U d'/of OTTAWA
39003002198876

185 - mono - 530
PN (3009F) b/mm

NAPOLÉON III

SA VIE, SES ŒUVRES ET SES OPINIONS

COMMENTAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE

Paris. — Imp. Émile Voitelain et Ce, 61, rue J.-J.-Rousseau.

OCT 10 1973

NAPOLÉON III

SA VIE, SES ŒUVRES ET SES OPINIONS

COMMENTAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE

PAR

A. MOREL

PARIS

ARMAND LE CHEVALIER, ÉDITEUR

61, RUE DE RICHELIEU, 61

—

1870

Tous droits réservés

Université BIBLIOTHECA

3 893 23

DC
280
.M75
1870

INTRODUCTION

PRINCIPES DE MÉTHODE POUR LE JUGEMENT DE NAPOLÉON III

L'idée de justice n'est absente d'aucune intelligence humaine.

Chacun de nous peut l'affaiblir en lui-même, la tordre au gré de ses passions, la briser sous l'effort de sa volonté pervertie : pourtant elle vit, elle subsiste, à moins d'aliénation mentale. C'est elle qui nous aide, que dis-je ? — c'est elle qui nous force à sonder, dans le secret du cœur, la moralité de nos actes ; c'est elle qui donne à notre âme la paix ou le remords.

Transportée au jugement que nous formons d'autrui, elle est la lumière qui nous permet d'absoudre ou de condamner les actes dont nous prenons connaissance. Gage et instrument de l'égalité parmi les hommes, elle appartient à tous ; elle autorise que le plus obscur et le plus dénué devienne à son gré le juge du plus célèbre et du plus puissant.

Toutefois il faut, quand on l'applique comme mesure ou de la grandeur ou de la petitesse, certaines précautions qu'elle-même commande. Précautions de méthode, bien entendu ; les seules qui lui conviennent. Qu'elle soit, en effet, altérée le moindrement par la peur, la complaisance sentimentale ou l'intérêt, ses enquêtes perdent toute valeur certaine.

Sous l'empire de lois qui restreignent et qui compriment la liberté du philosophe, j'entreprends néanmoins, Napoléon III régnant et vivant, de le soumettre au contrôle de

cette loi de justice, seule invariable, seule auguste. Il me plaît d'essayer ce travail à tout risque. Si quelqu'un s'avisait de vouloir anéantir ce livre, on ne réussirait qu'à en éterniser la mémoire ; la postérité s'en souviendrait autant que de l'homme qu'il décrit.

Une personne quelconque prête déjà, par le simple développement de son caractère, à des recherches morales qui justifient la curiosité de l'homme d'étude. L'analyse biographique, si elle est complète, met sur le chemin de découvertes positives qui vont bien au-delà de l'individu dont l'examen nous aura tentés. Toute une famille d'êtres du même genre, et parfois des genres éloignés, s'éclairent d'un jour subit sous les yeux de l'observateur attentif, qui croyait d'abord obtenir la notion d'un seul *sujet*.

Ainsi est-il arrivé de l'examen dont je présente aujourd'hui les résultats principaux.

Son point de départ était celui-ci : décidé à m'abstraire pendant quelques mois dans une affaire unique, la connaissance vraie de l'homme qui est maintenant assis sur le trône ; résolu, comme il a été dit plus haut, à le mesurer d'après les procédés de la science moderne, sur l'étalon commun de cette idée de justice ; voulant, avec le plus grand sang-froid possible, sonder, pour ainsi dire, son âme, afin d'y retrouver ce qu'elle offre de l'attribut essentiel de l'homme, je ne tardai pas à comprendre qu'une pareille investigation ne pouvait être précise que si je déterminais :

Son tempérament,

Son éducation,

Ses alliances et accointances,

Les circonstances qui avaient directement agi sur ses idées.

Cette enquête m'entraîna, il est vrai, beaucoup plus loin que je ne l'avais supposé d'abord et me coûta de nombreux labeurs.

En toute chose la vérité ne se montre qu'à ceux qui

l'aiment ; on ne la découvre point sans prendre de la peine ; souvent il y a de vraies coalitions pour la voiler : ainsi ce qui touche aux Bonaparte a été sans cesse obscurci. A commencer par Napoléon lui-même, on n'est pas assuré qu'il soit né le 15 août 1769, comme il le disait ; peut-être sa naissance devrait-elle être rapportée soit au 7 janvier 1768, soit au 5 janvier de cette même année 1769. Ce qui est certain, c'est que sa sœur Elisa, désignée dans les almanachs du premier Empire comme étant la cadette de Lucien Bonaparte, était au contraire son aînée. On ne sait pas au juste si Joseph était l'aîné ou le puîné de Napoléon. Napoléon Ier s'est appelé tour à tour Nabulione, Napoleone, Napoléon; Buonaparte et Bonaparte. L'Empereur actuel, Napoléon III, signait, en 1836, Napoléon II; l'ordre de ses prénoms n'est plus le même que sur son acte de naissance ; il signait primitivement Louis-Napoléon ; plus tard Napoléon est passé devant Louis. On ignore si sa grand'mère est née en 1761 ou 1763 ; si sa mère a été ou non apprentie blanchisseuse, ce qui n'importe guère à l'histoire : mais les écrivains bonapartistes se sont contredits même sur ce détail si secondaire.

Après tout je ne regrette aucune des recherches que m'a coûtées le désir de traiter exactement le personnage que j'avais devant moi.

Elles m'ont permis, me semble-t-il, de le pénétrer intimement, et de juger par lui la plupart des êtres qui se sont attribué un droit de suprématie sur l'espèce humaine. Je sais maintenant à très peu près de quels éléments se compose un caractère de prince.

Je sais de même comment se fait une fortune de prince.

Né plébéien, je pouvais avoir à cet égard des préjugés ou de soumission ou de haine, puisque je voyais d'autres hommes de même condition que moi qui se partageaient entre eux sur ce point en mille sentiments divers, depuis l'enthousiasme presque dévot jusqu'à l'antipathie absolue, jusqu'à la haine irrémissible. Je résolus d'écarter de moi toute passion,

d'oublier même ce que j'avais ressenti à différentes époques de la vie publique de Napoléon III.

Il me sembla que c'était vraiment une nécessité logique que de comprimer ainsi mon cœur pour ne poursuivre que la vérité. Afin de porter l'équité à sa dernière limite, je résolus d'écarter même de mon souvenir tous les faits que j'avais recueillis dans les entretiens ou dans les livres d'hommes instruits de particularités non publiques. J'abandonnai absolument tout ce qui tient à l'histoire secrète; je ne voulus établir mon sentiment que sur des faits patents, avérés, incontestables, et principalement sur les propres dires de l'homme mis en cause ou sur ceux des amis de sa famille et de sa personne, Le procès philosophique dont je prenais en main l'instruction, me sembla devoir se traiter d'après cette seule maxime de conduite, si énormément favorable qu'elle fût à l'homme que j'allais déchiffrer.

Sans doute, il eût paru légitime à d'autres de prendre communication de quelques lettres inédites de Napoléon III ; mais je négligeai encore à dessein les éléments de cet ordre.

Une lettre n'appartient à l'histoire, du moins à l'histoire contemporaine, que si elle est destinée au public ou si celui qui l'a écrite n'en a pas récusé la publication.

J'ai donc négligé par système, de lire des lettres confidentielles que Louis-Napoléon aurait écrites, — et il en a écrit beaucoup, — surtout avant 1849. Certes, on pourrait en retrouver d'intéressantes, si l'on se donnait la peine d'en chercher.

Cependant il faut avouer qu'elles deviennent graduellement assez rares.

Il est constant que l'Empereur ne laisse plus guère traîner ses anciens autographes et qu'il les fait rentrer, dès que l'occasion s'en présente. Elle ne lui manque pas. Tantôt c'est une famille ou dévouée à lui, ou besogneuse, ou quémandeuse (et souvent les trois ensemble) qui lui reporte une liasse trouvée dans les papiers d'un mort ou d'une morte ; tantôt,

après le décès d'un ministre ou d'un autre haut fonctionnaire ou même d'un ancien ami de l'Empereur, un délégué du prince vient mettre sous les scellés les correspondances et les notes du défunt, puis en fait le triage et rend à César ce qui appartient à César. Cette coutume n'est inscrite nulle part dans nos codes en termes positifs : on ne l'a introduite que par la raison d'Etat ; on ne l'exerce que dans une forme étrangère aux règles du droit commun ; elle n'en est pas moins pratiquée sous l'Empire avec une régularité diligente. L'historien peut, à la rigueur, se passer de ces pièces soustraites à sa vue ; des mines abondantes de documents existent ailleurs et lui suffisent.

Si Napoléon III est prince, il est aussi publiciste, et de plus il a tenu beaucoup de discours solennels, écrit beaucoup de lettres que les journaux ont reproduites avec son aveu. En 1856, on a imprimé ou réimprimé, par ses ordres, à l'Imprimerie impériale, quatre gros volumes remplis de sa prose ; il n'est pas resté muet devant la France, après cette date de 1856. On vient de nous donner un cinquième volume de ses œuvres politiques, auxquels s'adjoignent deux tomes assez compactes d'une *Histoire de César*, qu'il a composée avec une forte préoccupation de lui-même et de ses intérêts dynastiques. Plusieurs brochures émanées de son inspiration, apologétiques, ont présenté les actes et les projets de l'Empire, sous le jour qu'il a convenu à l'Empereur de leur donner, sous les yeux de la France.

Que pouvais-je désirer de plus ? Des révélations faites sur lui et les siens par des écrits inspirés du plus pur bonapartisme. J'en ai rencontré de très-explicites. N'ai-je pas eu, comme tout le monde, la possibilité de lire des mémoires sur la reine Hortense, auxquels cette princesse a notoirement contribué ou qu'elle a même signés (1) ; le *Prisonnier de*

(1) *Mémoires sur la reine Hortense, aujourd'hui duchesse de Saint-Leu,* recueillis et publiés par le baron W. F. Van Scheel-

Ham (1), ouvrage portant le nom de M. Briffault, mais rédigé sur les communications de Louis-Napoléon, — et tant d'autres volumes impérialistes?

Si, par hasard, pour combler un *desideratum*, j'ai puisé à d'autres endroits, mon devoir était d'en avertir et je n'y ai pas manqué, mais en général je m'appuie sur des écrits publiés par le prince lui-même, et d'habitude je me sers de ses propres paroles, d'après le conseil qu'il a donné lui-même (2).

Je ne suis pas, il est vrai, assez étranger aux choses du monde pour ignorer comment écrivent ou parlent la plupart des princes : leurs écrits et leurs discours ne sont pas exclusivement leur ouvrage. Ils ont volontiers des inspirateurs anonymes, des secrétaires et même cette sorte de scribes frottés de littérature que la bohême littéraire appelle, je crois, des *teinturiers*. Ceci même n'était qu'un mince détail presque indifférent à mon objet. L'écrivain public, recevant dans son échoppe les confidences d'une femme illettrée, mais remplie de passion, les traduit, il est vrai, en métaphores plus ou moins banales; mais sous cette rhétorique hétéroclite court la vraie pensée de la cliente. De même, une lettre ostensible d'un prince n'est jamais si complétement

ten (M. de Sénégra?). Paris, 2 vol. in-8, 1833. — *Mémoires sur la reine Hortense et la famille impériale*, par Mlle Cochelet, lectrice de la reine. Paris, 4 vol. in-8, 1836-1838. — *La Reine Hortense en Italie, en France et en Angleterre pendant l'année* 1831. Fragments de ses mémoires inédits, écrits par elle-même. Paris, 1861, in-12.

(1) Londres, 1846; et Paris, 1849, in-12.

(2) « Quand on parle d'une époque du passé, on ne saurait prétendre être cru sur parole; il ne suffit même pas d'indiquer la source où l'on a puisé ses renseignements; il faut pour les choses importantes, donner le texte même. Souvent le lecteur peut interpréter d'une manière différente le passage sur lequel on fonde son raisonnement.

« Je n'ai pas voulu faire un roman, mais une histoire consciencieuse. » — (*Du Passé et de l'Avenir de l'artillerie*, p. 12.)

ornée d'arabesques en placage, si embellie par une plume de service, qu'on n'y aperçoive, avec un peu d'attention, l'homme qui a commandé cette écriture.

La moindre perspicacité, le moindre discernement suffit pour deviner ce qui est du prince ou d'un coopérateur. Nous avons des lettres d'empereurs de Rome. Les historiens modernes qui les ont étudiées y démêlent presque à coup sûr celles qui émanent directement du César, d'avec celles où le prince n'intervient que pour la forme et nominalement.

Rien n'est, d'ailleurs, plus naturel que de voir beaucoup de choses signées par un prince qui s'est contenté d'en indiquer la pensée générale. Déjà le roi de Syrie Séleucus disait qu'on ne ramasserait pas une couronne, si l'on savait toutes les lettres qu'un prince doit dicter, toutes celles qu'il lui faut lire. Que devait-ce être pour un empereur romain? En devenant l'autocrate, il était devenu aussi une sorte d'orateur suprême, tenu d'écrire à tout propos. Ses heures n'y auraient pas suffi. De là l'obligation d'avoir des secrétaires, qui, pour le dire en passant, se trouvaient, par leur intimité forcée avec le César, des personnages bientôt importants et riches, même quand ils n'étaient pas les meilleurs écrivains du monde et mettaient dans leur rédaction bien des obscurités ou une emphase de mauvais goût. Il y en avait parfois de peu fidèles : Octave fit briser les deux jambes à son secrétaire Thallus, qui avait reçu 500 deniers pour livrer une lettre de son maître.

On ne doit pas rejeter une œuvre impériale, sous prétexte qu'elle offre dans sa teneur la marque d'une collaboration. L'esprit de l'inspirateur y est; c'est assez pour qu'elle serve de base aux raisonnements. Soit avant, soit depuis son avénement, Louis-Napoléon a mis son parafe au bas de centaines de documents qui, sous sa garantie, sont des pièces probantes et valables. Je les ai retenues, selon mon droit.

J'avais donc pour ressource opime une multitude de pages signées, authentiques. Il ne s'agissait plus que de les distri-

buer par ordre, d'éliminer les moins importantes et de méditer les autres. Je me suis vu si riche, grâce à ces documents révélateurs, en indications de toute sorte que je n'avais plus rien à souhaiter; je tenais le personnage : j'étais édifié.

C'est ainsi qu'est né ce livre, d'une étendue médiocre, mais non pas médiocrement significatif; car il contient de graves enseignements fournis par l'homme qui s'y raconte, beaucoup plus que je ne le raconte.

Tous les détails rassemblés ici étaient publics, je le répète. Où donc se trouve la nouveauté ?

C'est que le temps présent, par un étrange et bienheureux progrès, semble avoir commandé de mettre ce livre au jour. Pourquoi n'ajouterai-je pas qu'il y a une sorte d'urgence ?

Au milieu d'une crise nationale très-sensible, il est expédient d'établir le diagnostic réfléchi de l'âme et de l'œuvre du chef de l'Etat.

NAPOLÉON III

SA VIE, SES ŒUVRES ET SES OPINIONS

COMMENTAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE

LIVRE I

ORIGINE ET PREMIÈRE ENFANCE — LA MÈRE

Napoléon III (Charles-Louis), présentement empereur des Français, est né le 20 avril 1808.

Sa mère, Hortense-Eugénie de Beauharnais, était femme de Louis Bonaparte, roi de Hollande ; mais l'enfant ne naquit pas sous les yeux de ce roi. Après de violents débats entre les deux époux, la reine, enceinte, avait quitté Amsterdam : elle fit ses couches à Paris.

Les mésintelligences domestiques, fréquentes dans toutes les classes, le sont plus encore dans cette partie de la société qui se nomme elle-même *le monde* et même *le grand monde*.

Là, elles ont souvent pour correctifs la licence des époux, leur indifférence mutuelle et le besoin de demeurer

d'accord sur le terrain des intérêts communs : on ne s'aime pas, mais on s'avance appuyés l'un sur l'autre. Se quitter le bras, ce serait rompre un pacte dont la fortune est l'objet.

Louis de Hollande se sépara, néanmoins, de sa femme avec une telle impatience de colère que les gens les moins désireux de s'informer des querelles d'intérieur furent forcés d'être attentifs à celle-ci. Toutefois nous n'en parlerions pas, si cette querelle n'avait une importance considérable pour l'étude que nous avons entreprise ici. « On est toujours le fils de quelqu'un, » dit le principal personnage d'une de nos comédies; mais dans les ménages mal assortis, il arrive une de ces trois choses : les enfants se détachent absolument de la famille ; ou ils y sont comme les otages de trêves successives; ou ils s'attachent à l'un des époux par préférence et reçoivent sa direction exclusivement. Ce dernier cas fut celui de Louis Bonaparte : sa mère ne l'a seulement pas conçu et mis au jour; elle lui a donné d'elle-même tout ce qu'elle a pu lui transmettre et lui a imprimé, au moral, des traits ineffaçables. On n'en peut dire autant de Louis de Hollande : rien, chez l'empereur actuel, ne rappelle le tempérament ni le caractère de ce prince, qui, en conséquence, ne figurera ici qu'au second plan.

Mais il est indispensable, pour connaître la nature du fils, d'étudier la mère. L'une expliquera l'autre en des points délicats.

Hortense de Beauharnais, à son tour, ne peut être bien connue que si l'on a une idée de sa famille. Cependant pour ne pas remonter ainsi jusqu'au déluge, je me tiendrai à ce qui est essentiel, dussé-je donner un air de sécheresse à ce travail. Cette froideur s'augmentera en-

core de celle qui résulte de l'ordre chronologique, mais le soin de la clarté passe avant tout.

Veut-on empêcher l'imagination de substituer définitivement la légende à l'histoire véritable? Il faut avoir le courage de préciser à leur date les faits biographiques qui marquent la génération naturelle des idées, des sentiments et des motifs de conduite chez les individus dont on entreprend la description morale.

Aux faits qui concernent spécialement Hortense seront jointes quelques particularités historiques, nécessaires aussi, pour servir d'explication à diverses paroles et à plusieurs prétentions de Napoléon III.

1763, 23 juin. — Naissance aux Antilles, dans les îles du Vent, de Marie-Rose-Joséphine Tascher de la Pagerie, d'origine suisse (1). Son père était officier de dragons.

1778. — Par l'adresse de sa tante, Mme Renaudin, femme de l'intendant des domaines de la riche et aristocratique famille des Beauharnais, Joséphine, très-pauvre et de petite noblesse, épouse le vicomte Alexandre. Il était major en second d'un régiment d'infanterie, âgé de dix-huit ans, fiancé depuis peu avec une cousine à lui. Cette alliance inattendue est considérée par l'oncle et le frère aîné du vicomte comme le résultat d'une intrigue déloyale; elle met la désunion dans la famille où Joséphine vient d'être introduite à l'improviste : Alexandre se voit sur les bras un procès que lui suscitent son oncle et son frère aîné. Après la première ivresse, il s'aperçoit

(1) Des biographes reportent cette naissance à l'année 1761. L'acte de son mariage avec Napoléon la rajeunit, au contraire : complaisant et galant, il la fait naître en 1767. *Voir* A. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, p. 552 et 899.

que sa femme est bien jeune, bien frivole, bien coquette, d'ailleurs née pour l'amour et le caprice.

1780. — Le 3 septembre, Mme de Beauharnais met au monde, à Paris, rue Thévenot, un fils nommé Eugène-Rose (celui qui fut plus tard le prince Eugène).

1782. — Le vicomte, désespéré de l'humeur légère de sa femme, plaide au Parlement pour obtenir une séparation judiciaire. On l'amène à une réconciliation. Il s'embarque bientôt après pour l'Amérique et fait partie de l'expédition de Rochambeau contre les Anglais.

1783, 10 avril. — Joséphine accouche d'une fille, Hortense-Eugénie.

1784. — M. de Beauharnais revient d'Amérique. Les époux habitent en commun leur maison de campagne de Croissy, où Mme de Beauharnais est surveillée étroitement. Son mari se voit pourtant obligé de la conduire assez souvent à la Cour ; elle y est distinguée, assure-t-on, par Marie-Antoinette. Le mari passe pour un fâcheux et un pédant.

1787. — A la suite de nouvelles discordes intestines, Eugène est mis en pension à Paris ; Joséphine emmène Hortense et se retire près de sa mère à la Martinique.

1790. — Dans un moment de troubles, au milieu d'une lutte qui éclate entre les blancs et les hommes de couleur, Joséphine prend peur, et se réfugie, sans un denier vaillant, avec sa fille, à bord d'un navire en rade.

Du moins c'est ainsi que l'on a raconté son départ de la Martinique. D'après les mêmes récits, le capitaine la recueille par humanité et l'amène en France. Arrivée à

Paris, elle loge non pas chez M. de Beauharnais, son époux, mais à l'hôtel des Asturies, rue d'Anjou-Saint-Honoré.

1789-1791. — Le vicomte, hostile à la Cour, est député aux Etats-Généraux, par la noblesse de Blois. Un des premiers de son ordre, il fait cause commune avec le Tiers-État. Son frère, le marquis François de Beauharnais, entre quelques mois plus tard à l'Assemblée nationale; il siége au côté droit et combat à la tribune la proposition, faite par le vicomte, de retirer au chef du pouvoir exécutif le commandement des armées. Alexandre présidait l'Assemblée nationale le 21 juin 1791, le jour où l'on apprit la fuite du roi.

1791. — Le 31 juillet, il est nommé, par l'influence du parti militaire et fayettiste, adjudant général à l'armée du Nord, sous les ordres de Custines.

1792. — Alexandre, après le 10 août, adhère à la nouvelle révolution et devient général en chef de l'armée du Rhin. François, au contraire, entre dans un complot pour faire évader Louis XVI, prisonnier au Temple. L'entreprise échoue; il se réfugie à l'armée de Condé.

1793. — Accusé d'avoir faiblement manœuvré aux abords de Mayence, Alexandre donne sa démission et se retire à la Ferté-Imbault, dans sa terre de Beauharnais. Sa femme reste à Paris, toujours jolie, toujours courtisée même par des Conventionnels et surtout par des employés supérieurs de différents ministères.

1794. — Alexandre est arrêté, conduit à la prison du Luxembourg, condamné par le tribunal révolutionnaire, exécuté (23 juillet). En un pareil temps de crise, ce de-

vait être une faute d'avoir pris la Révolution pour une Fronde et d'avoir été devant l'ennemi un général aussi peu décidé que s'il s'était agi de conduire une troupe de partisans contre les troupes d'un Mazarin. Les officiers gentilshommes, au service de la République, avaient trop d'attaches dans le camp des émigrés pour n'être pas en relations secrètes avec leurs adversaires. D'une armée à l'autre il y avait continuellement un va-et-vient d'émissaires qui entretenaient la trahison des généraux de la nation. Le propre des nobles était de former en Europe une caste pour laquelle l'idée de patrie n'était jamais que secondaire et subordonnée à des sentiments de confraternité aristocratique.

Une épuration républicaine opérée au ministère de la guerre avait amené l'incarcération de plusieurs amis de Joséphine, qui elle-même fut enfermée à Sainte-Pélagie, comme *femme d'intrigue* et parasite assidue des fournisseurs aux armées. Eugène et Hortense se virent recueillis par une amie de leur mère, Mme Hostein, demeurant rue Saint-Dominique. Mme Hostein fit admettre Hortense dans les rangs des jeunes filles de son quartier, pour les processions patriotiques qui avaient lieu chaque décadi en l'honneur de la République. A la même époque Eugène entre, comme apprenti, chez un menuisier, rue de l'Echelle-Saint-Honoré.

Le 10 thermidor, Mme de Beauharnais est rendue à la liberté par les soins de Tallien et de Barras, ses amis. Elle emprunte à Mme de Montmorin, veuve d'un ministre de Louis XVI, l'argent nécessaire pour ses premières toilettes, devient l'intime amie de Mme Récamier et de Notre-Dame de Thermidor, Mme Tallien. Un soir, Tallien lui fait cadeau de la voiture dans laquelle il vient de la

ramener d'Auteuil et lui remet en outre un mandat considérable sur le Trésor. La voiture était bonne, sinon de bonne prise, car elle provenait d'un séquestre violé, dit-on, par Tallien, mais personne n'en vint disputer la possession à Mme de Beauharnais ; quant au mandat, il fut refusé par le payeur du Trésor. Joséphine, après ce mécompte, reçut heureusement un petit envoi d'argent que lui adressèrent les parents de son mari ; les libéralités de quelques amis lui arrivèrent aussi en aide.

1795, 5 octobre (13 vendémiaire). — Napoléon Bonaparte, ex-jacobin, ci-devant protégé par Robespierre jeune, ex-commandant d'artillerie, rayé des cadres de l'armée avec défense de porter la qualification de général qu'on l'accuse de s'être donnée sans droit, s'offre à Barras pour défendre celui-ci et ses amis contre l'insurrection armée de plusieurs sections parisiennes de la garde nationale. Il devient l'homme de main et d'exécution des Conventionnels thermidoriens, se fait connaître pour la première fois aux Parisiens en leur tuant cinq ou six cents hommes dans un guet-apens, désarme la garde nationale et procède à la dissolution des assemblées électorales de Paris.

1796. — Barras, le principal personnage du Directoire, et l'un des amis de Joséphine, la donne pour épouse, un soir, le 9 mars, à Bonaparte, maintenant général authentique, et qui obtient, en considération de ce mariage, le commandement de l'armée d'Italie. Le jeune mari laisse sa femme à Paris dans un hôtel qu'il vient d'acheter, à crédit sans doute, car en octobre 1795 il était réduit aux expédients pour vivre, et dans l'espace de cinq mois où aurait-il économisé le prix d'un hôtel ? Le 30 mars il

arrivait à Nice. D'Italie, il écrivit quelquefois à Joséphine des lettres tantôt fort sèches, tantôt emphatiques : elle y répondait avec la négligence d'une femme à la mode et vivant libre dans le tourbillon des plaisirs.

1797. — Eugène avait suivi Bonaparte ; Hortense était placée dans un pensionnat ouvert à Saint-Germain-en-Laye par une ancienne femme de chambre de Marie-Antoinette, la citoyenne Campan, née Genet, une des plus rusées pédantes qui aient jamais mal élevé des jeunes filles. Cette habile personne enseignait à peine l'orthographe à ses élèves, mais elle adulait toutes les vanités des parents et ne négligeait aucun des moyens de charlatanisme qui pouvaient procurer de la vogue à sa maison. « Il y avait chez elle des bals, des concerts, des réunions brillantes, où l'on donnait en spectacle celles des jeunes pensionnaires qui étaient les plus jolies ou qui possédaient le plus de talents agréables. On jouait également la comédie à Saint-Germain ; des étrangers étaient introduits aux représentations. De là, de jeunes cœurs mis en présence de toutes les passions. Et cependant tout le monde trouvait cela bien (1). » C'est à cette école peu sévère qu'étaient formées, en même temps qu'Hortense, sa cousine Stéphanie de Beauharnais (née en 1789) et la plus jeune des trois sœurs de son beau-père, Marie-Annonciade-Caroline (née en 1782).

1798-1799. — Joséphine, qui, dans le temps où son mari guerroie en Égypte, passe la saison dans les Vosges, à Plombières, est obligée, par une chute qu'elle fait du haut d'un balcon, de vivre un peu chez elle. Ennuyée, elle

(1) Van Scheelten, I, 57.

dépêche à Saint-Germain une mulâtresse (sa compagne ordinaire, qui lui faisait les cartes et la coiffait) pour lui ramener Hortense. Dès que la mère peut quitter la chambre, toutes deux se divertissent à faire des promenades dans les vallées voisines, « où elles rencontrent à toute heure du jour le Russe avec l'Espagnol, et le Napopitain avec le Polonais, cheminant ensemble dans de petites charrettes attelées de bœufs. Elles aimaient beaucoup ce genre de promenade qui avait quelque chose de pittoresque ; et lorsque, dans la suite, elles retournèrent à Plombières, elles n'oublièrent jamais de se livrer à cet exercice (1). » Bientôt, après la saison de Plombières, la mère et la fille, de retour à Paris, y reçurent le vainqueur de l'Égypte, enchanté de s'en être enfui et d'avoir laissé à d'autres le soin de tirer l'armée de cette impasse. Général déserteur et qui aurait dû être fusillé, il venait tenter de saisir l'autorité suprême avec le secours de l'un de ses frères, Lucien, qui masquait leur commune ambition sous des phrases d'un patriotisme intraitable (2).

(1) Van Scheelten, I, 82.

(2) Deux mois avant le coup de brumaire, farouche orateur, il disait du haut de la tribune du Conseil des Cinq Cents où, par parenthèse, il était entré en violation de la loi, par une falsification de son acte de naissance : « Je répète, avec Augereau, que si une main sacrilége voulait se porter sur les représentants du peuple, il faudrait leur donner à tous la mort. Mais il existe une loi que vous devez rappeler : c'est celle qui met hors la loi quiconque porterait atteinte à la sûreté de la représentation nationale. Cette loi, n'en doutez pas, si un attentat se machinait, serait exécutée. » C'est par ce discours, dont les représentants crédules ordonnèrent l'impression, qu'il endormit les yeux ouverts sur sa conspiration.

Le 19 brumaire, an VIII (10 novembre 1799), Bonaparte vient s'établir ou plutôt camper au Petit-Luxembourg, où il est rejoint par Joséphine et Hortense.

Le 22 frimaire (13 décembre), on promulgue la Constitution consulaire, dont les préliminaires avaient été ces mêmes mesures de bannissement ou d'internement de patriotes que nous avons vues reprises après le Coup d'Etat de 1852. Bonaparte avait introduit dans cette constitution le même principe que son compatriote Paoli, le dictateur de la Corse, avait pris pour base d'un pouvoir dictatorial : un chef supérieur assisté de deux assemblées comme conseils; du reste indépendant et communiquant aux exécuteurs de ses ordres une inviolabilité de fait analogue à la sienne.

Un article de la Constitution proposait au peuple la nomination du général Bonaparte aux fonctions de premier Consul pour dix ans.

Le scrutin fut dirigé par Lucien, nommé ministre de l'intérieur; excellente garantie pour la sincérité du résultat : sur 3,012,569 votants, 3,011,004 signatures répondirent *oui;* 1,565 *non*. Du moins ce fut Lucien qui l'affirmait triomphalement.

1800. — Dès le mois de février, Bonaparte, trop à l'étroit au Luxembourg, vient habiter les Tuileries. « Le cortége, auquel cette cérémonie donna lieu, partit du Luxembourg à dix heures du matin, en voiture, avec une escorte ayant en tête un corps de musique. Il n'était pas très-brillant, quoique tous ceux qui en faisaient partie fussent en grand costume. Ce n'était encore que l'héritage des valets et de la défroque laissée par le Directoire. Il y avait peu d'équipages ; presque toutes les voitures

étaient de louage. La queue de ce cortége se terminait par une longue file de fiacres, dont les numéros avaient été recouverts de papier ; on n'avait même pas eu la précaution de l'assortir, quant à la nuance, avec la couleur de la caisse. La plupart des cochers, leur fouet d'une main, un gros bouquet de l'autre, paraissaient ivres sur leur siége : c'était de joie sans doute (1). » *A la cour de madame Bonaparte*, aux Tuileries, commencent à se rassembler des femmes de hauts fonctionnaires civils, de généraux, de colonels. « Pour complaire à son mari, Joséphine fut forcée, en quelque sorte, à rompre des liaisons d'amitié avec d'anciennes connaissances. De ce nombre furent celles de MM. Ouvrard et Dorat-Cubières, de mesdames Tallien, de Château-Randon, etc. La première, assure-t-on, avait tenu quelques propos inconsidérés sur Napoléon peu de temps après son mariage ; celui-ci en avait eu connaissance à son retour d'Italie, et ne les avait pas oubliés (2). »

La Malmaison est la résidence d'été où ces dames vont se reposer des fatigues de l'hiver. Inutile de rechercher sur quelles économies le citoyen consul avait acheté cette bagatelle pour sa femme. Là, il lui permettait encore, par exception, de voir une élite de quelques anciens amis à elle, galantins, artistes ou gens de lettres, et quelques anciennes camarades ; mais tout à coup, par caprice, il tombait au milieu de ces réunions intimes, comme un ogre mal élevé.

Son grand plaisir était, à Paris, de présider à de longues parades, auxquelles il faisait assister sa femme et sa belle-fille, assises ou debout à une fenêtre du rez-

(1) Van Scheelten, I, 101.
(2) *Ib.*, I, 107.

de-chaussée des Tuileries. Toutes deux supportaient héroïquement cette fatigue et les regards.

1800-1801. — « Joséphine était si bonne qu'il lui arrivait de payer les dettes des autres et de ne pas s'occuper des siennes, bien que ses créanciers murmurassent tout haut, ce qui devait faire un très-mauvais effet dans Paris (1). » C'était sa fille Hortense, beaucoup plus puissante qu'elle auprès de Bonaparte, qui se chargeait, avec Talleyrand, — un bien étonnant compagnon pour une jeune fille, — de cajoler « le grand homme » et d'obtenir périodiquement de lui quelques centaines de mille francs pour payer les mémoires en souffrance. « Sur l'un d'eux figuraient trente-quatre chapeaux neufs fournis le même mois ; il y avait des hérons de 2,000 francs, des esprits de 800 francs, des marabouts de 400 francs (2). »

24 décembre (1800). — Une machine infernale fait explosion, rue Saint-Nicaise, derrière la voiture du premier consul se rendant à l'Opéra, et en avant de celle de Mme Bonaparte : Hortense est légèrement blessée au bras par un éclat de vitre. Cette machine était l'œuvre de quelques royalistes ; on l'attribue d'abord aux Jacobins, que l'on déporte au nombre de 132, quitte à reconnaître ensuite l'erreur de la police. Ce qui est fait est fait : les Jacobins embarqués partent pour le lieu de leur destination, les îles Séchelles (près de Madagascar), et ils y meurent presque tous.

Pour consoler un peu Bonaparte de la haine de ses ennemis, les habitants de la commune de Saint-Cloud

(1) Van Scheelten, I, 114.
(2) *Ib.*, I, 119.

présentent au Tribunat une pétition tendant à ce que la nation offre au premier consul le château de cette ancienne résidence royale. Bonaparte l'accepte. Il se trouvait si agréablement à Saint-Cloud qu'il y passait, non-seulement l'été, mais l'automne et une partie de l'hiver, jusqu'à ce que le séjour en devînt insupportable; il se décidait alors seulement à revenir aux Tuileries.

L'étiquette, aux réceptions de Saint-Cloud, commença de devenir sévère et le costume de se régler selon la tradition de la vieille cour. D'abord avec les bottes et le sabre, on porta l'habit à la française; mais peu à peu l'épée et les bas de soie remplacèrent le sabre et les bottes. Le premier consul, lui, s'habillait comme un fifre des gardes suisses de Louis XVI : sabre, cravate noire, habit rouge. Joséphine et Hortense l'en plaisantèrent : « Bah! leur répliqua-t-il, dans ce costume il y a quelque chose de moitié civil et de moitié militaire; c'est ce qu'il faut. » Du reste, tous les courtisans revenaient aux anciens usages avec plus de zèle que de goût. « Ce fut pendant quelque temps, — a raconté Hortense elle-même, — une véritable mascarade. L'un avait une cravate avec un habit habillé; l'autre un col avec un frac; celui-ci portait une bourse, celui-là une queue; quelques-uns avaient les cheveux poudrés. Le plus grand nombre était sans poudre. Je ne vis pas une seule perruque; mais avec l'Empire elles arrivèrent en masse. » Toutes ces petites choses étaient devenues de grandes affaires à Saint-Cloud. Chaque matin on regardait la tête du premier consul; si on l'eût vu une seule fois avec de la poudre, dit le baron van Scheelten, « c'en était fait d'une des réformes les plus commodes que nous devons à la Révolution. »

Joséphine était naturellement gagnée à la cause des us et coutumes de sa jeunesse; et, circonvenue en secret par une foule de nobles, elle s'efforçait de faire créer pour eux des charges dites honorifiques qui leur permissent de retrouver leur influence et leur oisiveté. Un d'eux lui dicta cette phrase, qu'elle répéta doctement, un soir que devant elle son mari faisait déjà entendre qu'il allait rappeler les émigrés : « Il n'y a pas de Cour là où on ne connaît pas de toute antiquité les noms de ceux qui approchent le souverain. »

De hautes considérations de ce genre décidèrent Bonaparte à rappeler les émigrés : cela s'appela, dans le langage des flatteurs, une mesure réparatrice, de même que le rétablissement officiel du culte catholique. Au fond il s'agissait, non de réparer quelque chose, mais de se préparer des cabales favorables au futur établissement de l'Empire. En amnistiant les nobles émigrés, qui allaient rentrer besogneux, avec l'appétit, engendré par l'indigence, de commodes emplois que le gouvernement seul pouvait leur offrir, on passait, il est vrai, l'éponge sur une inexpiable trahison, mais on trouvait une armée toute prête de fonctionnaires décidés, avant tout, à garder la place qui allait les faire vivre. En pactisant avec le pape, on ne faisait point cesser une prétendue persécution religieuse, qui n'avait jamais existé comme telle, et qui, en tout cas, n'avait jamais empêché personne d'aller à la messe ; mais on recommençait la vieille association de l'Eglise et de l'Etat dans une alliance qui pouvait compromettre également la liberté des consciences et la sécurité de la nation. Pourquoi? C'est que Bonaparte espérait soutenir les prêtres et les contenir, employer leur crédit à ses fins, parfumer de leur encensoir sa

propre grandeur et la vertu de Joséphine. Aussi la bonne dame alla gaiement à Notre-Dame, le jour où Bonaparte crut devoir y assister à l'office, en cérémonie (18 avril 1801).

« Ce fut à cette occasion, nous dit le baron Van Scheelten, que le premier consul prit une livrée, — vert et or.

« Le soir, aux Tuileries, Bonaparte, interpellant le général Delmas, lui dit :

« Eh bien! général, comment avez-vous trouvé notre cérémonie ?

« — Mais, citoyen consul, c'était une belle capucinade; il n'y manquait que le demi-million d'hommes qui s'est fait tuer pour détruire ce que vous avez rétabli ce matin. »

Delmas fut payé de son inflexible bon sens par une disgrâce qui le tint dix années en exil.

1802. — Le 2 janvier, Hortense est mariée assez brusquement au troisième frère de Bonaparte, Louis, soi-disant colonel d'un régiment qu'il n'avait jamais vu, un petit jeune homme, noir, frêle, faible, toujours souffrant, casanier, mélancolique, qui n'aimait pas du tout la fille de M^me^ de Beauharnais : elle n'était pas non plus éprise de lui, et s'était attendue à épouser le général Duroc, un des aides de camp du premier consul.

Duroc revenait d'une mission à Saint-Pétersbourg; mais on lui voyait peu d'empressement à paraître auprès d'Hortense, dont il avait été, avant son voyage de Russie, un des chevaliers les plus galants et que Bonaparte voulait d'abord lui donner pour femme.

Un soir, le premier consul fait appeler son secrétaire et lui dit : « Tout à l'heure, quand Duroc entrera

aux Tuileries, dites-lui que je veux qu'il épouse Hortense et qu'il l'épousera... dans deux jours au plus tard. Je lui donnerai cent mille francs de dot et le commandement d'une division militaire. »

Duroc refusa net. Deux jours après Hortense était pourvue. Son beau-père n'avait pas voulu, disait-il, que cette affaire traînât en longueur (1).

Il courut à ce sujet d'assez mauvais bruits. Sans doute ils étaient faux, puisque Joséphine en présence de plusieurs personnes supplia sa fille d'accepter cette union, en dépit des propos scandaleux qui l'outrageaient elle-même comme épouse et comme mère. D'ailleurs, on peut rapprocher deux dates qui coupent court à tout soupçon : le mariage eut lieu au commencement de janvier, et, suivant ce qui fut imprimé partout en France, Hortense n'accoucha que le 10 octobre d'un fils, Napoléon-Charles. Le délai de la gestation est plus que satisfaisant.

Le premier bal qui avait eu lieu à l'occasion du mariage d'Hortense, fut donné par une amie de sa mère, par la vieille Mme de Montesson, qui acquitta pour ainsi dire la dette de la noblesse envers M. et Mme Bonaparte par cette fête en l'honneur de la nouvelle épousée. Cependant, au milieu de six cents invités qui la regardaient, madame Louis, couverte de diamants et de fleurs, semblait étrangère à tout, excepté aux regrets. « Dès ce jour on put prévoir que son mariage ne serait heureux ni pour elle ni pour son époux. Louis lui parlait peu ; elle fuyait ses regards. Cette indifférence ne fit que s'accroître chaque jour davantage. Joséphine es-

(1) Van Scheelt en, I, 169.

saya vainement plusieurs fois de ramener le calme dans le cœur de sa fille (1). »

Qui dut jouir du spectacle de ce mauvais accord entre Hortense et Louis? Les autres Bonaparte, ennemis des Beauharnais et jaloux de l'ascendant que la fille de Joséphine exerçait visiblement sur le cœur de Napoléon. La belle-fille avait dépossédé les sœurs. Il résultait de ces discords les scènes les plus étranges, dont le tumulte, mal étouffé par les murs du palais, était augmenté par la voix glapissante de la mère du premier consul. Mme Letizia Bonaparte, dans un jargon moitié corse, moitié français, gourmandait les uns et les autres et son glorieux fils lui-même, qui à la fin se réduisait au silence, ne pouvant lutter contre tout ce clabaudage domestique et les tempêtes maternelles.

Ce serait ici le moment de tracer le portrait de chacun des personnages subitement élevés par la fortune du premier consul à une hauteur qui aurait dû les ébahir tous.

On eût bien étonné Charles Bonaparte, — très-pauvre assesseur de justice, se disant avocat parce qu'il avait un peu hanté l'Université de Pise et le cabinet d'un praticien à Rome, lorsqu'il épousait vers 1764, à Ajaccio, une non moins pauvre jeune fille, la belle Letizia Ramolino, — si quelqu'un lui eût prédit les grandes destinées de sa famille. Il était mort en 1785, à Montpellier, laissant, malgré les bienfaits de M. de Marbeuf, sa veuve dans un état voisin du dénûment. D'ailleurs le marquis protecteur mourut un an après, aussi à Montpellier, et Mme Bonaparte était allée vivre (Dieu sait de quels durs expé-

(1) Van Scheelten, I, 170.

dients!) à Marseille, qui en a conservé longtemps le souvenir. Ses enfants étaient :

Napoléon;
Joseph;
Lucien;
Elisa (ci-devant Marianna), épouse, depuis 1797, d'un capitaine corse nommé Félix Bacciochi;
Louis;
Pauline-Marie (plus familièrement *Carletta*), épouse du général Leclerc;
Caroline (Marie-Annonciade), épouse de Murat;
Jérôme.

Dès l'époque où nous sommes parvenus, cette nombreuse progéniture, plus un frère utérin de Mme Letizia, l'oncle Fesch, ci-devant abbé, puis garde-magasin, puis fournisseur des vivres à l'armée d'Italie, et prochainement cardinal (en 1803), était sortie de la misère; disons mieux, elle était riche depuis que l'Italie avait été ravagée par la guerre (1).

Tous et toutes ces Bonaparte eurent ensuite un avancement inouï, et cette famille a tant provigné dans toute l'Europe que l'on commence à ne plus se retrouver dans sa brillante nomenclature actuelle.

« Race d'Agamemnon, qui ne finit jamais... »

Tout en allant, nous aurons occasion de revoir l'un ou l'autre des personnages qui viennent d'être mentionnés. Constatons seulement ici qu'ils étaient la terreur de Joséphine et de sa fille. Déjà leur jalousie semait partout

(1) Miot de Mélito (*Mémoires* I, 161) constate déjà, en 1797, leur miraculeux changement de fortune.

la rumeur du prochain divorce de Napoléon. Lucien, devenu ambassadeur de France en Espagne, avait ébauché et presque réussi un mariage entre Napoléon et une infante.

Joséphine et Mme Louis Bonaparte, à ce moment, souhaitaient peu de voir attribuer à Napoléon un pouvoir héréditaire. Elles craignaient que, s'il en était investi, il ne répudiât bientôt une femme qui ne pouvait plus lui donner d'enfants. Les entretiens intimes de Bonaparte n'étaient pas, du reste, tous rassurants. Un jour que Joséphine, pendant la grossesse de Mme Louis, faisait quelque allusion aux sarcasmes du public sur cet événement de famille : « Tout cela prouve seulement que le vœu de la France, reprit-il négligemment, est que j'aie un fils. »

Pour lutter contre ses ennemis, Joséphine songea plus d'une fois à se mettre en rapports avec les journaux. « Il n'y a que cela, disait-elle à sa fille, qui puisse tempérer Bonaparte : il est très-sensible aux railleries des feuilles anglaises. Aussi déclame-t-il toujours contre les avocats et les journalistes, et cependant son père était une manière d'homme de loi et d'écrivain. » On n'avait pas encore découvert que les Bonaparte appartenaient à la plus antique noblesse d'Europe ou même d'Asie.

Mais Bonaparte avait ses ruses pour combattre la presse. La première était de soumettre celle de France à une inquisition rigoureuse; la seconde, de lui imposer des insertions d'office. En août 1802, les journaux anglais annoncèrent qu'Hortense venait d'accoucher; les feuilles françaises, sans mentionner cette nouvelle propagée hors de France, y répondirent implicitement. Elles insérèrent aussitôt, avec une benoîte unanimité, des vers

composés par Esménard (sur l'ordre de Bonaparte), où l'on vantait la grâce qu'avait déployée Mme Louis dans une contredanse « au dernier bal du premier consul. » Suivant une version, Hortense n'avait point paru à ce bal; d'après Van Scheelten, elle y était; mais « le bal n'avait été donné que pour les vers. »

Après la délivrance de sa femme, Louis refusa de se montrer dans la chambre de l'accouchée.

Peu après, ce fut le tour de Lucien Bonaparte de fournir occasion aux discours accusateurs. « Il possédait une belle habitation près de Neuilly. Un jour il invita toute sa famille à une représentation qu'il devait donner dans une fort jolie salle de spectacle qu'il avait fait construire tout exprès. On représenta *Alzire;* sa sœur Elisa (Mme Bacciochi) jouait Alzire, et lui Zamore. La chaleur des déclarations, l'énergique expression des gestes, la vérité trop nue des costumes révoltèrent tous les assistants (1). »

Les Beauharnais ne manquèrent pas d'aigrir la mauvaise humeur que Napoléon ressentit de cette représentation à laquelle on l'avait convié. Mais Lucien, qui avait sauvé le général à Saint-Cloud, dans la journée de brumaire, se croyait encore le droit d'agir à sa guise. Il reçut mal les remontrances, et, rendant coup pour coup, demanda si Hortense ne venait pas de jouer elle-même à la Malmaison une comédie fort leste d'Etienne, *le Pacha de Suresnes.* Il ne se borna point à cette récrimination, demandant où avait été la récompense de ses services et s'il en avait eu le prix suffisant.

Napoléon commença sans doute à regretter d'avoir fait de lui un sénateur et de lui avoir donné, comme au titu-

(1) Van Scheelten, I, 211.

laire de la sénatorerie de Clèves, le riche domaine de Poppelsdorf, maison de plaisance des électeurs de Trèves, située près de Bonn.

Le 3 août 1802, le Sénat avait porté aux Tuileries le résultat d'un nouveau vote populaire sur registres : Napoléon Bonaparte était nommé consul à vie.

1803. — Lucien, de moins en moins disposé à subir l'ascendant de son frère, épouse, à l'insu de celui-ci, Alexandrine de Blescamp, veuve d'un changeur nommé Joubertheau. Quand la nouvelle de cette alliance fut portée à Napoléon, au commencement de l'année suivante, il se fâcha si sérieusement que Lucien finit par prendre l'alarme et ne tarda pas à quitter le territoire français (1). Il séjourna d'abord à Milan, puis à Pesaro, puis à Rome, où Pie VII l'accueillit avec bienveillance, en souvenir de quelques services par lui rendus au clergé catholique de France, à l'époque du Concordat. Sa fortune était, au surplus, très-suffisante pour un exilé : on assurait que la Banque de Londres avait reçu de lui, en dépôt, plusieurs millions.

1804. — Le duc d'Enghien est exécuté, le 21 mars. Des royalistes, anciens amis de Joséphine, l'avaient, la veille, sollicitée d'intervenir, ce qu'elle avait promis. Mais l'idée lui en passa.

6 avril. — Pichegru s'étrangle (s'est-il vraiment étranglé?) dans sa prison. On enlève sur son cadavre les papiers

(1) En mai 1804. Sur tous les démêlés intérieurs de la famille Bonaparte à cette époque, les Mémoires de Miot (t. II, p. 3 et s.) abondent en révélations d'un témoin naïf.

qui lui avaient été remis, dit-on, par les princes émigrés. C'étaient, s'il fallait en croire un bruit d'alors, les preuves attestant que Bonaparte était entré beaucoup plus intimement que Pichegru en relations mystérieuses avec Louis XVIII, et qu'il avait réclamé, pour prix d'une révolution bourbonnienne, des avantages exorbitants. Joséphine et Hortense se décident à employer leur influence auprès de Bonaparte pour obtenir de lui qu'il laisse la vie à plusieurs royalistes : MM. de Polignac, de Rivière et de Lajolais.

18 mai (28 floréal an XII). — Bonaparte promulgue le sénatus-consulte organique qui l'investit de l'Empire. Son premier acte est de nommer son frère Joseph à la dignité de grand-électeur, et son frère Louis (Lucien était, comme on a vu, en disgrâce) à celle de connétable. Tous deux devenaient Altesses Impériales. Les usages monarchiques sont rétablis. Mme Campan a de longs entretiens avec l'Impératrice; Joséphine prend des leçons, auprès de cette ancienne femme de chambre, pour le maintien et l'étiquette.

Le sénatus-consulte de floréal est remarquable à bien des titres; nous nous bornerons à y constater deux ordres de dispositions :

Les premières portent qu'à défaut d'héritier naturel et légitime ou d'héritier adoptif de Napoléon Bonaparte, la dignité impériale est dévolue à Joseph Bonaparte ou ses hoirs mâles; à leur défaut, elle l'est à Louis Bonaparte et à ses descendants mâles naturels et légitimes, par ordre de primogéniture.

D'après les secondes, les membres de la famille impériale, « dans l'ordre de l'hérédité, » portent le titre de

« princes français. » Ils ne peuvent se marier sans l'autorisation de l'Empereur. Le mariage d'un prince français, fait sans l'autorisation de l'Empereur, emporte privation de tout droit à l'hérédité, tant pour celui qui l'a contracté que pour ses descendants. Néanmoins, s'il n'existe point d'enfants de ce mariage, et s'il arrive qu'il vienne à se dissoudre, le prince qui l'aurait contracté recouvre ses droits à l'hérédité.

De là résulte qu'une porte restait ouverte pour le retour de Lucien à la qualité d'héritier de l'Empire, et qu'on laissait également en perspective les droits de Jérôme, marié en 1803 à miss Paterson, de New-York.

Lucien, pour des raisons inutiles à dire, ne réclama point les avantages qu'il aurait pu obtenir en se soumettant (cf. 1807); Joseph n'eut que des filles ; le prince Eugène, adopté en 1807, et dont le droit primait ainsi celui de tous les collatéraux, mourut en 1824; Napoléon II, en 1832. C'est ainsi qu'un fils survivant de Louis Bonaparte devait un jour se trouver, en vertu de l'acte de floréal, chef de la famille napoléonienne.

1804, 11 octobre. — Un fils naît des œuvres de Louis et d'Hortense; il est appelé Napoléon-Louis (cf. 1831).

2 décembre. — Pie VII sacre Napoléon et Joséphine à Notre-Dame. On voit pour la première fois des pages juchés aux portières et jusque sur l'impériale de la voiture qui traînait l'Empereur et l'Impératrice.

1805, 17 mars. — Napoléon se fait proposer et accepte la couronne de roi d'Italie, qu'il destinait d'abord à Joseph. Mais Joseph voulut réserver qu'il conserverait ses droits éventuels au trône de France, tandis qu'il entrait

à ce moment dans les vues de Napoléon de favoriser les enfants d'Hortense. Le refus du frère de l'Empereur fut cause de la guerre que l'Autriche déclara en 1806 : cette puissance admettait que les provinces lombardes formassent un royaume indépendant; mais elle ne pouvait supporter que Napoléon se trouvât sans intermédiaire aux frontières des Etats autrichiens.

18 mars. — Napoléon attribue à sa sœur Élisa la principauté de Piombino. Ce don sera complété, le 21 juin, par celui de la principauté de Lucques.

Le petit Napoléon-Louis est baptisé par le pape à Saint-Cloud (24 mars). Son père est nommé gouverneur du Piémont; il part; Hortense ne le suit pas; elle se retire à Saint-Leu-Taverny, ancien et charmant domaine des princes d'Orléans.

La résidence de Louis à Turin dure peu; il est nommé général de l'armée de réserve, mais sa mauvaise santé le force d'aller prendre les eaux de Saint-Amand, tandis que sa femme vient, avec son fils, présider aux fêtes que Napoléon donne à l'armée de Boulogne. A son retour des eaux, Louis est nommé gouverneur de Paris par intérim, en remplacement de Murat, créé grand-duc de Berg.

Vers le même temps, Pauline Bonaparte, veuve consolée du général Leclerc, et remariée avec un petit prince italien, Camille Borghèse, donne au monde de la cour, en son château de Neuilly, une fête si coûteuse, qu'on en murmure dans Paris. Pour apaiser cette mauvaise humeur des Parisiens, Napoléon ordonne à sa sœur d'offrir, deux jours après, une autre fête pour le haut commerce. La princesse obéit, mais fait traiter fort maigrement ses invités et ne daigne pas se montrer au milieu d'eux.

1806, 19 février. — Un décret impérial institue la fête de saint Napoléon, et la fixe au 15 août, jour officiel de la naissance de l'Empereur. Une seconde fête nationale est établie pour le 2 décembre, en commémoration de la bataille d'Austerlitz et du couronnement.

4 mars. — L'Empereur adopte Stéphanie de Beauharnais, nièce de l'impératrice Joséphine, qu'il marie bientôt après au prince Charles-Frédéric-Louis, fils du grand-duc de Bade.

30 mars. — Création de divers duchés (Dalmatie, Istrie, Cadore, Bellune, Rovigo, etc.), érigés en grands fiefs de l'Empire (cf. 11 mars 1808).

— Napoléon appelle son frère Joseph au royaume de Naples; augmente par l'annexion des pays de Massa-Carrara et de Carfagnano, le territoire de la principauté de Lucques et de Piombino, qu'il a précédemment donnée à sa sœur Elisa; confère la principauté de Guastalla à Pauline, avec le titre de princesse et archiduchesse.

— Un statut constitutionnel règle les devoirs des membres de la famille impériale (cf. 18 mai 1804) envers Napoléon, les formalités pour les naissances, mariages, etc. Napoléon s'y déclare le souverain arbitre de sa race.

1806, 24 mai. — Par un traité conclu à Paris, la république batave accepte pour roi héréditaire et constitutionnel, Louis, l'époux d'Hortense. Les avantages assurés au nouveau prince sont : un domaine royal comprenant un palais à La Haye, plus le palais du Bois, le domaine de Soestdyck; un revenu en biens fonds de 500,000 florins; une somme annuelle de 1,500,000 florins. En cas de minorité, la régence appartenait de droit à la

reine, avec une somme annuelle de 250,000 florins pour douaire.

5 juin. — Louis Bonaparte fait d'abord des difficultés pour consentir à son « expatriation, » mais finit par accepter et forme immédiatement le projet de « contribuer au bonheur de ses peuples. » L'amiral Verhuel, président de la députation hollandaise, a l'honneur de saluer le premier Hortense « reine de Hollande. »

18 juin. — Le roi et la reine de Hollande font leur entrée à La Haye. Hortense est désagréablement surprise de voir que son palais n'est « qu'un amas de vieilles maisons sans goût, offrant à la vue un contraste choquant avec la somptuosité des hôtels magnifiques de la principale rue de la résidence royale. » Elle essaie de se consoler en donnant chaque semaine des fêtes, des bals ou des concerts; elle s'efforce de transporter à sa cour le bel air des Tuileries et veille à ce que les uniformes des fonctionnaires et ceux des officiers civils et militaires de sa maison aient le plus d'élégance possible. Néanmoins les brouillards perpétuels du pays, la parcimonie et la tournure mélancolique des habitants, les façons « grotesques » des dames, leur peu de respect pour elle, et quelques autres désagréments, ne tardent pas à lui faire regarder sa royauté comme un exil. « C'est seulement lorsqu'elle y est forcée qu'elle séjourne en Hollande, ne laissant jamais échapper l'occasion de revenir auprès de sa mère lorsqu'elle lui est offerte (1). »

Décembre. — Louis nomme l'amiral Verhuel son am-

(1) Van Scheelten, *passim*.

bassadeur à Saint-Pétersbourg; mais la reine préfère qu'il soit nommé ambassadeur à Paris, « parce qu'elle le sait dévoué à la France. » Elle fait partager cette conviction à l'Empereur, qui réclame de son frère l'envoi de l'amiral à Paris.

Louis n'assiste presque plus aux concerts de la reine et cesse de se montrer avec elle au spectacle.

1807. — Louis avait créé un Ordre de l'Union, à l'imitation de l'Ordre de la Légion d'honneur. L'installation des chevaliers a lieu au mois de février, et la reine Hortence envoie à Napoléon le modèle de la décoration, où l'on a placé le blason des anciennes Provinces-Unies. Comme l'écusson est un peu chargé de figures d'animaux, l'Empereur se prend à dire :

« Mais c'est toute une ménagerie!

« Au fait, réplique Joséphine, je ne vois que des bêtes dans cet ordre-là. »

Le propos est rapporté au roi Louis qui n'est pas content, et, par représailles, explique à ses intimes Hollandais cette plaisanterie malhonnête qui courait à Paris l'année précédente : « L'Impératrice, disait-on, ne veut plus qu'on lui présente de miroirs; savez-vous pourquoi? — Non. — C'est qu'elle ne peut plus se voir dedans (de dents). »

Joséphine, avertie, contribue peu à rétablir la bonne harmonie entre son gendre et sa fille.

1807, 6 mai. — Le petit prince Napoléon-Charles meurt en Hollande, à l'âge de cinq ans. Napoléon témoigne un vif dépit de cette perte. Napoléon-Louis devient prince royal. Louis le père va prendre les eaux dans les Pyrénées et la reine se rend à Saint-Cloud. Elle y arrive le 20 mai. On la voit quelque temps après à Toulouse

réunie pendant plusieurs jours avec son mari. Ils se quittent, de plus en plus mécontents l'un de l'autre.

Vers le 1er juillet, Louis revient des Pyrénées en Hollande; il passe par Paris et y a mauvais accueil de son frère, à cause de certaines liaisons des Hollandais avec l'Angleterre.

A la fin du même mois, Hortense regagne également la Hollande. Louis devient le plus fantasque des époux; il emmène sa femme de La Haye à Utrecht.

Octobre. — Il la fait revenir d'Utrecht à La Haye. Hortense se lasse de ces pérégrinations et se rend à Paris.

23 août. — Le prince Jérôme, appelé au trône de Westphalie, épouse Frédérique-Catherine-Sophie-Dorothée, fille du roi Frédéric de Wurtemberg. Son mariage avec miss Paterson avait été, « pour cause de minorité, » cassé par Napoléon.

13 décembre. — Napoléon, après la paix de Tilsitt, va visiter ses nouveaux États d'Italie. A Mantoue, il revoit Lucien. Les deux frères ont une longue et orageuse conversation qui finit mal : Lucien est obligé de se retirer dans sa terre de Canino (près de Viterbe), que le pape avait érigée pour lui en principauté. Mais plus tard (janvier ou février 1808), lorsque Napoléon fit occuper Rome, Lucien quitta l'Italie pour se rendre aux Etats-Unis. Tombé aux mains d'une croisière britannique, il fut conduit en Angleterre et interné sur parole. Aux environs de Ludlow, il acheta une habitation belle et commode où il passa trois années. On voulut bien oublier, le traitant avec si peu de rigueur, qu'à l'époque de son am-

bassade d'Espagne, il s'était fait adjuger dans le port de Malaga, les précieux objets d'art de lord Saint-Helens, — objets pris par des corsaires sur le bâtiment auquel ce lord avait confié ses richesses en quittant l'ambassade de Constantinople. Les événements de 1814 rendirent à Lucien sa liberté dont il profita pour repasser en Italie. Mais au retour de l'île d'Elbe on le verra reparaître à Paris auprès de son frère.

20 décembre. — A Milan, l'empereur adopte Eugène de Beauharnais et le désigne pour son successeur à la couronne d'Italie.

1808, 1er février. — Une nièce de Murat, créée princesse par l'Empereur, épouse le prince de Hohenzollen-Sigmaringen.

2 mars. — Élisa devient grande-duchesse de Toscane (cf. 1806).

11 mars.—La hiérarchie nobiliaire de l'Empire est définitivement organisée.

20 avril. — A Paris, naissance de Charles-Louis-Napoléon (Napoléon III), qui, sauf erreur, n'a jamais été présenté à la Cour de La Haye ni même durant toute son enfance, au roi de Hollande. Il est baptisé à Fontainebleau.

6 juin. — Napoléon fait proclamer roi d'Espagne son frère Joseph, dont la royauté napolitaine est transférée bientôt après (15 juillet) à Murat.

Août. — Hortense se rend aux eaux d'Aix.

1809, 3 mars. — L'Empereur, rentré en possession du grand-duché de Bergh, qu'il avait créé en faveur de Mu-

rat, le 15 mars 1806, et qu'il lui avait repris en appelant son beau-frère au trône de Naples, attribue ce grand-duché, le 15 juillet 1808, à son neveu le prince royal de Hollande, Napoléon-Louis.

Juillet. — Louis va faire un voyage en Zélande.

1er août. — Hortense profite de l'éloignement de son mari pour venir à Paris ; sans cesse elle faisait ainsi la navette entre la résidence de son époux et celle de sa mère. Cette fois, elle ramenait son fils aîné.

4 août. — Arrivée à Paris, elle en repart immédiatement pour Fontainebleau où elle trouve Joséphine fort dolente et déjà convaincue de l'imminence d'une répudiation. « Sous le péristyle, la reine rencontre la prophétesse Lenormand, dont Joséphine payait les avis mystérieux au poids de l'or. A cette époque, Joséphine passait une partie de sa vie à se faire tirer les cartes et à chercher son avenir dans du marc de café ou dans des blancs d'œufs (1). » Hortense, moins puérile, ne croit pas à ces moyens d'interroger le sort ; mais elle attache une certaine valeur mystique aux pressentiments que sa mère lui fait connaître. Dès ce moment, la mère et la fille, d'accord avec Regnault de Saint-Jean d'Angély, font tous leurs efforts pour conduire Napoléon à désigner Eugène comme son futur successeur. Ce projet échoue : au contraire, l'Empereur charge les deux enfants de Joséphine de la préparer à l'idée du divorce.

Le 30 novembre, toute la famille impériale est réunie à Paris, moins Joseph, retenu en Espagne, et Lucien. On y remarque entre autres le roi et la reine de Hol-

(1) Van Scheelten, II, 35.

lande, le prince Eugène. Louis n'y vient que comme contraint et forcé, sans aucun appareil ; il loge non à l'hôtel de sa femme, rue Cérutti, mais chez Mme Letizia. Bientôt après le roi de Hollande forme une demande en séparation de corps, qu'il adresse à Napoléon, le priant instamment de la prononcer, ainsi qu'il en avait le droit comme chef de la famille impériale.

15 décembre. — Un grand conseil de famille est tenu aux Tuileries. Joséphine consent au divorce que lui impose Napoléon ; son douaire est fixé à une rente annuelle de deux millions de francs sur le Trésor de l'Etat. Malgré la retraite de Joséphine à la Malmaison, « l'hiver se passa assez gaiement aux Tuileries, en bals masqués, en spectacles et en concerts (1). » Hortense y préside.

25 décembre. — Autre conseil de famille. Louis y comparaît, donne ses raisons pour se séparer. Hortense fait défaut à cette réunion. L'Empereur prononce que les deux époux doivent encore essayer de vaincre leur éloignement mutuel ; il ordonne qu'Hortense se rendra en Hollande et fera effort pour vivre avec son mari. Conformément à cette volonté, Hortense part pour les Pays-Bas ; elle en revient quelques semaines après, déclarant que le climat de la Hollande lui serait mortel et que définitivement tout accord est impossible avec son mari. Louis ne met aucun obstacle à cette retraite sans esprit de retour, il dépose même aux Archives de son royaume une déclaration qui exclut avec injure tout raccommodement.

1810, 7 février. — Le duc de Cadore et le prince de Schwartzenberg signent une convention pour le ma-

(1) Van Scheelten II, p. 60.

riage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise, fille aînée de l'empereur d'Autriche, François Ier.

28 mars. — Marie-Louise arrive à Compiégne.

1er avril. — Le mariage civil est célébré au château de Saint-Cloud. Le roi Louis de Hollande et Hortense figurent à cette cérémonie, et le lendemain au mariage religieux, dans la grande galerie du Louvre. « L'Empereur avait fait savoir à ses sœurs, et à la reine de Hollande particulièrement, qu'à la cérémonie du mariage, elles porteraient à tour de rôle la queue de la robe de la nouvelle impératrice. Cette décision, à laquelle les tantes de la reine étaient loin de s'attendre, les avaient mises de fort mauvaise humeur. Il y eut même des paroles assez vives échangées entre elles et leur frère, mais elles durent se décider à obéir. Quant à la reine de Hollande, il y avait longtemps qu'elle avait pris son parti (1). »

1er juillet. — Louis abdique la couronne de Hollande en faveur de son fils Napoléon-Louis, et quitte Harlem; le 3, il est à Osnabruck; le 9, à Tœplitz, dans les Etats de l'empereur d'Autriche.

13 décembre. — Napoléon réunit la Hollande à l'Empire français, et assigne à l'ex-roi, pour lui et les siens, un apanage. Infidèle à l'esprit de sa famille, Louis Bonaparte repousse cette dotation.

1811, 20 mars. — Naissance de François-Charles-Joseph-Napoléon, fils de l'empereur. Il reçoit le titre de roi de Rome (les Etats de l'Eglise avaient été annexés à l'Empire français par décret du 17 mai 1809).

(1) Van Scheelten, II, 63.

23 octobre. — Naissance à Paris de Charles-Auguste-Louis-Joseph de Morny, qui est élevé par Mme de Souza, mère du général Auguste-Charles-Joseph de Flahaut, épouse en secondes noces d'un ambassadeur de Portugal.

1812, 23 octobre. — Conspiration du général Mallet. Il est jugé par un Conseil de guerre. Le jour de l'exécution, le comte Dejean, sénateur, président de ce Conseil, demande au général de faire connaître ses complices. « Qui sont-ils? lui dit Dejean. — Vous, tout le premier, si j'eusse réussi, répondit Mallet. »

18 décembre, minuit. — Napoléon rentre aux Tuileries, au retour de sa campagne de Moscou. Il avait été précédé par la publication de ce vingt-neuvième bulletin de la ci-devant Grande Armée, qui avait avoué à peu près l'immensité du désastre et se terminait froidement par ces mots célèbres : « La santé de Sa Majesté n'a jamais été meilleure. »

La reine Hortense, cette même année, accepte la démission de son harpiste, Pierre d'Alvimare, qui se retire de la Cour et des honneurs. C'est à lui que le public attribuait la pensée musicale et le tour de cette romance de Dunois, *Partant pour la Syrie*, que redisent aujourd'hui toutes les musiques militaires de l'Empire; mais il paraît que Méhul était pour quelque chose dans la composition. Les paroles furent écrites par Delaborde. Trois hommes d'esprit avaient donc collaboré avec la reine Hortense pour cette œuvre; mais ils lui en laissèrent tout l'honneur, qui n'est pas grand. Voilà comment cette composition douceâtre et fade, imprégnée des senteurs de la pommade du boudoir, est devenue un chant

national, accompagnement obligé du défilé des régiments.

« Amour à la plus belle,
« Honneur au plus vaillant! »

Soit, mais la Révolution avait eu d'autres accents pour entraîner les cœurs.

1813, 26 octobre. — Quelques Cosaques se montrent aux environs de Cassel. Le peuple se soulève contre Jérôme, qui est, avec tout son monde, reconduit à coups de fourche aux confins de son royaume de Westphalie.

Décembre. — Les alliés envahissent le grand-duché de Bergh, apanage du fils aîné d'Hortense.

L'ex-roi de Hollande est forcé par l'Autriche de quitter la Styrie; il rentre en France.

1814, 1er janvier. — Les ennemis coalisés mettent le pied sur le territoire français.

29 mars. — Hortense avait eu pour tactique de rester dans Paris avec ses enfants, alors que Marie-Louise et le roi de Rome se rendaient à Blois. Elle se décide à partir, au moment où l'ennemi va ouvrir le feu contre la capitale. Ses enfants la suivent. Elle s'arrête au château de Navarre.

30 mars. — Bataille de Paris.

2 avril. — Le Sénat déclare déchus du trône Napoléon et sa famille.

4 avril. — Napoléon abdique à Fontainebleau. Le 11, il signe le traité de Fontainebleau. On y trouve ces dispositions :

« Art. I. — S. M. l'Empereur Napoléon renonce pour lui et son successeur et ses descendants, ainsi que pour chacun des membres de sa famille, à tout droit de souveraineté et de domination, tant sur l'Empire français et le royaume d'Italie, que sur tout autre pays.

Art. VI. — Il sera réservé..... au roi Louis, deux cent mille francs de rente; à la reine Hortense et à ses enfants quatre cent mille francs.

« Les princes et princesses de la famille de l'Empereur Napoléon conserveront en outre tous les biens meubles et immeubles, de quelque nature que ce soit, qu'ils possèdent à titre particulier. »

Louis refuse d'abord la somme fixée pour lui, et interdit à Hortense l'acceptation de l'indemnité qu'elle s'était fait allouer. L'ex-roi avait accompagné, avec Jérôme et Joseph, la fuite de Marie-Louise vers la Loire. A Orléans, après le départ de sa belle-sœur qui retournait en Autriche, on le vit assister à la messe, dans l'église de Saint-Louis, en grand uniforme de général de division : son air de piété édifia tout le monde.

Lorsque l'Impératrice, à Rambouillet, prend congé de toutes les personnes qui l'avaient accompagnée, Hortense lui demande de la suivre hors de France. Marie-Louise, assez spirituellement, lui offre d'être sa dame d'honneur. L'ex-reine ne croit pas devoir pousser jusqu'à l'acceptation de cet office de domesticité le désir de *veiller* sur la femme de son beau-père et beau-frère. Elle revient donc à Paris. Mme Letizia et le cardinal Fesch étaient déjà en route pour l'Italie.

Le 18 avril, Hortense, Joséphine et Eugène reçoivent à la Malmaison la visite de l'empereur de Russie, Alexan-

dre, qui devient subitement le protecteur de l'ex-reine. Celle-ci donne bientôt aux souverains, dans son château de Saint-Leu, un grand dîner, auquel Joséphine assiste.

Cependant les frères et sœurs de Napoléon se dispersent.

Joseph s'établit en Suisse et y achète le château de Prangins (canton de Vaud), qu'il habite jusqu'au mois de mars 1815.

Louis se retire à Lausanne, puis à Florence. Il se décide à y accepter le bénéfice du traité de Fontainebleau et joint même à ses deux cent mille francs de rente une dotation que lui avait conservée la Hollande.

Mais toujours exaspéré contre sa femme, il continue contre elle, par procureurs, devant le Tribunal civil de Paris, l'action judiciaire que les mêmes juges avaient mollement admise avant la chute de Napoléon.

Jérôme se rend en Suisse, puis en Styrie, enfin à Trieste, où il restera jusqu'au retour de l'île d'Elbe.

Lucien, après le traité de Fontainebleau, quitte l'Angleterre et revient à Rome.

Pauline ne tarde pas à rejoindre Napoléon à l'île d'Elbe.

1814, 3 mai. — Napoléon débarque à l'île d'Elbe. Il commence son installation dans sa résidence en prenant d'autorité la mairie de Porto-Ferrajo pour son palais. Là il se met à jouer au petit roi. « Il se figure qu'on peut l'y assiéger, et il prend des mesures sérieuses. Il ne dit plus *mes* armées et *mes* peuples ; il dit encore *mes* canots, *mes* voitures, *mon* palais, *mes* bâtiments, *mon* architecte... Afin de s'amuser un peu, il construit trois

forts; il s'entretient la main; il met deux canons à droite, deux canons à gauche. C'est tellement inoffensif qu'on se sentirait porté à l'indulgence et conquis à la pitié (L. Laurent-Pichat). » Ne vous y fiez pas cependant. Du milieu de cette chute, il organise un plan pour se replacer sur le trône de France, et il réussira.

Le même jour où Napoléon prenait pied dans son refuge, Louis XVIII entre à Paris. Eugène se fait présenter à lui par l'empereur Alexandre. Un mois après, le beau-fils de l'Empereur, parfaitement lié avec les Bourbons et les princes coalisés, allait en Allemagne rejoindre son beau-père, le roi de Bavière, qui lui avait donné le duché de Leuchtenberg et le rang de prince de sa maison.

29 mai 1814. — Mort de Joséphine. — Quelques jours après Alexandre apporte à Hortense le brevet de duchesse de Saint-Leu et celui d'une pension de quatre cent mille francs, dons gracieux de Louis XVIII, concédés, en date du 30 mai, à la prière instante de l'empereur de Russie et sur lesquels Louis n'avait rien à voir. Celui-ci prend le titre, non de duc, mais de comte de Saint-Leu.

Juillet. — Hortense va rendre visite à Louis XVIII. Le vieux roi se met en frais de coquetterie réglée avec elle; mais on se hâte de couper court à ce commerce aimable en apportant au roi la preuve que la duchesse de Saint-Leu, rentrant chez elle au milieu de ses amis, n'y tenait pas les discours les plus respectueux pour son bienfaiteur. Encore la police de Louis XVIII ne savait pas tout. Hortense s'était mise en correspondance secrète avec Napoléon par l'intermédiaire de Joseph, qui correspondait lui-même avec Murat, et par celui-ci avec l'île

d'Elbe, et conspirait pour son retour. Elle prépare, entre autres, la défection du colonel Labédoyère, et *travaille* parallèlement avec Fouché, intimement avec Regnault et MM. Maret de Bassano, Caulaincourt, Réal, Berlier, Thibaudeau, Mme Hamelin, quelques banquiers, le fournisseur Ouvrard, plusieurs officiers généraux, tels que MM. de Flahaut, Lefebvre-Desnouettes et Lallemand. On essaya vainement d'enrôler Ney, mécontent des Bourbons, mais qui se retira dans sa terre de Condreux.

« Les bonapartistes voulaient, avant tout, renverser les nouveaux venus ; et attendu qu'ils étaient plus habiles que ceux-ci, ils tâchaient de les combattre de toutes les manières, et profitaient surtout de leur faute avec un art infini. Ils reconnurent dès les premiers instants, que pour intéresser la France à leur cause, il fallait ne plus songer aux maximes du pouvoir absolu, dont l'Empereur avait abusé. Ils se firent partisans de la liberté, ne jurant plus que par elle, montrant aux citoyens un ardent amour de leur bonheur fondé sur les lois : c'était du fruit nouveau. A l'ombre de nos nobles couleurs, ils se mirent en mesure de combattre la Charte, mais ce fut en lui faisant la révérence et en feignant de ne s'armer que pour elle. »

Tel fut le plan d'Hortense et de ses amis, suivant la propre révélation qu'ils en ont faite (1).

Tandis que l'on chauffait à blanc l'esprit des casernes, en parlant sans cesse aux militaires de *Jean de l'Epée*, du *Petit Caporal*, du *Père la Violette ;* tandis que dans les conciliabules de toute sorte on rejetait les *torts* de l'Empereur sur ses ministres et ses entours, ses revers sur la trahison ; tandis qu'on inventait les ordres ironiques

(1) Van Scheelten, *Mémoires sur la reine Hortense*, II, 236.

de la *Girouette* et de l'*Eteignoir*, pour dénigrer les agents de l'autorité, — « ce qui fut un bon coup de partie, » — un journal, appelé le *Nain jaune*, vint compléter ce système de déconsidération. Dès son début, cette feuille obtint un succès de vogue ; elle était rédigée par les écrivains bonapartistes les plus spirituels de l'époque. A la vérité, ce n'a jamais été beaucoup dire, en aucun temps. Chacun eut son rôle ; tous les ressorts furent disposés. « On affilia un certain nombre de femmes ; car, en France, les femmes doivent nécessairement prendre part à tout ce qui arrive. Des baronnes, des comtesses, des duchesses, ne craignirent pas de s'enrôler dans le complot. On les chargea de préférence de diriger l'esprit de la jeunesse ; c'était les employer où elles pouvaient être utiles et où le dévouement ne laissait pas que d'être agréable (1). »

Quelques amis d'Hortense firent en Italie plusieurs voyages ; on entretint des intelligences avec le Piémont, la Lombardie, Gênes, la Toscane, et même avec Vienne. Le petit roi de Rome était couvé des yeux par des agents bonapartistes, qui se promettaient de l'enlever. Napoléon, de son côté, nouait des intrigues partout en France, en Allemagne, en Italie, en Angleterre, en Autriche et jusqu'en Espagne. Un jeune négociant de l'île d'Elbe, fin comme l'ambre, fut même chargé de visiter en qualité d'agent secret et *d'éclairer* par avance le chemin que Napoléon allait bientôt suivre de Cannes à Paris. Lucien, morose, mais réconcilié, eut des conférences avec le général Bertrand et Thibaudeau, puis avec de nombreux conspirateurs de France et d'Italie.

(1) Van Scheelten, II, 283

Dans le temps où avaient lieu ces conciliabules et ces préparatifs, l'ex-roi Louis poursuivait son instance contre sa femme devant la Cour royale de Paris, et concluait à ce que le jeune Napoléon-Louis fût remis entre ses mains. Les avocats d'Hortense inventaient, pour résister à cette demande, des incidents d'audience et des moyens dilatoires.

L'ex-reine, comme l'a remarqué un historien, avait pris la précaution d'invoquer l'appui des quatre avocats les plus royalistes de Paris : Bellart, Chauveau-Lagarde, Roux-Laborie et Bonnet. Celui-ci, à l'audience du 19 janvier 1815, rappelant les lettres patentes accordées par Louis XVIII à Hortense, s'en autorisa pour dire : « Tout est terminé par cet insigne bienfait qui a trouvé des cœurs reconnaissants. Que penser de cette indiscrète réclamation (élevée par le mari) qui tend à faire un étranger du jeune duc de Saint-Leu! peut-on l'enlever à sa mère, à sa patrie, à son roi?... » M. Jules Bonnet a retrouvé dans les papiers de son père et il a publié (*Mes Souvenirs du Barreau depuis* 1804) une note que la duchesse de Saint-Leu avait rédigée pour son avocat; elle s'y dépeint naturellement sous le jour le plus favorable, se représentant comme une personne qui aurait préféré à l'éclat d'une condition illustre « une vie douce et paisible, au sein de l'amitié et de la culture des arts qu'elle a portée très-loin. C'est cet heureux naturel, ce sont ces goûts marqués par l'esprit et la raison qui lui ont fait chercher (ajoute-t-elle), dans tous les moments qu'elle croyait pouvoir dérober aux devoirs de son rang, cette douce solitude où son cœur se formait par les lectures les plus saines et l'étude des arts qui embellissaient sa vie et qui la consolent maintenant. » Mais vraiment voilà

une Minerve, à son compte, du moins. La Cour, sur les conclusions de l'avocat adverse, M. Tripier, n'ordonna pas moins, en dépit des soins qu'elle se flattait de prendre à toute heure pour ses enfants, que dans trois mois, à dater de ce jour (19 janvier), le fils aîné du comte de Saint-Leu et de la duchesse de Saint-Leu serait remis au comte de Saint-Leu ou à son fondé de pouvoirs spécial. Les événements politiques empêchèrent l'exécution à point nommé de l'arrêt rendu par la Cour. Il ne devait avoir son effet qu'un peu plus tard.

1815, 1er mars. — Napoléon débarque au golfe Juan.

20 mars. — Il rentre à Paris. C'est le commencement des Cent-Jours.

On lit dans le journal *le Temps*, du 28 mars 1869 : « Il y a quelques jours l'Empereur est allé voir dans les salons du maréchal Vaillant les reliques napoléoniennes léguées au prince impérial par la princesse Bacchiocci. Parmi ces reliques figurent de nombreuses tabatières, une entre autres qui a appartenu au roi Louis XVIII.

« On sait que lors des Cent-Jours, dit à ce propos *le Temps*, Louis XVIII, surpris aux Tuileries par la brusque arrivée de Napoléon Ier, s'enfuit à la hâte, laissant sur son bureau sa tabatière, où prisa Napoléon par distraction et dont il se servit toujours depuis.

« Est-ce là un de ces *souvenirs glorieux* que la Cour de Paris défendra à l'occasion contre les insultes des écrivains? Je l'ignore; mais ce que je sais bien, c'est que s'il arrivait à un simple mortel, entrant dans un appartement abandonné, de prendre une tabatière oubliée par le précédent locataire, de la mettre dans sa poche et de

s'en servir toujours depuis, la Cour de Paris *la trouverait mauvaise.* » — (X. Feyrnet.)

Joseph, Lucien, Jérôme, Mme Letizia, Elisa, Hortense et le cardinal Fesch, parurent seuls aux Tuileries pendant les Cent-Jours.

Marie-Louise et le roi de Rome restèrent à Vienne.

Julie et ses enfants étaient en Suisse.

La princesse de Canino et ses enfants se tinrent à Rome, ainsi que le prince et la princesse Borghèse. Mais Pauline se montra bonne sœur en contribuant de son mieux aux besoins d'argent de Napoléon. Elle lui envoya ses diamants qui se trouvaient, on ne sait pourquoi, dans la berline de voyage de Napoléon et qui furent pris à Charleroi, le 19 juin, par une troupe de pillards.

Le prince Félix Bacciochi résidait à Bologne ; l'ancienne reine de Westphalie était retournée près de son père à Stuttgard ; la reine Caroline Murat, avec ses quatre enfants, était au château de Bambourg, près de Vienne ; le prince Eugène, à Munich, à la cour du roi de Bavière ; la princesse Stéphanie, à Bade ; enfin Murat, chassé de Naples, se trouvait à Aubagne, près de Toulon, attendant des ordres de son beau-frère pour agir en Italie et tâcher de reconquérir son trône.

22 avril. — Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire. On promet à la France, sur ce papier, identiquement les choses que promettait la Charte de 1814 ; mais on y faisait d'égales réserves en faveur du souverain, on y ouvrait les mêmes chausse-trappes sous les pas de la liberté. L'article 64 reconnaissait aux citoyens le droit d'imprimer et de publier leurs pensées : dans le même temps, Fouché, ministre de la police, persécutait

M. Comte, le courageux écrivain du *Censeur*, et menaçait de le perdre après l'avoir reconnu incorruptible. Il est vrai qu'au moment où Bonaparte s'avançait à grands pas sur Paris, M. Comte avait publié son excellente brochure : « *De l'impossibilité d'établir une monarchie constitutionnelle sous un chef militaire, et particulièrement sous Napoléon.* »

18 juin. — Défaite de Waterloo.

22 juin. — Abdication. Les Chambres nomment un gouvernement provisoire.

8 juillet. — Louis XVIII rentre à Paris.

15 juillet. — Napoléon monte à bord du vaisseau anglais le *Bellérophon*.

LIVRE II

L'ÉDUCATION D'UN PRINCE — LE JEUNE CARBONARO

1815-1831

La chute de l'Empire dispersa les membres de la famille impériale qui s'étaient réunis autour de leur chef. Mme Letizia, Elisa, le cardinal Fesch, reprirent le chemin de l'Italie. Pie VII les accueillit à Rome.

Dans un conseil de famille tenu au palais de l'Élysée, le 23 juin, il avait été décidé, entre Napoléon lui-même, Joseph, Lucien et Jérôme, que l'Empereur se retirerait aux Etats-Unis, où ses trois frères promirent de le rejoindre.

Un seul de ces quatre personnages, Joseph, exécuta le plan convenu.

L'indécision de Napoléon à Rochefort, sa manie de traîner partout avec lui un personnel encombrant, l'idée chimérique que l'Angleterre, s'il se rendait à elle, irait se payer de mots et lui pardonnerait d'avoir trahi la foi jurée en 1814, au traité de Fontainebeau; peut-être aussi les ruses de Fouché, empêchèrent qu'il n'essayât de se dérober à la croisière anglaise. Une fois qu'on le tint, on le garda. Qui pourrait s'en étonner? Ce qui surprend, c'est de voir qu'il se soit trouvé de bonnes gens pour admirer

sa lettre au régent d'Angleterre. Elle est un chef-d'œuvre d'impudence :

« Altesse Royale, disait-il, — en butte aux factions qui divisent mon pays et à l'inimitié des plus grandes puissances de l'Europe, j'ai couronné ma carrière politique, et je viens, comme Thémistocle, m'asseoir au foyer du peuple britannique; je me mets sous la protection de ses lois..... »

L'entendez-vous? « Il est en butte aux factions qui divisent son pays. » Qui donc avait été plus que lui un factieux et un artisan de discorde? « Il a couronné sa carrière politique. » Et par quoi? Par ce retour de l'île d'Elbe, chef-d'œuvre d'intrigue et de parjure, forfait commis envers la France, qu'il livrait, encore blême d'épuisement, à tous les fléaux d'une guerre insoutenable; cette France où tout le monde, excepté lui, avait le droit de conspirer la chute des Bourbons. Il se compare à Thémistocle! Mais le vainqueur de Salamine n'avait pas attiré deux fois l'invasion étrangère à Athènes, il n'avait pas renversé les lois de son pays. Et, d'ailleurs, à quelles conditions Thémistocle s'était-il fait recevoir chez le roi de Perse? En promettant qu'avant une année il rangerait la Grèce sous la domination du grand roi. Napoléon offrait donc implicitement de donner un jour la France pour vassale à l'Angleterre. Il demandait à être traité en émigré et en client..... Ou plutôt, il ne savait qu'une chose, c'est qu'il voulait vivre et pouvoir se reconnaître après son désastre : le temps et l'occasion seraient ensuite ses conseillers.

L'Angleterre usa envers lui d'une modération qu'il n'avait jamais montrée envers ses propres ennemis; elle se contenta de le détenir dans une île lointaine, où son

secret châtiment fut de se trouver captif sous cette même latitude où, quinze années auparavant, il avait déporté sans jugement légal, contre tout droit, les adversaires les plus courageux de son attentat de brumaire. S'attendrisse encore qui voudra sur le martyr de Sainte-Hélène; je n'y vois que la revanche du sort contre l'odieux enlèvement des citoyens qu'il avait envoyés périr aux Séchelles, sur la côte brûlante du Sénégal et dans les marais infects de la Guyane. Le 6 août, on l'embarquait sur le *Northumberland*.

Le 16 octobre 1815, il débarquait à Sainte-Hélène, trois jours après que Murat venait de payer de sa vie, sur le rivage de la Calabre, une tentative folle pour reprendre le royaume de Naples. Au moins Murat était mort en soldat.

Le hasard des révolutions a mis entre les mains de M. E. Pelletan une curieuse page d'histoire contemporaine, dont personne n'a démenti l'authenticité. C'est la relation écrite par Louis-Philippe de paroles à lui dites par le prince-régent d'Angleterre. L'autographe de Louis-Philippe est daté de Twickenham, le 9 octobre 1816. La *Tribune* en a publié le 21 mars 1869 le fac-simile autographié. Nous reproduisons ce document dans sa teneur.

Le R. R. J'ai vu ces jours-ci un Officier Anglais le colonel Kealing qui arrive de Sainte-Hélène, et il m'a conté sur Buonaparte des détails fort curieux. Il a eu deux conversations fort longues avec Buonaparte qui lui a dit des choses fort extraordinaires et que je veux vous raconter. — Buonaparte lui a dit : « Vous verrés le Prince Régent en Angleterre; je vous « prie de vouloir bien lui faire mes compliments, et de l'as- « surer que quoique je sois fort mal ici, que j'y sois traité « d'une manière à laquelle je ne devais pas m'attendre,

« qu'on m'y ait soumis à des restrictions qu'on n'aurait pas « dû m'imposer, cependant la considération de l'avenir me « fait supporter mon sort actuel par la certitude que d'une « manière ou de l'autre il changera bientôt, et c'est l'Angle- « terre qui le changera. »

« — L'Angleterre? » reprit le Col. K. avec étonnement.

« — Oui, oui, l'Angleterre, » reprit B. affirmativement, « mon cher Colonel, tout cela se brouille en Europe et l'An- « gleterre aura bientôt besoin de moi, c'est elle qui va me « tirer d'ici. » — Vous vous faites illusion, vous ne savés « donc pas qu'on vous déteste en Angleterre. »

« — Cela ne fait rien à la chose, qu'on m'aime ou qu'on « me déteste, on aura besoin de moi, est-ce que vous croyés « que tous ces Bourbons peuvent tenir en France? C'est im- « possible, et il est infaillible que cela me revienne à moi ou « à mon fils, et dans l'un ou l'autre cas, il faudra bien qu'on « vienne me chercher ici. »

« — Mais d'abord le gouvernement des Bourbons subsiste « encore, et ensuite s'il tombait, je doute qu'il soit aussi « certain que vous le croyés, que votre famille fut rappelée. »

« Oh, pour ma famille, je vous la livre, cela ne vaut rien. Si « mon frère Joseph n'avait pas été un benêt, il aurait éclairé « l'Espagne, comme j'ai éclairé la France, et alors les Bour- « bons n'auraient pas eu plus beau jeu en Espagne qu'en « France; mais il n'est plus question de mon frère; c'est « de mon fils dont il s'agit, c'est celui qu'il faut à la « France, et la France l'aura, car on ne peut pas s'en passer. « On ne veut pas de votre sottise de la légitimité. Tous ces « souverains sont des foux avec leur légitimité, cela n'a pas « le sens commun. Les peuples ne veulent plus de tout cela. « Ecoutés, mon cher colonel, il faudrait que je puisse parler « à votre Prince-Régent, il a de l'esprit, il m'entendrait, et « son esprit lui ferait comprendre ce qu'il ne comprendra « pas si je ne le lui apprends.

« — Vous voulés que je dise cela au Prince-Régent? » — « Sans doute, je vous le demande; dites-lui que je lui en « demande pardon, mais qu'il ne saura tout ce qu'il faut « qu'il sache que quand il aura causé avec moi. L'Europe et « surtout la France sont trop éclairées pour se laisser prendre « à toutes les sottises que tous ces vieux souverains et leurs « cours s'amusent à débiter sur leur légitimité, sur le droit « divin, le thrône et l'autel, il faut mettre de côté tout ce « fatras là qui ne sert qu'à écarter de la route, et qu'à vous « susciter tous les embarras où vous vous enfournés de jour « en jour davantage. Moins ils veulent accorder de liberté « à leurs peuples; et plus il faut leur en parler. Je n'en veux « pas plus qu'eux; soyés tranquille, je sais bien qu'aujour- « d'hui, il faut une verge de fer pour mener les hommes, « mais il faut la dorer cette verge, il faut en les frappant, « leur faire croire que c'est eux qui se frappent, il faut tou- « jours parler de la liberté, de l'égalité, de la justice et du « désintéressement et ne jamais accorder aucune liberté « quelconque. J'avais établi en France une base de système « qui aurait servi de modèle à tous les souverains, s'ils n'a- « vaient pas été si bêtes. Ils auraient été beaucoup plus ab- « solus, et leurs peuples beaucoup plus esclaves, et après « tout, qu'est-ce que cela leur faisait de régner en vertu de « cette légitimité ou de toute autre chose ? Ce sont des en- « fantillages. J'ai prouvé par mon gouvernement en France, « combien il était facile d'en imposer aux peuples en les flat- « tant. En les insultant, on les révolte, et c'est ce qui arrive « aujourd'hui. Toutes les nations sont humiliées de la doc- « trine de la légitimité et du droit divin, et il en résultera « nécessairement des convulsions qui me ramèneront. Tandis « qu'il serait si facile d'arranger tout cela. Il n'est pas même « nécessaire de changer de système, il suffit de changer de « language, et pourvu qu'on parle aux peuples de liberté et « d'égalité, je vous réponds qu'on peut les opprimer tout à « l'aise, et leur faire payer jusqu'à leur dernier sol, sans qu'ils

« soient tentés de se soulever, et même sans qu'ils soient « réellement mécontents. »

Si ces propos ont été tenus, le véritable Napoléon de Sainte-Hélène ressemble peu à celui du *Mémorial*.

Joseph, avons-nous dit, fut seul à gagner l'Amérique. Il fit bien de s'éloigner : quoique son rôle eût été très-secondaire dans les événements des Cent-Jours, on n'ignorait pas que, dans les derniers mois du séjour de l'Empereur à l'île d'Elbe, beaucoup de lettres, adressées ou reçues par Napoléon, l'avaient été par l'intermédiaire de l'ex-roi de Naples et d'Espagne. Parti de Nanteuil, où sa sœur Pauline avait une maison de campagne, il avait gagné Tours, Poitiers, Niort, et s'était heureusement embarqué à La Rochelle, le 15 juillet, sur un brick de commerce, qui le conduisit à New-York. Joseph habita pendant seize ans les Etats-Unis, sous le nom de comte de Survilliers; il séjourna alternativement à New-York, Philadelphie et Poënte-Breze, près de Bordentown, sur la Delaware, où il acquit des propriétés considérables.

Jérôme, blessé au bras à Waterloo, était revenu rapidement à Paris, qu'il avait quitté secrètement le 27 juin. Il atteignit la Suisse, puis le Wurtemberg, où son beau-père lui accorda l'autorisation de fixer son séjour au château d'Elvangen, sous la condition de ne pas quitter cette résidence et de ne conserver aucun Français à son service. Mais au mois de juillet de l'année suivante, il obtint de la cour de Vienne la permission de se rendre, sous le nom de comte de Montfort, avec sa femme, l'ex-reine Catherine, au château de Bambourg, qu'habitait déjà sa sœur Caroline, l'ex-reine de Naples. Plus tard, on le vit résider alternativement près de Vienne, où il avait une

belle terre, et à Trieste, où il avait un palais. C'est dans cette ville qu'est né, le 9 septembre 1822, Napoléon-Joseph-Charles-Paul Bonaparte, ancien représentant du peuple, aujourd'hui prince français, général de division, sénateur. Le 27 mai 1820 était née, aussi à Trieste, Mathilde-Lætitia-Wilhelmine Bonaparte, aujourd'hui « princesse Mathilde, » ci-devant comtesse de Montfort, puis princesse Demidoff.

Lucien, après la seconde abdication, avait quitté le Palais-Royal, dont il s'était emparé sans façon après le retour de l'île d'Elbe. Il se rendit d'abord à Neuilly, dans le joli château, inhabité à ce moment, que possédait sa sœur Pauline; le 29 juin il en partait et se mettait en route pour l'Italie, sous le nom de comte de Casali. Repoussé des frontières de Savoie sur Lyon, où commandait le général autrichien Bubna, il sollicita de cet officier un passe-port pour franchir les Alpes. Bubna le fit conduire sous escorte à Turin, où il arriva le 12 juillet. Interné là pendant deux mois, libre ensuite le 15 septembre, grâce aux sollicitations du pape, de se rendre à Rome, il alla s'établir dans sa terre de Villa-Ruffinella, voisine de Frascati, et, reprenant son titre de prince de Canino, vécut avec plus de splendeur que de prudence et de ménagement pour sa fortune.

Louis n'avait pas bougé de Florence, pendant que son frère se retrouvait en France. Vers le mois de juillet, il se rendit à Rome, s'y établit, et, s'armant de ses droits reconnus, envoya réclamer l'aîné des enfants, Napoléon-Louis, à Hortense, qui se trouvait alors à Aix, en Savoie; il lui laissait le second.

C'est ainsi que Louis-Napoléon, resté seul près de sa

mère, devait par elle recevoir si spécialement la tradition bonapartiste.

L'ex-reine avait eu, pendant quelques mois, un rôle des plus actifs et qui l'avait mise en pleine lumière dans l'impérialisme. Le 20 mars, elle s'était rendue aux Tuileries et avait conduit ses deux fils à l'Empereur. L'entrevue avait été fort cordiale. Napoléon à l'île d'Elbe avait d'abord jugé sévèrement toutes les intrigues du château de Saint-Leu, tant de singulières complaisances que Joséphine, Hortense et Eugène avaient fait voir pour les princes ennemis. Il savait que Joséphine avait contracté la maladie dont elle était morte en assistant à une partie de plaisir où la nouvelle duchesse de Saint-Leu fêtait l'empereur de Russie, bienfaiteur galant. Mais ensuite sa mauvaise humeur s'était calmée lorsqu'il avait vu, du fond de sa retraite, les adroites manœuvres pratiquées par sa belle-fille pour lui regagner des amis. Assurément elle avait contribué pour beaucoup à la conjuration qui venait de le ramener à Paris. Tant qu'il se flatta de l'idée que Marie-Louise allait rentrer, il conserva néanmoins avec la reine une sorte de réserve; mais bientôt il ne put se méprendre sur la résolution de l'empereur d'Autriche de garder sa fille et le roi de Rome. Marie-Louise témoignait d'ailleurs de sentiments plus que froids pour son époux. L'Empereur alors se retourna vers Hortense avec une espèce de tendresse furieuse; il l'admettait à toute heure près de sa personne, faisait venir ses deux neveux aux Tuileries, les laissait jouer dans son cabinet de travail, les montrait au peuple presque comme ses héritiers. Enfin par un caprice d'une bizarrerie inexplicable, il voulut qu'Hortense elle-même, qui tenait près de lui, au palais, la place de Marie-Louise absente, écrivît à cette

princesse une véritable sommation de reparaître en France. En attendant, la reine de Hollande jouait un peu à la souveraine, se mêlait d'une foule de négociations, et même, par un coup de partie assez peu digne, trouvait moyen de se lier avec les duchesses douairières d'Orléans et de Bourbon, restées toutes deux en France après la fuite du roi. La première, veuve de Philippe-Egalité, mère d'un prince du sang, arrivait à signer une humble requête à la dame intérimaire des Tuileries et se faisait assurer ainsi quatre cent mille francs de pension ; la seconde, mère du duc d'Enghien, vendait aux Bonaparte l'oubli du meurtre, contre la promesse d'une rente de deux cent mille francs. Retenons ces deux scandales ; ils auront plus tard leurs conséquences naturelles.

Au moment du départ de Napoléon pour la campagne de Belgique, le soir, à minuit, Hortense était là. Au retour elle se retrouva dans son cabinet à l'Elysée. N'ayant pu empêcher la seconde abdication, qui lui semblait une faute comme la première, elle vit sans plaisir la proclamation de Napoléon II, le 23 juin, par la Chambre des députés; elle apprit le lendemain, avec peu de regrets, que la Chambre des pairs n'avait pas confirmé l'acte de reconnaissance admis par la première assemblée. Comme Lucien, elle aurait incliné à faire reprendre par Napoléon le désistement qu'il avait consenti le 22; elle supposait que l'armée et le peuple approuveraient Napoléon s'il s'emparait hardiment de la dictature. De l'Elysée elle l'entraîna à la Malmaison, toujours l'excitant à cette résolution qu'il n'osa pas adopter ; par les soins qu'elle prit, une foule d'officiers se réunirent autour de lui pour le défendre si on voulait l'enlever, pour le soutenir s'il essayait de ressaisir le pouvoir. Tout fut inutile; l'Empereur

décida de partir pour Rochefort. Comme viatique de ressources, elle lui donna ses propres diamants; mais en personne prudente, elle se fit écrire par lui une délégation d'une valeur égale sur les bois réservés de la liste civile. Ce fut alors seulement qu'elle revint à Paris.

Déjà ses enfants étaient cachés; c'était une précaution qu'elle avait prise aussi en 1814. Elle ne jugea pas opportun de les remettre cette fois à Mme Riouff, qui tenait un certain état de maison. Jugeant qu'ils étaient maintenant en quelque sorte plus précieux, Hortense leur choisit un asile plus obscur; ce fut chez son bonnetier qu'elle les fit conduire. Ils ne sortirent de cette cachette, pendant quelques heures, que pour aller embrasser l'Empereur au départ de la Malmaison. Elle-même disparut en dérobant sa trace par un véritable tour de comédie. Son hôtel situé rue Cérutti, avait un jardin et une sortie rue Taitbout; accompagnée de sa lectrice, Mlle Cochelet, qui lui avait loué sous un faux nom un appartement de l'autre côté de la rue Taitbout, justement en face et dans la maison d'un bourbonien avéré, elle opéra si bien son déménagement qu'elle se trouva installée sans que personne devinât où elle était allée. Bientôt elle jugea qu'elle pouvait, sans inconvénient, faire ramener ses enfants près d'elle.

Elle avait en se dissimulant deux raisons particulières: d'abord il y avait eu contre elle quelques démonstrations hostiles des gardes du corps du roi, promptement réprimées par la garde nationale; puis elle voulait, sous un déguisement, parcourir les quartiers populeux et juger de l'état des esprits.

Qui peut savoir comment elle employa le temps de ses pérégrinations à travers Paris? Toujours est-il qu'au

bout de huit jours elle avait déjà noué une espèce d'alliance avec Fouché redevenu ministre de la police, s'était assuré la protection du prince Guillaume de Prusse, avait presque reconquis l'empereur de Russie; il fallut une véritable supplication de Louis XVIII pour qu'Alexandre renonçât au dessein de la voir.

Le 3 juillet on la voit rentrer tranquillement à son hôtel. Deux semaines plus tard, une foule de gens, obéissant à un mot d'ordre, portaient à leur boutonnière un œillet rouge, symbole nouveau succédant à la violette bonapartiste d'avant les Cent-Jours. Pour le coup c'était trop. Louis XVIII lui avait déjà fait donner en termes courtois et tristes le conseil de s'éloigner pour quelques mois; mais le commandant militaire de Paris, le baron prussien de Müffling, lui intima, au nom des puissances, l'ordre « de quitter la capitale dans deux heures. » Il fallait s'éloigner. Cette disgrâce l'eût prise tout à fait au dépourvu si Talleyrand ne lui avait acheté (singulier moment pour ce trafic) un de ses tableaux moyennant une somme comptant de seize mille francs.

En partant elle donna l'ordre de vendre son hôtel et la galerie de peinture qu'elle avait à la Malmaison. Pour ce second point il s'élevait une difficulté : ces tableaux qu'elle possédait ne lui avaient rien coûté ; c'était un présent de Napoléon qui les avait pris à l'électeur de Hesse-Cassel. Ce prince faisait ses diligences pour les recouvrer. On les enleva subtilement pour les porter ... où? A l'hôtel d'Alexandre, qui, par une connivence étrange, consentit à ce recel au détriment d'un des princes ses alliés.

Hortense quitta donc Paris le 17 ou le 18 juillet, sous la protection d'un commissaire autrichien, M. de Voyna, qui

la défendit très-vaillamment à Dijon contre une algarade d'officiers royalistes. En revanche, il lui dut de pouvoir sortir d'un mauvais pas à Dôle, qui était une ville bonapartiste et voulait écharper l'officier ennemi.

L'ex-reine possédait un château à Prégny, près de Genève. Elle comptait s'y rendre, Mais les autorités de cette ville alléguèrent divers motifs politiques pour ne point la recevoir. Il fallut qu'elle se rendît provisoirement à Aix en Savoie où elle avait pour amies les religieuses d'un hôpital, qui lui firent un excellent accueil et l'aidèrent à s'installer provisoirement dans la ville.

Au commencement de septembre on lui envoya l'autorisation de se fixer dans celui des cantons suisses qui voudrait la recevoir. Forte de cet avis, elle se rendit... hors de Suisse, à Constance, dans le grand-duché de Bade. Qui fut étonné? Le grand-duc, dont la femme était, comme on le sait, la parente d'Hortense, mais qui se souvenait de la déclaration des alliés défendant à tous les Bonaparte de s'établir ailleurs qu'en Prusse, Autriche ou Russie. Le pauvre prince s'alarmait de donner refuge sur son territoire à l'ex-reine, que l'opinion publique lui signalait comme infiniment dangereuse et compromettante; mais elle le rassura en lui montrant l'avis officiel de la décision prise par les puissances le 27 août et qui lui permettait de résider en Suisse; elle annonça d'ailleurs qu'elle ne resterait à Constance que le temps d'obtenir l'agrément des autorités de Saint-Gall pour se fixer dans leur canton. Le séjour *provisoire* à Constance lui fut donc accordé. Elle se hâta d'acheter une maison.

1816-1830. — Pendant que la reine s'installait chez elle aussi bien que le comportaient alors les ressources d'une

petite ville, elle apprit que par une loi rendue le 12 janvier 1816, les membres de la famille Bonaparte étaient officiellement exclus de France à toujours, et de plus que tous les conventionnels qui avaient voté la mort de Louis XVI devaient quitter sans retard le territoire français.

Hortense considéra cette mesure commune, englobant dans une même proscription souverains et régicides, comme un acte de mauvais goût de la part des Bourbons; il lui semblait que l'exercice du pouvoir suprême, quelle qu'en soit l'origine, établit entre tous les porteurs de couronne une sorte de compagnonnage qu'il est impolitique, presque immoral, de briser, même après une lutte violente. Tous les princes se doivent, pensait-elle, une sorte de déférence. L'obstination avec laquelle Hortense d'abord et sur son exemple tous les Bonaparte ont affirmé, soutenu cette solidarité, leur longue persistance à se regarder comme des souverains infortunés, mais légitimes quoique parvenus, a fini par avoir raison de l'orgueil de leurs *cousins*, les monarques d'Europe.

Il existe un témoignage frappant de cette incorporation des Bonaparte dans la famille des princes réguliers. Au moment de la première chute de l'Empereur, le Trésor n'avait pu solder encore une somme de 7,618,667 francs 1 centime, qui se décomposait ainsi. Liste civile et apanages, du 1er janvier au 1er avril 1814 : A l'empereur, 6,250,000 fr.; à Joséphine, 501, 666 fr. 67 c.; à Mme Letizia, 40,333 fr. 67 c.; au roi Joseph, 366,666 fr. 67 c.; à la reine Hortense et à ses enfants, 440,000 fr. En outre le traité de Fontainebleau avait stipulé, pour tous les Bonaparte des allocations pour compenser en argent la déchéance politique de leur famille; ce qu'ils acceptèrent

en présentant chacun sa requête au Trésor de France pour être payés; mais au 20 mars 1815, le ministre des finances, obéré par l'invasion, n'avait pas trouvé encore le temps de les satisfaire. De ce chef il leur était dû en tout 5,027,911 fr. 17 c.

C'était donc au 20 mars 1815 une somme totale de douze millions six cent quarante-six mille cinq cent soixante-dix-huit francs et dix-huit centimes qu'ils prétendaient sur le Trésor.

Par un décret du 3 mai 1815, Napoléon régla ce compte en délégations sur de prochaines ventes de bois appartenant au Domaine et par quelque autre opération de trésorerie. La somme entière devait être soldée, d'après son calcul, dans le délai de peu de mois. Six semaines après il abdiquait.

S'il est une chose évidente, c'est que le retour de l'île d'Elbe avait implicitement annulé le traité de Fontainebleau, et que les Bonaparte, après 1815, ne pouvaient plus à aucun titre réclamer une somme quelconque d'après un acte que le chef de leur maison avait lui-même violemment déchiré.

Mais Hortense, invitée d'ailleurs par ses parents, n'en sollicita pas moins du gouvernement de Louis XVIII le paiement des deniers que lui promettait le décret impérial du 3 mai 1815. Chose incroyable, Louis XVIII, réservant la question pour les purs Bonaparte, la résolut en faveur d'Hortense Bonaparte, qui obtint en 1818 un remboursement intégral! Non-seulement elle eut ce qui lui revenait directement, mais encore elle toucha la moitié de la part de sa mère : l'autre moitié fut envoyée à Eugène.

L'exil n'était donc pas pour elle la misère; il offrait

plus de rigueurs aux conventionnels chassés de France, à ceux du moins qui avaient toujours refusé de devenir les fonctionnaires de l'Empire. Quelques-uns furent amenés par les hasards de leur triste pérégrination dans cette même ville de Constance, d'où Hortense renouait déjà le fil de ses intrigues : ils étaient, ces fugitifs, des vieillards, presque des indigents. Elle leur envoya offrir de l'or ; ils refusèrent, aimant mieux mourir de faim sur la route de l'exil que de recevoir l'aumône de la pitié bonapartiste.

Bientôt après, la duchesse de Saint-Leu achetait, à proximité de Constance, « une petite maison de paysans, au bord du grand lac et au bas d'un petit enclos, sur le penchant d'une colline, dans un site pour lequel elle s'était passionnée. » Mais selon ses plans, la maison devait servir d'écurie, on bâtirait à côté un modeste petit château, auquel on adjoindrait des bois formant perspective qui appartenaient au grand-duc de Bade. Parce qu'il ne se souciait pas de les vendre, Hortense s'en plaignit comme d'une persécution. « *Laissez-lui prendre un pied chez vous.....*, » a dit le poëte; on sait le reste.

A Constance même, elle acheta ensuite une autre maison plus commode et que visitèrent peu à peu bien des gens qu'on ne se serait guère attendu à voir sous ce toit, tels que Léopold de Saxe-Gotha, ce courageux soldat de Wellington à Waterloo, que l'on a vu depuis roi des Belges, et Fouché, qui était décidément évincé par les Bourbons. Le frère d'Hortense, Eugène, vint aussi la visiter. Quelques semaines plus tard, elle alla elle-même le voir en Bavière et remit sous sa surveillance le jeune Louis-Napoléon, qui fut placé à proximité de son oncle, au gymnase d'Augsbourg. L'enfant suivit, pendant trois

années, les cours de ce collége. C'est là qu'il apprit l'allemand, mais contracta l'habitude de cette prononciation tudesque, à la fois *chuintante* et gutturale, que vingt années et plus de résidence continue à Paris n'ont pu encore lui faire perdre.

Ce voyage d'Augsbourg sembla, on ne sait pourquoi, un peu suspect, et le grand-duc de Bade invita Hortense à se souvenir de la promesse qu'elle avait donnée en arrivant à Constance de faire choix d'une demeure en Suisse.

Or, il y avait à vendre dans le canton de Thurgovie, sur la rive gauche du Rhin, entre Schaffouse et Constance, près du village de Marnenbach, un petit manoir autrefois nommé Narrenberg (la montagne des Fous), et par altération Arenenberg. Les bâtiments étaient assez tristes, mais l'exposition était charmante. Hortense l'acheta, le 10 février 1819, au prix de 30,000 florins, et s'occupa aussitôt de rendre ce séjour habitable. Dans le même temps un petit château voisin, celui de Sandegg, fut acheté par une amie de l'ex-reine, M^lle^ Cochelet, sa lectrice, qui, plus tard, devint l'épouse d'un ancien officier de la garde impériale, M. Parquin, et la châtelaine du Wolfberg.

Dès lors, Hortense eut un domicile apparent, un principal établissement. Elle passait les hivers ou à Genève ou en Italie; les étés et une partie de l'automne, à Arenenberg. Quand elle était de loisir, l'ex-reine s'occupait de rédiger ses mémoires pour la postérité; mais souvent elle était interrompue par des visites. La situation de son château avait, en effet, cet avantage que l'on pouvait y être apparemment conduit par la seule curiosité du touriste, et sous un prétexte plausible, communiquer ou re-

cevoir un avis. Nul ne dira jamais maintenant ce qui s'est préparé là de conspirations de toute espèce contre la Restauration, et non pas contre celle-ci exclusivement. Hortense, cette *douce obstinée*, comme l'appelait Eugène, a été l'âme de la plupart des complots qui se formèrent en France de 1816 à 1822.

Au mois de février de cette dernière année, on crut saisir sa main dans la conspiration de Saumur, qui coûta la vie au général Berton.

Le 21 septembre 1822, Bories, Pommier, Goubin et Raoulx, les quatre sergents de la Rochelle, furent exécutés en place de Grève. Assurément ce n'étaient pas des bonapartistes, mais des *carbonari*. Toutefois, en ces temps d'agitation, les partis se mêlaient dans une haine commune contre le gouvernement royal. D'un groupe à l'autre on se prêtait secours. Ce fut ainsi qu'un avocat du barreau de Paris, M. Mocquard, ami secret des Bonaparte, fut le défenseur de Pommier devant la Cour d'assises de Paris. On le voit bientôt après l'hôte, le familier d'Arenenberg, ami constant de la reine; il devait être un jour le secrétaire du fils, l'empereur d'à-présent. C'est à ce poste que la mort le surprit, en 1864.

Le prisonnier de Sainte-Hélène avait achevé ses jours le 5 mai 1821. Une de ses dernières recommandations écrites fut pour Eugène, ou, si l'on aime mieux, pour Hortense, qui menait son frère. Il ressort des faits qu'elle représentait aux yeux de Napoléon mourant, une gardienne du bonapartisme opiniâtre. Elle-même se préférait à Marie-Louise et ne considérait depuis longtemps l'ex-impératrice et Napoléon II que comme des obstacles à la fortune de ses propres enfants. En 1811 ou 1812, elle avait bien pu se résigner à un rôle secondaire, mais

elle profitait néanmoins de son ascendant sur l'Empereur pour réclamer sans cesse des marques d'une faveur qui la rapprochait du niveau de Marie-Louise. Ainsi lorsqu'on eut formé le premier dessein de la construction d'un palais pour le roi de Rome, au bord de la Seine, en face du Champ de Mars, elle avait presque arraché à son beau-père la promesse qu'il ferait bâtir en même temps un autre palais pour ses deux neveux, dans le quartier de la Madeleine. C'était là un projet habilement conçu, puisque si le temps en eût permis la réalisation, les fils d'Hortense auraient été toujours présents sous les yeux des Parisiens, toujours à proximité de l'Empereur, tandis qu'il reléguait, en quelque sorte, son propre fils loin des Tuileries, dans la banlieue de la capitale.

Les plus beaux rêves s'évanouissent; à la mort de Napoléon, Hortense et ses amis paraissent avoir compris que leurs espérances souffraient une forte atteinte et qu'il fallait changer leurs plans. Ce fut alors que le bonapartisme fit décidément alliance avec le libéralisme, assez ingénu en ce temps-là, et même depuis, pour accepter une telle alliance. Tel est le point de départ d'une évolution qui rapprochait, comme on disait, « l'autel de la Victoire et celui de la Liberté. » Les bonapartistes seuls profitaient à ce contrat d'amitié, qui nous aura valu un demi-siècle d'égarements et de fautes en politique. Ils y trouvaient pour premier avantage de doubler le nombre des combattants décidés à empêcher la royauté des Bourbons de s'établir définitivement sur le sol français et de laisser toujours en suspens la question du retour de l'Empire, avec ou sans le roi de Rome.

La Restauration usa de son droit de défense en exilant, par la loi du 12 janvier 1816, tous les membres de la fa-

mille impériale. Il est visible que si les Bonaparte l'avaient emporté, leur plus ardent désir n'aurait pas eu pour objet de conserver respectueusement les Bourbons en France. C'est la loi naturelle entre princes qu'ils s'excluent à tour de rôle du pays où ils prétendent régner. Les peuples n'ont rien à voir dans ces ostracismes, dont les bénéficiaires auraient pu être les victimes. Le jour qui rend la liberté à une nation, un problème bien différent se pose aussitôt, celui de savoir si l'on doit lever ou maintenir les lois de bannissement contre les princes. A cet égard, les opinions des républicains se sont plusieurs fois trouvées en désaccord.

Les uns, généreux, ont dit : « Nous sommes assez forts ; ôtons de nos codes les lois de rigueur. »

Les autres, plus prudents, ont fait remarquer que la loi de salut domine tout ; qu'un prince est un ennemi public de la démocratie, et que personne n'est tenu, fût-ce au nom de l'humanité, de prêter des armes contre soi-même.

Ceux-ci ont raison pratiquement, ceux-là n'ont pas tort théoriquement ; ou, pour mieux dire, si l'idée démocratique était arrivée dans le monde à la plénitude qu'elle y doit obtenir un jour, si elle s'imposait avec son autorité légitime, si les peuples étaient parvenus à ce degré de facile bon sens où le principe de l'égalité paraît la loi suprême de la vie sociale, les princes seraient trop heureux de se perdre dans la foule et d'obtenir l'oubli du passé. Nous n'en sommes pas là ; dans l'état d'enfance et de rusticité où se trouve encore le plus grand nombre des esprits, quiconque paraît un être singulier, exceptionnel, est puissant. Ensuite, les maximes qui se conservent parmi les princes leur communiquent

un esprit analogue à celui des sectaires. Ces derniers supposent ingénuement que la toute-vérité est descendue en eux; les premiers admettent de même qu'ils possèdent un caractère sacro-saint, et, malgré leurs discords, leurs rivalités jalouses, leurs compétitions, ils restent mutuellement convaincus de leur participation directe à l'essence divine. C'est une caste extra-humaine, un groupe d'une nature *sui generis*, où l'on peut entrer de mille manières, même par intrusion violente; mais une fois qu'on en fait partie, on n'est ni pour soi, ni pour ses pareils, ni même pour le gros des autres hommes, exactement pétri du même limon que nous tous. Non, un prince est un homme, encore bien qu'il ne soit pas un héros : espèce bizarre, qui serait d'une puissance effrayante, si la philosophie, qui a su déterminer tous les règnes de la nature, n'était pas capable de constater également les causes d'où s'engendrent les êtres anomaux.

Les caractères typiques dans les princes résultent avant tout du milieu artificiel dans lequel ils vivent, et s'entretiennent par l'éducation.

Même dans l'exil, même primé par les droits de Napoléon II et d'un frère aîné, Louis-Napoléon s'élevait dans une atmosphère morale où tout devait fomenter sa foi dans sa destinée particulière. Et je ne parle pas seulement de prédictions flatteuses qui lui furent faites à diverses reprises par des prophétesses, — comme sont souvent les nourrices ou les servantes devenues imbéciles et fatidiques par la longue domestication et la contemplation unique d'un enfant de maître; — non, cette instruction privée que donne un précepteur de famille fait sur un jeune cerveau une ineffaçable impression. Habitué à se voir l'objet unique des soins d'un homme à moitié maître,

à moitié domestique, quelquefois favori de la mère ou familier du père, en tout cas oscillant de la servitude à la domination, habitué, dis-je, à cette présence d'un homme qui ne semble exister que pour lui, l'enfant, avec sa logique mystérieuse, ne tarde pas à comprendre qu'il est un bijou rare, une plante singulière, d'une culture délicate et d'une forme insolite mais curieuse, un être, enfin, qui ne ressemble pas à tout et qui vaut mieux que tout.

A cet égard, Louis-Napoléon eut fortuitement lieu de prendre de bonne heure cette haute opinion de sa propre nature. En effet, s'il fut élève d'un collége public, c'était encore dans des conditions de privilége et d'exception qui favorisent l'orgueil. Tout jeune, il avait reçu les soins d'un vieillard débonnaire et simple, l'abbé Bertrand, qui l'environna d'une de ces affections molles et séniles, qui dégénèrent en manie d'adoration. Plus tard, on aperçoit près de lui, à Augsbourg même, et après les quatre années de séjour dans cette ville, un directeur plus énergique et plus ferme, un homme de race républicaine, non pas dégénéré, mais dévié, qui, précepteur par nécessité, demeura toujours au fond de l'âme un réfractaire, mais comprimé par la dépendance où il vivait, fut l'instrument résigné, subalterne, utile néanmoins, d'une éducation dont il apercevait avec chagrin la tendance désastreuse. Philippe Lebas était fils de ce jeune conventionnel, dévoué à la fortune de Robespierre et de Saint-Just, et qui aima mieux se brûler la cervelle que de porter sa tête sur l'échafaud thermidorien. M. Lebas, marin à seize ans, passa ensuite dans l'armée de terre, où il devint maréchal-des-logis de la garde impériale. Il fit les campagnes de 1813 et de 1814, occupa un emploi dans les bureaux de la Préfecture de la Seine, et fut appelé, en 1820, au-

près de Louis-Napoléon ; il ne rentra en France qu'en 1828. Entraîné par une ardeur démocratique tout à coup exaltée, il prit une part active à la révolution de juillet. Mais alors, comme s'il avait épuisé, quoique jeune encore, la somme d'activité militante qui était en lui, il se voua aux études savantes et s'absorba dans des travaux, les uns de simple pédagogie, les autres d'érudition curieuse, d'épigraphie surtout. Esprit net, suffisamment ouvert, imbu de la meilleure littérature latine, il avait su communiquer à son élève le goût de l'histoire et quelque adresse à prendre dans les anciens certains mouvements de style, qui, chez un imitateur, peuvent faire illusion et dissimuler la faiblesse ou l'embrouillement de la pensée.

Philippe Lebas eut pour successeur M. Narcisse Vieillard, que nous avons vu, en 1842, député de la gauche, en 1848 et dans les années suivantes, républicain de nom aux Assemblées constituante et législative, sénateur après le 2 décembre. Il avait été officier d'artillerie ; après avoir achevé l'éducation de Napoléon-Louis, il devint le précepteur de Louis-Napoléon, et probablement c'est lui qui donna au prince ces notions techniques relatives aux armes spéciales, dont Napoléon III aime à faire montre. C'est aussi, sans doute, dans ses entretiens d'ancien élève de l'École polytechnique, que M. Vieillard inspirait au futur empereur cette habitude d'employer des comparaisons de géométrie élémentaire, dont la présence dans quelques écrits de Louis-Napoléon a fait croire qu'il était entré dans la partie abstruse des mathématiques.

Outre les leçons de ces maîtres, Louis-Napoléon, avons-nous dit ailleurs, entendit celles d'un collége ; il

suivit pendant trois années, avec peu d'éclat (il était le 24e de sa classe), les cours de Sainte-Anne d'Augsbourg.

Au total, son éducation fut supérieure à celle que reçoivent la plupart des Français : évidemment il avait à vaincre la nature, qui lui avait donné la lenteur de l'esprit ; mais il n'était pas incapable d'application. De plus, sa mère, avec beaucoup de prévoyance, le força d'être attentif à deux études extrêmement avantageuses dans la vie moderne.

Elle voulut, sur le conseil de M. de la Valette, qu'il se rendît habile dans tous les exercices du corps ; un prince court de jambes peut encore, se juchant à cheval, montrer un air de dignité. D'ailleurs, les exercices violents donnent la santé.

Hortense exigea, en outre, qu'il apprît plusieurs langues étrangères, dont l'une entre autres, l'allemand, devait lui coûter peu de peine, puisqu'il vivait ordinairement en Allemagne.

En Italie où, avant 1830, il séjournait de temps à autre, on lui enseigna également la langue originaire des Bonaparte. C'est là, évidemment, qu'il prit une sorte de goût pour les études archéologiques : beaucoup de savants italiens de cette époque étaient des hommes d'esprit, aimant les relations mondaines et sachant se lier avec tous les princes, régnants ou non. Leur courtoisie obséquieuse les faisait regarder comme des gens aimables, dont les compliments sont flatteurs, quoique prodigués, et dont la fréquentation donne au dehors un certain renom d'ouverture d'esprit. Du reste, inoffensifs, ils connaissaient du passé lointain beaucoup de minuties et se gardaient d'étudier l'esprit de cette civilisation ancienne dont ils lisaient couramment les textes et déchiffraient les

pierres monumentales. Avec ces sortes d'hommes, on apprend à aimer les galeries d'antiques, les musées en bon ordre, la numismatique, la glyptique, l'épigraphie, la sigillographie, le bric-à-brac. On se forme aux élégances distinguées de la science vide.

Il est probable qu'Hortense de tout temps férue, comme l'étaient, du reste également, Louis Bonaparte, son époux, et Lucien, son beau-frère, de la passion des vers, fit lire quelques poëtes français à son fils. On peut le conjecturer par cette anecdote.

A l'ermitage du mont Eleenalp, dans le canton d'Appenzell, un touriste a retrouvé sur le livre des étrangers le quatrain suivant, accompagné d'une signature complexe :

Septembre 1824.

Je ne veux point d'un monde, où tout change, où tout passe,
Où, jusqu'au souvenir, tout s'use et tout s'efface,
Où tout est fugitif, périssable, incertain,
Où le jour de bonheur n'a pas de lendemain.

HORTENSE, STÉPHANIE, LOUIS-NAPOLÉON.

A première vue, on avait pensé que ces lignes mélancoliques étaient l'œuvre commune du prince, de sa tante et de sa mère qui les avaient signées ensemble ; mais des fureteurs qui découvrent tout prétendent avoir rencontré ces vers dans les *Méditations poétiques*, de Lamartine, qui parurent en 1820. Tout se borne donc à une de ces innocentes appropriations, dont Hortense passe pour avoir été coutumière, à l'exemple de sa tante Fanny de Beauharnais, visée jadis par cette vieille épigramme :

Chloé, belle et poëte, a deux petits travers ;
Elle fait son visage et ne fait pas ses vers.

Napoléon III paraît être en poésie un des derniers adeptes de la littérature froidement élégante et discrètement prétentieuse, chère aux salons sous le premier Empire qui correspond à une école d'artistes du genre dit *troubadour*.

Laissons ce propos pour remarquer le choix des vers empruntés à Lamartine. Ils respirent une espèce d'amertume et de résignation, tout ensemble, qui devait être souvent le caractère des pensées d'Hortense et de son fils vers 1824. Leurs espérances semblaient bien réduites : l'Empereur mort (5 mai 1821), Napoléon II à Vienne et dédaigné, l'impérialisme pâlissant en France et forcé de se rallier au libéralisme, les princes de la famille impériale toujours en exil.

A d'autres heures pourtant la foi dans l'avenir descendait de nouveau dans ces âmes ambitieuses ; elle en reprenait possession, et par les lettres d'amis, les lectures, par les longues conversations intimes, comme par les paroles fugitives qui d'un trait éclairent tout un monde d'idées, le jeune homme pouvait, peu à peu, entrevoir, reconstituer dans son cerveau un système dont le retour était le flatteur mirage de son intelligence et le rêve d'Hortense.

Entourée de ses amis, visitée par des hommes qui venaient sans cesse lui apporter l'hommage des bonapartistes de France et lui confier le secret de mille complots contre les Bourbons, l'ex-reine rappelait continuellement à ses fils la fortune passée de leur famille. Le plus jeune surtout était l'élève qu'elle instruisait avec complaisance et à tout événement dans l'art de corriger les mauvais destins, d'en préparer de meilleurs. L'aîné réclamé judiciairement et obtenu par le père, par l'ex-roi, n'était pas

néanmoins tout à fait perdu pour Hortense, qui pouvait souvent l'avoir près d'elle; mais au cadet, qui lui appartenait plus exclusivement, elle dévoilait davantage les leçons d'expérience qu'elle avait acquise dans tant d'aventures diverses.

Elle l'aurait voulu plus vif, plus français, mais elle se consolait de le voir un peu hésitant de caractère et d'allure, un peu tardif, et, par instants, d'une indolence presque féminine. Un mot célèbre lui revenait en mémoire ; elle se rappelait que Catherine de Médicis citait souvent ce proverbe italien : « Le monde appartient aux lymphatiques. » Sans être une savante, elle n'ignorait pas que cette constitution modifiée par le régime et par l'âge devient à la longue une prédisposition favorable pour la réflexion et l'opiniâtreté. Le type parfait d'un tel tempérament, s'il est équilibré, c'est Guillaume, l'indomptable Taciturne.

Chez les hommes doués ainsi par la nature les impressions n'entrent que une à une, mais elles sont durables; avec des idées peu nombreuses ils vont devant eux impassiblement en apparence. Si un obstacle se présente, ils essaient de le tourner, et, comme ils sont tenaces, presque crochus des doigts, ils finissent par se cramponner si bien que cet obstacle même leur devient un point d'appui. Le peu de résistance qu'ils semblent d'abord offrir empêche leurs ennemis de s'acharner contre eux ; on en a compassion ou on les dédaigne, mais ils avancent à raison même de la négligence que l'on met à les arrêter. Un jour on est tout surpris de l'espace qu'ils ont gagné ; peut-être est-il déjà trop tard pour les déposséder ; il faut compter avec eux. A ce moment même, ils fatiguent encore par leurs tortuosités les esprits prompts et mobiles, qu'ils achèvent

tout à coup d'engluer dans un piége inattendu. Le meilleur écolier entre les mains d'un maître habile et qui insiste, c'est celui dont la jeunesse, surtout si le fond comporte en outre promesse de nervosité, présente cette nature froide, molle, atone ou d'un ton jaune pâle, comme la cire.

Hortense était institutrice par vocation, comme elle s'en vantait dans la note dont il a été question au moment de son procès avec son mari (1); elle l'était d'autant mieux que ses regrets la prédisposaient à toutes les

(1) Elle y parlait ainsi d'elle-même et de ses soins maternels, en imitant le langage d'une Campan ou d'une Genlis, les éducatrices en vogue à l'époque de sa jeunesse : « Le tableau fidèle de son existence actuelle suffit pour apprécier le sentiment profond qui est le mobile de toutes ses actions, et on peut le dire, l'âme de toutes ses pensées. A son réveil, son premier sentiment est chaque matin pour ses enfants; elle les demande, les embrasse et reçoit le rapport de la visite des médecins. C'est aussi de ce premier moment que, se rappelant les petits événements de la veille, elle encourage ou réprime avec une douce sévérité ce qu'il peut y avoir eu de reprochable dans leur conduite. Mme la duchesse détermine elle-même si le temps permet de sortir et si ses enfants peuvent prendre l'exercice qui leur est recommandé. Ordinairement elle se charge du plus jeune (Louis-Napoléon) et le promène elle-même; sa délicatesse exigeant un exercice plus modéré que celle de son frère, qui sort avec son instituteur. Plusieurs fois le matin, elle se rend à la salle d'études de ses enfants, qu'elle encourage ainsi par l'assiduité de sa surveillance. Leur récréation est le seul moment où elle en jouit pour elle-même, en donnant à leurs jeux la direction conforme à leur situation... Les principes d'éducation que dirigent Mme la duchesse sont en général plus doux que sévères, mais exacts. Sous le rapport physique, elle a toujours veillé elle-même à la santé de ses enfants. Le plus léger changement dans le régime lui a été soumis dans tous les temps, et ne s'exécute qu'avec son assentiment. Elle a toujours exigé une grande exactitude dans leur manière de vivre

espérances. Sa foi dans le hasard et dans une industrieuse adresse à le diriger l'invitait à n'être prise au dépourvu sur rien. Aussi revenait-elle toujours à ses préceptes ; elle les imprimait sous mille formes dans l'âme obéissante de son fils de prédilection, de celui qu'elle façonnait comme son élève exclusif. Par elle il apprit à connaître et sa famille et la France, à se préparer tout en se réservant.

Elle lui disait :

« La fortune la plus extraordinaire des temps modernes est celle des Bonaparte. Ils endurent aujourd'hui des revers pénibles, mais sans avoir dit leur dernier mot.

« Avec votre nom, vous serez toujours quelque chose soit dans la vieille Europe, soit dans le Nouveau Monde. Les hommes sont partout et en tout temps les mêmes : ils révèrent malgré eux le sang d'une famille qui a possédé

et une sobriété qui a beaucoup contribué à les fortifier en écartant de la table tout ce qui n'offre pas une nourriture également saine et simple. Dans tous les temps ellea réglé leur manière d'être vêtus et les degrés de précautions qu'exigeaient les saisons. Sous le rapport moral, elle a toujours écarté de ses enfants tout ce qui pouvait avoir le caractère de la faiblesse et de l'adulation. Ennemie née de tout ce qui est factice, elle s'est attachée à leur donner une tenue naturelle, polie et simple pour tout le monde, confiante pour elle et respectueuse pour leurs maîtres. Elle sait trop le prix d'une bonne éducation pour n'avoir pas tenu essentiellement à tout ce qui peut en former les bases en suivant progressivement les degrés de leur âge. C'est donc aussi en suivant constamment ce principe et en y joignant l'étude des arts agréables, qu'elle se flatte d'en faire des hommes pour la société et de travailler à leur bonheur par les jouissances que ces derniers doivent leur procurer. » Cornélie élevant les princes de l'avenir à la brochette!

une grande fortune. Un nom connu est le premier à compte fourni par le destin à l'homme qu'il veut pousser en avant.

« Napoléon, l'auteur de notre célébrité, a sans doute écrasé les peuples sous le poids de son ambition, mais il a suscité de magnifiques espérances chez tous les pauvres et d'étonnantes admirations partout. Je l'ai connu dans sa force et dans ses faiblesses, et je ne vous le donne pas comme un modèle accompli. Souvent on eût pu le comparer à un roseau peint en fer.

« Il avait deux défauts, la faiblesse et l'indiscrétion ; comme il aimait trop à discuter, on lui faisait dire tous ses secrets. Un prince doit savoir se taire ou parler pour ne rien dire.

« Trop de gens, par sa faute, eurent prise sur lui; il se laissait souvent mener par d'anciens amis ou de nouveaux flatteurs. Evitez d'appartenir si exclusivement à personne que vous ne puissiez plus vous délier. Du reste, soyez fidèle à vos amis : c'est auprès des autres hommes une recommandation utile, qui leur inspire vaguement le désir de s'attacher à vous.

« Dans notre disgrâce actuelle, incertain de ce que vous pouvez devenir, ne vous lassez pas d'espérer. Toujours l'œil aux aguets, surveillez les occasions propices. Si la France vous échappait définitivement, l'Italie, l'Allemagne, la Russie, l'Angleterre, vous présenteraient encore des ressources d'avenir : partout il se produit des caprices d'imagination qui peuvent élever aux nues l'héritier d'un grand homme illustre.

« Héritiers de Napoléon, vous et votre frère, vous l'êtes assurément, après le roi de Rome : en effet, votre oncle Joseph n'a que des filles, et Lucien, par les frasques

de son esprit, a laissé échapper l'occasion de s'asseoir autrefois sur le degré le plus voisin du trône. Ce n'est pas, je le sais, un homme sans valeur : il est hardi et rusé, mais sa fougue lui a toujours fait perdre le profit des entreprises, qu'il a su tenter avec audace. Le véritable héros du 18 brumaire, c'est lui; Napoléon y fut faible, irrésolu, presque poltron. Après Waterloo, Lucien, courageux dans l'adversité de sa famille comme un gentilhomme italien du quinzième siècle, combattit énergiquement pour faire proclamer Napoléon II, et si l'Empereur avait eu alors le bon sens de l'écouter, on aurait jeté à la Seine la Chambre des pairs et le Corps législatif : des factieux ! Avec ce qui restait de l'armée, on eût achevé cette besogne en un tour de main, et l'on eût pu ensuite disputer pied à pied le territoire de la France aux ennemis. La dictature aurait été le salut de la dynastie impériale. Malheureusement pour elle, son chef n'était, à cette heure-là, que l'ombre de lui-même. Je l'avais vu, à minuit, lorsqu'il montait en voiture pour rejoindre son armée sur la frontière de Belgique : il souriait, en m'embrassant, mais avec une crispation de visage qui faisait mal à voir. Son âme était malade comme son corps. Il était épuisé déjà par l'effort de ses trois mois de lutte. Depuis, l'oisiveté de Sainte-Hélène lui a rendu une partie de sa lucidité d'intelligence. Comme il avait infiniment d'esprit, avec une entente complète du caractère des hommes, il a arrangé là-bas sa vie, sa défense et sa gloire, avec la coquetterie profonde d'un bon auteur de théâtre qui soigne son cinquième acte et surveille les dispositions de l'apothéose finale.

« Vous n'aurez jamais, mon cher enfant, cette fécondité de saillies, cette rapidité de conception, cette entente

de la scène du monde, qui l'ont rendu si extraordinaire. Mais étudiez la machination de ses grands actes politiques. C'est amené de loin, mais, étant données des circonstances analogues, infaillible comme une des manœuvres militaires de sa jeunesse inspirée.

« Ne vous figurez pas que le monde ne puisse être pris deux fois au même lacet. Les hommes sont oublieux, par suite ignorants. L'histoire de leur siècle est d'ailleurs ce qu'ils savent le moins; on les fait aisément passer dix fois, sans qu'ils s'en doutent, par le même chemin où on les a fait achopper d'abord.

« La parole est, au surplus, d'une admirable puissance pour séduire les esprits; elle colore tout ce que l'on veut enluminer. Elle est admirable surtout pour envelopper d'une obscurité qu'on calcule d'avance les projets habiles. Il y a un art des princes, et vous l'apprendrez, pour faire miroiter les phrases de manière à ce que, par un phénomène d'optique, elle fasse voir aux peuples tout ce qui leur plaît. On arrive à se faire un langage qui ait la diversité d'aspects de la robe du caméléon, ou si vous vous la rappelez, de cet « habit d'arlequin » que Florian nous montre dans une jolie fable. Chacun, selon son préjugé, de ses yeux y aperçoit la couleur qui le flatte.

« Ainsi votre oncle l'Empereur a pu établir son autorité en donnant à tous les partis l'espérance particulière qui amusait la badauderie royaliste ou républicaine.

« Je vous parle là de partis politiques. Souvenez-vous d'une remarque que je fis alors en France : c'est qu'en réalité il y a peu d'esprits vraiment voués à la passion politique. Le gros de la nation est court d'idées, facile à émouvoir, facile à calmer, aisément enthousiaste pour les

hommes qui tiennent le pouvoir; on leur demande rarement où sont leurs titres pourvu qu'ils rassurent les intérêts et tous les moyens de régner sont bons, suffisants, légitimes, pourvu qu'on maintienne l'ordre matériellement.

« Quant à cette faculté que les *idéologues*, comme les appelait votre oncle, ont nommé l'entendement, elle est en France d'une faiblesse enfantine, même chez les gens qui ont la manie de paraître raisonner. La Révolution a épuisé pour longtemps la force raisonnante des Français ; mais ils sont restés sensibles aux accents de la voix humaine. Des mouvements pathétiques, une éloquence forte et brillante ont encore le pouvoir de ranimer pour quelques instants l'ardeur populaire. Seulement elle ne dure pas. C'est, quand elle se réveille par hasard, un splendide feu de paille. La prudence commande pourtant de ne pas s'y fier, d'éviter les occasions de la laisser ranimer par d'autres que le gouvernement. Les Bourbons, qui sont un peu bêtes, ont le tort de laisser trop d'aliments inflammables dans leur établissement et de permettre que les orateurs des Chambres battent trop librement le briquet. A la longue il en peut résulter un incendie...

« Votre oncle l'entendait mieux. Tant qu'il a été le maître, lui seul parlait au peuple. Il poussait même la précaution jusqu'à faire écrire les journaux sous ses yeux. Je ne sais si nous pourrions, nous, pratiquer un jour cette même surveillance; mais il est avéré pour moi que la liberté de la presse, durant les Cent-Jours, a été une cause de chute pour l'Empire recouvré.

« L'empereur, qui connaissait son peuple, avait fini par supprimer le Tribunat institué en 1799 et qui parlait,

pour ne laisser subsister que le Corps législatif obligé par la Constitution de voter les lois silencieusement.

« Ma mère, qui avait l'oreille fine, et, toute frivole qu'on l'eût jugée, était utile à votre oncle pour faire causer les habitués des Tuileries et lui reporter leur babillage en 1802, eut avec lui un entretien que je peux encore vous rapporter. Car j'y étais et il me frappa. Voici leur dialogue, mot pour mot :

JOSÉPHINE. « On dit que le Tribunat n'est pas content.

NAPOLÉON. « Ce sont des brouillons et des bavards.

JOSÉPHINE. « C'est possible.

NAPOLÉON. « Je veux, d'ailleurs, faire un Corps législatif qui ne parle pas. Tous nos maux viennent de la tribune.

JOSÉPHINE. « C'est vrai; mais les choses peuvent changer.

NAPOLÉON. « C'est justement ce que je ne veux pas; les choses ne doivent pas être changées, elles doivent être conservées. »

« En ce temps-là je pensais comme ma mère; mais la suite des événements a prouvé qu'elle avait tort et que votre oncle avait raison. Si jamais vous étiez le maître de pourvoir à l'organisation du pays, ne souffrez donc pas qu'on y parle quelque part sans votre autorisation expresse; que ce soit seulement sous votre surveillance. L'Acte additionnel de 1815, qui parut une nécessité de l'époque, se trouva par le fait la négation même de l'Empire dont il paraissait devoir consolider l'existence. Je ne dis pas qu'il y ait rien d'absolu dans le monde et qu'il ne faille jamais donner aucune liberté d'écrire ou de parler; mais mettez le plus possible la politique en dehors des discours publics. Il n'y a presque pas de gou-

vernement qui puisse résister à l'examen de ses origines et à la discussion des actes personnels du maître. Le pouvoir est comme une source dont il ne faut pas remuer le fond.

« Toutefois, votre situation personnelle semble exiger présentement que vous ne dédaigniez pas le concours et la sympathie des journalistes. Ils sont incomparables pour rendre le malheur intéressant, et je dois même dire que la plupart ont le goût, presque la manie, de ressusciter les vaincus. Ils y trouvent occasion de faire pièce au vainqueur, ce qui réjouit leur malice, et de se satisfaire eux-mêmes, parce qu'au total ce sont des âmes impressionnables chez qui la méchanceté est rare. »

L'ex-reine disait encore : « Lisons ensemble cette lettre que l'Empereur écrivait au commencement de 1815 à Regnault, qui m'en a laissé prendre copie :

« . . . . . Je vous parle ouvertement, parce que vous êtes un de mes fidèles (lui disait-il), un de ceux sur lesquels je compte le plus. Il y a peu d'hommes de votre trempe en France, où plus que partout ailleurs l'attachement pour moi croît de jour en jour. Mais aussi je pense qu'il n'y a pas de peuple plus oublieux et plus girouette que les Parisiens ; mais, tel qu'il est, son héroïsme fait oublier ses défauts. Je crois cependant qu'il est bon de ne pas lui laisser le loisir de s'accoutumer à un autre ordre de choses. S'il venait à prendre les Bourbons en fantaisie, si un caprice allait les mettre à la mode, tout serait consommé ; il me mettrait au rebut comme une vieille machine. . . . . .

« Une autre cause non moins majeure me porte encore à presser mon retour. Êtes-vous bien persuadé que le reste des républicains qui se mêlent dans vos rangs soient sincères ? Je ne me fie à aucun d'eux..... Ces hommes ne m'ont jamais aimé ; ils ont pris ce que je leur ai donné,

mais sans en avoir aucune reconnaissance; ils ont toujours regretté ce pouvoir dont ils n'ont pas su faire usage et que je leur ai ravi. Je voudrais qu'on les surveillât, qu'on cherchât à s'assurer s'ils ne gardent pas la pensée de rétablir la République, tout en ayant l'air de travailler pour l'Empire.

« Pensez-vous que Carnot, par exemple, veuille franchement de moi ? Ses antécédents ne sont-ils point là pour prouver qu'il ne rêve qu'une égalité chimérique ? Merlin, Réal, Barrère, Thibaudeau, Ramel, au fond, ne valent pas mieux que lui; ils reviendraient à leur marotte si on les laissait faire. Ne vous fiez donc pas à ces gens-là; employez-les, mais pas trop; tâchez surtout qu'une transaction soit inutile : il me serait pénible d'être contraint de leur donner une garantie.

« Je compte peu sur Davoust et sur Suchet, point sur les ducs de Bellune, de Trévise et de Dalmatie; Masséna deviendra mon bras droit. Quant aux autres, que voulez-vous que j'en fasse, eux qui n'ont pu se décider à venir me voir à Fontainebleau, tant ils craignaient de se compromettre ? Je sais ce que vaut leur dévouement; le ciel me garde d'en rencontrer de pareils ! Savary, sans esprit, n'est bon qu'à mener la police.

« Je vous recommande de vous entendre avec M^me^ Hamelin; elle a de bonnes intentions.

« Voyez aussi Hortense ; il faut se servir d'elle, puisqu'on la laisse à Paris, quoique au fond, je sois fort mécontent de ses coquetteries avec les nouveaux venus. Je lui ai écrit deux fois et, elle ne m'a pas répondu : celle-là encore est femme des pieds à la tête.

« Il faut aussi vous assurer des hommes de lettres; la *Restauration* les traite mesquinement et avec dédain : elle les perdra. Ils sont vains et avides.

« Les royalistes ont pris les infiniment petits, toutes les obscurités réunies ; ils nous ont laissé Daunou, Etienne, Jouy, Arnault et nombre d'autres qui font la vraie gloire de la France. Dites à ceux-ci de ne pas se presser; que j'arrive-

vrai à temps pour les dédommager du jeûne qu'on leur fait faire. Portez aussi les jeunes gens à écrire pour moi : les lyres vierges sont les plus honorables.

« Je vous charge de beaucoup de soins ; mais je sais qui vous êtes et ce que vous pensez.

« Murat a enfin reconnu son abominable sottise ; il voudrait être à même de la réparer. Je ne lui confie rien, c'est un fou qui n'est bon que le sabre à la main ; il répandrait en jactance ce que j'ai tant d'intérêt à cacher. Faites en sorte que de Paris on ne lui demande rien de positif. Adieu. Vous pouvez parler en sûreté avec celui qui vous remettra ma lettre.

« Sur ce, Monsieur le comte Regnault, la présente n'étant à d'autres fins, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

« Napoléon. »

L'ex-reine ajoutait : « Les Bourbons et leurs défenseurs manquent d'esprit. Au moment où se prépara le retour de l'île d'Elbe, un bandeau épais les empêchait de distinguer la vérité ! Aussi, plus on allait, moins la police était à craindre : elle ne voyait rien, et le préfet, M. Dandré, trompé par tous ses entours, M. Dandré, le roi des gobe-mouches, du reste le plus brave homme du monde, mais bien digne successeur de M. Beugnot, vint un soir chez moi ; il y avait beaucoup de monde, et, quoique la conversation fût générale, on ne lui en soutira pas moins et sans peine les secrets qu'il pouvait avoir. Il nous divertit beaucoup et ne s'en aperçut pas. Réal, voulant le mystifier, lui demanda en riant : Que feriez-vous, M. Dandré, si Napoléon s'adressait à vous pour obtenir une permission de rentrer en France momentanément, dans le but de mettre ordre aux affaires d'intérêt privé qu'il peut y avoir encore ?

« — Je refuserais cette permission, Monsieur le comte, à moins cependant que le roi ne me donnât l'ordre de l'accorder.

« — Mais si c'était pour cause pressante de maladie ?

« — Dans ce cas, je l'accorderais sans hésiter. »

Elle disait ensuite :

« L'Empereur avait su aiguiser mieux l'esprit de la police. Quant à votre père, il s'est toujours abstenu de créer en Hollande une police qui eût secondé son gouvernement par une surveillance sévère. Qu'en est-il résulté? C'est qu'il est resté dans une profonde ignorance sur une foule de choses qu'il lui eût été de la dernière importance de connaître.

« La Cour impériale offrait des plaisirs que celle de Louis XVIII n'a jamais goûtés.

« Une fois l'hiver venu, il ne se passait pas de soirée aux Tuileries sans un concert, un ballet, une comédie ou un opéra, joué, soit dans la salle de spectacle, soit dans les appartements intérieurs. Ces réunions avaient un aspect de véritables féeries. Il n'y avait rien au-dessus du coup d'œil enchanteur de la salle de spectacle le jour d'une grande représentation. L'Empereur et l'Impératrice occupaient alors une loge richement drapée en face du théâtre; ils y étaient entourés de la famille impériale, des dames et des officiers de leur maison. A droite étaient les ambassadeurs, dans la loge qui leur était réservée ; à gauche on voyait celle des ministres de France ; tout le reste de la vaste galerie servait à placer les femmes, toutes parées de manière à rivaliser d'élégance et de richesse.

« Tout ce que la France avait alors de grand, tous les hauts fonctionnaires surchargés de cordons et de plaques

étincelantes, formaient le parterre. On admettait dans les secondes loges les femmes étrangères à la Cour, ainsi que les hommes non présentés, qui ne pouvaient assister au spectacle qu'en habit habillé, c'est-à-dire à la française, avec l'épée et le chapeau à plumes. Des valets de pied circulaient sans cesse et présentaient des glaces et des rafraîchissements de toute espèce. Un silence profond régnait dans la salle, les applaudissements étant interdits.

« Le même luxe, la même pompe se faisaient remarquer dans les bals, où l'on venait souvent en habit de caractère ; c'est là que se nouaient une foule d'intrigues plus drôles les unes que les autres, et dont les fils ne pouvaient être saisis par tout le monde. On cherchait le plaisir avec une sorte de fureur ; on le rencontrait assez facilement dans ces réunions brillantes. Les étrangers invités y puisaient une grande sympathie pour la France, dont ils appréciaient la force et la richesse : nous savions alors également ordonner des fêtes et conquérir des royaumes.

« Napoléon, que l'on s'est plu à montrer comme le plus sombre, le plus mélancolique des hommes, était, au contraire, fort gai dans l'occasion, et montrait une amabilité peu commune au milieu de cette foule enchantée. Il en donnait la preuve en se pliant à des délicatesses qu'au fond du cœur il devait mépriser. Mais s'il était affable envers les étrangers, ses premières prévenances étaient pour les Français, qu'il regardait comme liés à lui plus particulièrement, comme identifiés avec sa gloire, qu'il leur devait. Il prétendait que les autres nations eussent pour la France la vénération que celles de l'antiquité avaient

pour Rome ; enfin, il voulait faire de son peuple un peuple roi.

« Mais il portait en même temps un regard sévère sur l'intérieur de son palais ; il fallait que tout y fût grave, mesuré et soumis à l'étiquette. Tout se faisait avec une régularité extrême, avec une économie sage sans parcimonie, qui, au reste, n'enlevait rien à la magnificence du service et à la majesté du trône. Cette absence de toute dilapidation laissait à la liste civile le moyen de fournir aux ameublements, aux décorations, aux embellissements des demeures impériales, à d'immenses achats de tableaux et d'objets d'art. Elle permettait encore les encouragements, les récompenses à donner à une foule de militaires, d'artistes, de littérateurs. Ces libéralités, au reste, n'avaient rien que d'honorable pour ceux qui en étaient l'objet. Je ne crains pas de le dire, l'Empereur ne sera bien apprécié que lorsqu'on le comparera à ceux qui l'ont précédé et aux deux rois qui sont venus après lui. Seul il avait compris la véritable grandeur.

« C'est un mot de lui, mot profond, « qu'une victoire appartient toujours à celui des deux belligérants qui dit le plus haut : je l'ai gagnée. » Aussi ne laissait-il jamais prendre barre sur lui par ses adversaires. S'il était vainqueur en quelque endroit, sans contestation possible, il rappelait continuellement son avantage; il était infatigable à varier les termes propres à graver ce souvenir dans l'esprit du peuple. « L'homme du destin » était alors imposant comme Jupiter. Si le sort des armes avait été douteux, il se gardait bien d'en convenir. Battu, l'Empereur ne convenait point qu'il l'eût été par sa faute; il en rejetait le tort sur ses lieutenants, sur l'armée

même, sur le climat, sur la fatalité, sur tout; mais lui, supposer qu'il eût fait une gaucherie, manqué d'attention ou de prévoyance, jamais! C'est ainsi que l'on est grand aux yeux des hommes. Ils sont crédules.

« Il est tombé deux fois, la seconde d'une manière irrémédiable pour lui, mais non pour les siens. S'il les a entraînés dans sa ruine, il leur a préparé les moyens de se relever, d'abord en arrangeant lui-même sa gloire à loisir dans les habiles conversations et dans les écrits de Sainte-Hélène; ensuite, en nous donnant l'exemple de la plainte infatigable. On finit par faire croire ce que l'on dit à satiété; on obtient toujours ce que l'on demande sans se lasser et sur tous les modes, depuis le ton de la litanie pleurarde jusqu'au rhythme fier de l'ode héroïque.

« Chaque paire d'oreilles est prédisposée à des sensations particulières, chaque esprit est touché d'un genre particulier d'arguments. Employons donc toutes les cordes de la voix, toutes les sortes de raisons. Ne nous fatiguons jamais d'affirmer que l'Empereur était infaillible et qu'il y avait un valable motif national à tous ses actes. Un jour, vous aurez peut-être à suivre d'autres errements que les siens, mais n'abandonnez pas sa trace à la légère.

« Toute jeune, j'avais pris l'habitude de chercher à m'expliquer quelle raison faisait faire telle ou telle chose à l'Empereur. J'approuvais presque toujours; mais j'avoue à ma honte que souvent ce que j'avais découvert ne me satisfaisait pas. J'osais quelquefois le blâmer à part moi. Depuis que j'ai acquis de l'expérience, que de fois je me suis écriée : « Ah! que l'Empereur avait raison et qu'il « connaissait bien les hommes! »

« Vous, ne manquez pas de publier indéfiniment qu'il

avait rendu la France puissance et prospère et que chacune de ses conquêtes apportait en Europe des institutions à tout jamais regrettables. Dites bien que le nom de Napoléon porte seul avec lui le principe d'égalité, d'ordre et d'indépendance nationale; que quiconque parle différemment de l'Empereur le méconnaît. Faites entendre que si la jeune bourgeoisie française le jugeait avec peu de faveur, elle se ferait tort à elle-même; que les institutions impériales doivent lui procurer tous les biens qu'elle peut souhaiter : influence, fonctions brillantes dans une hiérarchie savamment construite, hasards prestigieux, fortune enfin. Qu'elle apprenne de vous à se défier de tout homme, écrivain ou orateur, ou politique, dénigrant l'Empire. Ce ne peut être qu'un calomniateur par perfidie ou par duperie. Il ne manque pas, même parmi les libéraux, d'esprits impressionnables qui vous croiront. D'autres, par leur secret amour pour l'autorité, arriveront d'eux-mêmes à se faire les apologistes du règne qui a le plus favorisé le mécanisme du gouvernement libre dans ses actes, obéi dans ses volontés, puissant partout par le fonctionnement de rouages multipliés pour une même fin.

« Si l'on vous dit que Napoléon attenta aux droits de la liberté, répondez : « Le parti des Bourbons pourrait, « en effet, s'en plaindre, car le 13 vendémiaire et le « 18 fructidor avaient donné le secret de sa force et de « ses espérances; mais pour les patriotes, ce reproche « serait une injustice. La liberté, pendant les guerres, « eût été toute en faveur des anciens privilégiés et des « ennemis de la France. Le peuple, fatigué des discordes « civiles, ne paraissait plus disposé à soutenir une éman- « cipation dont il tardait tant à ressentir les bienfaits. »

Ces raisonnements ne sont pas les plus solides du monde, mais ils seront vraisemblables aux yeux des gens qui connaissent superficiellement les faits. En France, on a facilement le dessus dans les discussions lorsqu'on invoque l'histoire : personne ne l'étudie et tout le monde y croit. On a beau jeu pour l'accommoder à sa guise. Elle impose, parce qu'elle semble le conseil de l'expérience; mais les Français vivent trop dans le présent ou même dans les espérances ou les craintes de l'avenir, pour être propres à étudier le passé.

« On reproche à l'Empereur d'avoir rétabli la noblesse. Ici, considérez que la noblesse n'est pas un vain mot. Les anciennes familles obtiennent invariablement les hommages de la société française comme de l'étranger. L'antique habitude d'honorer certains noms a fait reporter vers ceux qui les possèdent un intérêt dont ils peuvent profiter pour reprendre crédit, s'ils savent se conduire. L'Empereur, finement, eut l'adresse de placer les vieux nobles dans une situation douteuse qui les mettait à sa merci : sans contester positivement leur titre, c'est-à-dire leur meilleur patrimoine, il ne le reconnaissait que si l'on se mettait à son service. Alors on était librement M. le comte ou M. le duc, comme ci-devant. Ils n'avaient qu'un pas à faire pour retrouver une puissance, subordonnée sans doute, mais fructueuse. Aucun acte législatif, avant le retour de Louis XVIII, ne rendit aux anciens nobles, d'une manière générale, le droit de reprendre tout haut leur qualité. L'Empereur, en donnant lui-même des titres dont la splendeur était garantie par des majorats, proposait à l'émulation une récompense dont tous les roturiers sont encore avides, introduisait dans une caste malaisée à détruire un élément nouveau qui,

par la ressemblance extérieure, devait se faire confondre avec l'ancien et à la longue le transformer. La Légion d'honneur instituait, en outre, une noblesse personnelle et viagère; c'était comme une candidature ouverte pour parvenir jusqu'à l'ordre de la noblesse héréditaire, où l'individu, à son tour, avait besoin d'illuminer son titre par les rayons de la célèbre étoile : on proposait aux nobles un moyen de l'être deux fois, à ceux qui ne l'étaient pas une espérance de faire voir qu'ils pourraient le devenir et qu'ils étaient déjà désignés pour une occasion propice où leur mérite éclaterait et forcerait la faveur du prince.

« Vous êtes prince vous-même, ne l'oubliez pas, mais sachez aussi sous quelle loi. Votre titre est de date récente : pour le faire respecter il faut vous montrer, avant tout, comme capable d'être utile. Lorsque ceux qui possèdent des biens craindront pour leurs avantages, promettez-leur d'en être garant. Si c'est le peuple qui souffre, montrez-vous comme étant, ainsi que lui, un opprimé; faites entendre qu'il n'a de salut que par vous. En un mot, le rôle des Bonaparte est de se poser en amis de tout le monde : ils sont des médiateurs, des conciliateurs. Et je le dis, non pas seulement au sens humain du mot, mais dans tous les sens. Croyez qu'il ne vous est pas impossible de devenir littéralement une idole, quelque chose comme le rédempteur, l'intermédiaire entre le destin rigoureux du ciel et les intérêts humains. Les hommes aiment à se réfugier auprès d'une providence visible. Il est si facile, d'ailleurs, de gagner l'affection du peuple. Il a la simplicité de l'enfance. S'il voit qu'on s'occupe de lui, il laisse faire : ce n'est que quand il croit à l'injustice ou à la trahison qu'il se révolte. Mais il n'y

croit jamais, si on lui parle avec sympathie et douceur pour lui-même, en traitant avec une amère dérision les ennemis qu'on représente acharnés à lui nuire. C'est toujours Jacques Bonhomme.

« A tout événement soyez prêt, jusqu'à ce que vous puissiez vous-même préparer les événements. Ne rebutez personne, sans vous donner absolument à personne. Accueillez tout le monde, même les curieux, les hommes à projets, les conseilleurs. Tout cela sert. Je vous l'ai dit, surveillez toujours l'horizon. Il n'est comédie ou drame qui, se déroulant sous vos yeux, ne puisse vous fournir quelque motif d'y intervenir, comme un dieu de théâtre. Soyez un peu partout, toujours prudent, toujours libre, et ne vous montrez ouvertement qu'à l'heure opportune. »

L'âge était arrivé où Louis-Napoléon, sous la direction de M. Vieillard, commençait à pouvoir lire les brochures politiques, très-nombreuses vers la fin de la Restauration, et à s'enquérir de quelques œuvres des publicistes anciens.

Absolument étranger à la philosophie proprement dite, qui est l'école de l'esprit critique, il conservait contre « l'idéologie » les répugnances qu'avait hautement manifestées Napoléon. Au contraire, il a longtemps suivi avec curiosité tous les débats, tous les plans relatifs à l'organisation sociale et politique. Les plus douteuses élucubrations de l'utopie ne surprenaient ni ne rebutaient cet esprit accessible à l'impression de tous les rêves; il se les assimilait en les mêlant à ses propres chimères. Elles ont marqué leur trace dans sa pensée qu'elles obsèdent encore quelquefois; elles sont la seule chose, vraiment nouvelle, qui soit venue s'adjoindre et se juxtaposer en lui à la

pure foi impérialiste. C'est par ce vague socialisme qu'il a cru rectifier, agrandir et reconstituer le système napoléonien.

A cela près, il est resté simplement l'homme des formules politiques du premier Empire; mais comme d'autres esprits également appliqués à déduire de prémisses non vérifiées des conséquences infinies, il fut, vers ce temps du moins, un lecteur et un preneur de notes. Sans s'élever jamais assez haut pour juger tout l'ensemble d'un livre un peu vigoureux et ample, il a extrait de tout ce qu'il a lu des apophthegmes, des centons, que ses cahiers lui rendirent ensuite pour en faire l'ornement et l'agrément, un peu pédantesque, de ses brochures et de ses discours. A la manière des écrivains écoliers qui ne sont jamais pleinement hommes, il a toujours regardé une citation comme équivalant à une raison. Un texte allégué lui paraît un argument décisif.

Le prince Eugène était mort en 1824. Malgré sa nullité profonde, ce frère était encore utile aux secrets desseins d'Hortense. En le voyant disparaître, elle perdait une force, un point d'appui. Savait-on ce que l'intérêt ou le caprice d'un des souverains d'Europe pouvait réserver d'avantageux au beau-fils de Napoléon? Hortense a raconté une anecdote vraie ou fausse, — vraie probablement, — qui montre en tout cas que, suivant l'estimation des siens, Eugène pouvait redevenir un personnage considérable. « La branche aînée, dit l'ex-reine, sentit un instant le besoin de s'appuyer sur un nom qui pouvait donner au peuple la confiance dont il manquait. Quand le grand-duc Constantin fit un voyage à Paris, pendant une chasse, le duc de Berry lui parla de leur position, des embarras sans fin qu'on leur suscitait et du petit nombre

d'hommes auxquels ils pouvaient se fier. Il lui dit que Louis XVIII avait l'idée de proposer à mon frère le titre de connétable de France, et de le mettre à la tête du gouvernement. Il questionna beaucoup le grand-duc sur l'opinion que l'empereur Alexandre pourrait avoir à cet égard, et sur la confiance que devait inspirer le caractère du prince Eugène. En revenant d'un congrès, je crois celui de Vérone ou d'Aix-la-Chapelle, l'empereur Alexandre rendit à mon frère cette conversation : « Que ferez-vous, Eugène, lui dit-il, s'ils mettent à exécution leur intention? — Sire, ma première démarche sera de vous demander votre opinion. »

La réponse n'était pas des plus fières. Elle prouve d'abord que l'un des napoléoniens de premier rang n'était pas un irréconciliable pour les Bourbons, et qu'au moyen d'un accommodement raisonnable, il serait peut-être entré dans le système de la Restauration. On y voit, en outre, que ce héros, cet homme pur, ce patriote, se reconnaissait encore pour une manière de vassal d'Alexandre, du prince qui avait amené les Cosaques en France.

Longtemps, en effet, la cour de Russie a regardé le frère et les enfants d'Hortense comme un en-cas politique, des instruments propres à servir les intérêts des czars et à favoriser parmi nous quelque grave perturbation.

Hortense envisageait sans beaucoup d'horreur cette dépendance, qu'elle regardait sans doute comme provisoire (il est facile d'être ingrat lorsque l'on est pourvu), et cette éventualité qui aurait favorisé sa Restauration, à elle. On la trouve, durant toute sa vie, en liaison sourde avec les représentants ou les rois des nations étrangères. Elle dit dans ses *Mémoires* (ch. II) : « Pen-

dant les guerres, quand la femme et les enfants d'un ambassadeur étranger restaient à Paris, repoussés de chacun, car chacun craint de se compromettre, c'était près de moi seule qu'ils venaient chercher un refuge, un appui, et qu'ils étaient toujours sûrs d'être accueillis. Quand nos conquêtes faisaient craindre aux vaincus de voir anéantir toutes leurs fortunes, c'était encore chez moi que se trouvaient déposés leurs diamants, seule ressource qu'ils croyaient conserver. »

Comment une personne si déliée a-t-elle pu écrire ces paroles? N'a-t-elle donc pas compris qu'elle donnait une idée honteuse des guerres de l'Empire en les représentant comme le pillage organisé? Ne voyait-elle pas que la femme et les enfants d'un ambassadeur étranger ne peuvent rester dans un pays ennemi que dans l'une ou l'autre de ces situations : malgré eux ou de plein gré? Dans les deux cas, c'est sous la protection du droit des gens; mais s'ils demeurent contre leur gré, par le fait du pays qui les retient, c'est un pays barbare; s'ils y sont volontairement, il va de soi qu'on ne doit pas rechercher leur commerce, les fréquenter, leur faire un accueil empressé, avant que les hostilités n'aient pris fin. Autrement on est justement suspect de visées intrigantes. Une famille d'ennemis titrés, qualifiés, officiellement attachés au gouvernement que nous combattons, se tient chez nous, malgré la guerre : soit, c'est l'indice de leur confiance dans notre loyauté, mais est-il licite d'entretenir avec ces personnes des rapports suivis? Laissons-les jusqu'à la paix dans une solitude dont elles ne peuvent se plaindre; mais les patronner, lorsque l'on tient soi-même au monde officiel, c'est placer à intérêts des bienfaits suspects qui sentent ou le manége de la ruse, ou l'espionnage.

Cependant les princes, enfants de l'ex-reine, avaient grandi. Elle devait commencer à les faire paraître sur la scène du monde où le fils de Marie-Louise semblait peu apte ou peu porté à se produire. Elle leur permit donc à tous deux de contracter amitié parmi la jeunesse d'Allemagne (où se conservait quelque levain de l'esprit d'indépendance qui avait animé les Universités plusieurs années auparavant), et surtout, à partir de 1825, avec les *carbonari* italiens.

L'aîné de ces jeunes gens venait de contracter mariage avec sa cousine, Charlotte Napoleone, fille de Joseph, et s'occupait à Florence, près de son père, d'inventions industrielles (1), tandis que son frère suivait les cours de l'artillerie et du génie à l'école militaire de Thunn, dans le canton de Berne. La révolution française de 1830 éclata subitement comme aurait fait un coup de foudre. Les Bonaparte, qui ne l'attendaient pas, furent pris de court et gagnés de vitesse par Louis-Philippe, qui se fit proclamer roi. A la vérité, l'élément bonapartiste n'avait pas été tout à fait absent de la grande armée populaire qui venait de vaincre aux barricades; mais les républicains et les libéraux avaient fourni le contingent principal à l'insurrection. Entre eux, après la victoire, il y eut un bref débat tranché dans le sens de l'orléanisme par la puissante intervention du général Lafayette, qui se prononça (hélas!) pour « un trône entouré d'institutions républicaines, » et s'aperçut trop tard de son imprudent sacrifice aux préjugés de la bourgeoisie libérale.

(1) Il avait établi près de Seravezza une papeterie et une exploitation de marbre.

Avant que l'ex-reine eût eu le temps de réfléchir sur la position nouvelle que les événements de France venaient de faire à sa famille, ses deux fils se trouvaient entraînés par leurs amis des sociétés secrètes italiennes à se jeter dans un mouvement insurrectionnel contre la domination de l'Autriche, des petits princes ses alliés et du pape.

Il faut insister sur ces événements survenus de l'un et de l'autre côté des monts. Le rapport de la double insurrection avec la destinée de Louis-Napoléon mérite d'être regardé de près. Nous possédons, pour nous y aider, un volume d'un certain prix : ce sont des fragments des mémoires de sa mère, écrits par elle-même en 1832 et dont elle a autorisé la publication sous ce titre : La reine Hortense *en Italie, en France et en Angleterre pendant l'année* 1831 (1). Si l'on ne peut pas en accepter sans contrôle toutes les appréciations et tous les récits, ils fournissent néanmoins des informations directes et personnelles, que nous regrettons de ne rapporter que par extraits.

L'ex-reine nous montre d'abord le portrait de son fils aîné. « Il était, dit-elle, remarquablement beau et bon, rempli d'intelligence, de feu et du besoin de dépenser ses facultés pour le bonheur des autres. Sans préjugés, sans regrets des avantages qu'il devait à sa naissance, mettant seulement à honneur d'être utile à l'humanité, il était républicain par caractère et ne faisait aucun cas des prérogatives qu'il avait perdues (p. 8)... » Seulement la reine était obligée de calmer par ses con-

(1) Il en existe une édition in-12. de 1861 (Paris, Librairie nouvelle). C'est à celle-là que se réfèrent nos indications de pages.

seils l'exaltation qui le portait à prodiguer son assistance pour tout ce qui souffrait.

« Mon fils Louis, ajoute-t-elle, avait absolument les mêmes sentiments et le même caractère que son frère (p. 9).

« Tous deux semblèrent renaître au bruit des événements de Paris. Quoique séparés, leurs impressions furent les mêmes ; vifs regrets de n'avoir pas combattu avec les Parisiens, enthousiasme pour leur héroïque conduite, et légitime espoir de servir cette France qu'ils chérissaient tant. »

Dès leur jeunesse, — remarquons-le sur le témoignage d'Hortense, — les Bonaparte ont la passion de vouloir servir la France, à condition, comme il est légitime, qu'elle les serve aussi.

Louis-Philippe n'était pas absolument pressé (cela se conçoit) de recourir à ce beau zèle : s'il ne connaissait pas Napoléon-Louis et Louis-Napoléon, il connaissait leur mère, ayant conspiré de loin avec elle : pendant toute la Restauration, beaucoup de trames avaient été ourdies à frais communs d'un fil bonapartiste et d'un fil orléaniste. Dès 1829, le duc d'Orléans avait donné l'assurance que « s'il régnait jamais, » son premier soin serait de faire rentrer la famille de l'Empereur (p. 23). Elle veut bien admettre qu'il n'aurait pas mieux demandé que de tenir cette promesse; mais, dit-elle avec une perfide indulgence : « déjà engagé envers la diplomatie, il dut suivre ses conseils. »

Personne n'a contracté plus d'engagements que les Bonaparte avec toutes les puissances d'Europe, ce qui ne les empêche jamais de reprocher à leurs adversaires d'être des agents de l'étranger en France.

Cependant Louis-Philippe, au compte de l'ex-reine, eût mieux fait d'abroger la loi d'exil portée contre les Bonaparte, que de montrer « une triste condescendance envers les ennemis de son pays. » Le roi aurait dû, politiquement, « s'identifier avec les idées de liberté de Lafayette et les idées de gloire que rappelait le nom de Napoléon. »

Elle en parle à son aise, la bonne dame! et fait là de l'éclectisme à bon marché. Il semble, au contraire, qu'il y avait moyen peut-être de choisir entre l'un ou l'autre; mais certainement la conciliation était impossible.

Toujours est-il que l'ex-reine et ses fils lurent avec véritable stupeur la décision de la Chambre des députés, en date du 2 septembre, qui, à la majorité de 106 voix sur 237 votants, maintenait contre les Bonaparte l'article 4 de la loi du 12 janvier 1816. Ils s'étonnèrent du petit nombre de leurs amis. Un légitimiste, M. Berryer, avait seul plaidé pour eux; encore ne l'avait-il fait qu'en déplorant de voir la Chambre accueillir, à l'inverse, la proposition de rappeler les régicides de 93 bannis par cette même loi.

Au commencement d'octobre, un nouvel échec fut infligé au bonapartisme. Des pétitionnaires avaient demandé que les cendres de Napoléon fussent réclamées à l'Angleterre, transportées à Paris et déposées sous la colonne de la place Vendôme. L'ordre du jour fut adopté malgré l'appui du général Lamarque et du colonel Jacqueminot. Encore ces officiers avaient-ils eu soin d'expliquer qu'il s'agissait uniquement d'un hommage à la gloire de Napoléon. « Qu'on le sache bien, s'était écrié Lamarque, c'est le grand capitaine que nous voulons honorer et non le monarque qui a oublié que la liberté

est le plus saint, le plus sacré des devoirs et le plus indispensable des biens. »

Dans ses souvenirs la reine Hortense n'a pas voulu conserver la trace de cette distinction cruelle (mais si légitime!) qui coupait en deux l'héritage napoléonien et ne laissait aux princes que l'honneur platonique d'appartenir à la famille d'un grand capitaine : quant au politique, il était honni du haut de la tribune. L'ex-reine se contente de dire, en parlant de lettres qui lui furent adressées alors : « Je n'ai jamais envié ni regretté une couronne; aussi ce n'était pas la perte des grandeurs qui m'affligeait..., mais ce qui me blessait, c'était l'indifférence avec laquelle on m'apprenait que tous les liens étaient rompus entre la France, les anciens amis et la famille du grand homme (p. 25). »

Il paraît, cependant, que des fanatiques écrivirent à Arenenberg pour solliciter un mot d'ordre qui leur permettrait une levée de boucliers; mais l'affaire était trop hasardeuse. Elle répondit : « Ne bougez pas. » A la vérité, on avait demandé de Paris plus encore qu'un mot d'ordre, la venue de Napoléon-Louis et de son frère; on exprimait franchement le désir « qu'ils vinssent aider à reconquérir les droits de leur cousin, Napoléon II. » A cet égard, rien ne pressait, en supposant que l'Autriche rendît le roi de Rome ou qu'il autorisât un mouvement en son nom. Des propositions semblables arrivèrent de la Corse. Il y fut répondu également d'une manière évasive : « Irions-nous porter la guerre civile dans notre patrie, répondirent les princes, lorsque nous voudrions la servir au prix de notre sang (p. 26-29)? » Le plus jeune aura plus tard moins de scrupules.

Louis-Philippe se félicitait, sans doute, des deux votes

rendus par la Chambre des députés; mais il fit dire à l'ex-reine « des paroles gracieuses » par la grande-duchesse de Bade, en l'assurant que si elle voulait se rendre seule à Paris, elle y serait la bienvenue.

Hortense refusa; elle avait son plan. La révolution de Juillet avait ranimé, en Italie, les espérances des libéraux, si durement éprouvés quelques années avant. Les proscrits qui habitaient Paris parlementaient avec Lafayette et les autres hommes qui, alors, étaient ou se croyaient puissants; chefs français et italiens se communiquaient réciproquement leurs projets, s'encourageaient aux entreprises de liberté. Chacun avait, d'ailleurs, son projet (1). Quelques-uns imaginèrent de placer les fils d'Eugène Beauharnais à la tête du mouvement italien; mais les enfants d'Hortense ne pouvaient-ils aussi bien y prétendre? Elle voulut s'en rendre compte. Au mois d'octobre, Hortense quitta son château d'Arenenberg pour aller en Italie. C'était sa coutume annuelle; elle passait tous les hivers à Rome. Par conséquent, ce voyage n'étonnerait personne. Elle avait des amis un peu exaltés à Milan; ils pouvaient la compromettre aux yeux de la police autrichienne : elle suivit la route du Tyrol et de Venise. Ne serait-ce pas un coup de fortune si, pour recommander ses fils à l'attention de la France et les lui montrer dans une radieuse perspective, elle parvenait à leur donner un grand rôle dans le libéralisme européen? Les sachant liés ou les ayant liés avec les *carbonari*, ne devait-elle pas permettre qu'ils fussent sur le théâtre probable d'un mouvement

(1) Farini, *lo Stato romano*, t. I, p. 27 et 28, cité par M. J. Amigues, *l'Etat romain depuis 1815 jusqu'à nos jours*. Paris, 1862.

que tout annonçait? Aussi Napoléon-Louis se tenait-il déjà dans Florence, et elle emmena Louis-Napoléon. Mais elle désirait, en outre, ne pas les laisser trop en plein au milieu de leurs amis. Son dessein était qu'ils fussent à la fois, autant qu'il se pourrait, dans le mouvement et en dehors : conciliateurs et médiateurs, suivant ses propres expressions, plus qu'insurgés manifestes.

En Toscane, où le grand-duc, aimé de ses sujets, ne répugnait point à des concessions libérales, elle vit qu'une révolte n'aboutirait à rien. Dans les petits Etats placés directement sous le patronage des Autrichiens, il y aurait eu péril à ce que ses fils vinssent se faire voir : ils n'y parurent pas. Si Parme et Plaisance, soulevées, forcèrent à la fuite leur souveraine, Marie-Louise, l'ex-impératrice des Français, la veuve de Napoléon Ier, la mère de Napoléon II, on ne vit pas les enfants d'Hortense dans les rangs des patriotes qui chassèrent l'ancienne rivale de leur mère. Ils se contentèrent d'applaudir de loin à cette chute. Restaient les Etats du pape. Là, on entreprendrait peut-être quelque chose sans trop de risques, si la France, comme c'était sa politique indiquée, maintenait le principe de non-intervention. De Florence on pouvait s'y rendre en quelques heures; Napoléon-Louis dut demeurer là prêt à tout événement, et ne prendre avec personne d'engagement positif. Louis-Napoléon vint avec sa mère à Rome, le 15 novembre 1830; il y produisit même une certaine agitation en se promenant à cheval, sous un uniforme de fantaisie, avec une chabraque tricolore.

En chemin, elle avait rencontré son mari entre Bolséna et Viterbe; il retournait à Florence, qu'elle quittait. Dans un court entretien, sur la grande route, « il

me témoigna ses craintes, dit-elle, sur les idées politiques que ses enfants manifestaient, et son désir qu'ils restassent étrangers à tous les événements. » Le roi, qui n'avait jamais eu l'esprit bien fort, avait encore baissé dans le mol *far niente* de son palais de Toscane et sous l'action d'une maladie chronique. Elle lui répondit ce qu'elle voulut, et passa outre.

A Rome, elle retrouva encore vivante sa belle-mère, Mme Letizia, qui ne se lassait pas d'espérer une restauration napoléonienne et comptait la voir avant de mourir; mais c'était à condition qu'il ne lui en coûterait rien à elle-même, car elle n'était pas moins avare que riche. Hortense la visitait tous les jours et se divertissait à la faire causer. Ce n'était pas là, cependant, ce qui l'occupait le plus; elle voyait beaucoup de monde, même et surtout des légitimistes français, dont elle aimait à mettre à l'épreuve la courtoisie et à exciter la colère contre les d'Orléans; elle voyait aussi son beau-frère, l'ex-roi de Westphalie Jérôme, qui, sous le titre de comte de Montfort, vivait encore en prince, — avec quels revenus? grand Dieu! car la pension, sa principale ressource, que l'empereur de Russie et le roi de Wurtemberg faisaient à sa femme, celui-ci comme à sa sœur, celui-là comme à sa cousine, n'était ni honorable ni forte (1). Pourtant il donnait des bals.

Le 30 novembre, Pie VIII mourut. En attendant la nomination de son successeur, les prélats du Sacré Collége songèrent à protéger la tranquillité publique. Ils voulurent expulser le très-jeune fils du comte de Montfort, qui était encore sous la conduite d'un gouverneur :

(1) *La Reine Hortense*, p. 191.

sur les représentations de l'ambassadeur de Russie, l'affaire n'eut pas de suites ; mais ils furent impitoyables pour Louis-Napoléon, qui leur avait déplu par ses promenades et cachait chez lui des suspects recherchés par la police romaine. Hortense laissa volontiers partir son fils. Il s'était montré, il avait acquis une certaine popularité, l'insurrection était peut-être prochaine ; c'était le moment pour qu'il s'en allât. Louis-Napoléon rejoignit son frère à Florence.

« Soyez prudents, » écrivait l'ex-reine aux deux jeunes gens... L'avis était maternel ; mais bientôt ils reçurent une visite qui ne leur permit pas de jouer avec leur serment de *carbonari*. Un négociant de Modène, un patriote universellement estimé, homme ferme et droit, Menotti, vint les trouver, et leur intima l'ordre de partir pour la Romagne. Une révolution allait être tentée à Modène le 3 février (1831), il fallait qu'une autre fût essayée le lendemain à Bologne. Les Bonaparte jurèrent d'obéir. Tandis que Modène se soulevait et laissait malheureusement Menotti aux mains du duc, qui se retira sur Mantoue en l'emmenant prisonnier, Bologne était conquise par les patriotes, un gouvernement provisoire installé. Quelques jours après, les deux frères arrivaient et offraient leurs services. On les chargea d'aller organiser la défense depuis Foligno jusqu'aux abords de Civita-Castellana.

Grégoire XVI venait d'être élu (2 février). Pendant les fêtes de son installation, il y eut à Rome même une échauffourée, où Hortense joua un rôle assez extraordinaire, mi-parti d'intrigue et d'humanité : son salon avait été le lieu de réunion d'étrangers qui s'étaient compromis et sa maison le refuge d'hommes signalés pendant les agitations de la rue. Elle jugea opportun de partir et de

BIBLIOTHECA

se rendre à Florence. Elle n'y trouva plus ses fils ; bientôt ses émissaires lui apprirent leur présence dans la Romagne insurgée. Napoléon-Louis avait été obligé de faire le coup de feu, près de Terni, dans une rencontre avec des partisans du pape ; Louis-Napoléon devait faire partie d'un petit corps d'armée qu'on formait pour assiéger Civita-Castellana, restée au pouvoir du gouvernement romain.

Mais la reine savait sur bonnes enseignes que les Autrichiens allaient intervenir, que la France ne les en empêcherait pas, et que la Romagne n'était plus qu'un guêpier. Elle s'empressa donc de les faire revenir sur Florence : elle leur fit écrire en ce sens par le roi Louis, par le cardinal Fesch, par Jérôme, des lettres destinées sans doute à être montrées et dans lesquelles on leur disait « que dans l'intérêt du patriotisme italien, ils devaient quitter la Romagne ; que leur nom, haï des puissances, déciderait celles-ci à pousser les Autrichiens en avant. » Le ministre de la guerre du gouvernement provisoire, le général Armandi, avait été gouverneur de Napoléon-Louis; on écrivait à ce général pour l'inviter à donner l'ordre aux princes de s'éloigner. Armandi devina tout et fit ce que voulait Hortense ; mais lorsqu'ils se présentèrent sur le territoire de la Toscane, ils y trouvèrent des agents de la police du grand-duc qui leur défendirent de passer et les rejetèrent sur le territoire romagnol. Le gouvernement grand-ducal s'était d'abord associé au vœu d'Hortense ; il avait consenti à les recevoir, mais en offrant de les enfermer, pour leur bien, comme on avait agi avec l'un des jeunes fils de la princesse de Canino, femme de Lucien Bonaparte. Le refus de la reine d'accéder à cette mesure avait déterminé le grand-duc au refus d'une

hospitalité qui pouvait lui-même le compromettre. En effet, Napoléon-Louis avait adressé au pape, en son nom et au nom du comité révolutionnaire de Terni, une sorte de déclaration de principes qui, par le ton hardi du style, la hauteur des réclamations et la signature, l'avait fait particulièrement recommander au prône et signalé comme un esprit dangereux.

Hortense fut informée que ses fils étaient partis pour Bologne, mais que probablement ils n'y resteraient pas et se retireraient à Ravenne, chez leur cousine. Du reste, par les soins d'Armandi sans doute, le gouvernement avait refusé de leur concéder aucun titre militaire, ce qui leur donnait une bonne raison pour se retirer où ils voudraient. Certainement ils auraient pu se porter au devant des Autrichiens, comme simples volontaires de l'armée insurgée ; mais ils ne le firent pas, et lorsque les Autrichiens s'approchèrent de Bologne, les deux Bonaparte, sans coup férir, retrogradaient déjà vers Ancône pour s'y embarquer et gagner au large. Rien n'indique, à notre connaissance, qu'ils aient eu, ni l'un ni l'autre, l'intention de voir les Autrichiens de près, comme le firent les patriotes à Rimini et à la Catholica. Napoléon Ier s'est moqué agréablement et injustement des généraux qui ne savent que faire de savantes retraites ; ses neveux débutaient cependant par là dans la carrière des armes. La faute en était, on doit le croire, à leur mère : tout expérimentée, tout audacieuse qu'elle fût, pouvait-elle ne pas intervenir, ne pas user de son autorité sur eux pour les soustraire aux bagarres, dès qu'elle pouvait les supposer trop voisins des balles autrichiennes? Son jeu avait été de les mettre en évidence, non de les faire tuer.

La révolution italienne, réduite à elle-même, fut un simple feu de paille bientôt éteint. L'Autriche, après trois mois de préparatifs, fit marcher ses troupes sur Ferrare; le 9 mars 1831 elle rétablissait le duc de Modène; le 13, Marie-Louise. Bologne fut reprise le 21.

Hortense, après avoir exhorté sa belle-fille à prendre courage, s'était portée sur le territoire insurgé, d'abord à Pérouse, ensuite à Foligno, où elle s'arrêta. De cette ville, elle communiquait presque d'heure en heure avec le général Sercognani qui lui envoyait courrier sur courrier pour la renseigner sur la marche des événements et lui donner des nouvelles de ses fils. Ce n'était pas une personne que l'on prend sans vert. Elle avait eu l'art de se procurer, non-seulement un passe-port toscan à son nom, mais aussi un passe-port bien meilleur, celui d'une dame anglaise voyageant avec ses deux fils. De plus, elle ne manquait pas d'argent. « Je venais *par hasard*, raconte-t-elle, de vendre des rentes pour augmenter une petite ferme que je possédais dans les Marches. » Ce pécule, si merveilleusement disponible au moment de l'insurrection, avait peut-être aussi une autre destination éventuelle, qu'elle ne dit pas. Il allait subvenir maintenant à des frais de voyage.

La position de Foligno était bien choisie pour que l'ex-reine pût se porter, selon l'occurrence, ou vers Ancône, ou vers l'Ouest, aussitôt que ses fils seraient revenus près d'elle. Mais le 17 mars, apprenant que la rougeole régnait à Forli et que Napoléon-Louis toussait beaucoup, elle voulut se rapprocher de lui et aller à Ancône. A la première poste après Foligno, elle rencontre un homme qui lui dit : « Le prince Napoléon vous demande à Forli. » Elle retourne sur ses pas pour couper

par la route la plus courte. Bientôt elle apprend que l'aîné de ses fils est mort (27 mars). A Pesaro, Louis-Napoléon se trouve devant elle et lui confirme la nouvelle funèbre. L'unique fils qu'elle possède encore est malade à son tour; atteint de la même influence que son frère, il peut à peine se soutenir, et les Autrichiens avancent lentement, mais toujours. Hortense l'emmène de Pesaro sur Fano et Ancône, où elle le cache dans un palais situé sur le bord de la mer et appartenant à son neveu. Là elle réfléchit : fuir par l'Adriatique n'est presque plus possible; on aperçoit déjà les voiles d'une flotille autrichienne qui vient surveiller le port; fuir par Foligno? les Autrichiens y seront peut-être avant elle. Et puis, un malade?... Son parti est pris; elle restera; elle attendra les troupes autrichiennes en gardant son fils dans sa propre chambre. Pour le reste on verra...., L'avant-garde entre dans la ville; le palais qu'elle habite est réclamé pour le logement du général en chef et de l'état-major. Soit qu'on n'eût aucun intérêt à s'emparer de Louis-Napoléon, soit qu'on ne s'avisât point qu'il pût être enfermé dans cet endroit (le bruit avait été adroitement répandu qu'il avait pu gagner Corfou), soit que la courtoisie des officiers respectât la chambre d'une femme, soit enfin qu'il existât quelque connivence, l'ex-reine, entourée d'Autrichiens, mais ne craignant plus que l'on pénétrât jusqu'au jeune malade, se tint à son chevet et le soigna. Le général en chef baron Geppert, avait demandé à la voir; elle lui fit dire qu'elle le recevrait aussitôt que sa santé le lui permettrait; au bout de huit jours, elle le fit prier de venir, écouta ses compliments de condoléance, lui annonça qu'elle désirait partir prochainement, le jour de Pâques dans la matinée, gagner Livourne, s'y embar-

quer pour rejoindre son dernier fils parti pour Malte, disait-elle; tous deux se rendraient en Angleterre. Elle avait à traverser toutes les troupes autrichiennes; le général lui donna un laissez-passer signé de sa main : sur la demande de l'ex-reine, il consentit à ne pas indiquer de nom.

Avec l'écrit du général, avec son passe-port anglais, tout devenait facile, maintenant que le prince pouvait supporter le voyage. Sous le climat d'Italie, il faut de moins longues précautions pour la convalescence après les maladies éruptives. A quatre heures du matin, l'ex-reine traversa son antichambre en silence au milieu des soldats autrichiens qui dormaient; des chevaux de poste étaient prêts ; elle partit. Son fils, en habit de livrée, était sur le siége de sa voiture; un autre jeune homme, le marquis Zappi, connu pour avoir porté à Paris des dépêches du gouvernement de Bologne, par conséquent compromis, fut revêtu du même costume et profita du même stratagème. De toute femme ayant vécu à la Cour on peut assurer, d'après le dicton « qu'elle a vu le loup; » ce n'est pas l'assurance qui lui fait défaut, ni l'habitude des manéges adroits. Ici Hortense fut réellement supérieure à elle-même : le sang-froid de ses mensonges et la combinaison des travestissements utiles semblent quelque chose de merveilleux. Elle les a rapportés avec une intime satisfaction de comédienne heureuse, ce qui est bien excusable. Mais pourquoi s'est-elle avisée d'écrire : « Le croira-t-on? je fais tant de cas de la bonne foi, que j'avais presque un remords de tromper ceux qui se fiaient à moi (p. 133). » Sous ces paroles inutiles on croirait deviner un demi-sourire de soubrette et d'aventurière, — *audax Pythias*, — admirant la facilité des bonnes dupes

qu'elle a faites. « Je n'aime pas à tromper, » dit-elle ailleurs (p. 224). » Elle s'y entendait pourtant très-bien; et même elle avait approfondi l'étude de la pratique du mensonge, qu'elle résumait en ces termes : « Je détestais le mensonge et c'était pourquoi je venais d'exceller à tromper. J'explique ainsi ma pensée. Quand c'est une affaire que de mentir, on pèse toutes les plus petites choses; rien n'est oublié, rien ne nous échappe; c'est une occupation de tous les instants. Au lieu que les menteurs d'habitude trompent à tort et à travers, et méprisent jusqu'à l'apparence du vrai (p. 209). » On a vu des menteurs éclectiques, qui unissent les deux manières et soignent spécialement certaines parties, « dont ils se sont fait une affaire. »

De Loreto, les voyageurs, sans encombre, sinon sans peur, atteignirent Macerata, puis Tolentino, où se trouvait un des derniers postes autrichiens. Ils furent dénoncés au commandant militaire de la troupe qui occupait la ville ; mais cet honnête homme se contenta de répondre, « qu'il n'était de service là pour arrêter personne. »

Sur le territoire toscan qu'il fallait traverser, le passeport anglais fit son office; mais l'ex-reine était fort connue en ce pays. Certainement, son fils y courait moins de dangers qu'aux étapes précédentes; mais elle ne se souciait pourtant pas qu'il fût arrêté. Il aurait peut-être donné une triste idée du ressort de l'âme d'un Bonaparte. Depuis qu'il avait rejoint sa mère à Pesaro, « triste, abattu, il se laissait mener par elle comme un enfant (p. 120). »

A cette heure, recru de fatigue, encore souffrant, il allait avec l'indifférence morne d'un homme qui ne voit plus clair dans sa destinée. Une nuit, pendant qu'on attendait des chevaux qui ne venaient pas, il lui arriva de

s'endormir sur un banc de pierre dans la rue d'un village.

Sa mère, heureusement, se chargeait d'écarter de lui les mauvaises rencontres et de donner le change aux commissaires de police et aux espions.

A Pise seulement, elle lui fit quitter la livrée. Continuant sa fuite, elle traversa un coin du territoire de Modène, atteignit Gênes, Nice, Antibes, et remonta vers Paris.

A la vérité la loi d'exil lui interdisait cette route, mais elle avait pour palladium les lettres que lui avaient écrites en 1815 la mère et la tante du roi; elle devinait d'ailleurs que Louis-Philippe serait plus embarrassé qu'elle-même de sa présence sur le territoire français. On allait replacer au sommet de la colonne Vendôme la statue de Napoléon abattue par la Restauration. « Sire, avait dit M. Casimir Périer dans le rapport qui précédait l'ordonnance du 8 avril, le règne de Votre Majesté doit effacer les traces d'une réaction funeste : aucune gloire désormais ne doit rester dans l'ombre ; aucun grand souvenir ne doit être, par je ne sais quelle timidité jalouse, disputé à la France. En relevant le monument qui consacre un souvenir dont la France se glorifie, le roi forme, en quelque sorte, un lien de plus entre le trône et le pays... » Etait-ce en ce moment que la belle-fille et le neveu de Napoléon pouvaient être inquiétés, s'ils traversaient la France sans demander autre chose que le passage? Aussi ne s'enveloppait-elle pas plus que son fils de précautions bien attentives. Partout où s'arrêtait leur calèche voyageuse, Louis-Napoléon, se ranimant de jour en jour, causait ouvertement avec le premier venu.

Hortense se forma d'ailleurs un plan; c'était d'écrire au roi et de lui dire sans détour : « Nous voilà. » Son

fils prépara, également, une lettre pour Louis-Philippe : il demandait l'honneur d'être admis dans l'armée comme simple soldat. Mais après plus ample considération, ces deux lettres ne furent pas expédiées. Hortense voulut attendre d'être à Paris pour voir ce qu'il y aurait à faire.

« Toute la route que je parcourais, dit-elle, était pour moi remplie de souvenirs. En passant à Nemours, je me rappelai qu'à la fin de 1809, l'Empereur fit dire par le télégraphe à mon frère de se rendre à Paris. Il m'avait engagée à aller au devant de lui. Je le rencontrai à Nemours, et là, je lui appris que le divorce de l'Empereur venait d'être décidé : sacrifice immense que ma mère faisait au bonheur de la France et de son époux. Ses enfants, animés du même sentiment, durent l'imiter, et avec le même désintéressement : ils renoncèrent, mon frère, au trône d'Italie qui lui était assuré si l'Empereur n'avait pas d'enfants, et moi, à celui de France, dont mes fils étaient alors les seuls héritiers, le roi Joseph, aîné des frères de l'Empereur, n'ayant pas d'enfants mâles (p. 173). »

A Fontainebleau, elle voulut montrer à son fils ce palais qu'après la paix de Tilsitt elle avait habité « au milieu des fêtes, » ce palais témoin de l'abdication de l'Empereur et de son âpreté sordide à stipuler, au milieu des désastres de la France, les garanties de l'opulence des Bonaparte. Dans la chapelle, Hortense fit voir à son fils l'endroit où l'Empereur l'avait tenu sur les fonts baptismaux.

Enfin ils arrivèrent à Paris, et le hasard (toujours le hasard !) les conduisit à l'hôtel de Hollande, c'est-à-dire le plus près possible de la place Vendôme, où ils occupèrent un appartement au premier. De là on pouvait voir,

mais aussi être beaucoup vus. Singulière étourderie, si c'en était une !

L'ex-reine fit venir un officier, « qu'elle connaissait peu, » M. Franz d'Houdetot, aide de camp du roi, qu'elle pria de lui obtenir une audience du roi. Ici, l'histoire hésite entre deux versions contradictoires sur ce qui se passa ; l'une provenant d'un fils de Louis-Philippe, l'autre de l'ex-reine. Voici d'abord ce que le duc d'Aumale a raconté dans un pamphlet intitulé *Lettre sur l'histoire de France :*

« Le lendemain du jour où le roi des Français avait donné audience à la reine Hortense, il y avait conseil des ministres. — « Quoi de nouveau ? Messieurs, dit le roi en s'asseyant. — Une nouvelle fort grave, sire, reprit le maréchal Soult ; je sais, à n'en pas douter, par les rapports de la gendarmerie, que la duchesse de Saint-Leu et son fils ont traversé le midi de la France. » Le roi souriait. — « Sire, dit alors M. Casimir Périer, je puis compléter le renseignement que le maréchal vient de de vous fournir. Non-seulement la reine Hortense a traversé le midi de la France, mais elle est à Paris ; Votre Majesté l'a reçue hier. — Vous êtes si bien informé, mon cher ministre, reprit le roi, que vous ne me laissez pas le temps de vous rien apprendre. — Mais moi, sire, j'ai quelque chose à vous apprendre. La duchesse de Saint-Leu ne vous a-t-elle pas présenté les excuses de son fils, retenu dans sa chambre par une indisposition ? — En effet. — Eh bien ! rassurez-vous, il n'est pas malade ; à l'heure même où Votre Majesté recevait la mère, le fils était en conférence avec les principaux chefs du parti républicain, et cherchait avec eux le moyen de renverser plus sûrement votre trône. »

D'après l'ex-reine, les choses se seraient passées autrement. Le roi, entendant la nouvelle apportée par M. d'Houdetot, se récria sur l'imprudence que la duchesse de Saint-Leu avait faite de venir en France et sur l'impossibilité où il était de la recevoir ; ayant un ministère responsable, il ne pouvait cacher son arrivée au président du conseil. Aussi la prévenait-il que M. Casimir Périer irait la voir.

Le ministre, au dire de la reine, se serait présenté dans d'assez mauvaises dispositions, mais il aurait peu à peu perdu de sa réserve officielle, et se serait retiré en laissant de bonnes paroles.

Ce qui est commun aux deux narrations, c'est que l'entrevue avec le roi eut lieu.

Suivant l'ex-reine, elle se serait rendue le lendemain, dans la soirée, où Louis-Philippe, poli, gracieux, aurait montré un vif intérêt pour elle et pour son fils; mais il demandait que tout le monde ignorât leur passage. « Je lui en donnai ma parole, dit-elle, et je l'ai tenue. » Le roi lui parla, notamment, des répétitions qu'elle avait à exercer sur le Trésor, et ajouta : « Ecrivez-moi une note de ce qui vous est dû, et que vous enverrez à moi seul. Je m'entends en affaires et je m'offre d'être votre chargé d'affaires. Je serai heureux d'être agréable à tous les autres membres de la famille de l'Empereur qui ont les mêmes réclamations à poursuivre. »

L'ex-reine trouva ces offres parfaites, et comprit qu'il s'excusât de ne point lui rendre visite, à cause du secret de son voyage. Il lui amena sa femme et sa sœur, et se retira. Ces dames s'entretinrent affectueusement. Le roi revint et alla cette fois jusqu'à dire : « Pourquoi ne resteriez-vous pas? Qu'allez-vous faire à Londres? » Mais

Hortense exprima le désir de continuer sa route, puis après quelque séjour en Angleterre, de regagner « son ermitage suisse, » en traversant la France avec un passeport français et de vivre désormais dans les Cantons, ainsi que son fils, sous la protection du gouvernement de sa patrie. Il promit tout, et elle se retira enchantée.

Tel est le récit de l'ex-reine. Elle ajoute que, pendant cette visite au Palais-Royal, son fils avait été pris d'une fièvre assez forte et d'une inflammation de gorge qui exigea les soins les plus assidus. Les jours suivants, elle reçut plusieurs fois M. Casimir Périer, et finit par lui mettre entre les mains la lettre par laquelle Louis-Napoléon demandait du service. Le ministre fut aussi bienveillant que le maître, et fit espérer une prompte révocation de la loi de bannissement des Bonaparte, ainsi que la restitution du duché de Saint-Leu. Tout fut convenu pour qu'immédiatement après le rétablissement de Louis-Napoléon, l'ex-reine se rendît à Londres, y fût mise en possession d'un passe-port sous le nom de comtesse d'Arenenberg, revînt à Paris, vît incognito quelques-uns de ses amis, fît une visite au roi et à la reine, et partît le lendemain pour Vichy. Les journaux ne devaient parler d'elle qu'après son départ. M. Périer, revenant enfin sur la possibilité d'accueillir Louis-Napoléon dans les rangs de l'armée, ajouta : « Mais il faudra qu'il quitte son nom. » Cela signifiait évidemment qu'il ne pourrait porter sur les contrôles son titre de prince, et vraiment la demande était acceptable, si la mère négociatrice et le fils eussent été si désireux d'obtenir ce qu'ils demandaient. Mais ce n'était pas leur compte. Aussi l'ex-reine conserva-t-elle une violente rancune contre les habiles gens qui, pour employer une expression familière, venaient de

montrer qu'ils devinaient bien où gisait le lièvre. Il s'agissait, au total, d'un marché, et on le lui faisait voir. « Donnant à donnant; vous aurez tout de nous, si vous abdiquez vos prétentions contraires à notre sûreté. » Elle avait trouvé aussi fin qu'elle-même. Ajoutez que, dans la conversation, ne se surveillant pas assez, comme il arrive parfois aux gens forts qui se croient trop sûrs de réussir pour mesurer toutes leurs paroles, elle avait laissé échapper cette parole : « Nous sommes des rois populaires... »

Tous ces détails ont du prix à nos yeux, comme éclairant un coin de la comédie humaine; mais ce qui serait plus sérieux encore, ce serait de savoir toute la vérité sur la conduite du prince pendant ce séjour à Paris. La maladie était-elle sérieuse ou feinte? l'empêcha-t-elle de s'aboucher avec des conspirateurs, républicains ou autres? Peut-être le saura-t-on un jour sur bon témoignage. Provisoirement, on se doute de ce qui eut lieu, ou, du moins, fut tenté, surtout si l'on considère que la dame, malgré ses promesses de garder le mystère sur sa qualité, se montra un peu partout dans Paris, à Saint-Roch, pendant la messe du dimanche, dans les galeries du Palais-Royal, sur les boulevards, et dans un endroit qui semblait un lieu de rendez-vous des bonapartistes de Paris, de la banlieue et de la province, le Diorama de Sainte-Hélène.

Une des nombreuses infirmités de la monarchie de Juillet était de traîner avec elle un personnel de fonctionnaires, de généraux et de conseillers qui se rattachaient à l'idée impériale, ou par des souvenirs, ou par des liens inavoués, ou par un sentimentalisme incohérent. Casimir Périer, ministre, avait cru bien faire en provoquant l'ordonnance royale du 6 avril pour le rétablissement de

la statue de Napoléon sur la colonne. Ce n'était pas indispensable et c'était dangereux. Le bonapartisme se trouva subitement en émoi gaillard.

Dès la veille du 5 mai, anniversaire de la mort de l'Empereur, la colonne fut visitée par de pieux pèlerins, qui apportaient des fleurs, couronnaient les aigles du soubassement. « J'avoue, dit la reine, que je jouissais de ma fenêtre d'être présente à un si touchant souvenir. (p. 211).» Le 5, dès le matin, ils étaient en masse et criaient à tue-tête : *Vive Napoléon II!* De son hôtel, Louis-Napoléon pouvait les entendre, les compter. Le 9, il y eut un commencement d'émeute ; le 10, des rassemblements hostiles se formèrent sur la place Vendôme. A ce moment, le maréchal Lobau fit venir une pompe à incendie de la caserne de la rue de la Paix, et les agitateurs, arrosés largement, se dispersèrent en grondant, moins par peur de cette arme insolite, injurieuse et burlesque, que faute d'un mot d'ordre qu'ils attendaient de l'hôtel de Hollande. On y négociait en ce moment même. Le ministre de Louis-Philippe était auprès de l'ex-reine, lui rappelant que l'acte de 1816 n'était pas aboli, et que le gouvernement, la soupçonnant à cette heure d'avoir part au tumulte, était décidé à faire usage de son moyen légal de défense. Elle avait écrit au roi que son fils continuait à être malade, qu'elle demandait de pouvoir rester encore. La réponse, c'était la visite de Casimir Périer, et comme elle se récriait contre une mesure qui lui semblait « imméritée, » on entendit des clameurs confuses de : *Vive l'Empereur!* puis un escadron qui commençait à charger la foule. « Madame, dit l'envoyé du roi, vous entendez? Voici notre excuse..... » Elle n'insista plus. « Monsieur, dit-elle, la situation de mon fils s'est un

peu améliorée depuis hier; si ce mieux se soutient, nous partirons après-demain. »

Six jours plus tard elle arrivait à Calais, et le lendemain elle était avec son fils en Angleterre.

La reine a raconté dans ses mémoires qu'elle était partie le 6, et elle ne parle pas de cette visite d'*ultimatum;* mais il y a de bonnes raisons pour préférer sur ce point le témoignage des mémoires signés du nom de Van Scheelten. Ils valent, en cet endroit, comme d'aussi bons garants que ceux de l'ex-reine; publiés plus près de l'événement, ils avaient rapporté le fait avant qu'il ne parût utile de le dissimuler.

La traversée de la Manche avait été mauvaise. Hortense arriva brisée à Londres; Louis-Napoléon eut la jaunisse. Mais l'ambition est un bon médecin. Le fils et la mère furent bientôt en état de se mettre en relation, malgré leur deuil, avec la haute société anglaise, la plus badaude qui soit au monde. Ils furent les lions de la saison.

Talleyrand était ambassadeur en France; il envoya un ami chez la reine, qui, déjà certaine de recevoir prochainement de Paris un passe-port pour la Suisse, se divertit à tromper le plus fin des diplomates en lui laissant ignorer l'accord qu'elle avait conclu avec Louis-Philippe.

La duchesse de Berry venait d'arriver, elle aussi, à Londres, d'où elle se préparait à descendre sur le continent. Hortense a fait entendre, dans ses Mémoires (p. 233), que la mère d'Henri V eut un vif désir de la voir, « pour s'informer du dessein qui l'amenait en Angleterre, » supposant qu'Hortense machinait quelque entreprise. A peser ses termes, on croirait qu'elle rejeta l'offre d'une entrevue et condamna l'intention d'aller

chercher le pouvoir *en aventurière*. « De telles idées, ajoute-t-elle, ne viennent qu'aux princesses élevées à croire qu'une nation est une propriété particulière, et qu'il entre dans les devoirs d'une mère de ressaisir par la force un pays qui appartient à son fils. »

Elle ne fut pas toujours si hostile à cette conception (on le verra plus tard); mais au temps où nous sommes, elle ne se souciait pas que son fils s'exposât à des hasards pour faire la fortune du duc de Reichstadt. Elle eût préféré sans doute lui voir obtenir le trône de Belgique, encore vacant à la suite du refus opposé par la diplomatie à l'élection du duc de Leuchtenberg, par le gouvernement français à celle du duc de Nemours. Il y eut des menées sourdes pour faire choisir Louis-Napoléon, auquel, supposait-on, Louis-Philippe donnerait une de ses filles en mariage; mais l'affaire était trop compliquée. Il fallut en perdre l'espérance, surtout devant la candidature de Léopold de Saxe-Cobourg, qui, assez soudainement, réunit la grande majorité des suffrages du Congrès belge. Ce prince fut nommé roi le 4 juin. Avant de partir, il vint saluer Hortense, et quand il prit congé d'elle : « Vous ne me prendrez pas mon royaume en passant, n'est-ce pas? » lui dit-il avec un sourire. Cette allusion ne fut pas entendue sans dépit, et comme un journal semblait s'être fait l'interprète des soupçons du nouveau roi, Louis-Napoléon adressa, en date du 17 juin, la réclamation suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

« Je lis dans votre journal du 13, le paragraphe suivant : « Madame la duchesse de Saint-Leu vient de passer quelques « semaines à Londres. On suppose que l'ex-reine de Hol-

« lande a été y guetter une occasion de présenter son fils « aux Belges, pour le cas où ils éprouveraient quelque diffi- « culté dans le choix d'un souverain. »

« Il paraît que l'on veut absolument assigner un but politique au séjour de ma mère en Angleterre. Ma mère est allée à Londres uniquement parce qu'elle n'a pas voulu se séparer de l'unique de ses fils qui survit encore.

« Ayant embrassé la cause sacrée de l'indépendance italienne, je suis obligé de chercher un refuge en Angleterre, la France, hélas! m'étant toujours fermée. Ma mère n'aspire qu'au repos et à la tranquillité.

« Quant à moi, loin de nourrir des idées d'ambition, mon seul désir serait de servir mon pays ou la liberté dans les pays étrangers, et on m'aurait vu, dès longtemps, en qualité de simple volontaire, dans les rangs glorieux des Belges, ou dans ceux des immortels Polonais, si je n'avais craint qu'on attribuât mes actions à des vues d'intérêt personnel, ou que mon nom n'alarmât une diplomatie timide et incapable de croire à un dévouement désintéressé ou à une sympathie sincère pour des peuples malheureux. «

S'il avait été aussi empressé de combattre quelque part, en qualité de simple volontaire, son bouillant courage aurait eu, pour se donner satisfaction, un moyen bien simple, et qui aurait forcé la diplomatie de croire à son dévouement désintéressé. C'était de quitter ce malheureux titre de prince, et, comme le chevalier Noir des romans du Moyen Age, de combattre sans étaler son origine, de se faire reconnaître seulement à la puissance de ses coups.

Cette lettre publique amena une suite que la mère et le fils n'avaient pas attendue. Des bonapartistes et des républicains arrivèrent de France, et dirent au jeune paladin : « Nous sommes prêts à nous soulever; venez avec

nous. » Les premiers lui citaient ces paroles du duc de Reichstadt : « Que la nation m'appelle, et je trouverai bien moyen d'arriver. » Les seconds lui représentaient le sentiment exprimé dans sa propre lettre et dans ces paroles qu'il avait prononcées : « Si je vois sabrer le peuple de Paris, je ne résisterai pas à aller me mettre de son côté. »

Ces émissaires ardents et pressants commençaient à devenir incommodes. Hortense hâta la venue du passeport promis par Louis-Philippe et renonça au désir d'aller à Vichy et de rentrer dans la capitale, même pour un jour.

Elle partit donc avec Louis-Napoléon. Débarqués à Calais, ils vinrent saluer à Boulogne la colonne de la Grande Armée, y montèrent même, et du haut de la plate-forme la reine fit voir à son fils le panorama de ces bords où, en 1805, « dans des temps poétiques (p. 246) » elle avait reçu les hommages de la Grande Armée. « De tous les honneurs qu'une femme peut recevoir, disait-elle, ceux que rendent les militaires ont toujours quelque chose de plus chevaleresque dont il est difficile de n'être pas flattée... Tous les états-majors à cheval escortaient ma voiture, et partout une musique brillante annonçait mon arrivée. Un jour on me donna un déjeuner au camp d'Ambleteuse. Je voulus y aller par mer ; malgré le vent contraire, l'amiral me conduisit. Je vis les Anglais, et je passai si près d'eux qu'ils auraient pu facilement s'emparer de notre yacht. J'allai aussi visiter les Hollandais. Pour arriver au port d'Ambleteuse qui leur était assigné, ils avaient soutenu contre la flottille anglaise un combat qui leur fit le plus grand honneur. Leur chef était l'amiral Verhuell (p. 250)... »

Ils visitèrent aussi Ermenonville, où elle avait assisté à de brillantes chasses de l'Empereur; Morfontaine, témoin, sous le consulat, de la signature d'un traité avec l'Amérique et de la plus belle fête imaginable (p. 226). Dans le domaine d'Ermenonville, « un mauvais bateau servait à mener à l'île des Peupliers, consacrée à Jean-Jacques. Je m'y laissai conduire par mon fils; nous y allâmes écrire nos noms sur le tombeau.

« A Saint-Denis, j'eus encore des souvenirs plus particuliers : c'était sous ma protection immédiate que cette institution de jeunes filles de légionnaires avait été établie. J'étais princesse protectrice des maisons impériales d'Ecouen et de Saint-Denis. Huit cents jeunes personnes y étaient élevées. Elles priaient pour l'Empereur et pour moi.

« Mon fils aurait bien désiré aller à Saint-Leu, lieu témoin de sa première enfance; j'aurais trouvé là des tombeaux qui m'étaient chers. Mon fils aîné, mort en Hollande, avait été déposé à Notre-Dame, en attendant que Saint-Denis fût achevé. Les Bourbons l'en firent ôter en 1814. Je le réclamai, et le fis placer dans l'église de Saint-Leu. J'avais fait construire tout près une chapelle pour Mme de Broc, amie de mon enfance, que j'avais perdue en 1813... Mais c'était trop m'éloigner de ma route, il fallait y renoncer. D'ailleurs, revoir cette campagne créée par moi, qui avait été récemment témoin de la mort affreuse d'un vieillard, et devenue la propriété d'une autre personne, c'eût été aller chercher une impression trop pénible (p. 265). »

Ainsi allaient nos voyageurs, sans se presser, repassant leurs souvenirs, et mêlant, comme ici, à leurs entretiens quelque sarcasme contre les autres dynasties. Rap-

peler, par exemple, le drame de Saint-Leu et l'héritage obtenu par Mme de Feuchères après la mort du prince de Condé, c'était l'innocent plaisir de ces discours. Ils tournèrent Paris par le chemin de la Révolte, et continuèrent leur route jusqu'à Rueil, pour honorer, dans l'église, le tombeau de Joséphine.

Soldats, gardiens du sol français,
Vous qui veillez sur la colline,
De vos remparts livrez l'accès;
Laissez passer la pèlerine.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Elle ne vient pas sur ces bords
Réclamer un riche partage;
Des souvenirs sont ses trésors,
Et la gloire est son héritage.

Soldats, gardiens, etc.

Elle voudrait de quelques fleurs
Parer la tombe maternelle,
Car elle est jalouse des pleurs
Que d'autres y versent pour elle.

Soldats, gardiens, etc.

Tels étaient les vers qu'elle murmurait, en regrettant de n'avoir pas là « ce luth qui chanta Dunois (1). »

A la Malmaison, où Hortense « tenait à entrer » pour

(1) *La Pèlerine*, romance dédiée à Mme la duchesse de Saint-Leu, paroles de Mlle Delphine Gay (Mme de Girardin), musique de M. Amédée de Beauplan (1828).

faire voir à son fils le dernier endroit où elle eût embrassé l'Empereur, le lieu d'où il partit pour son exil de Saint-Hélène, elle ne put vaincre l'ordre du nouveau propriétaire qui avait défendu de laisser voir les jardins et le château sans billet. Le duc de Leuchtenberg avait vendu récemment cette portion de l'héritage d'Eugène, et l'acquéreur usait de son droit en fermant la porte aux touristes.

Par Versailles et la Croix-de-Berni, on gagna Melun, puis Sens (15 août), où Louis-Napoléon dévalisa le tonneau d'une marchande de « plaisirs, » qu'il distribuait « à de jeunes écoliers, de jeunes ouvrières et de vieux invalides rassemblés sur la promenade. » Dans les villages, les deux étrangers s'arrêtaient volontiers à la porte d'un paysan pour causer et pour saluer l'image de Napoléon collée au mur. Ces gravures grossières attestaient la sottise des *bourgeois* qui, pour un misérable intérêt fiscal et politique, ont retenu l'essor de l'art populaire, empêché le journal et le livre de porter partout la lumière, condamné la foule à repaître son esprit de légendes et à former son intelligence par des complaintes.

Hortense et Louis-Napoléon, voyant que l'homme de Sainte-Hélène était devenu un saint de village, pouvaient oublier leurs déboires et se flatter d'un reste d'espérance.

Bientôt ils rentraient tous deux à Arenenberg.

La mort, en ôtant à l'ex-reine un de ses deux fils, la laissait maintenant seule avec celui qu'elle regardait particulièrement comme le dépositaire de ses secrets. Elle s'attacha donc à l'instruire plus intimement encore que jadis.

Toutefois une crise morale était survenue chez Louis-

Napoléon, qui à son tour réagit sur sa mère. Elle avait été jusque-là de la religion qui fut longtemps celle de Joséphine, c'est-à-dire ce que l'on nommait alors une voltairienne. Mme de Krudner, l'illuminée, avait bien, autrefois, essayé de la convertir au mysticisme. Elle n'avait répondu à ces communications de la prophétesse qu'avec la complaisance rusée d'une femme qui exploite toutes les folies, même celle de la religiosité, sans livrer aucun droit sur sa propre raison.

A cette heure, elle faiblit au contact de sentiments que son fils avait pris chez ses compagnons italiens. Les *carbonari* étaient volontiers, en Italie du moins, néo-catholiques, ou plutôt encore un peu swedenborgiens. Il avait désormais une teinte de cette affection mentale qui parait l'avoir agité dans diverses circonstances de sa vie.

La mère et le fils commencèrent à se rappeler que Napoléon lui-même parlait beaucoup de son *étoile*, et ce souvenir ne fut pas sans influence sur leur esprit.

Une autre idée leur revint. C'est qu'en Italie, le prince *carbonaro* avait prêté serment sur un poignard de poursuivre partout les tyrans et de les frapper sans merci.

Ce serment, d'autres l'avaient prêté en s'engageant à punir ceux qui le trahiraient. En sorte que l'ex-reine, songeant à ces promesses d'ardent républicanisme, tantôt souriait comme d'une réminiscence de comédie, et tantôt frémissait.

LIVRE III

LES DÉBUTS D'UN PRINCE AUTEUR — LA PLUME ET L'ÉPÉE — L'AVENTURE DE STRASBOURG

1832-1836

1832. — Le fils de Napoléon I, le roi de Rome, — Napoléon II, — mourut duc de Reichstadt, à Vienne, le 22 juillet 1832.

Un peu auparavant, alors que personne ne prévoyait que cette existence de jeune homme serait si vite anéantie, Chateaubriant se trouvait en Suisse : le prince Louis-Napoléon Bonaparte lui soumit un travail publié depuis sous le titre de *Rêveries politiques.*

Rêveries, en effet, non d'un prétendant, — puisqu'il ne semblait y avoir lieu, — mais d'un apprenti politique à qui ses maîtres ont fait lire Montesquieu et quelques autres écrivains graves. C'est l'œuvre d'un spéculatif, mécontent de ce qui est, incertain de ce qui sera, mais non pas étranger à toute ambition. Déjà l'on y peut deviner l'espoir confus de se faire un rôle dans le monde, en profitant de l'avantage d'appartenir à une famille, qui déchue sans doute, n'est pas oubliée de tous et sur laquelle le destin peut encore verser ses faveurs. Il y a là comme une vague aspiration à quelque place de ministre, au service du trône de Napoléon II restauré ; peut-

être même comme l'idée d'attirer sur soi, sur le chef d'une branche cadette, une popularité qui ferait échec à la branche aînée. On sait que l'usage, en pareil cas, est que le cousin intelligent du monarque professe une sorte de républicanisme. Louis-Napoléon se déclarait donc à la fois monarchiste et républicain, patriote surtout.

« D'après les opinions que j'avance, disait-il, on voit que mes principes sont entièrement républicains. Eh! quoi de plus beau, en effet, que de rêver à l'empire de la vertu, au développement de nos facultés, au progrès de la civilisation?..... Les patriotes d'aujourd'hui sont en grande partie républicains. »

Mais dans la pratique on est bien obligé de s'écarter de l'idéal et de faire la part des préjugés ou des infirmités d'une nation. En conséquence, ce songeur se résignait à voir subsister un trône.

« Si, dans mon projet de constitution, je préfère la forme monarchique, c'est que je pense que ce gouvernement conviendrait plus à la France, en ce qu'il donnerait plus de garanties de tranquillité, de force et de liberté. »

Pourquoi? Il va nous en donner les raisons :

« Si le Rhin était mer, si la vertu était toujours le seul mobile, si le mérite parvenait seul au pouvoir, alors je voudrais une république pure et simple. Mais, entourés comme nous le sommes d'ennemis redoutables qui ont à leurs ordres des milliers de soldats qui peuvent renouveler chez nous l'irruption des barbares, je crois que la république ne pourrait repousser l'invasion étrangère et comprimer les troubles civils, qu'en ayant recours aux moyens de rigueur qui nuisent à la liberté. Quant à la vertu et au mérite, on voit souvent dans une république qu'ils ne peuvent atteindre

qu'un certain degré : ou l'ambition les corrompt ou la jalousie les perd. C'est ainsi que tous les génies transcendants sont souvent écartés par la défiance qu'ils inspirent, et l'intrigue alors triomphe du mérite qui pouvait illustrer la patrie. »

Il faut donc renoncer à la république. C'est avec bien des regrets, mais que voulez-vous ? Notre premier intérêt doit être de sauver l'indépendance nationale et la liberté politique ; notre second de permettre à tous « les génies transcendants » de se produire; notre troisième, d'empêcher les intrigants de triompher du mérite.

Ainsi, nous vivrons sous un prince. « Mais, dit le sage conseiller de la patrie, — je voudrais un gouvernement qui procurât tous les avantages de la république sans entraîner les mêmes inconvénients ; en un mot, un gouvernement qui fût fort sans despotisme, libre sans anarchie, indépendant sans conquêtes.

« Voici les bases de ce projet de constitution :

« Les trois pouvoirs de l'Etat seraient le Peuple, le Corps législatif et l'Empereur.

« Le Peuple aurait le pouvoir électif et de sanction.

« Le Corps législatif aurait le pouvoir délibératif.

« L'Empereur le pouvoir exécutif. »

Cet empereur, qui sera-t-il? Ce point est laissé provisoirement indécis. Il y a là une réticence dont l'intention n'est pas difficile à pénétrer. Un peu auparavant, dans un procès devant la cour d'assises de Paris, le 26 avril 1832, on jugeait une affaire de complot. Deux réfugiés, le polonais Zaba et l'italien Mirandolli, étaient accusés de tentatives d'embauchage dans les garnisons de l'Est de France. Ils expliquèrent, tant bien que mal,

leur objet : l'établissement d'un état démocratique présidé par le *prince* Napoléon. Dans cette combinaison, le duc de Reichstadt disparaissait. Le nom de l'ex-reine Hortense, non moins que celui de son fils, fut prononcé plusieurs fois dans le cours des débats.

« Le pays sera heureux tant qu'il y aura harmonie parmi ses trois pouvoirs. »

Harmonie ! entendez bien ce mot, il ne signifie nullement que l'opposition n'existera point.

Mais « l'opposition, qui doit toujours exister dans un Etat libre, ne sera que comme les dissonnances de la musique qui concourent à l'accord total. »

Du reste, « le pouvoir sera toujours obligé de régner d'après les désirs du peuple. Il n'y aura plus ni aristocratie de naissance, ni aristocratie d'argent. »

Supposons le décès du premier Empereur constitutionnel, de celui qui aura obtenu le trône par un procédé sur lequel on ne s'explique pas autrement.

Son successeur présomptif viendra se présenter devant la nation, et sollicitera les suffrages.

« A l'avénement de chaque nouvel empereur la sanction du peuple sera demandée. S'il refuse, les deux Chambres proposeront un nouveau souverain. »

Quelques mois après la publication de ces beaux projets, Napoléon II, venant à s'éteindre, le prince Louis-Napoléon, relégué jusque-là au second plan, passait sur le premier. Il devenait le chef naturel de l'impérialisme.

En effet, Joseph était bien revenu d'Amérique en Angleterre aussitôt après la mort du duc de Reichstadt et avait appelé près de lui, avec ses frères Lucien et Jérôme, son neveu Louis-Napoléon ; sans doute, il avait commencé à ourdir la première trame d'un complot où

l'on comptait faire entrer les républicains ; mais le journal *la Tribune* maltraita si durement l'Empire que les vieux princes renoncèrent à l'alliance et se découragèrent.

Louis-Napoléon, soutenu par l'énergie d'Hortense, persista seul et occupa décidément la place en vedette. Il se sentit moins que jamais tenté de suivre l'exemple de son cousin Achille Murat, qui s'était voué en Amérique à une existence toute privée. Louis-Napoléon l'avait vu en Angleterre en 1831. Hortense lui a consacré dans ses mémoires un souvenir ironiquement poli ! « Je trouvai à Londres, dit-elle, le fils de Murat qui arrivait d'Amérique avec sa jeune femme. C'est un homme distingué par son caractère et par le courage qu'il a mis à vaincre la mauvaise fortune et à se créer une indépendance. Un jour il se faisait avocat, une autre fois cultivateur, et, sans fortune, c'est à lui seul qu'il a dû toute son existence. Ses opinions sont toutes républicaines, mais j'aurais voulu qu'il eût été élevé à se rappeler davantage qu'il était Français et qu'il n'était devenu prince de Naples que par la grâce de la France et de l'Empereur (p. 226). » A quoi l'on peut objecter que si Achille Murat avait des opinions toutes républicaines, il n'avait plus à se rappeler qu'en son berceau on l'avait affublé du titre de prince. Mais Hortense entendait différemment le républicanisme qu'elle permettait à son fils, que celui-ci professait, opinion commode qui ne leur défendait pas de conspirer contre Louis-Philippe et les avait même autorisés à infirmer les *droits* de Napoléon II sans exclure pour eux-mêmes les avantages d'un rang princier.

Maintenant Louis-Napoléon pouvait s'offrir comme empereur présomptif, dès que l'occasion serait opportune.

Il ne lui était même pas fort dangereux de circuler en France, pourvu qu'il ne fît pas acte de prétendant déclaré. En effet, une loi votée le 18 novembre 1831, par la Chambre des députés, avait bien maintenu le bannissement prononcé par l'article 4 de la loi du 12 janvier 1816 contre les Bonaparte, mais en abrogeant la peine de mort, sanction du ban, comminée pour le cas de leur entrée sur le territoire. Le gouvernement seul aurait le soin et la responsabilité morale de décider du sort des infracteurs, selon les circonstances. Or, à cet égard, il ne s'agissait que de ne pas se laisser prendre en flagrant délit de complot ; le gouvernement, contenu par l'opinion, n'aurait pu prendre aucune mesure extrême contre un simple visiteur ou sur de simples soupçons.

Bientôt il noua des relations sérieuses avec une foule de gens qui, n'ayant guère de consistance, n'en étaient pas moins de premiers appuis à prendre tels quels. D'ailleurs, ils parlaient de la France comme d'un héritage ouvert aux espérances et aux *droits* du prince : c'était assez pour qu'ils se rendissent agréables. Etant les premiers croyants, ils seraient les premiers apôtres.

A partir de là, le prince se rendit extrêmement attentif aux moindres événements de France; il trouva même moyen de reprendre quelques pourparlers avec des adhérents du parti républicain, qui, après avoir perdu héroïquement sur les barricades de Saint-Merry la bataille des 5 et 6 juin, se compromettaient avec moins de gloire dans des colloques avec un prétendant.

Cette faute ne fut pas faite par les Italiens, les *carbonari* réfugiés en Suisse et que Mazzini dirigeait déjà. Avec leur finesse native, ils avaient compris le jeu de leur ancien affidé. S'ils communiquaient encore avec lui,

s'ils lui faisaient encore ça et là quelques confidences sur leurs projets et leur revendication inexpiable, c'était sur le ton d'une parfaite égalité, comme il arrive à des hommes résolus qui ont sondé le caractère d'un ancien compagnon et ne se laissent pas imposer par des paroles.

Ceux mêmes, en petit nombre, qui recouraient à sa bourse pour alléger leur détresse, montraient bien qu'ils avaient juré avec lui sur le même poignard. Ils n'avaient aucune révérence pour sa qualité de prince. Moins pénétrants ou moins liés avec lui, les réfugiés polonais et allemands l'abordaient, dit-on, avec plus de déférence. Tous, excepté les Français, semblent avoir fini par lui plaire médiocrement.

L'opuscule intitulé *Rêveries politiques* avait été accueilli dans le monde par une entière indifférence. Néanmoins le prince reprit la plume, et publia bientôt une autre brochure : *Considérations politiques et militaires sur la Suisse.*

Elle était précédée de cet avant-propos :

« Je recommande à l'indulgence de mes lecteurs ces réflexions que je soumets à leur jugement. Si, en parlant de la Suisse, je n'ai pu m'empêcher de songer souvent à la France, j'espère qu'ils me pardonneront mes digressions ; car l'intérêt que m'inspire un peuple libre ne peut qu'augmenter mon amour pour mon pays. » — *Arenenberg*, 6 juillet 1833.

A cette époque la Suisse allait délibérer sur un projet de pacte fédéral soumis à l'acceptation du peuple. C'est ce pacte que l'écrivain se proposait d'examiner.

Sa première réflexion est que la Suisse, avant 1789, était plus opprimée par l'aristocratie que les autres peuples, qui vivaient dans des monarchies. Ce lui est une

occasion de jeter en passant quelques doutes sur l'utilité d'une république. « Le mot de république, dit-il, n'est pas une désignation de principes, ce n'est qu'une forme de gouvernement. Ce n'est pas un principe, parce qu'elle ne garantit pas toujours la liberté et l'égalité. République, dans son acception générale, ne signifie que le gouvernement de plusieurs. Car n'avons-nous pas vu jusqu'ici dans presque toutes les républiques le peuple soumis à une aristocratie tyrannique, à des priviléges révoltants? »

Vraiment, cela est à décourager un homme de sens de toute pensée d'établir cette pauvre forme de gouvernement! Mais après tout, elle existe en Suisse, et les Suisses n'en veulent pas d'autre. Le prince leur indiquera donc le meilleur parti qu'il soit possible d'en obtenir.

Il commence naturellement par imaginer qu'en 1801, c'en était fait de la nation helvétique si Napoléon n'était intervenu pour la sauver. Le « grand homme » avait dit aux Suisses : « Vous vous êtes disputés trois ans sans vous entendre; si l'on vous abandonne à vous-mêmes, vous vous tuerez trois ans encore sans vous entendre davantage. » Et par compassion pure il les avait forcés à lui envoyer à Paris des députés qui rédigeraient sous ses yeux une constitution.

L'acte de médiation n'eut sans doute, dans la pensée de celui qui le ratifiait solennellement, aucune valeur définitive; mais c'est en cela qu'il faut admirer Napoléon : partout sa conduite était d'établir des choses d'apparence stable, en réalité aisément mobiles, faciles à changer.

Le grand mouvement de 1830 a ému la Suisse comme toute l'Europe et lui a inspiré l'idée de se reconstituer librement. Qu'elle le fasse donc, mais on se tromperait

si ses principes essentiellement républicains devaient servir de loi et d'exemple partout ailleurs. Ils sont bons pour elle, non pour d'autres. Chaque nation a ses besoins comme ses traits caractéristiques. « S'il y a des maximes bonnes pour tous les peuples, il n'y a pas de systèmes bons pour tous.... Suivant les besoins du moment, les hommes tournent leurs regards ou vers le passé ou vers l'exemple d'un peuple étranger. S'ils se bornaient à n'imiter chez leurs voisins que les institutions qui peuvent leur convenir, ils ne suivraient en cela que les lois de la sagesse; mais trop souvent quand on copie, on adopte jusqu'aux défauts. En 1815, en France, on ne rêvait que le gouvernement anglais; aujourd'hui on ne rêve que le gouvernement américain, quoique nous ne soyons ni Anglais ni Américains. » Puisque la France actuelle n'est pas contente, puisqu'elle ne doit pas imiter un peuple étranger, il ne lui reste qu'à « tourner ses regards vers le passé, » vers l'homme, du moins, qui représente le passé napoléonien.

Le peuple convaincu de cette nécessité devrait donc être consulté sur l'élection de ses gouvernants. Toutefois des masses nombreuses ne peuvent point délibérer. « Donc, pour concilier tout à la fois la souveraineté populaire avec le principe d'ordre, il faudrait qu'en cas d'élection, les corps éclairés, ayant mandat spécial, ne fissent que proposer, et que le peuple ne fît qu'accepter ou rejeter leurs propositions. » Voilà le principe lointain de la forme élective qui nous a donnée le second Empire. Recommandation discrète du système de la Constitution de l'an VIII, qui a enfanté le Consulat à vie et la première monarchie impériale.

Quant au gouvernement à créer par l'élection, il ne

doit être assis que sur un seul principe et non sur une sorte de mélange de principes rivaux. Autrement on tombe dans l'erreur des doctrinaires :

« Ce qui distingue cette secte, c'est que, dans tous les pays, elle met toujours ses théories et ses désirs à la place de la réalité. Ainsi, dans une révolution fondamentale, elle ne voit qu'une révolte de palais; dans les besoins du peuple que des menées révolutionnaires; dans les hommes qui désirent l'honneur et la liberté de leur pays, que de vils ambitieux. Même quand ses vues sont bienfaisantes, comme dans le cas présent, c'est encore ce qui devrait être qu'elle substitue dans sa pensée à ce qui est réellement. »

« C'est l'énergie, c'est la profonde conviction, qui seules triomphent. Pour être digne de créer l'enthousiasme, il faut avoir des principes arrêtés, choisir une bannière et vaincre ou mourir avec elle. Heureux quand on est dans la bonne voie sous le drapeau national. »

L'auteur, comme on voit, ne nous a pas trompés, en nous annonçant par avance qu'il serait digressif. Cependant, du milieu de ces pensées générales, il revient à son sujet, le pacte suisse, et recommande (pour les Suisses) le gouvernement prompt et fort exercé par une assemblée. Sinon il redoute que les factions ne déchirent le pays : alors « il se trouvera bientôt quelque puissance *amie* qui, par *sollicitude* pour le bonheur de la Suisse et par amour du *repos* de l'Europe, viendra avec des bataillons mettre tout le monde d'accord, en établissant cet ordre si vanté, qui n'est pas la tranquillité résultant d'intérêts satisfaits, mais le morne silence qui règne dans les cimetières. »

Quant à la neutralité dont les Suisses caressent la pensée chimérique, ils doivent, s'ils sont prévoyants, n'y

plus compter désormais. Un petit État ne saurait vivre entre deux grandes nations, sans être écrasé. Ce qu'il peut faire de meilleur, c'est de s'attacher à l'alliance de l'une des deux.

« Pour un grand pays, la neutralité le met à l'abri des attaques, car tous ont un intérêt à ne pas avoir à dos un puissant ennemi de plus. Nous avons vu souvent que, pour un Etat de premier ordre, ce système permet d'attendre l'issue des premiers combats, afin de se mettre du côté des vainqueurs. Pour un petit Etat, le fantôme de neutralité n'est qu'une chimère qu'on embrasse avec plaisir, parce qu'elle cache les dangers d'une position difficile ; mais, en effet, elle ne protége nullement l'indépendance. »

Il n'est peut-être pas indifférent ici de remarquer que, notamment à l'époque de la guerre entre les nordistes et les sudistes américains, et, depuis, au temps où la Prusse et l'Autriche se combattaient, les échecs cruels de notre politique extérieure ont tenu vraisemblablement à ce système, de garder provisoirement la neutralité jusqu'à l'instant « de se mettre du côté du vainqueur. »

Quoi qu'il en soit, le publiciste, après avoir suggéré aux Suisses de suivre le conseil de Napoléon Ier, c'est-à-dire de s'allier intimement à la France, reconnaît que la république helvétique est déclarée neutre par les traités européens. Elle doit donc se pourvoir des moyens de défendre le plus utilement possible sa neutralité, s'il y a lieu. Ceci l'amène à proposer un plan d'organisation militaire, qui d'après les témoignages vraisemblables, a eu pour inspirateur et peut-être pour auteur le colonel Dufour. Ce plan n'offre pour nous qu'un intérêt très-secondaire. En le négligeant, retenons néanmoins cette ob-

servation qui, à mots couverts, est une raillerie contre le gouvernement alors chancelant de Louis-Philippe : « Pour que l'impôt ne soit pas une charge, il faut que tous aient confiance à la stabilité du gouvernement; sans cela le roi, les ministres et les autres fonctionnaires, incertains de leur position, ne considèrent leur emploi que comme un moyen de s'enrichir et de pourvoir aux événements futurs. »

Juste et permis sous la plume d'un républicain moqueur, ce sarcasme est, peut-être, moins plaisant sous la plume d'un prince appartenant à la famille de Napoléon Ier. Qui donc, en effet, a plus vanté que les Bonaparte la stabilité dont avait joui le premier Empire? Qui plus qu'eux, — à commencer par Mme Letizia, — s'était efforcé de s'enrichir et de se pourvoir avec une rapidité sans frein? Hortense, elle-même, qui proclame partout son désintéressement, avait été rapace; et quoiqu'elle en ait dit tant de fois, la catastrophe de sa famille lui laissa plus que des épaves. Un mot, écrit par distraction dans ses Mémoires personnels (p. 270), nous apprend qu'elle avait sû mettre à l'abri des événements, sous le couvert d'un nom d'ami, d'excellentes ressources immobilières. « Cela, dit-elle, me venait de ma mère. » Mais où donc Joséphine, si connue comme une prodigue incurable, avait-elle trouvé moyen d'économiser sur son insondable passif le prix d'achat de domaines productifs?

Les habitants du canton de Thurgovie lurent ou ne lurent pas les *Rêveries politiques;* mais peu après cette publication, Louis-Napoléon reçut d'eux le titre de citoyen. L'année suivante (1834), il devint capitaine au régiment d'artillerie de Berne. Ce double honneur, qui présentait l'avantage de lui donner l'apparence d'un

établissement fixe, avait, à la vérité, l'inconvénient, — aux termes des articles 17 et 21 du Code civil, — de lui faire perdre légalement la qualité de Français. Mais quelle nouveauté dans la situation d'un individu n'amène pas avec soi des difficultés dont il doit remettre à sa bonne chance le soin de le délivrer un jour?

« Dès ce moment, Louis-Napoléon est en relations suivies avec les mécontents toujours si nombreux dans un pays profondément sillonné par de grandes révolutions et à la suite du déclassement opéré par elles; il recrute des adhérents dans toutes les classes de la société.

« Les militaires surtout sont l'objet de ses prévenances; en tous lieux il les cherche, il court au devant d'eux; il les réunit dans des banquets; il utilise, en un mot, autant qu'il est en son pouvoir le prestige qui s'attache toujours, quel que soit d'ailleurs le caractère de la personne, à un nom illustre ou à une grandeur déchue.

« Du reste, ses projets n'ont encore rien de fixe et de déterminé, seulement il saisit avec avidité tous les bruits de troubles prochains; il pense qu'au milieu du désordre il pourra se créer la place qu'il ambitionne (1). »

En 1833, le général Lafayette, mortellement brouillé avec Louis-Philippe, offrit ou accepta une entrevue où Louis-Napoléon aurait entendu de la bouche du vétéran de la liberté ces propres paroles : « J'avoue que je me repens cruellement de ce que j'ai aidé à faire en Juillet; aussi, je vous engage à saisir la première occasion de

(1) Albert Fermé, *les Grands Procès politiques* : Strasbourg, p. 14. — Acte d'accusation.

revenir en France. Ce gouvernement-ci ne pourra pas se soutenir, et votre nom est le seul populaire. Osez donc, et je vous aiderai de tous mes moyens quand le moment sera venu. »

Ces mots ont été rapportés par un ami du prince Louis et leur exactitude garantie par ce dernier (1). Mais peut-être n'y faut-il pas voir ce qu'ils y ont vu, l'adhésion du général à une entreprise impérialiste; on devrait plutôt les interpréter dans le sens naturel de cet autre discours, tenu un peu plus tard à l'un des affidés du prince, par Armand Carrel : « Si ce jeune homme sait comprendre les nouveaux intérêts de la France, s'il sait oublier ses droits de légitimité impériale, pour ne se rappeler que la souveraineté du peuple, il peut être appelé à jouer un grand rôle. »

Des écrivains ont donné pour irrécusable que des encouragements arrivèrent alors à *ce jeune homme* d'un autre point de l'horizon. L'empereur de Russie, Nicolas, et plusieurs autres souverains d'Allemagne, par haine de l'établissement de Juillet, entrèrent en pourparlers gracieux avec Louis-Napoléon. Des engagements mutuels auraient été pris et des ressources assurées au prétendant.

De cette dernière assertion, la preuve publique nous manque. Seulement, nous savons, sur une autre affaire, par une confidence de l'ex-reine, qu'après son voyage à Londres et son retour à Arenenberg, elle avait ouvert une négociation avec le gouvernement français pour une

(1) Armand Laity, *le prince Napoléon à Strasbourg*. Paris, 1838. — Il sera question ailleurs de cette brochure écrite sous les yeux de Louis-Napoléon et publiée avec son autorisation explicite, ainsi qu'il résulte d'une lettre en date du 2 juillet 1838.

affaire d'intérêt domestique : il s'agissait de faire mettre à la charge du Trésor les pensions auxquelles les héritiers de Joséphine étaient tenus envers d'anciens serviteurs de cette impératrice.

Ce fut alors que la fortune lui amena un homme qui devint soudainement son ami le plus actif et qui figure encore aujourd'hui comme une des colonnes de l'Empire. Arrêtons-nous un instant à considérer le personnage, qui, depuis l'année 1834, eut une si grande influence sur la destinée de Louis-Napoléon.

« M. Jean-Gilbert-Victor Fialin, plus connu sous le nom de Persigny, est né le 11 janvier 1808, à Saint-Germain-Lespinasse (Loire). Orphelin dès sa première enfance, il fut d'abord élevé par un de ses oncles, puis entra comme boursier au collége de Limoges, s'enrôla à dix-sept ans, fut en 1826 élève à l'Ecole de cavalerie de Saumur, en 1828 maréchal-des-logis au 4e régiment de hussards. Imbu, à cette époque, d'opinions royalistes assez prononcées, il ne tarda pas à les modifier sous l'influence du capitaine de sa compagnie, M. Kersausie, et, en 1830, il prit une part des plus actives au mouvement militaire de Pontivy, en faveur de la révolution de juillet. Cependant sa conduite fut taxée d'insubordination par ses supérieurs, et à quelques semaines de là il reçut son congé de réforme, qui, d'abord temporaire, fut rendu définitif en 1833.

« Sans état et sans fortune, il vint, en 1831, chercher une position à Paris. Sur la recommandation de M. Baude, il collabora au *Temps*. On a dit, mais par erreur, qu'il suivit les prédications saint-simoniennes et partagea même la retraite du père Enfantin à Ménilmontant. On a aussi raconté à tort qu'à la fin de 1832, il alla faire un

assez long séjour en Vendée, où la présence de la duchesse de Berry avait rallumé la guerre civile. Vers cette époque il quitta son nom patronymique de Fialin, pour prendre le titre de vicomte de Persigny, appartenant depuis deux siècles à sa famille, bien qu'elle eût négligé de le porter. »

Tout ceci est emprunté d'un biographe bienveillant, qui n'a jamais voulu faire de peine à un homme historique en refusant d'accepter les notes que l'intéressé lui envoie. Celles qui ont été la base de ce récit contenaient évidemment des lacunes et des réticences qui se devinent, mais qu'il n'est pas de notre devoir d'examiner. Continuons sans nous faire trop d'illusion sur la complète exactitude de ce qui va suivre :

« Converti, par une lecture attentive du *Mémorial de Sainte-Hélène*, à la cause bonapartiste, M. de Persigny s'efforça aussitôt de lui créer un point de ralliement, et fonda dans cette intention la revue intitulée *l'Occident français* (1834), dont il ne put, faute d'argent, donner que le premier numéro. On y lisait cette définition de l'idée napoléonienne : « C'est la tradition tant cherchée du dix-huitième siècle, la vraie loi sociale du monde moderne et tout le symbole des nationalités occidentales. »

« Cette publication enthousiaste lui valut les encouragements de l'ex-roi Joseph et une lettre d'introduction auprès du prince Louis-Napoléon qui résidait alors à Arenenberg. »

1835. — A peine le génie du vicomte et celui du prince eurent-ils commencé à fraterniser, que divers plans de conspiration furent imaginés par ces deux chercheurs. Tandis que le trône orléaniste de Juillet prenait

une assiette en apparence un peu meilleure, ils s'efforcèrent une première fois de l'ébranler en machinant une affaire quelque part, à Lyon ou à Strasbourg, on ne sait. Eux-mêmes, probablement, seraient aujourd'hui embarrassés pour le dire, car ce premier essai, vers le mois d'août, n'eut aucun résultat (1). Mais qu'importait l'impuissance d'une combinaison encore informe, d'une ébauche de complot? Louis-Napoléon Bonaparte avait enfin près de lui un moniteur jeune et décidé, qui pouvait l'instruire des choses actuelles, l'initier par la conversation et le rattacher par l'adresse au monde des journalistes et des mécontents. La châtelaine d'Arenenberg était aussi ambitieuse qu'habile; mais après tout c'était une vieille femme, à qui échappait le sens de bien des événements contemporains. M. de Persigny, au contraire, avait circulé à travers le Paris nouveau, que le prince ne connaissait presque que par intuition et ouï-dire; il avait traversé le monde des sectes, des complots, des journaux, toutes les sphères où s'agitaient, dans la grande ville mouvante, les espérances et les passions. Il en apportait, pour ainsi dire, avec lui l'âcre parfum, étrange mais enivrant pour son hôte d'Arenenberg.

Comme les espions de Josué qui avaient tout observé dans Jéricho, M. de Persigny venait de la Terre promise; il était même entré là-bas, dans la maison de Rahab la musicienne, et Rahab l'avait aimé, et elle lui envoyait des nouvelles de la ville, et elle était prête à jouer pour lui toutes les comédies, et à mettre à sa fenêtre, en guise

(1) *Strasbourg*, p. 45, 46. — Cette tentative avortée en germe était d'ailleurs différente de celle à laquelle Zaba et Mirandolli avaient eu part, en 1832.

de signal, une bande d'écarlate. Cette allégorie biblique aura tout à l'heure son explication

Les villes d'eaux attirent, chaque année, pendant la belle saison, un petit nombre de malades qui viennent y chercher le remède pour leurs souffrances, et une foule d'oisifs désireux d'y trouver le plaisir. C'est l'excellent foyer de toutes les intrigues.

Au mois de juin 1835, la reine Hortense se rendit à Bade avec son fils et ne tarda pas à y être rejointe par le commandant Parquin. Plusieurs personnes lui furent présentées. Il y avait parmi elles un jeune homme de vingt-deux ans, appelé M. de Gricourt, jusque là légitimiste. Depuis lontemps il avait manifesté sa haine pour le gouvernement du roi. Dès 1831, il avait été momentanément arrêté à Quimper sur le soupçon d'avoir excité les soldats d'un régiment en garnison dans cette ville à se soulever contre l'autorité royale. Comme il était allié à la famille Beauharnais, ce motif de parenté lointaine suffit pour établir aisément une connaissance intime entre lui et le prince; bientôt ce fut de l'intimité, il devint de carliste qu'il était bonapartiste décidé. Un magistrat disait quelques mois plus tard : « Né avec de grands goûts de dépense, perdu de mœurs, souvent gêné, quoique appartenant à une famille riche et qui se montra généreuse à son égard, on le vit embrasser avec joie des projets qui lui offraient en perspective d'un côté tous les moyens de satisfaire ses passions, de l'autre le renversement d'un gouvernement qu'il détestait (1). « A ces paroles un avocat de M. de Gricourt répondait en le représentant comme » un jeune gentilhomme ardent, fou,

(1) *Strasbourg*, p. 20. — Acte d'accusation.

dissipé, mais généreux, se jetant à l'étourdie partout où il y a des coups à donner et à recevoir. Prenez garde, ajoutait-il, que sous ses cheveux blonds et cette figure de vingt-trois ans, il y ait plus de sérieux et de portée qu'en bien des têtes grises. » Et la preuve, c'est que si, « par son origine, son éducation, tout ce qui avait entouré son enfance, Raphaël de Gricourt aboutissait naturellement au parti légitimiste, il avait su remonter vers l'Empire, en passant sur le corps au *juste milieu* (c'est le terme par lequel on a désigné souvent l'orléanisme), faisant regretter en cela même la glorieuse politique de l'Empereur, où les grandes familles s'associaient si loyalement aux masses nationales (1). »

La liste des sénateurs du second Empire a contenu et contient sans doute encore le nom de M. le marquis de Gricourt. Nous ne savons si c'est le « jeune gentilhomme » qui se lia, en 1835, avec Louis-Napoléon, et les moyens nous manquent pour nous en informer. Seulement nous savons qu'à peine ami du prince, il lui amena de Nancy un autre légitimiste rallié, M. de Querelles, âgé de cinquante-huit ans, lieutenant d'infanterie, qui vivait en délicatesse avec l'administration de la guerre, par suite, disait-on, de la criaillerie de ses dettes.

En fait de néophytes, il n'y a que les premiers qu'il soit difficile d'embaucher. Ensuite, cela va tout seul et forme de soi-même une grappe.

Après MM. de Gricourt et de Querelles on eut M. de Bruc, troisième légitimiste, ancien gentilhomme de la chambre de Charles X, chef d'escadron en disponibilité depuis 1830 et qui en 1815 avait commandé la cavalerie

(1) *Strasbourg*, p. 194. — Plaidoirie de Me Chauvin.

des Vendéens insurgés. Un portrait contemporain, tracé à la plume, nous le représente avec une figure régulière, d'une expression enfantine malgré ses trente-sept ans et de longues moustaches retroussées, du reste petit, frêle, mis avec recherche, et portant, aux grands jours de toilette bourgeoise, un habit bleu à boutons dorés et ciselés, un gilet noir à grandes fleurs bleues, un jabot artistement plissé. S'il faut en croire ses ennemis, « sa position de fortune était embarrassée, et il cherchait à pressurer la conspiration. Homme prudent d'ailleurs, quoique militaire, il poursuivait son but en évitant, autant qu'il était en lui, les chances que pouvait avoir à courir sa personne. Quand il fut chargé de recruter des adhérents à la cause du prince dans les villes frontières de l'Est et particulièrement à Nancy, tantôt il sut mettre un haut prix à des démarches qu'il n'avait point faites, ou au concours de personnes qu'il n'avait point vues; tantôt pour excuser son défaut d'activité ou son absence à un rendez-vous donné, et cependant recevoir sa récompense le cas échéant, il annonçait qu'il s'était cassé le bras, il le portait en écharpe, pour une simple écorchure (1). »

Naturellement il repoussait de pareilles imputations et rappelait qu'avant de conduire des Vendéens, il avait servi dans les troupes françaises en Allemagne. « A Breslau, disait-il, j'ai reçu deux coups de lance; à Hanau, en 1813, une balle m'a traversé le cou. A Montereau, jeune officier de dix-sept ans, je m'élançai sur un escadron de hulans, je tuai leur colonel de ma propre main, je m'emparai de son cheval que je ramenai sur le champ de bataille où je fus décoré; en 1823, j'ai fait

(1) *Strasbourg*, p. 61. — Acte d'accusation.

avec éclat la campagne d'Espagne. Suis-je un aventurier, moi le rejeton d'une des plus illustres familles bretonnes, qui, dans des temps reculés, a donné nombre de lieutenants-généraux à la France ! Ne compté-je point parmi mes alliances, parmi mes parents les plus proches, les Montmorency, les Mortemart, les Cossé-Brissac ? Mme de Cossé-Brissac, ma sœur, a pour proche parente Mme de Rosthelain d'Orléans, de la famille des d'Orléans qui occupent aujourd'hui le trône de France ! J'ai reçu sans doute de l'argent du prince, mais c'était un prêt gracieux qu'il me faisait pour une expédition que je projetais à Tripoli. Si l'on en doute, que l'on s'adresse à mon notaire : il fournira la preuve que j'étais en compte avec un Tripolitain de la plus haute distinction. On me reproche d'aimer le mystère, de prendre quelquefois un autre nom que le mien, celui de Bayard, par exemple. Est-ce un crime ? Mon domestique s'appelle Bayard ; quand je dois voyager, je lui emprunte son passe-port et je voyage sous son nom. J'aime mieux ça. Ce nom, je le garde volontiers à cause de mes créanciers ; je les paie au 1er janvier, mais je n'aime pas qu'ils viennent m'ennuyer pendant le reste de l'année. Un officier de hussards peut bien, je pense, avoir des dettes sans déshonneur ; mais mon frère aîné est à la tête d'une fortune de 200,000 livres de rente, et ma mère, qui existe encore, possède une des plus belles fortunes de France. Non, je ne suis pas un aventurier ; non, je ne suis pas un homme ruiné, car je viens de faire une succession considérable (1). »

Tels sont les amis, les auxiliaires qui viennent d'associer leurs destinées à celles du prince en exil, lorsque le

(1) *Strasbourg*, p. 79.

28 juillet, Louis-Philippe, passant une revue de la garde nationale sur le boulevard du Temple, est assailli par la décharge des vingt-quatre canons de fusil d'une machine infernale; une balle le touche au front, mais légèrement, tandis que quarante personnes tombent sur le pavé autour de lui; dans ce nombre, quatorze avaient été tuées raide. L'auteur principal de cette large effusion de sang était le corse Fieschi, autrefois enrôlé dans les troupes de Murat. Des rapports de police signalèrent un fait, que la Cour des pairs omit ensuite d'éclaircir, au moment des débats: la présence, dans les environs du boulevard, au moment de l'explosion, d'hommes affairés, qui, évidemment, attendaient un ordre, un signal, et qui, ensuite, se dispersèrent précipitamment, laissant çà et là dans les allées des rues voisines les blouses, les vêtements d'ouvriers, dont ils étaient d'abord couverts, et reparaissant avec d'autres habits, de tenue plus bourgeoise. Dans les jours qui précédèrent l'événement, de sourdes rumeurs l'avaient annoncé en divers endroits, à Paris et ailleurs, surtout dans les départements de l'Est. Le prince, toujours en mouvement sur la frontière, espérait évidemment quelque chose (1), dont la confidence nécessitait sans doute les continuelles allées et venues de MM. de Persigny et de Gricourt. L'attente fut vaine; juillet s'acheva sans que la fortune offrît l'occasion propice. Il fallut encore se résigner et attendre.

Du reste le fétichisme bonapartiste continuait de fleurir en France.

Le 1er décembre 1835, on exposa sur une table de commissaire-priseur un chapeau de Napoléon. Nous li-

(1) *Strasbourg*, p. 15. — Acte d'accusation.

sons dans un journal de cette époque : « Ce chapeau, qui se trouvait parmi les objets composant la vente du peintre Gros, était porté par l'Empereur pendant la campagne de 1807, celle d'Eylau et de Friedland. Mis à prix à 500 francs, il a été adjugé à 1,950. La lutte s'est engagée entre deux concurrents inconnus du public. Après l'adjudication, on a vivement demandé le nom de l'acquéreur de la relique impériale; il a répondu : *C'est un Français!* A ces mots un tonnerre d'applaudissements a éclaté dans toutes les parties du vaste atelier de Gros, encombré par la foule des curieux. » Celui des deux concurrents qui avait abandonné l'enchère à 1920 francs était le capitaine vicomte Clary, cousin de Louis-Napoléon. »

1836. — Au commencement de cette année, le prince mit sous presse à Zurich, un livre, donné comme sien, livre technique et d'une apparente innocence : le *Manuel d'artillerie, à l'usage des officiers d'artillerie de la République helvétique*, signé : « le prince Napoléon-Louis Bonaparte, capitaine au régiment d'artillerie du canton de Berne. » De nombreux envois en furent faits en France, et vers la même époque on répandait à profusion l'histoire du prince insérée par une main amie dans la *Biographie des hommes du jour*.

Cette année comme la précédente, Louis-Napoléon se rendit à Bade, et, vers le mois de juillet, y eut la visite d'un des officiers de Strasbourg, auxquels il avait adressé sa brochure, le chef du 4e régiment d'artillerie, le colonel Vaudrey, homme énergique, jadis écarté de l'armée par la Restauration et qui en 1830 avait, en citoyen, soulevé Strasbourg contre Charles X. Louis-Philippe l'avait rappelé au service, mais le colonel avait sollicité inutilement

diverses faveurs: il conservait un amer ressentiment de refus opiniâtres qui l'avaient humilié. La mauvaise humeur lui conseilla de tendre l'oreille aux flatteries du prétendant; un autre sentiment acheva de le rendre infidèle à son serment militaire. Bien qu'il eût passé la cinquantaine, Vaudrey se laissa embaucher par une voix plus harmonieuse que celle de Louis-Napoléon. Une femme, jeune encore, de sa profession cantatrice, « et dont la beauté virile, a-t-on dit, faisait tolérer le talent douteux, » Eléonore Brault, veuve du sieur Gordon-Archer, intime amie de M. Fialin, était alors la Rahab de l'entreprise. Dévouée à la fortune d'Israël, Mme Gordon fut même plus active que la femme de Jéricho; elle faisait plus que de recevoir à Paris dans son salon les émissaires du nouveau Josué; avec eux elle courait la province, donnant des concerts qui, lui attirant la foule et les hommages, devenaient autant de piéges tendus aux galants et surtout aux officiers. On n'avait accès près d'elle que sous condition de *bonapartiser*.

Comme elle avait autant d'esprit et d'entregent que de beauté, son pouvoir d'ensorcellement était considérable. L'aide-de-camp d'un lieutenant-général, et celui-ci même faillirent y succomber. S'ils échappèrent, par bénédiction du ciel, Vaudrey, plus malheureux (ou plus heureux) eut le sort d'un compagnon d'Ulysse: il devint l'esclave de Circé, qui l'amena, docile et charmé, aux conciliabules qu'elle devait présider à Bade.

On y voyait encore un lieutenant de pontonniers, M. Armand-François-Rupert Laity, âgé de vingt-sept ans. Il avait été initié vers le mois de juin, aux vœux du prince « qui lui parut pouvoir convenir, disait-il, à la France et à l'armée. » Mais avant de s'engager, M. Laity

prétendit qu'on l'édifiât, et voulut savoir, pour la paix de sa conscience, si les intentions de Louis-Napoléon étaient « démocratiques et républicaines ; » car il avait lui-même, disait-il, « des opinions démocrates et républicaines. » Sur la réponse qui lui fut faite, il accepta délibérément une place dans le bataillon sacré du bonapartisme. M. Laity, ancien élève de l'Ecole polytechnique, avait sans doute étudié les mathématiques : on voit, par son exemple, que dans le commerce de la vie, elles ne rendent pas toujours un homme bien rigoureusement sévère sur la question de crédibilité.

Plus que jamais Strasbourg devenait l'objectif des conspirateurs, et leur chef saisissait toutes les occasions de tâter, comme on dit, les autres officiers de la garnison. Un d'eux, nommé Raindre, qui servait dans l'infanterie, reçut d'un de ses amis l'invitation de venir dîner à Offenbourg. A la table où on l'appelait il trouva le prince et lui fut présenté. Quelques jours après, M. Raindre se vit prier, par émissaire, d'accepter du prince un entretien intime à Kehl ; le rendez-vous indiqué était à l'auberge du *Pied de Chevreuil*. N'ayant aucune raison pour refuser, M. Raindre sollicita de ses chefs la permission de passer le Rhin pour une promenade, et voici, d'après lui-même, ce qui se passa :

« Je me rendis à Kehl, dit-il. Vers cinq heures, je vis arriver une méchante carriole de louage dans laquelle était un jeune Suisse que j'avais vu avec le prince à Offenbourg. Il me conduisit à une chambre et revint bientôt avec le prince, qui paraissait souffrant, et dont le visage était en partie couvert d'un mouchoir. Il s'enferma avec moi et me dit : « Capitaine, vous avez du courage et de la loyauté, et je crois pouvoir me confier à vous. Vous aimez trop l'Empereur pour ne

pas aimer sa famille. Un mouvement est près d'éclater : j'ai compté sur vous, et je me mettrai moi-même à la tête. »

« Je fus extrêmement surpris ; il s'en aperçut et parut piqué.

« Je conviens, dit il, que c'est nouveau, mais nous avons des moyens sûrs d'exécution.

« Je lui déclarai ma façon de penser ; il comprit ma franchise, et sembla m'en savoir gré. Une conversation s'engagea entre nous ; je tâchai de le détourner de ses idées. Il croyait l'armée mécontente depuis la révolution de Juillet, et il pensait que les vieux compagnons d'armes de son oncle l'auraient soutenu. Je lui dis qu'il était inconnu de la France, que la famille de l'Empereur était plus ignorée peut-être que les Bourbons quand ils rentrèrent chez nous.

« Je lui parlai de l'esprit des troupes de Strasbourg, et je vis qu'il comptait surtout sur cette garnison. Je lui parlai des conflits qui avaient eu lieu souvent entre le militaire et le civil, des affaires de Lyon, de Grenoble, de Paris, où les troupes ne fraternisèrent jamais avec le peuple et restèrent fidèles à leurs devoirs. Je vis bien qu'il comptait sur la garnison de Strasbourg. Je pensai qu'une imagination semblable pouvait se jeter dans les aventures pour peu qu'elle rencontrât d'autres personnes prêtes à la seconder. »

Cette tentative, une autre auprès de M. de Franqueville, aide de camp du lieutenant général Voirol, qui commandait à Strasbourg la 5e division militaire, ces deux appels consécutifs à la défection, ne furent pas les seuls : dans presque toutes les villes fortes de la frontière, les officiers étaient continuellement sollicités. A la fin, Louis-Napoléon résolut de tenter un grand coup. Si, précédemment, ses ouvertures avaient été les unes accueillies, les autres repoussées, il était évident, même par celles qui ne réussissaient pas, qu'on courait peu de risques à continuer les essais d'embauchage : très-mal servi par la police, peut-être à moi-

tié trahi par plus d'un de ses agents, jusque dans le conseil des ministres, Louis-Philippe ne savait rien de ces menées, ou, s'il ne les ignorait pas, il les croyait peu dangereuses. Grâce à cette tolérance involontaire ou volontaire, qu'est-ce que le prétendant risquait à sonder les dispositions du général Voirol? Il lui fit donc passer cette lettre :

« Bade, 14 août 1836.

« Général,

« Comptant partir bientôt pour retourner en Suisse, je serais désolé de quitter la frontière de France sans avoir vu un des anciens chefs militaires que j'honore le plus. Je sais bien, général, que les lois et la politique voudraient vous jeter, vous et moi, dans deux camps différents. Mais cela est impossible. Un vieux militaire sera toujours pour moi un ami, de même que mon nom lui rappellera sans cesse sa glorieuse jeunesse.

« Général, j'ai le cœur déchiré en ayant depuis un mois la France devant les yeux, sans pouvoir y poser le pied. C'est demain la fête de l'Empereur, et je la passerai avec des étrangers. Si vous pouvez me donner un rendez-vous, dans quelques jours, dans les environs de Bade, vous effacerez par votre présence les tristes impressions qui m'oppriment. En vous embrassant, j'oublierai l'ingratitude des hommes et la cruauté du sort. Je vous demande pardon, général, de m'exprimer aussi amicalement envers quelqu'un que je ne connais pas; mais je sais que votre cœur n'a pas vieilli.

« Recevez, général, avec l'expression du bonheur que j'aurais à vous voir, l'assurance de mon estime et de mes sentiments distingués.

« Napoléon-Louis Bonaparte.

« Je vous prie de remettre votre réponse à la personne qui vous portera ma lettre. »

L'émissaire ajouta de vive voix que le prince était, en personne, à Strasbourg, tout prêt à conférer avec le général. Celui-ci, soit générosité, mollesse ou politique (ignorait-il que la veille Louis-Napoléon avait réuni autour d'un bol de punch vingt-cinq jeunes officiers?), évita de profiter de ce renseignement pour faire arrêter Louis-Napoléon; il se contenta de répondre : « Tout ce que je peux faire pour lui, c'est de lui donner un quart d'heure pour repasser le Rhin. »

On ne réussit pas mieux avec Exelmans. Ce général avait eu l'honneur, en 1815, d'être le dernier chef de corps qui mît le sabre au fourreau. Réformé par les Bourbons, hostile pendant tout leur règne, il avait bravement payé de sa personne, en 1830, sur les barricades de Paris. Ses collègues de la Chambre haute lui en savaient un gré médiocre et le regardaient comme un mécontent brutal. Naturellement, le prince lui avait adressé le fameux *Manuel*, et n'avait même pas obtenu un remercîment. S'étonnant de ce silence de la part d'un homme qu'il supposait bonapartiste dans l'âme, il se demanda si vraiment le cadeau de son livre avait laissé Exelmans tout à fait indifférent. Il résolut d'en avoir le cœur net, et lui dépêcha M. de Bruc, bien stylé de bonnes paroles d'estime, avec la lettre suivante :

« Arenenberg, 11 octobre.

« Général,

« Je profite d'une occasion sûre pour vous dire combien je serais heureux de pouvoir vous parler. Vos honorables antécédents, votre réputation civile et militaire me font espérer que, dans une occasion difficile, vous voudrez bien m'aider de vos conseils. Le neveu de l'Empereur s'adresse avec con-

fiance à un vieux militaire et à un vieil ami. Aussi espère-t-il que vous excuserez la démarche qui pourrait paraître intempestive à tout autre qu'à vous, général, qui êtes digne de comprendre tout noble sentiment. Le lieutenant-colonel de Bruc, qui mérite toute ma confiance, veut bien se charger de décider avec vous du lieu où je pourrai vous voir.

« En attendant, général, veuillez recevoir l'expression de mes sentiments et de ma considération.

« Napoléon-Louis Bonaparte. »

Les grondeurs d'apparence violente ne sont pas toujours sans finesse. Le général soupçonna une intrigue étourdie et congédia l'ambassadeur.

Décidément, les hommes de poids faisaient défaut; on résolut de s'en passer et d'aboutir enfin à une levée de boucliers. M. Fialin, qui voyageait beaucoup, sous les noms variés de Des Rousseaux, de Géant, s'abouche encore avec quelques officiers, promet au moindre capitaine de faire de lui un général, — sans doute aux colonels, tels que celui des cuirassiers en garnison à Haguenau, de les pousser au maréchalat, — et surtout il invite activement par lettres tous les complices principaux, Mme Gordon, par exemple, « de s'occuper des affaires de leur fabrique. » Le commandant Parquin fait coup sur coup le voyage de Strasbourg. Vaudrey, malgré les adroites cajoleries de Mme Gordon, paraît hésiter un instant. Louis-Napoléon, sous un pseudonyme féminin, lui adresse la lettre suivante, datée de Lindau, sur le lac de Constance :

« Monsieur,

« Je ne vous ai pas écrit depuis que je vous ai quitté, parce qu'au commencement j'attendais une lettre où vous m'auriez

donné votre adresse, et que depuis le retour de M. P..... j'ai trouvé inutile de multiplier les écritures. Cependant, aujourd'hui que vous vous occupez encore de mon mariage, je ne puis m'empêcher de vous adresser personnellement une phrase d'amitié. Vous devez assez me connaître pour savoir à quoi vous en tenir sur les sentiments que je vous porte; mais pour moi j'éprouve trop de plaisir à vous les exprimer pour que je garde le silence plus longtemps; car vous réunissez, Monsieur, à vous seul, tout ce qui peut faire vibrer un cœur : passé, présent, avenir. Avant de vous connaître, j'errais sans guide certain; semblable au hardi navigateur qui cherchait un nouveau monde, je n'avais, comme lui, que dans ma conscience et mon courage la persuasion de la réussite, j'avais beaucoup d'espoir et peu de certitude; mais lorsque je vous ai vu, Monsieur, l'horizon m'a paru s'éclaircir, et je me suis écrié : Terre! terre!

« Je crois de mon devoir, dans les circonstances actuelles, où mon mariage dépend de vous, de vous renouveler l'expression de mon amitié et de vous dire que quelle que soit votre décision, cela ne peut influer en rien sur les sentiments que je vous porte. Je désire que vous agissiez entièrement d'après vos convictions, et que vous soyez sûr que tant que je vivrai je me rappellerai avec attendrissement vos procédés à mon égard. Heureuse si je puis un jour vous donner des preuves de ma reconnaissance.

« En attendant que je sache si je me marierai ou si je resterai vieille fille, je vous prie de compter toujours sur ma sincère affection.

« *Signé :* Louise Vernert. »

Cette flatteuse si passionnée n'est autre que le prétendant affublé pour l'occasion d'un bonnet de femme. On ne peut douter que la lettre, malgré la signature d'emprunt qui la termine, ne soit bien réellement de Louis Bonaparte : « C'est son écriture, c'est son style, » disait plus

tard assez méchamment un magistrat. Mais peut-être en cherchant bien dans la littérature de 1836, trouverait-on que c'était simplement une page copiée dans le *Secrétaire des amants* ou imitée de la *Guirlande sentimentale*.

Du reste, il n'importe. Vaudrey, harcelé, s'engagea positivement et prit ses dispositions pour revenir à son régiment, qu'il avait quitté depuis plusieurs semaines, pendant un congé passé en partie à voyager avec Mme Gordon. Décidément « c'est vers l'armée que se portent les regards de Louis Bonaparte, c'est à une révolution militaire qu'il songe. Il se rappelle les gardes prétoriennes; les souvenirs du 18 brumaire et du 20 mars appartiennent à sa famille; une révolution militaire vient d'éclater en Espagne, une autre en Portugal. Il espère que celle qu'il veut diriger sera aussi heureuse. Il se nourrit d'ailleurs de l'espoir commun aux conspirateurs de toutes les époques : il aime à penser que ce que le petit nombre aurait osé tenter serait approuvé par beaucoup et souffert par tous (1). » Comme il faut cependant que le peuple ne soit pas tout à fait absent de la scène, on le fera représenter dans Strasbourg : de Querelles reçoit pour instructions de soudoyer « trois cents gueulards aux poumons vigoureux et chargés de crier : *Vive l'Empereur!* »

M. de Persigny a depuis expliqué que le choix de Strasbourg était, du reste, le meilleur possible.

« Le plan du prince consistait, dit-il, à se jeter inopinément au milieu d'une grande place de guerre, à y rallier le peuple et la garnison par le prestige de son nom, l'ascendant

(1). *Strasbourg*, p. 15. — Acte d'accusation.

de son audace, et de se porter aussitôt, à marches forcées, sur Paris, avec toutes les forces disponibles, entraînant sur sa route troupes et gardes nationales, peuples des villes et des campagnes, enfin tout ce qui serait électrisé par la magie d'un grand spectacle et le triomphe d'une grande cause. Strasbourg était bien la ville la plus favorable à l'exécution de ce projet. Une population patriote, ennemie d'un gouvernement qui s'est vu contraint de licencier sa garde nationale; une garnison de huit à dix mille hommes, une artillerie considérable, un arsenal immense de ressources de toute espèce, faisaient de cette place importante une base d'opérations qui, une fois acquise à la cause populaire, pouvait amener les plus grands résultats. La nouvelle d'une révolution faite à Strasbourg par le neveu de l'Empereur, au nom de la liberté et de la souveraineté du peuple, eût embrasé toutes les têtes. Si l'on se rendait maître de cette ville, la garde nationale était immédiatement organisée pour faire elle seule le service de la place et veiller à la garde de ses remparts. La jeunesse de la ville et des écoles, formée en corps de volontaires, se réunissait à la garnison. Le jour même où cette grande révolution s'accomplissait, tout s'organisait de manière à partir le lendemain pour marcher sur Paris avec plus de douze mille hommes, près de cent pièces de canon, dix à douze millions de numéraire et un convoi d'armes considérable pour armer la population sur la route. L'exemple de Strasbourg entraînait toute l'Alsace et ses garnisons. La ligne à parcourir traverse les Vosges, la Lorraine, la Champagne : que de grands souvenirs réveillés (1)!... »

Ainsi raisonnaient les stratégistes de l'entreprise, aussi faciles à l'espérance que, dans Rabelais, les conseillers

(1) *Relation de l'entreprise du prince Napoléon-Louis*, par J. de Persigny, aide de camp du prince pendant la journée du 30. Londres, janvier, 1837, in-8, 3e édition, New-York.

du roi Pichrochole. L'événement déçut leurs combinaisons, ainsi que l'on va voir. Pour nous guider dans le récit des faits, nous nous aiderons d'une lettre écrite par Louis-Napoléon à sa mère, peu après l'échec de sa conspiration.

Mais ce document a besoin de commentaires : ils nous sont fournis par les débats même du procès qui eut lieu à Strasbourg, et que nous intercalerons au fur et à mesure qu'ils seront appelés par la relation du prince. De simples signes typographiques [ ] suffiront pour faire distinguer les annexes jointes au texte principal.

« Ma mère,

« Vous donner un récit détaillé de mes malheurs, c'est renouveler vos peines et les miennes, et cependant c'est en même temps une consolation pour vous et pour moi que de vous mettre au fait de toutes les impressions que j'ai ressenties, de toutes les émotions qui m'ont agité depuis la fin d'octobre. Vous savez quel est le prétexte que je donnai à mon départ d'Arenenberg. [Nous n'avons pu savoir quel avait été ce prétexte. — Louis Bonaparte partit le 25 octobre du château d'Arenenberg ; dans la matinée, il arriva à l'auberge de *l'Etoile*, à quatre lieues de Fribourg, où il descendit à l'*Hôtel du Sauvage* (Acte d'accusation). Il y reçut, le 26, plusieurs de ses complices, entre autre Vaudrey.] Mais ce que vous ne savez pas, c'est ce qui se passait alors dans mon cœur. Fort de ma conviction qui me faisait envisager la cause napoléonienne comme la seule cause nationale en France, comme la seule cause civilisatrice en Europe, fier de la noblesse et de la pureté de mes intentions, j'étais bien décidé à relever l'aigle impériale ou à tomber victime de ma foi politique.

« Je partis, faisant dans ma voiture le même chemin que j'avais suivi, il y a trois mois, pour me rendre à Unkirch et

à Baden; tout était de même autour de moi; mais quelle différence dans les impressions qui m'animaient! J'étais alors gai et serein comme le jour qui m'éclairait; aujourd'hui triste et rêveur, mon esprit avait pris la teinte de l'air brumeux et froid qui m'entourait. On me demandera ce qui me forçait d'abandonner une existence heureuse pour courir tous les risques d'une entreprise hasardeuse. Je répondrai qu'une voix secrète m'entraînait, et que, pour rien au monde, je n'aurais voulu remettre à une autre époque une tentative qui me semblait présenter tant de chances de succès.

« Et ce qu'il y a de plus pénible à penser pour moi, c'est qu'actuellement que la réalité est venue remplacer mes suppositions, et qu'au lieu de ne faire qu'imaginer, j'ai vu; je puis juger, et je reste dans mes croyances, d'autant plus convaincu que si j'avais pu suivre le plan que je m'étais d'abord tracé, au lieu d'être maintenant sous l'Equateur, je serais dans ma patrie. Que m'importent les cris du vulgaire qui m'appellera insensé parce que je n'aurai pas réussi, et qui aurait exagéré mon mérite si j'avais triomphé! Je prends sur moi toute la responsabilité de l'événement, car j'ai agi par conviction et non par entraînement. Hélas! si j'étais la seule victime, je n'aurais rien à déplorer: j'ai trouvé dans mes amis un dévouement sans bornes, et je n'ai de reproches à faire à qui que ce soit.

« Le 27, j'arrivai à Lahr, petite ville du grand-duché de Baden, où j'attendis des nouvelles; près de cet endroit, l'essieu de ma calèche s'étant cassé, me força de rester un jour dans la ville. Le 28 matin, je partis de Lahr, je retournai sur mes pas, je passai par Fribourg, Neuf-Brisach, Colmar, et j'arrivai le soir à onze heures à Strasbourg, sans le moindre embarras. [M. de Gricourt était allé au devant de Louis Bonaparte jusqu'à six kilomètres de Strasbourg, à Illkirch, et avait pris place dans sa voiture. Ils entrèrent ensemble à Strasbourg.]

« Ma voiture alla à l'*Hôtel de la Fleur*, tandis que j'allai

loger dans une petite chambre qu'on m'avait retenue, *rue de la Fontaine*.

[Le faux passe-port de Louis-Napoléon fut déposé à la porte d'Austerlitz et fut retiré le lendemain de l'Hôtel-de-Ville par son valet de chambre. Ce passe-port désignait, paraît-il, le voyageur sous le nom de baron de Deltford ou Detford. De Gricourt le conduisit de l'hôtel au n° 17 de la rue de la Fontaine, où de Querelles avait retenu un logement pour lui-même. Louis Bonaparte embrassa celui-ci et s'installa en son lieu et place. De Querelles s'esquiva rapidement le soir et revint le lendemain matin de très-bonne heure, de sorte que la propriétaire de la maison ne put s'apercevoir qu'on lui avait changé, cette nuit-là, son locataire.]

« Là je vis, le 29, le colonel Vaudrey, et je lui soumis le plan d'opération que j'avais arrêté ; mais le colonel, dont les sentiments nobles et généreux méritaient un meilleur sort, me dit : « Il ne s'agit pas ici d'un conflit en armes ; votre cause est trop française et trop pure pour la souiller en répandant du sang français ; il n'y a qu'un seul moyen d'agir qui soit digne de vous, parce qu'il évitera toute collision. Lorsque vous serez à la tête de mon régiment, nous marcherons ensemble chez le général Voirol ; un ancien militaire ne résistera pas à votre vue et à celle de l'aigle impériale lorsqu'il saura que la garnison vous suit. » J'approuvai ses raisons, et tout fut décidé pour le lendemain matin ; on avait retenu une maison dans une rue voisine du quartier d'Austerlitz, où nous devions nous retirer tous pour nous porter de là à cette caserne dès que le régiment d'artillerie serait rassemblé.

« Le 29, à onze heures du soir, un de mes amis vint me chercher rue de la Fontaine, pour me conduire au rendez-vous général ; nous traversâmes ensemble toute la ville. Un beau clair de lune éclairait les rues. Je prenais ce beau temps pour un favorable augure pour le lendemain ; je re-

gardais avec attention les endroits par où je passais; le silence qui y régnait faisait impression sur moi. Par quoi ce calme sera-t-il remplacé demain? « Cependant, dis-je à mon compagnon, il n'y aura pas de désordre si je réussis; car c'est surtout pour empêcher les troubles qui accompagnent souvent les mouvements populaires, que j'ai voulu faire la révolution par l'armée. Mais, ajoutai-je, quelle confiance, quelle profonde conviction il faut avoir de la noblesse d'une cause, pour affronter, non les dangers que nous allons courir, mais l'opinion publique qui nous déchirera, qui nous accablera de reproches si nous ne réussissons pas! Et cependant je prends Dieu à témoin que ce n'est pas pour satisfaire à une ambition personnelle, mais parce que je crois avoir une mission à remplir, que je risque ce qui m'est plus cher que la vie, l'estime de mes concitoyens. »

« Arrivé à la maison, rue des Orphelins, [Le propriétaire s'appelait Auguste Brawn. La chambre avait été louée par M. de Persigny.] je trouvai mes amis réunis dans deux chambres, au rez-de-chaussée. [MM. Parquin, de Gricourt, Lombard, ancien chirurgien des hôpitaux militaires, de Querelles, qui, séance tenante, fut fait chef d'escadron, de Persigny, habillé en capitaine, etc.] Je les remerciai du dévouement qu'ils montraient à ma cause, et je leur dis que, dès ce moment, nous partagerions ensemble la bonne comme la mauvaise fortune. [La présente lettre omet de dire que « pour ôter tout scrupule » aux officiers réunis dans sa chambre, Louis Bonaparte leur dit « qu'on parlait de la mort presque subite du Roi et que la nouvelle paraissait certaine (1). » Mais, d'après le procureur général Rossée, il y avait peu à faire pour les décider : « Gênés d'argent pour la plupart, et en proie, tous, à une ambition effrénée, ils saisirent avec

(1) Voir ci-après, dans une lettre de Louis-Napoléon à M. Odilon-Barrot le discours qu'il prétend avoir adressé à ses compagnons. Mais cette harangue paraît imaginaire.

avidité un projet qui leur offrait, en perspective, le moyen de satisfaire leurs passions et d'acquérir une position meilleure. » On trouva, sur le carnet de M. de Querelles, cette note pleine d'espérances : « Nous aurons des chevaux, des habits brodés, et 15 à 20,000 livres de rente, enfin tout ce qui peut rendre la vie confortable. »] Un des officiers apporta une aigle : c'était celle qui avait appartenu au 7e régiment de ligne. [De Querelles se l'était procurée.] « L'aigle de Labédoyère ! » s'écria-t-on, et chacun de nous la pressa sur son cœur avec une vive émotion... Tous les officiers étaient en grand uniforme ; j'avais mis un uniforme d'artillerie, et sur ma tête un chapeau d'état-major.

« La nuit nous parut bien longue ; je la passai [sauf deux heures données au sommeil, par lassitude] à écrire [ou à transcrire] mes proclamations que je n'avais pas voulu faire imprimer d'avance, de peur d'indiscrétion (1). Il était con-

(1) Proclamations du prince Napoléon-Louis Bonaparte :

I

AU PEUPLE FRANÇAIS

Français !

On vous trahit ! Vos intérêts politiques, vos intérêts commerciaux, votre honneur, votre gloire sont vendus à l'étranger !

Et par qui ? — Par les hommes qui ont profité de votre belle révolution et qui en renient tous les principes. Est-ce donc pour avoir un gouvernement sans parole, sans honneur, sans générosité, des institutions sans force, des lois sans liberté, une paix sans prospérité et sans calme, enfin un présent sans avenir que nous avons combattu depuis quarante ans ?

En 1830, on imposa à la France un gouvernement sans consulter ni le peuple de Paris, ni le peuple des provinces, ni l'armée française : tout ce qui a été fait sans vous est illégitime !

Un congrès national, élu par tous les citoyens, peut seul avoir le droit de choisir ce qui convient le mieux à la France.

Fier de mon origine populaire, fort de quatre millions de votes

venu que nous resterions dans cette maison jusqu'à ce que le colonel me fît prévenir de me rendre à la caserne. Nous comptions les heures, les minutes, les secondes; six heures du matin était le moment indiqué. Qu'il est difficile d'exprimer ce qu'on éprouve dans de semblables circonstances; dans une seconde on vit plus que dans dix années; car vivre, c'est faire usage

qui me destinaient au trône, je m'avance devant vous comme représentant de la souveraineté du peuple. [Les quatre millions de votes dont il s'agit, c'étaient les 3,321,675 suffrages donnés en 1804 à l'Empire. Outre l'hyperbole du nombre, il y a ici celle du temps (Louis-Napoléon n'était pas né en 1804) et celle du rang; d'autres personnages, en 1804, et notamment Eugène, auraient pû primer la descendance de Louis Bonaparte.]

Il est temps qu'au milieu du chaos des partis, une voix nationale se fasse entendre; il est temps qu'aux cris de la liberté trahie vous renversiez le joug honteux qui pèse sur notre belle France. Ne voyez-vous pas que les hommes qui règlent nos destinées sont encore les traîtres de 1814 et de 1815, les bourreaux du maréchal Ney!

Pouvez-vous avoir confiance en eux?

Ils font tout pour complaire à la Sainte-Alliance : pour lui obéir, ils ont abandonné les peuples, nos alliés; pour se soutenir ils ont armé le frère contre le frère; ils ont ensanglanté nos villes, ils ont foulé aux pieds nos sympathies, nos volontés, nos droits.

Les ingrats! ils ne se souviennent des barricades que pour préparer les forts détachés; méconnaissant la grande nation, ils rampent devant les forts et insultent les faibles. Notre vieux drapeau tricolore s'indigne d'être plus longtemps entre leurs mains! Français! que le souvenir du grand homme qui fit tant pour la gloire et la prospérité de la patrie vous ranime! Confiant dans la sainteté de ma cause, je me présente à vous, le testament de l'Empereur d'une main, son épée d'Austerlitz de l'autre. Lorsqu'à Rome, le peuple vit les dépouilles ensanglantées de César, il renversa ses hypocrites oppresseurs. Français, Napoléon est plus grand que César! Il est l'emblème de la civilisation du dix-neuvième siècle.

Fidèle aux maximes de l'Empereur, je ne connais d'intérêts que les vôtres, d'autre gloire que celle d'être utile à la France et à l'humanité. Sans haine, sans rancune, exempt de l'esprit de parti, j'ap-

de nos organes, de nos sens, de nos facultés, de toutes les parties de nous-même, qui nous donnent le sentiment de notre existence; et, dans ces moments critiques, nos facultés, nos organes, nos sens, exaltés au plus haut degré, sont concentrés sur un seul point; c'est l'heure qui doit décider de toute

pelle sous l'aigle de l'Empire tous ceux qui sentent un cœur français battre dans leur poitrine.

J'ai voué mon existence à l'accomplissement d'une grande mission. Du rocher de Sainte-Hélène, un rayon de soleil mourant a passé dans mon âme. Je saurai garder ce feu sacré, je saurai vaincre et mourir pour la cause du peuple.

Hommes de 1789, hommes du 20 mars 1815, hommes de 1830, levez-vous! Voyez qui vous gouverne, voyez l'aigle, emblème de la gloire, symbole de liberté, et choisissez! Vive la France! Vive la liberté!

Signé : Napoléon.

II

A L'ARMÉE

Soldats !

Le moment est venu de recouvrer votre ancienne splendeur! Faits pour la gloire, vous pouvez moins que d'autres supporter plus longtemps le rôle honteux qu'on vous fait jouer. Le gouvernement qui trahit nos intérêts civils voudrait aussi ternir notre honneur militaire. L'insensé! croit-il que la race des héros d'Arcole, d'Austerlitz, de Wagram soit éteinte?

Voyez le lion de Waterloo encore debout sur nos frontières; voyez Huningue privé de ses défenses; voyez les grades de 1815 méconnus; voyez la Légion d'honneur prodiguée aux intrigants et refusée aux braves; voyez notre drapeau... il ne flotte nulle part où nos armées ont triomphé! Voyez enfin partout trahison, lâcheté, influence étrangère, et écriez-vous avec moi : Chassons les barbares du Capitole! — Soldats, reprenez ces aigles que nous avions dans ces grandes journées : les ennemis de la France ne peuvent en soutenir les regards; ceux qui vous gouvernent ont déjà fui devant elles!

notre destinée ; on est fort quand on peut se dire : demain je serai le libérateur de ma patrie ou je serai mort ; on est bien à plaindre lorsque les circonstances ont été telles qu'on n'a pu être ni l'un ni l'autre.

« Malgré mes précautions, [Entre autres précautions, « on avait enlevé les contre-poids des portes, de manière qu'on

Délivrer la patrie des traîtres et des oppresseurs, protéger les droits du peuple, défendre la France et ses alliés contre l'invasion : voilà la route où l'honneur vous appelle ; voilà quelle est votre sublime mission !

Soldats français, quels que soient vos antécédents, venez tous vous ranger sous le drapeau tricolore régénéré ; il est l'emblème de vos intérêts et de votre gloire. La patrie divisée, la liberté trahie, l'humanité souffrante, la gloire en deuil comptent sur vous : vous serez à la hauteur des destinées qui vous attendent.

Soldats de la République, soldats de l'Empire, que mon nom réveille en vous votre ancienne ardeur. Et vous, jeunes soldats qui êtes nés comme moi au bruit du canon de Wagram, souvenez-vous que vous êtes les enfants des soldats de la grande armée. Le soleil de cent victoires a éclairé notre berceau. Que nos hauts faits ou notre trépas soient dignes de notre naissance ! Du haut du ciel la grande ombre de Napoléon guidera nos bras, et, contente de nos efforts, elle s'écriera : « Ils étaient dignes de leurs pères ! »

Vive la France ! Vive la liberté !

Signé : NAPOLÉON.

III

AUX HABITANTS DE STRASBOURG

Alsaciens !

A vous l'honneur d'avoir les premiers renversé une autorité qui, esclave de la Sainte-Alliance, compromettait chaque jour davantage votre avenir de peuple civilisé ! Le gouvernement de Louis-Philippe vous détestait particulièrement, braves Strasbourgeois, parce qu'il déteste tout ce qui est grand, généreux, national. Il a blessé votre

pouvait les ouvrir et les fermer sans qu'on entendît rien. » — Déposition d'Auguste Brawn.] le bruit que devait faire un certain nombre de personnes réunies, éveilla les propriétaires du premier étage; nous les entendîmes se lever et ouvrir les fenêtres. Il était cinq heures; nous redoublâmes de prudence, et ils se rendormirent.

« Enfin six heures sonnèrent! Jamais les sons d'une horloge ne retentirent si violemment dans mon cœur; mais un instant après, la trompette du quartier d'Austerlitz vint encore en accélérer les battements. Le grand moment approchait; un tumulte assez fort se fit aussitôt entendre dans la

honneur en cassant vos légions; il a froissé vos intérêts en consacrant les droits d'autrui, et en permettant l'établissement de douanes étrangères qui paralysent votre commerce.

Strasbourgeois, vous avez mis la main sur vos blessures; vous m'avez appelé au milieu de vous pour qu'ensemble nous vainquions et mourions pour la cause du peuple. Guidé par vous et par les soldats, je touche enfin, après un long exil, le sol sacré de la patrie. Grâces vous en soit rendues! Alsaciens! mon nom est un drapeau qui doit vous rappeler de grands souvenirs; et ce drapeau, vous le savez, inflexible devant les partis et l'étranger, ne s'incline que devant la majesté du peuple.

Honneur, patrie, liberté, voilà notre mobile et notre but. Paris en 1830 nous a montré comment on renverse un gouvernement impie; montrons-lui, à notre tour, comment on consolide les libertés d'un grand peuple.

Strasbourgeois! demain nous marchons sur Paris, pour délivrer la capitale des traîtres et des oppresseurs. Reformez vos bataillons nationaux qui effrayaient un gouvernement impopulaire; gardez pendant notre absence votre ville, ce boulevard de l'indépendance de la France, aujourd'hui le berceau de sa régénération. Que l'ordre et la paix règnent dans vos murs, et que le génie de la France veille avec vous sur vos remparts.

Alsaciens! avec un grand peuple on fait de grandes choses. J'ai une foi entière dans le peuple français.

Signé : NAPOLÉON.

rue; des soldats passaient en criant, des cavaliers couraient au grand galop devant nos fenêtres. J'envoyai un officier s'informer de la cause de ce bruit : était-ce l'état-major de la place qui était déjà informé de nos projets? avions-nous été découverts? Il revint bientôt me dire que le bruit provenait des soldats, que le colonel envoyait prendre leurs chevaux qui étaient hors du quartier.

« Quelques minutes s'écoulèrent encore, et l'on vint me prévenir que le colonel m'attendait. Plein d'espoir, je me précipite dans la rue. M. Parquin, en uniforme de général de brigade, un chef bataillon, portant l'aigle en main, sont à mes côtés; douze officiers environ me suivent. [M. Parquin était, comme on sait, commandant ; il devenait général de brigade ; le chef de bataillon, c'était le lieutenant de Querelles. Il y avait encore : MM. Laity, de Gricourt, revêtu d'un uniforme d'état-major, sans avoir été jamais militaire, Persigny, capitaine improvisé, Lombard, Gros, lieutenant de pontonniers, Petry (Charles-Philippe François) et Dupenhouat, également pontonniers, le lieutenant d'artillerie de Schaller. Total : neuf. Quels étaient les deux ou trois autres ? Nous l'ignorons.]

« Le trajet est court ; il fut bientôt franchi. Le régiment était rangé en bataille dans la cour du quartier [d'Austerlitz], en dedans des grilles ; sur la pelouse stationnait quarante canonniers à cheval.

« Ma mère ! jugez du bonheur que j'éprouvai dans ce moment-là ; après vingt ans d'exil, je touchais enfin le sol sacré de la patrie, je me trouvais avec des Français que le souvenir de l'Empereur allait encore électriser. [Vaudrey venait de remettre à chaque maréchal des logis chef deux pièces d'or pour les canonniers de sa batterie. En outre, il avait fait faire une distribution de cartouches. Quant aux officiers, on avait évité ou même défendu de les convoquer. Ceux que le hasard amenait reçurent des promesses d'avancement.]

« Le colonel Vaudrey était seul au milieu de la cour. Je me

dirigeai vers lui; aussitôt le colonel, dont la belle figure et la taille avaient, dans ce moment, quelque chose de sublime, tira son sabre et s'écria : « Soldats du 4e régiment d'artillerie! une grande révolution s'accomplit en ce moment; [Il existe une variante sur cette phrase; on a prétendu que le colonel aurait dit : « Une grande révolution vient d'éclater en France; Louis-Philippe est renversé : *vive l'Empereur! vive Napoléon II!* On a bien lu : Napoléon II; car à cette époque Louis Bonaparte rayait de l'histoire le fils de l'Empereur et ne s'appelait pas encore Napoléon III.] Vous voyez ici, devant vous, le *neveu* de l'Empereur Napoléon; il vient pour reconquérir les droits du peuple, le peuple et l'armée peuvent compter sur lui. C'est autour de lui que doit venir se grouper tout ce qui aime la gloire et la liberté de la France. Soldats! vous sentirez, comme votre chef, toute la grandeur de l'entreprise que vous allez tenter, toute la sainteté de la cause que vous allez défendre. Soldats! le *neveu* de l'Empereur Napoléon peut-il compter sur vous? » Sa voix fut couverte à l'instant par des cris unanimes de : « Vive Napoléon! vive l'Empereur! » [Les souvenirs de l'auteur de la lettre paraissent le tromper. Vaudrey passe pour avoir dit, non pas le *neveu*, mais le *fils* de l'Empereur.] Je pris alors la parole en ces termes : « Résolu à vaincre ou à mourir pour la cause du peuple français, c'est à vous les premiers que j'ai voulu me présenter, parce qu'entre vous et moi il existe de grands souvenirs; c'est dans votre régiment que l'Empereur Napoléon, mon oncle, servit comme capitaine; c'est avec vous qu'il s'est illustré au siége de Toulon : et c'est encore votre brave régiment qui lui ouvrit les portes de Grenoble au retour de l'île d'Elbe. Soldats! de nouvelles destinées vous sont réservées. A vous la gloire de commencer une grande entreprise; à vous l'honneur de saluer les premiers l'aigle d'Austerlitz et de Wagram. » Je saisis alors l'aigle que portait un de mes officiers, M. de Querelles, et, la leur présentant : « Soldats ! continuai-je, voici le symbole de la gloire française, destiné

à devenir aussi l'emblème de la liberté. Pendant quinze ans, il a conduit nos pères à la victoire; il a brillé sur tous les champs de bataille, il a traversé toutes les capitales de l'Europe. Soldats! ne vous rallierez-vous pas à ce noble étendard, que je confie et à votre honneur et à votre courage? Ne marcherez-vous pas avec moi contre les traîtres et les oppresseurs de la patrie, au cri de : Vive la France! vive la liberté! » [Autre omission, Louis Bonaparte, suivant plusieurs témoins, se présenta comme fils de l'Empereur; de plus, il promit de l'avancement à tout le monde. Si le prince oublie cette particularité, le fait s'explique sans doute par la perte du carnet sur lequel il lut sa proclamation écrite d'avance, mais ce carnet doit exister quelque part, puisqu'il fut saisi par la justice. Existe-t-il encore dans les archives d'un greffe ou au dépôt des Archives impériales? — Lorsque le prince termina sa harangue, il était tellement ému qu'il sauta au cou du lieutenant Bocave, — témoin étonné de cette scène, — et l'embrassa presque convulsivement.] Mille cris affirmatifs me répondirent; nous nous mîmes alors en marche, musique en tête; la joie et l'espérance brillaient sur tous les visages. Le plan était de courir chez le général, de lui mettre, non le pistolet sur la gorge, mais devant les yeux, pour l'entraîner. Il fallait, pour se rendre chez lui, traverser toute la ville. Chemin faisant, je dus envoyer un officier, avec un peloton, chez l'imprimeur, pour publier mes proclamations, un autre chez le préfet, pour l'arrêter; enfin, six reçurent des missions particulières, [Lombard eut ordre de se rendre chez cet imprimeur, M. Silbermann, et hâta de toutes ses forces l'impression des trois proclamations. Il en voulait dix mille exemplaires. Comme M. Silbermann hésitait : « J'ai de quoi me faire obéir, » avait dit Lombard, sur un ton de menace. M. de Persigny, plus que jamais capitaine d'état-major, se rendit avec un détachement de canonniers chez le préfet, M. Chopin d'Arnouville, l'arrêta au nom de l'Empereur Napoléon, le fit traîner à travers la ville jusqu'au

quartier d'Austerlitz. Deux soldats tiraient le préfet par les bras, quatre autres le poussaient par derrière et lui bourraient les reins et les épaules. Arrivé à la caserne, il fut jeté dans une salle de police. Il est vrai qu'on a prétendu depuis que ces violences étaient un jeu, ou, tout au moins, qu'elles furent payées à M. Chopin d'Arnouville : il eut, dit-on, en décembre 1851, nous ne savons plus quel poste de confiance, dans l'administration dictatoriale, après le coup d'Etat. En tout cas, il reste à sa charge qu'averti par le général Voirol des machinations du prétendant, il avait omis d'y prendre garde et s'était contenté de répondre à peu près en ces termes : « J'ai près de lui un espion qui ne le quitte jamais et qui m'en répond. » Etait-ce vrai? Alors l'espion gagnait mal son argent ou prenait des deux mains. Le lieutenant Schaller appartenait au 3e régiment d'artillerie; il fut chargé d'arrêter son colonel, M. Leboul, et s'acquitta de la mission qui lui était confiée. Gros, Laity, Petry, Dupenhouat entraînèrent les pontonniers pendant quelque temps. Tous quatre proclamaient Napoléon II, distribuaient de l'argent, promettaient des grades. « Aujourd'hui vous êtes adjudant, disait Dupenhouat à l'adjudant Gillard qui lui faisait des observations; demain vous pouvez être lieutenant; les sous-officiers ont tout à gagner à une révolution. »] de sorte que, arrivé chez le général, je m'étais ainsi défait volontairement d'une partie de mes forces. Mais avais-je donc besoin de m'entourer de tant de soldats? Ne comptais-je pas sur la participation du peuple? Et en effet, quoi qu'on en ait dit, sur toute la route que j'ai parcouru, je reçus les témoignages les moins équivoques de la sympathie de la population; je n'avais qu'à me défendre contre la véhémence des marques d'intérêt qui m'étaient prodiguées, et la variété des cris qui m'accueillaient me montrait qu'il n'y avait pas un parti qui ne sympathisât avec mon cœur! [Vraisemblablement les trois cents *gueulards* de M. de Querelles intervinrent à ce moment-là].

Arrivé à la cour de l'hôtel du général, je monte, suivi de

MM. Vaudrey, Parquin et de deux officiers. Le général n'était pas encore habillé; je lui dis : « Général, je viens vers vous en ami; je serais désolé de relever notre vieux drapeau tricolore sans un brave militaire comme vous; la garnison est pour moi, décidez-vous, et suivez-moi. » On lui montra l'aigle; il la repoussa, en disant : « Prince, on vous a trompé; l'armée connaît ses devoirs, et je vais à l'instant vous le prouver. » Alors je m'éloignai, et donnai l'ordre de laisser un piquet d'artilleurs pour le garder. Le général se présenta plus tard à ses soldats, pour les faire rentrer dans l'obéissance; les artilleurs, sous les ordres de M. Parquin, méconnurent son autorité, et ne lui répondirent que par les cris réitérés de : « Vive l'Empereur! » Plus tard, le général parvint à s'échapper de son hôtel par une porte dérobée. [Le général Voirol a déclaré inexact ce dernier trait de la relation; il assura qu'il était sorti par le grand escalier, non par le petit. Ce qui est plus important, c'est que le général, au moment où il était sous la garde du commandant Parquin, habillé en général, voulut sortir de sa chambre : « Rentrez, lui cria le commandant, vous n'êtes plus rien; » et le général fut repoussé, mis sous clef. Quelques officiers arrivant se portèrent au secours de Voirol. Une mêlée s'ensuivit; les sabres de quelques canonniers se levèrent sur le général, mais il se dégagea.]

« Lorsque je sortis de chez le général, je fus accueilli par les mêmes acclamations de : Vive l'Empereur! Mais déjà ce premier échec m'avait vivement affecté : je n'y étais pas préparé, convaincu que la seule vue de l'aigle devait réveiller chez le général de vieux souvenirs de gloire, et l'entraîner. [Cette émotion ne fut pas remarquée. Du moins, il n'y en a pas trace dans ce que raconte M. de Querelles. « J'ai vu, a dit cet officier, le prince faire le commandement lui-même aux soldats du 16e de ligne qui étaient de garde à la porte du général, nous avons pris le poste et nous l'avons fait marcher pour avoir avec nous l'infanterie. « J'ai donc en-

fin le bonheur de commander à des soldats français! » a dit le prince, en se tournant vers moi! »]

« Nous nous remîmes en marche : nous quittâmes la grande rue et entrâmes dans la caserne Finkematt, par la petite ruelle qui y conduit du faubourg de Pierre. [Là se trouvait le 46e de ligne.] Cette caserne est un grand bâtiment, construit dans une espèce d'impasse ; le terrain en avant est trop étroit pour qu'un régiment puisse s'y ranger en bataille. En me voyant ainsi resserré entre le rempart et le quartier, je m'aperçus que le plan convenu n'avait pas été suivi. [De quel plan la lettre veut-elle parler? Est-ce qu'il y avait eu connivence et promesse de concours de la part d'officiers du 46e?] A notre arrivée, les soldats s'empressent autour de nous, je les harangue : la plupart vont chercher leurs armes et reviennent se rallier à moi en me témoignant leurs sympathies par leurs acclamations. Cependant, voyant se manifester parmi eux une hésitation soudaine, causée par les bruits répandus parmi eux par quelques officiers qui s'efforçaient de leur inspirer des doutes sur mon identité ; [Le prince venait de dire au vieux sergent Debarre : « Mon brave, je suis le fils de l'Empereur. » A quoi Debarre répondit : « Le fils est mort. »] et comme d'ailleurs nous perdions un temps précieux dans une position défavorable, au lieu de courir sur-le-champ aux autres régiments, qui nous attendaient, [« Qui nous attendaient. » Ce mot excite sans la satisfaire la curiosité de l'historien. On a perdu la trace des menées que cette vague indication fait supposer à bon droit.] je dis au colonel de partir ; il m'engage à rester encore ; je me range à son avis ; quelques minutes plus tard il n'était plus temps. Des officiers d'infanterie arrivent, font fermer les grilles et tancent fortement leurs soldats ; ceux-ci hésitent encore ; je veux faire arrêter les officiers ; [« Cet officier méconnaît sa position, » disait le prince en ordonnant de saisir un de ces opposants, le lieutenant Hornet.] leurs soldats les délivrent. Alors la confusion se met partout ; l'espace était tellement resserré

que chacun de nous fut perdu dans la foule. Le peuple [le peuple de M. de Querelles, sans doute, enrégimenté d'avance], qui était monté sur le mur, lançait des pierres sur l'infanterie; les canonniers voulaient faire usage de leurs armes, mais nous les en empêchâmes; nous vîmes tout de suite que nous aurions fait tuer beaucoup de monde. [L'idée de s'ouvrir un passage paraît être venue de M. de Gricourt, qui voulait commander aux artilleurs de tirer. Le prince ne répondit rien à cette proposition.] Je vis le colonel tour à tour arrêté par l'infanterie et délivré par ses soldats; moi-même j'allais succomber au milieu d'une multitude d'hommes qui, me reconnaissant, croisaient sur moi leurs baïonnettes. Je parais leurs coups avec mon sabre, en tâchant de les apaiser, lorsque les canonniers vinrent me tirer d'entre leurs fusils, et me placer au milieu d'eux. Je m'élançai alors, avec quelques sous-officiers, vers les canonniers montés, pour me saisir d'un cheval; toute l'infanterie me suivit; je me trouvai acculé entre les chevaux et le mur, sans pouvoir bouger. Alors les soldats arrivèrent de toutes parts, se saisirent de moi et me conduisirent dans le corps-de-garde. En entrant, j'y trouvai M. Parquin; je lui tendis la main; il me dit, en m'abordant d'un air calme et résigné : « Prince, nous serons fusillés, mais nous mourrons bien. — Oui, lui répondis-je; nous avons échoué dans une belle et noble entreprise. » [*Fusillés.* C'eût été, en effet, le traitement qui aurait pu servir de châtiment logique à la défaite, d'autant que les conspirateurs avaient résolu, en cas de succès, d'établir immédiatement un grand-prévôt. Ce dessein annonçait l'intention de mener les résistances militairement. Les pages précédentes sont en partie confirmées par la déposition d'un sous-officier du 46e, le sergent Kubler. La voici dans sa teneur naïve : « J'étais à la Finckematt lorsque j'entendis la musique des artilleurs, qui passaient et venaient du côté de la caserne. Tiens, que je dis, on va tirer au tonneau; il est bien matin encore. Alors, je vis arriver dans la caserne le 4e d'artillerie en criant *vive l'Em-*

pereur ! Un officier me présenta une aigle en me disant : « Vous êtes un vieux brave, camarade, *vive l'Empereur !* — Je ne connais pas d'Empereur, lui répondis-je, *vive le Roi !* » Alors j'allai chercher mon fusil, je le chargeai, et je descendis dans la cour. Je vis des canonniers qui cherchaient à arrêter M. Pleignier, mon lieutenant. « Le premier qui touche à mon lieutenant, leur dis-je, il est mort. » Alors ils le relâchèrent. Nous cherchâmes alors à nous emparer des conspirateurs ; nous prîmes un capitaine d'état-major, que nous mîmes dans la cuisine, et nous arrêtâmes aussi M. de Querelles, qui nous dit de ne pas lui faire de mal. Alors arriva M. le major : « Il faut prendre ces gens-là vivants, me dit-il, ce sont des conspirateurs. — Major, lui dis-je, mon fusil est chargé; si vous voulez, je vais lui laisser ma balle dans le ventre. M. Parquin sortait avec plusieurs canonniers, je ne pus l'arrêter. Je vis alors revenir le tambour-major avec M. Parquin sous le bras. Je revins alors vers le gros de la foule, et courus présenter la baïonnette de mon fusil au prince ; un canonnier la saisit, et pour ravoir mon fusil je fus obligé d'abandonner le prince. Enfin, il fut pris par mes camarades. Le colonel Vaudrey seul n'était pas encore pris. « Canonniers, défendez-moi ! » disait-il. Alors, mon colonel, M. Tallandier, vint lui parler ; je ne sais pas ce qu'ils se dirent, mais après cela M. Vaudrey s'écria : « Canonniers, retirez-vous, obéissance à la loi. » Alors les canonniers se retirèrent et M. Vaudrey entra dans une chambre de la caserne avec M. Tallandier.]

« Bientôt après, le général Voirol arrive; il me dit en entrant : « Prince, vous n'avez trouvé qu'un traître dans l'armée française. — Dites plutôt, général, que j'avais trouvé un Labédoyère. » Des voitures furent amenées et nous transportèrent dans la prison neuve. Me voilà donc entre quatre murs, avec des fenêtres à barreaux, dans le séjour des criminels! Ah! ceux qui savent ce que c'est que de passer tout à coup de l'excès du bonheur, que procurent les plus nobles

illusions, à l'excès de la misère qui ne laisse plus d'espoir, et de franchir cet immense intervalle sans avoir un moment pour s'y préparer, comprendront ce qui se passait dans mon cœur.

« Au greffe, nous nous revîmes tous. M. de Querelles, en me serrant la main, me dit à haute voix : « Prince, malgré notre défaite, je suis encore fier de ce que j'ai fait. » On me fit subir un interrogatoire; j'étais calme et résigné ; mon parti était pris. On me fit les questions suivantes : « Qu'est-ce qui vous a poussé à agir comme vous l'avez fait ? — Mes opinions politiques, répondis-je, et mon désir de revoir ma patrie, dont l'invasion étrangère m'avait privé. En 1830, j'ai demandé à être traité en simple citoyen; [Demandé à qui? de quelle démarche s'agit-il ici? Nous ne connaissons que la lettre de 1831, à Louis-Philippe : le *prince* Napoléon ne s'y offre pas en simple citoyen.] on m'a traité en prétendant, eh bien! eh bien! je me suis conduit en prétendant! — Vous vouliez établir un gouvernement militaire? — Je voulais établir un gouvernement fondé sur l'élection populaire. — Qu'auriez-vous fait, vainqueur? — J'aurais assemblé un congrès national. »

« Je déclarai ensuite que moi seul ayant tout organisé, moi seul ayant entraîné les autres, moi seul aussi je devais assumer sur ma tête toute la responsabilité. Reconduit en prison, je me jetai sur un lit qu'on m'avait préparé, et malgré mes tourments, le sommeil, qui adoucit les peines en donnant du relâche aux douleurs de l'âme, vint calmer mes sens ; le repos ne fuit pas le malheur, il n'y a que le remords qui n'en laisse pas. Mais comme le réveil fut affreux! Je croyais avoir eu un horrible cauchemar : le sort des personnes compromises était ce qui me donnait le plus de douleur et d'inquiétude. J'écrivis au général Voirol pour lui dire que son honneur l'obligeait à s'intéresser au colonel Vaudrey, car c'était peut-être l'attachement du colonel pour lui et les égards avec lesquels il l'avait traité qui étaient cause de la non-

réussite de mon entreprise; je terminais en priant que toute la rigueur des lois s'appesantît sur moi, disant que j'étais le plus coupable et le seul à craindre.

« Le général vint me voir et fut très-affectueux. Il me dit en entrant : « Prince, quand j'étais votre prisonnier, je n'ai trouvé que des paroles dures à vous dire; maintenant que vous êtes le mien, je n'ai plus que des paroles de consolation à vous adresser. » Le colonel Vaudrey et moi nous fûmes conduits à la citadelle, où (moi du moins) j'étais beaucoup mieux qu'en prison; mais le pouvoir civil nous réclama, et au bout de vingt-quatre heures on nous réintégra dans notre première demeure.

« Le geôlier et le directeur de la prison de Strasbourg faisaient leur devoir, mais tâchaient d'adoucir autant que possible ma situation, tandis qu'un certain M. Lebel, qu'on envoya de Paris, voulant montrer son autorité, m'empêcha d'ouvrir mes fenêtres pour respirer l'air, me retira ma montre, qu'il ne me rendit qu'à mon départ, et enfin avait même commandé des abat-jours pour intercepter la lumière. [Ce M. Lebel faisait appliquer les règlements relatifs à l'aménagement des prisons et qui se sont conservés sous l'Empire : les détenus politiques de Mazas, en juin 1869, ne se sont pas aperçus que Napoléon III ait modifié le régime dont il se plaignait en 1836.]

« Le 9 novembre au soir, on vint me prévenir que j'allais être transféré dans une autre prison; je sors et je trouve le général et le préfet qui m'emmènent dans leur voiture sans me dire où on me conduisait. J'insiste pour qu'on me laisse avec mes compagnons d'infortune; mais le gouvernement en avait décidé autrement. Arrivé dans l'hôtel de la Préfecture, je trouvai deux chaises de poste; on me fit monter dans l'une avec M. Cuynat, commandant de la gendarmerie de la Seine, et le lieutenant Thiboutot; dans l'autre il y avait quatre sous-officiers.

« Lorsque je vis qu'il fallait quitter Strasbourg et que mon

sort allait être séparé de celui des autres accusés, j'éprouvai une douleur difficile à peindre. Me voilà donc forcé d'abandonner des hommes qui se sont dévoués pour moi; me voilà donc privé des moyens de faire connaître, dans ma défense, mes idées et mes intentions; me voilà donc recevant un soi-disant bienfait de celui auquel je voulais faire le plus de mal! [Probablement le vaincu savait déjà, par quelque avis secret, que le vainqueur ne serait pas farouche. Louis-Philippe d'Orléans ne songeait pas à venger le meurtre du duc d'Enghien, qui avait fait ce même voyage de la route de Paris pour venir tomber de nuit sous la fusillade, dans les fossés de Vincennes.] Je m'exhalai en plaintes et en regrets, je ne pouvais que protester.....

« Les deux officiers qui me conduisaient étaient deux officiers de l'Empire, amis intimes de M. Parquin ; aussi eurent-ils pour moi toutes sortes d'égards ; j'aurais pu me croire voyageant avec des amis. Le 11, à deux heures du matin, j'arrivai à Paris, à l'hôtel de la Préfecture de police. M. Delessert fut très-convenable pour moi ; il m'apprit que vous étiez venue en France réclamer en ma faveur la clémence du roi, que j'allais repartir dans deux heures pour Lorient, et que de là je repasserais aux États-Unis, sur une frégate française (1).

« Je dis au préfet que j'étais au désespoir de ne pas parta-

(1) De la Préfecture de police le prince avait écrit à sa mère la lettre ci-dessous :

« Ma chère mère,

« Je reconnais à votre démarche toute votre tendresse pour moi; vous avez pensé au danger que je courais, mais vous n'avez pas pensé à mon honneur, qui m'obligeait à partager le sort de mes compagnons d'infortune. Cela a été pour moi une douleur bien vive que d'abandonner des hommes que j'avais entraînés à leur perte, lorsque ma présence et mes dépositions auraient pu influencer le

ger le sort de mes compagnons d'infortune ; que, retiré ainsi de prison avant d'avoir subi un interrogatoire général (le premier n'avait été que sommaire), on m'ôtait les moyens de déposer de plusieurs faits qui étaient en faveur des accusés; mais mes protestations étant restées infructueuses, je pris le parti d'écrire au roi, et je lui dis que, jeté en prison après avoir pris les armes contre son gouvernement, je ne

jury en leur faveur. J'écris au roi pour le prier de jeter un regard de bonté sur eux; c'est la seule grâce qui peut me toucher. [Dans quels termes était rédigée cette supplique. On ne l'a jamais su bien exactement; elle n'a pas été publiée dans sa teneur : les écrivains orléanistes on dit qu'elle était excessivement soumise et renfermait la promesse solennelle de ne plus rien tenter contre l'établissement de juillet, ce que Louis-Napoléon a nié lui-même de toute sa force dans une lettre publique à M. Capefigue. [Voir ci-après livre VI.]

« Je pars pour l'Amérique, mais, ma chère mère, si vous ne voulez pas augmenter ma douleur, je vous en conjure, ne me suivez pas. L'idée de faire partager à ma mère mon exil de l'Europe serait, aux yeux du monde, une tache indélébile pour moi et pour mon cœur cela serait un chagrin cuisant. Je vais en Amérique faire comme Achille Murat, me créer moi-même mon exist ence : me faut un intérêt nouveau pour pouvoir m'y plaire.

« Je vous prie, chère maman, de veiller à ce qu'il ne manque rien aux prisonniers de Strasbourg; prenez soin des deux fils du colonel Vaudrey, qui sont à Paris avec leur mère. Je prendrais facilement mon parti, si je savais que mes autres compagnons d'infortune auront la vie sauve; mais avoir sur la conscience la mort de braves soldats, c'est une douleur amère qui ne peut jamais s'effacer.

« Adieu, ma chère maman; recevez mes remercîments pour toutes les marques de tendresse que vous me donnez; retournez à Arenenberg, mais ne venez pas me rejoindre en Amérique, j'en serais trop malheureux. Adieu, recevez mes tendres embrassements; je vous aimerai toujours de tout mon cœur.

« Votre tendre et respectueux fils,

NAPOLÉON-LOUIS B..... »

redoutais qu'une chose, sa générosité, puisqu'elle devait me priver de la plus douce consolation, la possibilité de partager le sort de mes compagnons d'infortune. J'ajoutai que la vie était peu de chose pour moi, mais que ma reconnaissance envers lui serait grande s'il épargnait la vie d'anciens soldats, débris de notre vieille armée, entraînés par moi et séduits par de glorieux souvenirs.

« En même temps, j'écrivis à M. Odilon-Barrot la lettre que je joins ici en le priant de se charger de la défense du colonel Vaudrey. A quatre heures, je me remis en route avec la même escorte, et, le 14, nous arrivâmes à la citadelle de Port-Louis, près Lorient. J'y restai jusqu'au 21 novembre, jour où la frégate appareilla.

« Après avoir prié M. Odilon-Barrot de prendre la défense des accusés, et en particulier du colonel Vaudrey, j'ajoutai : « Monsieur, malgré mon désir de rester avec mes compagnons d'infortune et de partager leur sort, malgré mes réclamations à ce sujet, le roi, dans sa clémence, a ordonné que je fusse conduit à Lorient, pour de là passer en Amérique. Touché, comme je le dois, de la générosité du roi, je suis profondément affligé de quitter mes coaccusés, dans l'idée que, moi présent à la barre, mes dépositions en leur faveur auraient pu influer sur le jury et l'éclairer sur leur compte. Privé de la consolation d'être utile à des hommes que j'ai entraînés à leur perte, je suis obligé de confier à un avocat ce que je ne puis pas dire moi-même devant le jury.

« De la part de mes coaccusés, il n'y a pas eu complot : il n'y a eu que l'entraînement du moment ; moi seul ai tout combiné ; moi seul ai fait les préparatifs nécessaires. J'avais déjà vu le colonel Vaudrey, avant le 30 octobre, mais il n'avait pas conspiré avec moi. Le 29, à huit heures du soir, personne, excepté moi, ne savait que le mouvement aurait lieu le lendemain ; je ne vis le colonel Vaudrey que plus tard. M. Parquin était venu à Strasbourg pour ses affaires ; le 29 au soir, seulement, je le fis appeler ; les autres personnes

connaissaient ma présence en France, mais en ignoraient le motif. Je ne réunis que le 29 au soir les personnes actuellement accusées, et ne leur fis part de mes intentions que dans ce moment. Le colonel Vaudrey n'y était pas ; les officiers de pontonniers sont venus se joindre à nous, ignorant d'abord de quoi il s'agissait. Certes, nous sommes tous coupables, aux yeux du gouvernement établi, d'avoir pris les armes contre lui ; mais le plus coupable, c'est moi ; c'est celui qui, méditant depuis longtemps une révolution, est venu tout à coup arracher ces hommes à une position sociale honorable, pour les livrer à tous les hasards d'un mouvement populaire. Devant les lois, mes compagnons d'infortune sont coupables de s'être laissé entraîner ; mais jamais, plus qu'en leur faveur, il n'y eut des circonstances atténuantes aux yeux du pays. »

« Je tins au colonel Vaudrey, lorsque je le vis, et aux autres personnes, le 29 au soir, le langage suivant : « Messieurs, vous connaissez tous les griefs de la nation envers le gouvernement du 9 août ; mais vous savez aussi qu'aucun parti, existant aujourd'hui, n'est assez fort pour le renverser, aucun assez puissant pour réunir tous les Français, si l'un d'eux parvenait à s'emparer du pouvoir. Cette faiblesse du gouvernement, comme cette faiblesse des partis, vient de ce que chacun ne représente que les intérêts d'une seule classe de la société. Les uns s'appuient sur le clergé et la noblesse, les autres sur l'aristocratie bourgeoise, d'autres enfin sur les prolétaires seuls.

« Dans cet état de choses, il n'y a qu'un seul drapeau qui puisse rallier tous les partis, parce qu'il est le drapeau de la France, et non celui d'une faction : c'est l'aigle de l'Empire. Sous cette bannière, qui rappelle tant de souvenirs glorieux, il n'y a aucune classe expulsée : elle représente les intérêts et les droits de tous. L'empereur Napoléon tenait son pouvoir du peuple français ; quatre fois son autorité reçut la sanction populaire : en 1804, l'hérédité dans la famille de

l'Empereur fut reconnue par quatre millions de votes, depuis, le peuple n'a plus été consulté..... Comme l'aîné des neveux de Napoléon, je puis donc me considérer comme le représentant de l'élection populaire, je ne dirai pas de l'Empire, parce que, depuis vingt ans, les idées et les besoins de la France ont dû changer. Mais un principe ne peut être annulé par des faits ; il ne peut l'être que par un autre principe ; or ce ne sont pas les douze cent mille étrangers de 1815, ce n'est pas la Chambre des 221 de 1830 qui peuvent rendre nul le principe de l'élection de 1804. Le système napoléonien consiste à faire marcher la civilisation sans discorde et sans excès, à donner l'élan aux idées, tout en développant les intérêts matériels, à raffermir le pouvoir en le rendant respectable, à discipliner les masses d'après leurs facultés intellectuelles, enfin, à réunir autour de l'autel de la patrie les Français de tous les partis en leur donnant pour mobiles l'honneur et la gloire. Remettons, leur dis-je, le peuple dans ses droits, l'aigle sur nos drapeaux, et la stabilité dans nos institutions. Et quoi ! m'écriai-je enfin, les princes de droit divin trouvent bien des hommes qui meurent pour eux dans le but de rétablir les abus et les priviléges ; et moi, dont le nom représente la gloire, l'honneur et les droits du peuple, mourrai-je donc seul dans l'exil ? — « Non ! » m'ont répondu mes braves compagnons d'infortune ; « vous ne mourrez pas seul ; nous mourrons avec vous, ou nous vaincrons ensemble pour la cause du peuple français ! »

« Vous voyez donc, Monsieur, que c'est moi qui les ai entraînés, en leur parlant de tout ce qui pouvait le plus émouvoir des cœurs français. Ils me parlèrent de leurs serments ; mais je leur rappelai qu'en 1815 ils avaient prêté serment à Napoléon II et à sa dynastie. « L'invasion seule, leur dis-je, vous a déliés de ce serment. Eh bien ! la force peut rétablir ce que la force seule a pu détruire. » J'allai même jusqu'à leur dire qu'on parlait de la mort du roi (j'ai mis cela, ma mère, comme vous le comprendrez, pour leur être utile;

vous voyez combien j'étais coupable aux yeux du gouvernement. Eh bien ! le gouvernement a été généreux envers moi ; il a compris que ma position d'exilé, que mon amour pour mon pays, que ma parenté avec le grand homme étaient des causes atténuantes : le jury restera-t-il en arrière de la marche indiquée par le gouvernement ? Ne trouvera-t-il pas des circonstances atténuantes bien plus fortes en faveur de mes complices dans les souvenirs de l'Empire, dans les relations intimes de plusieurs d'entre eux à mon égard, dans l'entraînement du moment, dans l'exemple de Labédoyère, enfin dans ce sentiment de générosité qui fit que, soldats de l'Empire, ils n'ont pu voir l'aigle sans émotion, que, soldats de l'Empire, ils ont préféré sacrifier leur existence plutôt que d'abandonner le neveu de l'empereur Napoléon, que de le livrer à ses bourreaux, car nous étions loin de penser à une grâce en cas de non réussite ? »

Elle était venue, cette grâce, et le chef de l'entreprise allait, embarqué sur la frégate *l'Andromède*, recevoir la liberté après avoir franchi l'Océan. Comme il était près de monter à bord, on vit arriver le sous-préfet de Lorient, M. Villemain. Ce fonctionnaire demanda au prince s'il avait de l'argent pour faire face à ses premiers besoins en Amérique : « Non? Voici donc seize mille francs en or de la part du roi. » Louis-Napoléon accepta et remercia.

Nous n'avons pas eu l'occasion jusqu'à ce moment de noter un fait dont il convient pourtant de ne pas oublier la coïncidence avec les événements de Strasbourg. Le 30 octobre, c'est-à-dire le jour même où la capitale de l'Alsace avait vu éclater un complot militaire, il se produisit à Vendôme une mutinerie de troupes. Etait-ce un hasard ?

LIVRE IV

HÉGIRE EN AMÉRIQUE ET EN ANGLETERRE — LES « IDÉES NAPOLÉONIENNES. » — L'EXPÉDITION DE BOULOGNE

1837-1840

1837. — Une veste et un toquet de marmiton se trouvent facilement dans un hôtel; au besoin, le jupon blanc d'une femme, une aiguille et du fil suffisent pour improviser ce vêtement léger. Sous les apparences d'un patronet, M. de Persigny se dissimula aux recherches, emportant une foule de petits secrets de la conjuration. Il n'était pas à la Finckematt; aussi n'avait-il pas été cerné, comme ses complices. Prévenu, à la Préfecture sans doute, du mauvais sort de l'affaire, voyant de ses yeux les artilleurs revenir en rangs à la caserne, entendant même qu'avec la mobilité d'impressions d'une troupe française, ils criaient à cette heure : *Vive le roi!* il jugea expédient de fuir. Mme Gordon lui en fournit les moyens. On a même rapporté que le préfet ne fut pas étranger à cette évasion. Quoiqu'il en soit, l'homme de tête, le directeur actif ne se retrouva point dans Strasbourg. Le gouvernement de Louis-Philippe, en congédiant le *prince*, son rival étourdi, avant de l'avoir fait juger, n'avait

pas prévu que les complices déférés à la justice ordinaire y seraient dans une situation très-favorable. L'argumentation de la défense était toute tracée; il fallait dire : « De quel droit vient-on demander des comptes aux agents secondaires de la conspiration lorsque l'on soustrait au verdict du jury l'auteur principal ? »

Ce motif fut, en effet, invoqué. Il réussit; pour qu'il manquât d'opérer il aurait fallu que le ministère public montrât beaucoup de dextérité et de résolution. Mais l'affaire, mal engagée par le gouvernement, fut simplement conduite avec résignation par les officiers du parquet. Après douze jours de débats, le jury de Strasbourg, très-travaillé par des influences actives, donna gain de cause aux défenseurs et déclara non coupables les accusés présents. Ils furent mis aussitôt en liberté ; un ou deux jours après, le témoin Tallandier, lieutenant-colonel du 46e de ligne lors de l'événement du 30 octobre, et qui, luttant corps à corps avec les insurgés, avait fait échouer définitivement leur entreprise, ce témoin, dis-je, se battait en duel avec le colonel Vaudrey. Ainsi, grâce à la faiblesse de Louis-Philippe et à la sottise de ses ministres, le procès finissait par un échec pour la dynastie de juillet et par une rencontre armée où le soldat fidèle se mesurait, comme pour une querelle particulière, contre un criminel d'État qu'il avait, quelques semaines auparavant, arrêté de sa main. Mais reprenons la lettre interrompue du gracié de Strasbourg. Il écrivait encore à sa mère :

« En vue de Madère, le 12 décembre 1836.

« Je suis resté dix jours à la citadelle du Port-Louis. Tous les matins je recevais la visite du sous-préfet de Lorient, du

commandant de la place et de l'officier de gendarmerie ; ils étaient tous très-bien pour moi, et ne cessaient de me parler de leur attachement à la mémoire de l'Empereur. Le commandant Cugnat et le lieutenant Thiboutot étaient remplis de procédés et d'égards pour moi ; je me croyais toujours au milieu de mes amis ; et la pensée qu'ils étaient dans une position hostile à la mienne me faisait beaucoup de peine. Les vents étaient toujours contraires et empêchaient la frégate de sortir du port. Enfin, le 21 [novembre], un bateau à vapeur remorqua la frégate ; le sous-préfet vint me dire que j'allais partir (1). Les ponts-levis de la citadelle se baissèrent : je sortis, accompagné du sous-préfet, du commandant de place et de l'officier de gendarmerie de Lorient, enfin des deux officiers et des sous-officiers qui m'avaient amené ; je traversai deux files de soldats qui contenaient la foule des curieux accourus pour me voir.

« Nous montâmes tous dans des canots pour aller rejoindre la frégate qui nous attendait hors du port ; je saluai ces messieurs avec cordialité, je montai sur le vaisseau, et je vis avec un serrement de cœur les rivages de la France disparaître devant moi.

« Je dois maintenant vous donner des détails sur la frégate. Le commandant m'a cédé la chambre sur l'arrière du bâtiment, où je couche ; je dîne avec lui, son fils, le second du bâtiment et l'aide de camp. Le commandant, capitaine de vaisseau, Henri de Villeneuve, est un excellent homme, franc et loyal comme un vieux marin ; il a pour moi toutes sortes d'attentions. Vous voyez que je suis bien moins à plaindre que mes amis. Les autres officiers de la frégate sont aussi très-bien à mon égard. Il y a en outre deux passagers qui sont deux types : l'un, M. D..., est un savant de vingt-six ans, qui a beaucoup d'esprit et d'imagination mêlés d'origina-

(1) C'est à ce moment que dut avoir lieu la remise des seize mille francs en or donnés par Louis-Philippe.

lité et même d'un peu de singularité; par exemple, il croit aux prédictions, et il se mêle de prédire lui-même à chacun son sort. Il ajoute une grande foi au magnétisme et m'a dit qu'une somnambule lui avait prédit, il y avait deux ans, qu'un membre de la famille de l'Empereur viendrait en France, et détrônerait Louis-Philippe. Il va au Brésil pour faire des expériences sur l'électricité. L'autre passager est un ancien bibliothécaire de don Pedro, qui a conservé toutes les manières de l'ancienne cour; maltraité au Brésil à cause de son attachement à l'Empereur, il y retourne pour faire des réclamations.

« Les quinze premiers jours de la traversée furent bien pénibles; nous fûmes toujours ballottés par la tempête et les vents contraires, qui nous jetèrent jusqu'au commencement de la Manche : impossible, pendant tout ce temps-là, de faire un pas sans s'accrocher à tout ce qui vous tombe sous la main.

« Nous ne savons que depuis quelques jours que notre destination est changée. Le commandant avait des ordres cachetés, qu'il a ouverts et qui lui disent d'aller à Rio, d'y rester le temps qu'il faut pour renouveler ses provisions, de me retenir à bord pendant tout le temps qu'il restera en rade, et ensuite de me conduire à New-York. Or, vous saurez que cette frégate est destinée à aller dans les mers du Sud, où elle restera en station pendant deux ans; on lui fait faire ainsi trois mille lieues de plus; car, de New-York, elle sera obligée de revenir à Rio, en longeant beaucoup à l'Est pour attraper les vents alizés. »

« En vue des Canaries, le 14.

« Chaque homme porte en lui un monde, composé de tout ce qu'il a vu et aimé, et où il rentre sans cesse, alors même qu'il parcourt un monde étranger; j'ignore alors ce qui est le plus douloureux de se souvenir des malheurs qui vous ont

frappé ou du temps heureux qui n'est plus. Nous avons traversé l'hiver et nous sommes de nouveau en été; les vents alizés ont succédé aux tempêtes, ce qui me permet de rester la plupart du temps sur le pont. Assis sur la dunette, je réfléchis à ce qui m'est arrivé, et je pense à vous et à Arenenberg. Les situations dépendent des affections qu'on y porte; il y a deux mois, je ne demandais qu'à ne plus revenir en Suisse; actuellement, si je me laissais aller à mes impressions, je n'aurais d'autre désir que de me retrouver dans ma petite chambre, dans ce beau pays où il me semble que je devais être si heureux! Hélas! quand on a une âme qui sent fortement, on est destiné à passer ses jours dans l'accablement de son inaction ou dans les convulsions des situations douloureuses.

« Lorsque je revenais, il y a quelques mois, de reconduire Mathilde, en rentrant dans le parc, j'ai trouvé un arbre rompu par l'orage, et je me suis dit à moi-même : Notre mariage sera rompu par le sort... Ce que je supposais vaguement s'est réalisé; ai-je donc épuisé, en 1836, toute la part de bonheur qui m'était échue?

« Ne m'accusez pas de faiblesse, si je me laisse aller à vous rendre compte de toutes mes impressions. On peut regretter ce que l'on a perdu, sans se repentir de ce que l'on a fait. Nos sensations ne sont pas, d'ailleurs, assez indépendantes des causes intérieures, pour que nos idées ne se modifient pas toujours un peu, suivant les objets qui nous environnent; la clarté du soleil ou la direction du vent ont une grande influence sur notre état moral. Quand il fait beau, comme aujourd'hui, que la mer est calme comme le lac de Constance, quand nous nous y promenions le soir; que la lune, la même lune, nous éclaire de la même lueur bleuâtre; que l'atmosphère, enfin, est aussi douce qu'au mois d'août en Europe, alors je suis plus triste qu'à l'ordinaire: tous les souvenirs, gais ou pénibles, viennent à tomber avec le même poids sur ma poitrine; le beau temps dilate le cœur et le rend plus im-

pressionnable, tandis que le mauvais temps le resserre : il n'y a que les passions qui soient au-dessus des intempéries des saisons. Lorsque nous quittâmes la caserne d'Austerlitz, un tourbillon de neige vint fondre sur nous ; le colonel Vaudrey, auquel je le fis remarquer, me dit : « Malgré cette bour-« rasque, ce jour-ci sera un beau jour. »

« Le 29 décembre.

« Nous avons passé la ligne hier; on a fait la cérémonie d'usage. Le commandant, qui est toujours parfait pour moi, m'a exempté du baptême. C'est un usage bien ancien, mais qui n'en est pas plus spirituel pour cela, de fêter le passage de la ligne en se jetant de l'eau et en singeant un office divin. Il fait une chaleur très-forte. J'ai trouvé à bord assez de livres pour ne pas m'ennuyer; j'ai relu les ouvrages de M. de Chateaubriand et de Jean-Jacques Rousseau. Cependant, les mouvements du navire rendent toute occupation fatigante. »

« Le 1er janvier 1837.

« Ma chère Maman, c'est aujourd'hui le premier jour de l'an. Je suis à quinze cents lieues de vous, dans un autre hémisphère; heureusement, la pensée parcourt tout cet espace en moins d'une seconde. Je suis près de vous, je vous exprime tous mes regrets de tous les tourments que je vous ai occasionnés; je vous renouvelle l'expression de ma tendresse et de ma reconnaissance.

« Le matin, les officiers sont venus en corps me souhaiter la bonne année; j'ai été sensible à cette attention de leur part. A quatre heures et demie, nous étions à table; comme nous sommes à 17° de longitude plus Ouest que Constance, il était en même temps sept heures à Arenenberg; vous étiez probablement à dîner : j'ai bu en pensée à votre santé; vous

en avez peut-être fait autant pour moi, du moins je me suis plu à le croire dans ce moment-là. J'ai songé aussi à mes compagnons d'infortune. Hélas! je songe toujours à eux! J'ai pensé qu'ils étaient plus malheureux que moi, et cette idée m'a rendu bien plus malheureux qu'eux.

« Présentez mes compliments bien tendres à cette bonne Mme Salvage, à ces demoiselles, à cette pauvre petite Claire, à M. Cottrau et à Arsène. »

« Le 5 janvier.

« Nous avons eu hier un grain qui est venu fondre sur nous avec une violence extrême. Si les voiles n'eussent pas été déchirées par le vent, la frégate aurait pu être en danger. Il y a eu un mât cassé. La pluie tombait si impétueusement, que la mer en était toute blanche. Aujourd'hui, le ciel est aussi beau qu'à l'ordinaire, les avaries sont réparées, le mauvais temps est déjà oublié : que n'en est-il de même des orages de la vie! — A propos de frégate, le commandant m'a dit que la frégate qui portait votre nom est actuellement dans la mer du Sud et s'appelle la *Flou*. »

« Le 10 janvier.

« Nous venons d'arriver à Rio-Janeiro. Le coup d'œil de la rade est superbe; demain j'en ferai un dessin. J'espère que cette lettre pourra vous parvenir bientôt. Ne pensez pas à venir me rejoindre, je ne sais pas encore où je me fixerai; peut-être trouverai-je plus de chances à habiter l'Amérique du Sud : le travail auquel l'incertitude de mon sort m'obligera à me livrer pour me créer une position sera la seule consolation que je puisse goûter. Adieu, ma mère; un souvenir à nos vieux serviteurs et à nos amis de la Thurgovie et de Constance.

« Je me porte bien.

« Votre tendre et respectueux fils,

« Louis-Napoléon Bonaparte. »

L'insurrection de Strasbourg avait eu lieu sans l'autorisation et sans la participation de l'oncle Joseph : il s'en montra fort mécontent, jugea l'impérialisme perdu et repartit pour l'Amérique.

Son neveu la quittait déjà. Il avait reçu cependant bon accueil à New-York, où il rencontra notamment d'anciens bonapartistes : le lieutenant Lacoste, qui avait suivi Joseph en 1815, et les frères Peugnier, jadis compromis dans la conspiration de Béfort, et qui jouissaient dans la ville d'une assez grande considération. Un d'eux y avait ouvert une école qui prospérait. Il présenta Louis-Napoléon dans quelques familles distinguées où la courtoisie et la curiosité le firent recevoir amicalement. Ces proscrits français étaient, du reste, des bonapartistes de la vieille roche, qui rebattirent indéfiniment les oreilles de l'exilé de leurs propos haineux contre les Anglais et les Prussiens, et lui recommandaient surtout de prendre un jour la revanche de Waterloo.

Louis-Napoléon rencontra également aux États-Unis ses cousins Achille et Lucien Murat. Celui-ci, l'ancien prince royal de Naples, venait d'obtenir du gouvernement fédéral une place de directeur des postes. L'autre, moins heureux, « avait été réduit, par suite de faillites commerciales, à une situation si précaire qu'il n'eut, pendant plusieurs années, d'autres ressources pour subsister que le produit d'une école de jeunes filles tenue par sa femme, Carolina Georgina Fraser (G. Vapereau). » C'est aujourd'hui le prince Murat.

Différents projets furent imaginés pour que Louis-Napoléon occupât ses loisirs à quelque entreprise d'industrie ; mais rien n'aboutissant, il commençait à se fatiguer de son séjour, lorsqu'en juillet, quatre mois après son

arrivée, une lettre de sa mère vint le rappeler en Europe. L'ex-reine disait à son fils qu'elle se sentait mourir et qu'elle voulait le revoir. Il partit donc pour l'Angleterre, et de là par la Hollande et l'Allemagne, gagna secrètement Arenenberg. Sa mère mourut peu après son arrivée, le 5 octobre 1837; elle était dans sa cinquante-cinquième année.

On pensa qu'il retournerait promptement soit en Italie, soit à Londres; mais il resta, en apparence, décidé à vivre obscurément. Ses amis, parmi lesquels figuraient encore M. Mocquard et le médecin de la reine Hortense, le docteur Conneau, se mirent néanmoins à l'œuvre pour lui rallier des partisans. Les menées suspectes recommencèrent.

1838. — Tandis que le prince méditait de nouveaux desseins, il eut le déplaisir de voir dans plusieurs journaux la note suivante :

« Le comte de Saint-Leu, Louis Bonaparte, troisième frère de Napoléon et ex-roi de Hollande, a dû épouser à Florence, le 23 avril, la jeune marquise de Strozzi. Cette nouvelle union, contractée par l'ex-roi de Hollande, paraît contrarier vivement la société de Florence, et, s'il faut en croire *la Gazette d'Augsbourg*, écho de ces bruits, le comte de Saint-Leu serait tellement paralysé qu'il ne pourrait manger seul. »

Louis s'était bien pressé de mettre à profit son veuvage pour rejeter le souvenir d'Hortense et placer, pourrait-on dire, l'obstacle d'une belle-mère entre son fils et lui. Il y avait là un sujet de contrariété pour Louis-Napoléon : une affaire plus grave ne tarda pas à faire diversion à ses préoccupations domestiques.

Cette affaire eut un prologue qu'il faut donner.

Le 21 juin, sur le rapport du garde des sceaux, en vertu de l'article 28 de la Charte, la Chambre des pairs se constitua en cour de justice pour connaître l'affaire de M. Laity, ex-lieutenant d'artillerie, accusé d'attentat à la sûreté de l'Etat et auteur de l'écrit intitulé : *Relation historique des événements du* 30 *octobre* 1836*; — le prince Napoléon à Strasbourg.*

Le 9 juillet, M. Armand Laity comparut à la barre de la haute Chambre, assisté de Me Michel (de Bourges), son défenseur, et de Me Delangle.

Le procureur général Frank-Carré entreprit de démontrer que « la pensée qui avait dicté l'écrit était la même que celle qui avait inspiré le complot de Strasbourg, et que l'écrit comme la révolte avaient eu pour but le renversement du gouvernement. L'accusé, du reste, — ajoutait le procureur général, — s'est glorifié de sa culpabilité, et ce n'est pas par crainte d'une nouvelle dynastie napoléonienne, c'est par prévoyance que de pareilles tentatives de combinaison puérile devaient être réprimées et punies. »

Ils font aujourd'hui la mine d'avoir été un peu épais, un peu trop amis du pathos, les procureurs généraux de Louis-Philippe, — semblables sur ce point à presque tous les magistrats du parquet quand on lit leurs réquisitoires politiques à plusieurs années de distance. — Le gouvernement n'était pas non plus trop spirituel de donner un si grand retentissement à un si petit écrit. En outre, avec cette manie latente de bonapartisme idolâtre qui était au fond de l'intelligence pâteuse et médiocre de la plupart des magistrats et des fonctionnaires d'alors, M. Frank-Carré eut la simplicité absurde, en une telle

cause, d'exalter et d'invoquer Napoléon Ier comme « l'homme unique. » Michel (de Bourges), plus sensément, répondit : « Il n'y a d'unique en France que la liberté. »

Le 10 juillet, la Cour prononça son arrêt par lequel Armand Laity était condamné à cinq années de détention et à 10,000 francs d'amende.

Cette condamnation fut suivie à courte distance d'une réclamation adressée par la diplomatie française à la Suisse.

Dans sa séance du 3 août, le président de la Diète helvétique communiqua à l'Assemblée une note de l'ambassadeur de France, M. de Montebello, relative au prince Louis-Napoléon.

Cette note demandait qu'on expulsât immédiatement Louis Bonaparte du territoire de la Confédération. « La Suisse n'aurait pas dû souffrir, disait cette note, que Louis Bonaparte revînt sur son territoire, et, au mépris de toutes les obligations que lui imposait la reconnaissance, osât y renouveler de criminelles intrigues, et avouer hautement des prétentions insensées et que leur folie même ne peut plus absoudre depuis l'attentat de Strasbourg. Il est de notoriété publique que Arenenberg est le centre d'intrigues que la gouvernement a le droit et le devoir de ne pas tolérer. Vainement Louis Bonaparte voudrait-il nier les écrits qu'il a fait publier tant en Allemagne qu'en France; celui que la Cour des pairs a récemment condamné, auquel il est prouvé qu'il avait lui-même concouru et qu'il avait distribué, témoignent assez que son retour d'Amérique n'avait pas seulement pour objet de rendre les derniers devoirs à une mère mourante, mais bien aussi de reprendre des projets et d'afficher des pré-

tentions auxquelles il est démontré aujourd'hui qu'il n'a jamais renoncé ! La Suisse est trop loyale et trop fidèle alliée pour permettre que Louis Bonaparte se dise à la fois un de ses citoyens et le prétendant au trône de France; qu'il se dise Français toutes les fois qu'il conçoit l'espérance de troubler sa patrie au profit de ses projets, et le citoyen de Thurgovie quand le gouvernement de sa patrie veut prévenir le retour de ses criminelles tentatives. »

La majorité de la Diète, tout en réclamant avec force le droit des Suisses à ne subir aucune pression étrangère, décida qu'il y avait lieu de demander au gouvernement du canton de Thurgovie « si le prince avait été élu régulièrement citoyen de Thurgovie et si ses actes n'étaient pas en opposition avec la conduite que ce titre lui imposait. »

Le Grand-Conseil de Thurgovie, interrogé, déclara « que le prince était citoyen thurgovien; que si une renonciation formelle de sa part à la qualité de Français n'avait pas été exigée, c'est qu'elle était inutile, attendu qu'aux termes des lois françaises, la naturalisation acquise en pays étranger faisait perdre cette qualité, et que, d'ailleurs, en vertu de l'acte d'expulsion de la famille de Napoléon, aucun de ses membres n'était en droit de réclamer; que tout ce que pouvait dans cette circonstance l'État de Thurgovie, c'était de faire en sorte que la France n'eût point à se plaindre de la présence du prince Louis en Suisse. »

De longues discussions s'ensuivirent et montrèrent le caractère suisse sous le jour le plus honorable. Tandis qu'une armée française se massait sur la frontière pour appuyer les réclamations du gouvernement de Louis-

Philippe, la République helvétique sembla prête à souffrir les dernières extrémités plutôt que de déserter la cause d'un de ses citoyens. Mais enfin un avis fort sage, et qui aurait dû être adopté tout d'abord, prévalut dans les délibérations des Etats. Ils firent connaître que « si la Suisse était prête à défendre la nationalité du prince Louis, il fallait que celui-ci renonçât sans nulle réserve à ses prétentions à la qualité de Français. »

Louis Bonaparte, mis en demeure de s'expliquer, aima mieux écrire au gouvernement de Thurgovie pour le prier « d'annoncer au Directoire fédéral qu'il était prêt à se retirer dans tel lieu où il pourrait trouver un asile assuré. » En parlant de ses droits acquis sans s'expliquer sur sa double qualité, il faisait pressentir que son absence ne serait pas éternelle.

Le Directoire répondit au canton de Thurgovie que cette lettre était trop ambiguë pour servir de base à une négociation officielle avec le gouvernement français, et il invita le prince à désigner avant tout le lieu où il voulait se retirer.

Il fallait s'exécuter. Le prince écrivit de nouveau : « Le gouvernement français ayant déclaré que le refus de la Diète d'obtempérer à sa demande serait le signal d'une conflagration dont la Suisse pourrait être la victime, il ne me reste plus qu'à quitter un pays où ma présence est le sujet de si injustes prétentions, où elle serait le prétexte de si grands malheurs. »

Conséquemment, il se fit délivrer un passe-port pour se rendre à Londres, en traversant l'Allemagne et la Hollande.

En résumé, l'équivoque essentielle était conservée, même aux dépens de la République qui s'était géné-

reusement exposée pour le prince à de grands périls. On n'avait toujours pas vidé la question de savoir si Louis-Napoléon se considérait comme Français ou Suisse; en sorte que, s'éloignant, il se donnait le bénéfice de paraître la victime volontaire de sa compassion pour une nation faible et laissait planer sur ses hôtes le soupçon d'avoir imparfaitement soutenu la cause de leur nationalité.

A son tour, Louis-Napoléon devait être dans la suite le maître de la politique extérieure de la France et réclamer impérieusement de la Belgique l'expulsion des républicains les plus notoires qu'il eût fait sortir de France. Le colonel Charras fut un jour acheminé de Bruxelles vers la Hollande par ordre d'un ministre belge qui n'avait pas su voir combien il est facile, même à un petit Etat, de conserver la noble clientèle des étrangers proscrits et d'abriter l'humanité sous la justice. Il suffit pour arrêter l'exigence des proscripteurs de dénoncer publiquement leurs prétentions. Un gouvernement dans un Etat libre, si faible qu'il soit, ne devrait jamais expulser personne administrativement. C'est aux tribunaux que l'équité défère l'examen de la conduite des hôtes bannis de leur patrie. S'ils ont commis des actes contraires à la tranquillité du pays qui les a reçus, jugez leur conduite au grand jour, et prononcez. Autrement, leur éloignement ne sera jamais qu'une concession déshonorante à des menaces ou à des intrigues qui n'osent s'avouer.

1839-1840. — En Augleterre, Louis-Napoléon se fit de nouveau le centre du bonapartisme, et de concert avec ses plus intimes partisans, prépara une sorte de mani-

feste dont il datait la préface, le 13 juillet 1839, de Carlton-Terrace. La publication en fut retardée de quelques mois, mais enfin l'œuvre parut au commencement de 1840, en une brochure intitulée : *des Idées napoléoniennes.*

Son but, en la publiant, était celui d'une belle âme. « L'Empereur n'est plus ! — disait-il, — mais son esprit n'est pas mort. Privé de la possibilité de défendre par les armes son pouvoir tutélaire, je puis au moins essayer de défendre sa mémoire par des écrits. Eclairer l'opinion en recherchant la pensée qui a présidé à ses hautes conceptions, rappeler ses vastes projets, est une tâche qui sourit encore à mon cœur et qui me console de l'exil. »

Il agissait donc par une vraie piété philanthropique et promettait de s'adonner à ce travail avec une grande largeur. « Ennemi de toute théorie absolue et de toute dépendance morale, je n'ai d'engagements envers aucun parti, envers aucune secte, envers aucun gouvernement; ma voix est libre comme ma pensée..... et j'aime la liberté ! »

Est-ce la peine de remarquer ici que, dans son *exposition des principes du gouvernement républicain tel qu'il a été perfectionné en Amérique* (Paris, 1833), Achille Murat disait : « Je n'ai jamais pû m'assujettir au *credo* d'une secte, d'une école ou d'un parti (p. XI). » Mais en s'annonçant tous deux comme partisans de la même méthode, ils l'employaient différemment. L'un se déclarait, pour conclure, un républicain d'intention et d'effet; l'autre découvrait un impérialisme nouveau.

Le travail entier, dans les *Idées napoléoniennes,* présentait les divisions suivantes :

I. *Des gouvernements en général.* Mouvement général du progrès; formes de gouvernement, leur mission. — II. *Idées générales.* Mission de l'Empereur. La liberté suivra la même marche que la religion. Rétablissement de la monarchie et de la religion catholique. Comment il faut juger Napoléon. — III. *Question intérieure.* Organisation administrative. Organisation politique. — IV. *Question étrangère.* — V. *But où tendait l'Empereur.* — VI. *Cause de la chute de l'Empereur.* — VII. *Conclusion.*

Le sujet, comme l'indique ce programme, ne manquait pas d'étendue; à la manière dont il est traité, on reconnaît aisément l'apologiste et le disciple imperturbable. Tout était bien sous l'Empire; tout depuis est allé de chute en chute. Lui seul était grand et moral, ce qui n'est pas difficile à prouver lorsque l'on prend allégrement sur tous les points le contre-pied de la vérité. Ainsi la spoliation des biens des communes en 1813 est représentée comme l'acte le plus légitime, le plus populaire, le plus favorable aux intérêts économiques du pays. Seul encore, l'Empire a été l'asile de la liberté, de l'égalité civique, du progrès social.

Toute cette mauvaise philosophie politique est infiniment triste à écouter; elle finit par vous peser sur l'esprit et vous tirer au cœur. Et pourtant notre tâche commande d'extraire quelques pages caractéristiques. Il y a, dans les affirmations partout contestables, un parti pris de crédulité, d'admiration à faux, d'éloge déclamatoire, que l'on est bien obligé de soumettre au jugement de la raison publique. Ce perpétuel égarement hors du vrai est un cas dont il faut savoir envisager la nature. En

conséquence, nous citerons divers passages dans le texte propre.

« L'Empereur Napoléon a contribué, plus que tout autre, à accélérer le règne de la liberté, en sauvant l'influence morale de la Révolution, et en diminuant les craintes qu'elle inspirait. Sans le Consulat et l'Empire, la Révolution n'eût été qu'un grand drame qui laisse de grands souvenirs, mais peu de traces. La Révolution se serait noyée dans la contre-révolution, tandis que le contraire a eu lieu, parce que Napoléon enracina en France et introduisit partout en Europe les principaux bienfaits de la grande crise de 89, et que, pour nous servir de ses expressions, *il dessouilla la Révolution, affermit les rois et ennoblit les peuples*. Il dessouilla la Révolution, en séparant les vérités qu'elle fit triompher des passions qui, dans leur délire, les avaient obscurcies ; il raffermit les rois, en rendant le pouvoir honoré et respectable ; il ennoblit les peuples, en leur donnant la conscience de leur force et ces institutions qui relèvent l'homme à ses propres yeux. L'Empereur doit être considéré comme le Messie des idées nouvelles.

« Il rétablit la religion, mais sans faire du clergé un moyen de gouvernement. Aussi le passage de la République à la monarchie et le rétablissement des cultes, au lieu d'éveiller des craintes, rassurèrent les esprits ; car, loin de froisser aucun intérêt, ils satisfaisaient à des besoins politiques et moraux, et répondaient au vœu du plus grand nombre. En effet, si ces transformations n'eussent pas été dans les sentiments et les idées de la majorité, Napoléon ne les aurait pas accomplies ; car il devinait juste, et, son pouvoir moral, il voulait l'augmenter et non l'affaiblir. Aussi jamais de si grands changements ne se firent avec moins d'efforts. Napoléon n'eut qu'à dire : « Qu'on ouvre les églises ! » et les fidèles s'y précipitèrent à l'envi. Il a dit à la nation : « Voulez-vous

« un pouvoir héréditaire? » et la nation répondit affirmativement par quatre millions de votes.

« Quelques personnes veulent révoquer en doute la légitimité d'une telle élection; mais elles attaquent ainsi toutes les constitutions de la République, car ces constitutions n'obtinrent pas même une sanction aussi forte.

« Constitution de 1791, non soumise à l'acceptation du peuple.

	Votants.	Acceptants.	Refusants.
« Constitution de 1793. . . .		1,801,018	11,600
« Constitution de l'an III. .		1,057,390	49,997
« Constitution de l'an VIII (Consulat).	3,012,569	3,011,007	1,562
« Consulat à vie.	3,577,259	3,568,885	8,374
« Empire héréditaire (1804).	3,524,254	3,521,675	2,579 »

[Un mot suffit pour réduire à néant cet échafaudage de chiffres. Le vote de la Constitution de l'an VIII, première manipulation des suffrages publics par les Bonaparte, fut dirigé par Lucien, nommé à cet effet au ministère de l'intérieur. Lucien avait été le moins scrupuleux des hommes au moment du Coup d'Etat de brumaire, qu'il s'agissait dès lors de consolider. N'est-ce pas lui encore qui, le 23 juin 1815, proposait à Napoléon de jeter le Corps législatif dans la Seine?]

« Admirons l'esprit napoléonien; il ne fut jamais ni exclusif ni intolérant. Supérieur aux petites passions des partis, généreux comme le peuple qu'il était appelé à gouverner, l'Empereur professa toujours cette maxime : qu'en politique il faut guérir les maux, jamais les venger.

« Sous le rapport politique, l'Empereur n'a pu organiser la France que provisoirement; mais toutes ses institutions renfermaient un germe de perfection qu'à la paix il eût développé.

« Constatons d'abord une vérité, c'est que lorsque le peuple français proclama Napoléon empereur, la France était telle-

ment fatiguée des désordres et des changements continuels, que tout concourait à investir le chef de l'Etat du pouvoir le plus absolu. L'Empereur n'eut donc pas besoin de le convoiter; il n'eut, au contraire, qu'à s'en défendre. Autant autrefois l'opinion publique avait réclamé l'affaiblissement du pouvoir, parce qu'elle le croyait hostile, autant elle se prêtait à le renforcer, depuis qu'elle le voyait tutélaire et réparateur. Il n'eût tenu qu'à Napoléon de n'avoir ni Corps législatif ni Sénat, tant on était las de ces discussions éternelles, entretenues, comme il le disait lui-même, par une foule de gens qui s'acharnaient à disputer sur les nuances avant d'avoir assuré le triomphe de la couleur.

« Plus les secrets diplomatiques se dévoileront, plus on se convaincra de cette vérité, que Napoléon fut conduit pas à pas, par la force des choses, à cette puissance gigantesque qui fut créée par la guerre, et que la guerre détruisit. Il ne fut pas agresseur; au contraire, il fut sans cesse obligé de repousser les coalitions de l'Europe.

« Dès 1796, lorsqu'avec 30,000 hommes il fait la conquête de l'Italie, il est non-seulement grand général, mais profond politique. Le Directoire, dans son ignorance des choses, envoie au général Bonaparte l'ordre de détrôner le roi de Sardaigne et de marcher sur Rome, laissant sur ses derrières 80,000 autrichiens qui débouchaient du Tyrol. Napoléon s'affranchit d'instructions aussi mal calculées. Il conclut une alliance offensive et défensive avec le roi de Piémont, fait un traité avec le Pape et bat les Autrichiens; le fruit de cette conduite est la paix de Campo-Formio. Enfin, quelques années se sont à peine écoulées que Napoléon, naguère chef d'un Etat qui était en guerre avec toute l'Europe, réunit sous le drapeau tricolore, pour marcher sur Moscou, des Prussiens, des Hanovriens, des Hollandais, des Saxons, des Westphaliens, des Polonais, des Autrichiens, des Wurtembergeois, des Bavarois, des Suisses, des Lombards, des Toscans, des Napolitains, etc., etc.

« L'éloge de l'Empereur est dans les faits; il suffit de feuilleter *le Moniteur*. Sa gloire est comme le soleil; aveugle qui ne la voit pas. Des détracteurs obscurs ne changeront pas l'influence irrécusable d'actes patents; quelques gouttes d'encre répandues dans la mer ne sauraient altérer la couleur de ses eaux. Cependant, comme il y a des esprits vulgaires qui ne sauraient comprendre ce qui est grand, et que, dans les époques de transition, l'esprit de parti défigure les grands traits historiques, il n'est pas inutile de rappeler aux masses, qui ont tant d'admiration pour l'Empereur, que leur vénération n'est pas basée sur l'éclat trompeur d'une vaine gloire, mais sur l'appréciation exacte d'actions qui avaient pour but le bien-être de l'humanité. »

Après la substance toxique, l'antidote. Voici ce que Lamartine, en 1843, écrivait avec une fermeté de bon sens qui entraîne tout :

« Cet homme survient; il arrête le mouvement révolutionnaire précédemment au point où il cessait d'être convulsif pour devenir créateur. Il se fait lui-même réaction contre une liberté qui commençait déjà à réagir par elle-même. Il s'arme de tous les repentirs, de tous les ressentiments, de toutes les apostasies qu'une révolution sème toujours sur sa route. Il écrase la liberté naissante avec les débris mêmes de tout ce qu'elle a renversé pour éclore; il refait un ancien régime avec les choses et les noms d'hier; il fait rétrograder la presse jusqu'à la censure, la tribune jusqu'au silence, l'égalité jusqu'à une noblesse de plébéiens, la liberté jusqu'aux prisons d'État; la philosophie et l'indépendance des cultes jusqu'à un Concordat, jusqu'à une religion d'État, instrument de règne, jusqu'à un sacre, jusqu'à l'oppression et la captivité d'un pontife. Il étouffe partout en Europe l'amour et le rayonnement pacifique des idées françaises, pour n'y faire briller que les armes odieuses de la violence et de la conquête. Quel est

le résultat final de ce drame à un seul acteur?... Un nom de plus dans l'histoire; mais l'Europe deux fois à Paris; mais les limites de la France resserrées par l'inquétude ombrageuse de tout l'Occident désaffectioné; mais l'Angleterre réalisant sans rivale la monarchie universelle des mers, et en France même, la raison, la liberté et les masses retardées indéfiniment par cet épisode de gloire, et ayant peut-être à marcher plus d'un siècle pour regagner le terrain perdu en un seul jour : voilà le 18 Brumaire.....

« Le résultat de l'Empire c'est l'Europe deux fois à Paris (1). »

Kilwinning, à 26 milles de Glasgow, doit son nom à un saint homme d'anachorète, nommé Winning, qui au huitième siècle, y habitait une grotte (*kil*); c'est dans ce village qu'au douzième siècle des ouvriers francs-maçons, venus du continent pour élever les bâtiments d'un monastère que fondait le lair de Cuningham, établirent, dit-on, la première loge maçonnique instituée en Ecosse. A un mille environ de Kilwinning se dresse le manoir d'Eglinton, magnifique résidence des comtes d'Eglinton et de Wintown. Le maître de ce château eut le caprice, au mois de septembre 1839, de convier chez lui pour des fêtes chevaleresques tout ce qu'il y avait en Angleterre et en Ecosse de gentilshommes historiques. Louis-Napoléon fut un des tenants qui vinrent figurer dans le simulacre de tournoi, où parurent des chevaliers bardés de fer, armés de lances, la tête couverte de casques panachés. Toute la *gentry* admira la bonne grâce de cette fantaisie hippique et archéologique : le prince y put retrou-

(1) Il faut lire dans les *Œuvres de Napoléon III*, t. I, p. 364 et suivantes, la pâle réponse à cette juste invective.

ver comme dans une vision, les héros troubadours, tels que Dunois, qui était presque pour lui un ancêtre.

1840. — Cependant Louis-Philippe, piqué tout à coup d'une tarentule belliqueuse, appelait, le 1er mars, M. Thiers à composer un ministère de combat qui menait gaiement la France à une grande guerre européenne. L'entreprise devait débuter par une lutte contre les Anglais.

Le roi et le ministre adoptèrent alors en commun la plus folle idée qu'ils pussent concevoir. Le 13 septembre 1831, une pétition adressée par un sieur Lepayen à la Chambre des députés avait exprimé le vœu que l'on réclamât les cendres de Napoléon, et qu'elles fussent déposées sous la colonne de la place Vendôme. La Chambre, malgré l'opposition du général Lafayette, avait renvoyé cette épître au Conseil des ministres; puis on n'en avait plus entendu parler. Tout à coup, après neuf ans, le Gouvernement se ravise et demande à ces mêmes Anglais, contre lesquels on allait probablement se mesurer dans un terrible duel, la restitution amiable des cendres de Napoléon. Lord Palmerston eut la malicieuse bonhomie de céder à ce désir bizarre, qui ne pouvait que tourner contre la monarchie de Juillet en ranimant le fétichisme napoléonien. Le 12 mai, la Chambre des députés reçut l'avis officiel qu'un des fils du roi, le prince de Joinville, allait partir pour Sainte-Hélène, et qu'il ramènerait en France le cercueil du *grand homme*.

On n'écouta pas les avis des hommes sensés qui faisaient opposition à ce dessein. Inutilement, à la séance du 26 mai, M. Glais-Bizoin représenta « que les idées bonapartistes étaient une des plaies les plus vives de notre

ordre social ; ce qu'il y a encore de plus funeste pour l'émancipation des peuples ; ce qu'il y a encore de plus contraire à l'indépendance de l'esprit humain. » Le prince de Joinville partit donc escorté des vœux de tous les adorateurs du *grand* Napoléon. — « Voilà, dit alors un vieux général, une expédition qui rend le prince très-populaire. C'est un brave jeune homme, loyal et franc du collier. L'empereur l'aurait beaucoup aimé. — C'est possible, reprit quelqu'un ; mais l'empereur à sa place ne se ramènerait pas. »

Cette parole de sagesse fut promptement vérifiée. On vit bientôt courir dans le monde un petit factum faisant suite à la brochure du prince et qui était de lui encore. Cela s'appelait l'*Idée napoléonienne*, et portait pour épigraphe :

« Ce ne sont pas seulement les cendres, mais les idées de l'Empereur qu'il faut ramener. »

Pas plus les unes que les autres, selon nous ; mais enfin c'était son opinion, à ce jeune homme. Il l'expliquait ainsi.

Depuis vingt-cinq ans la France passe tour à tour d'une agitation fébrile à une apathie léthargique. Où est la cause de ce malaise qui la tourmente ? C'est que si le grand mouvement de 1789 a eu deux caractères distincts, l'un social et l'autre politique, « la révolution sociale a triomphé malgré nos revers, tandis que la révolution politique a échoué malgré les victoires du peuple. »

Il était assez extraordinaire de dire en 1840 que la révolution sociale eût déjà triomphé ; mais ce qui pouvait sembler plus étrange encore, ce fut de prétendre que Napoléon avait été le continuateur politique de 1789.

L'auteur ajoutait avec assurance que « le pouvoir tutélaire et démocratique du héros plébéien aurait assuré l'indépendance des peuples. » Faute d'avoir conservé l'établissement impérial, « la société française ne marche pas, elle erre à l'aventure. »

Heureusement, tout le monde n'est pas ainsi livré aux ténèbres : pour quelqu'un une clarté presque céleste, ou même toute divine, a brillé d'un éclat serein.

« A nous qui cherchions et qui errions aussi, un chemin, un guide nous est apparu. Ce guide, c'est l'homme extraordinaire qui, second Josué, arrêta la lumière et fit reculer les ténèbres. Ce chemin, c'est le sillon qu'il creusa d'un bout du monde à l'autre, et qui doit apporter la fertilité et l'abondance.

« Dans la route difficile que notre âge doit parcourir, au lieu de prendre, comme chefs de doctrine, des rhéteurs de collége, il nous semble plus logique de suivre les préceptes, et de nous faire les apôtres de l'homme qui fut plus grand comme législateur qu'il ne fut redoutable comme capitaine. Lorsque, dans l'histoire des temps passés, apparut sur la scène du monde un grand homme qui réfléchissait en lui le double caractère de fondateur et de guerrier, on vit toujours les générations qui le suivirent reprendre après sa mort les institutions qu'il avait sanctionnées, l'allure qu'il avait indiquée.

« Pendant des siècles, les peuples des rives du Jourdain ont suivi les lois de Moïse. Les institutions de Mahomet ont fondé cet empire d'Orient, qui résiste encore aujourd'hui à notre civilisation. Malgré le meurtre de César, sa politique et son impulsion ont encore, pendant six cents ans, maintenu l'unité romaine, repoussé les barbares et reculé les limites de l'empire.

« Pendant huit siècles, le système féodal et religieux éta-

bli par Charlemagne a gouverné l'Europe et servi de transition entre la société romaine et celle qui surgit depuis 89. Et nous, qui avons eu dans nos rangs et à notre tête un Moïse, un Mahomet, un César, un Charlemagne, irions-nous chercher autre part que dans ses préceptes un exemple et une synthèse politiques?

« Les grands hommes ont cela de commun avec la divinité, qu'ils ne meurent jamais tout entiers. Leur esprit leur survit, et l'idée napoléonnienne a jailli du tombeau de Sainte-Hélène, de même que la morale de l'Evangile s'est élevée triomphante malgré le supplice du Calvaire.

« La foi politique, comme la foi religieuse, a eu ses martyrs; elle aura comme elle ses apôtres, comme elle son empire! »

Ainsi, le bonapartisme est un évangile qui donne la vérité et la vie (1), c'est un dogme. Or, voici la parole de l'apôtre :

« Expliquons en peu de mots ce que nous entendons par l'idée napoléonienne.

« De toute convulsion politique jaillit une idée morale, progressive, civilisatrice. L'idée napoléonienne est sortie de la Révolution française comme Minerve de la tête de Jupiter : le casque en tête et toute couverte de fer. Elle a combattu pour exister, elle a triomphé pour persuader, elle a succombé pour renaître de ses cendres, imitant en cela un exemple divin.

« L'idée napoléonienne consiste à reconstituer la société française, bouleversée par cinquante ans de révolution, à concilier l'ordre et la liberté, les droits du peuple et les principes d'autorité.

(1) Cf. *Œuvres de Napoléon III;* éd. de 1856, I, 6. Voir ci-dessus; p. 194; l'Empereur y est déjà « un messie. »

« Au milieu de deux partis acharnés, dont l'un ne voit que le passé et l'autre que l'avenir, elle prend les anciennes formes et les nouveaux principes.

« Voulant fonder solidement, elle appuie son système sur des principes d'éternelle justice, et brise sous ses pieds les théories réactionnaires enfantées par les excès des partis.

« Elle remplace le système héréditaire des vieilles aristocraties par un système hiérarchique qui, tout en assurant l'égalité, récompense le mérite et garantit l'ordre.

« Elle trouve un élément de force et de stabilité dans la démocratie, parce qu'elle la discipline.

«Elle trouve un élément de force dans la liberté, parce qu'elle en prépare sagement le règne en établissant des bases larges avant de bâtir l'édifice.

« Elle ne suit ni la marche incertaine d'un parti ni les passions de la foule; elle commande par la raison, elle conduit parce qu'elle marche la première.

« Planant au-dessus des coteries politiques, exempte de tout préjugé national, elle ne voit en France que des frères faciles à réconcilier, et dans les différentes nations de l'Europe que les membres d'une seule et grande famille.

« Elle ne procède pas par exclusion, mais par réconciliation; elle réunit la nation au lieu de la diviser. Elle donne à chacun l'emploi qui lui est dû, la place qu'il mérite selon sa capacité et ses œuvres, sans demander compte à personne ni de son opinion ni de ses antécédents politiques.

« N'ayant d'autre préoccupation que le bien, elle ne cherche pas par quel moyen artificiel elle peut soutenir un pouvoir chancelant, mais par quel moyen elle peut rendre le pays prospère.

« Elle n'attache d'importance qu'aux choses, elle hait les paroles inutiles. Les mesures que d'autres discutent pendant dix ans, elle les exécute en une seule année. Elle vogue à pleines voiles sur l'océan de la civilisation, au lieu de rester

dans un étang bourbeux pour essayer inutilement toutes sortes de voilures.

« Elle repousse cette polémique du jour, qui ressemble aux discussions religieuses du Moyen Age, où l'on se battait pour les questions métaphysiques de la transsubstantiation du sang de Notre Seigneur, au lieu de s'étendre sur les grands principes évangéliques. Aussi n'élève-t-elle jamais la voix pour blâmer ou accueillir une loi microscopique sur des garanties imaginaires, sur des exclusions réactionnaires ou des libertés tronquées. Elle ne joue pas un jeu d'enfant; mais, géante elle-même, lorsqu'elle se bat, c'est une guerre de Titans : ses armes sont des peuples entiers, et ses triomphes ou ses revers sont pour le monde le signal de l'esclavage ou de la liberté.

« L'idée napoléonienne se fractionne en autant de branches que le génie humain a de phases différentes; elle va vivifier l'agriculture, elle invente de nouveaux produits, elle emprunte aux pays étrangers les innovations qui peuvent lui servir. Elle aplanit les montagnes, traverse les fleuves, facilite les communications et oblige les peuples à se donner la main.

« Elle emploie tous les bras et toutes les intelligences. Elle va dans les chaumières, non pas en tenant à la main de stériles déclarations des droits de l'homme, mais avec les moyens nécessaires pour étancher la soif du pauvre, pour apaiser sa faim, et, de plus, elle a un récit de gloire pour éveiller son amour de la patrie. L'idée napoléonienne est comme l'idée évangélique : elle fuit le luxe et n'a besoin ni de pompe ni d'éclat pour pénétrer et se faire recevoir; ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'elle invoque le Dieu des armées. Humble sans bassesses, elle frappe à toutes les portes, reçoit les injures sans haine et sans rancune, et marche toujours sans s'arrêter, parce qu'elle sait que la lumière la devance et que les peuples la suivent.

« L'idée napoléonienne ayant la conscience de sa force,

repousse loin d'elle la corruption, la flatterie et le mensonge, ces vils auxiliaires de la faiblesse. Quoiqu'elle attende tout du peuple, elle ne le flatte pas; elle méprise ces phrases de chambellanisme démocratique avec lesquelles on caresse les masses pour se rallier de mesquines sympathies, imitant ces courtisans qui encensaient le grand roi dans sa vieillesse en vantant les mérites qu'il n'avait plus. Son but n'est pas de se créer une popularité passagère en rallumant des haines mal éteintes et en flattant des passions dangereuses; elle dit à chacun ce qu'elle pense, roi ou tribun, riche ou pauvre; elle accorde la louange ou jette le blâme, suivant que les actions sont louables ou dignes de mépris.

« L'idée napoléonienne s'est concilié depuis longtemps la sympathie des masses, parce que les sentiments chez les peuples précèdent le raisonnement, que le cœur sent avant que l'esprit conçoive. Lorsque la religion chrétienne s'étendit, les nations l'adoptèrent avant de comprendre toute la portée de sa morale. L'influence d'un grand génie, semblable en cela à l'influence de la divinité, est un fluide qui se répand comme l'électricité, exalte les imaginations, fait palpiter les cœurs et entraîne, parce qu'elle touche l'âme avant que de persuader.

« Cette influence, qu'elle croit exercer sur les masses, elle veut l'employer, non pas à bouleverser la société, mais au contraire à la rasseoir et à la réorganiser. L'idée napoléonienne est donc par sa nature une idée de paix plutôt qu'une idée de guerre, une idée d'ordre et de reconstitution plutôt qu'une idée de bouleversement. Elle professe sans fiel et sans haine la morale politique que le grand homme conçut le premier. »

C'est la première fois que quelqu'un a parlé de la « morale politique » de Napoléon avec cette ingénuité d'enthousiasme. Personne, probablement, n'avait encore songé à louer l'Empire de ce côté-là, qui, en réalité,

n'était pas son côté fort. On avait bien vu le journal *la Révolution de* 1830 essayant de marier les institutions démocratiques « au vif sentiment de gloire et de nationalité qui caractérisait l'ère impériale; » mais de là jusqu'à l'éloge de sa « morale politique, » il y avait une certaine distance à franchir.

Si des brochures ont leur prix en politique, le grand instrument de propagande, c'est le journal. Louis-Napoléon résolut de fonder à Paris une feuille quotidienne où il aurait la haute main. Le 15 juin 1839 parut *le Capitole*, qui s'annonça comme bonapartiste en plein. C'était chose due, avec un tel bailleur de fonds. Mais un journal peu lu, mal administré, qui paraît chaque jour, est un puisard dévorant. Le château d'Arenenberg y passa. Louis-Napoléon le vendit à réméré pour subvenir aux effroyables besoins du *Capitole*, qui, dans le même temps, vantait l'alliance russe et recevait des fonds de Saint-Pétersbourg. *Le Commerce* se fit aussi l'apôtre de ces deux doctrines, l'une soutenant l'autre : napoléonisme et czarisme.

On approchait sans doute d'un événement considérable, qui n'était pas absolument imprévu pour les rares lecteurs de ces deux malheureuses feuilles. La polémique qu'on y soutenait et plus d'un article communiqué annonçaient, en termes transparents, que le gouvernement de Juillet allait se retrouver aux prises avec le vaincu de Strasbourg.

En effet, Louis-Napoléon loue à la Société commerciale de Londres un bateau à vapeur, le *Château d'Edimbourg*, sous prétexte d'une excursion d'agrément sur les côtes d'Écosse. Il s'embarque à Londres, le 4 août, et le 5, il est devant Boulogne.

« Vers la fin de juillet, les conjurés étaient réunis à Londres ou aux environs. Ce fut à cette époque que se durent définitivement arrêter le plan, les moyens d'attaque, le lieu du débarquement et la conduite ultérieure.

« Tous ceux qui ont pris part à l'entreprise de Boulogne connaissaient sans doute les intentions de Louis Bonaparte de renouveler ses attaques sur la France, mais tous n'avaient pas été également informés à l'avance du moment de l'exécution : les domestiques, par exemple, il les faisait sans doute marcher sans avoir besoin de leur rien communiquer sur ses desseins ; à d'autres, sur le dévouement desquels il croyait pouvoir compter, il lui suffisait de dire : « Faites cela, » et ils le faisaient sans savoir jusqu'où cela pourrait les conduire. Mais il avait certainement des amis qui, avancés plus que les autres dans sa confiance, n'ignoraient rien de ce qu'il méditait, et qui ont dû former son conseil intime.

« On ne peut guère douter que depuis quelque temps l'idée ne fût arrêtée dans ce conseil d'entrer en France par les départements du Nord, que certains des conjurés avaient, depuis quelques mois, explorés dans tous les sens. Des cartes très-soignées de ces départements étaient en la possession de Louis Bonaparte, et on les a retrouvées parmi ses effets : il avait même tracé au crayon un plan où se trouvaient notées, avec les lieux d'étapes, les distances à parcourir entre les principales villes, puis, pour chacune d'elles, les régiments qui y tenaient garnison, le nombre d'hommes dont ils se composaient et l'armée à laquelle ils appartenaient.

« Le lieu du débarquement étant choisi, tout ce qu'il faudrait faire ensuite fut soigneusement prévu dans des ordres de service écrits de la main du colonel Voisin.

« Des armes avaient été réunies. On avait fait confectionner, en Angleterre, des uniformes d'officiers généraux, et on avait acheté en France des habits de soldats. Les boutons seuls manquaient : la fabrique de Londres en avait fourni, sur les-

quels était le n° 40. C'était le numéro d'un régiment qui tenait garnison dans le voisinage du port de débarquement.

« Enfin dans la supposition que la troupe attaquante prendrait possession de Boulogne, des lieux environnants et presque de la France entière sans coup férir, tout avait été disposé pour organiser immédiatement les régiments, la population, la force armée et le gouvernement lui-même. Des ordres en blanc, écrits à la main, désignaient ceux qui devaient être chargés de recevoir les objets indispensables à l'armée, tels que chevaux, selles, brides, etc.; d'autres concernaient le commandement des troupes, d'autres leur recrutement, d'autres enfin des mesures de précaution.

« Voici la copie de quelques-uns de ces écrits, que nous ferons précéder du plan de campagne, saisi, comme les autres pièces, dans le portefeuille du colonel Voisin :

« Entrer dans le port de V... à marée montante; débarquer hommes et chevaux au moyen d'un pont volant, sur lequel on aura étendu des couvertures; s'emparer des douaniers, débarquer les bagages, aller droit à Wimille prendre des voitures.

« Donner le mot d'ordre et de ralliement B... et N...

« Arrêter tout ce qu'on rencontrera en chemin, faisant accroire que, venant de Dunkerque pour une mission du gouvernement, on a été obligé de relâcher.

« Marcher sur le château, ayant une avant-garde commandée par Laborde; Bataille, aide de camp; Persigny, sergent-major, et six hommes, dont deux sapeurs et deux éclaireurs.

« Parlementer avec le garde du château Choulem; le château pris, y laisser deux hommes, dont l'un se tiendra en dedans et gardera les clefs; l'autre fera sentinelle en dehors.

« Le capitaine Dunin commandera l'arrière-garde, composée de Conneau, sergent-major, et de dix hommes. A son arrivée à la haute ville, il prendra les dispositions suivantes :

« 1° Fermer la porte de Calais;

« 2° S'établir militairement à la porte de l'Esplanade;

« 3° Fermer la porte de Paris;

« 4° Poser une sentinelle sur la place d'Armes, au point de repère des trois portes, pour être prévenu à temps de ce qui pourrait survenir;

« 5° Le corps principal s'emparera de l'Hôtel-de-Ville, où il y a cinq cents fusils, et, chemin faisant, on enlèvera le poste de l'église Saint-Nicolas, où se trouvent dix hommes et un officier; on se dirigera sur la caserne, et, avant d'y pénétrer, des sentinelles seront placées sur toutes les issues pour en interdire les approches.

« Ces diverses opérations seront faites dans le plus profond silence; mais une fois la troupe enlevée, on viendra s'établir à l'Hôtel-de-Ville; on fera sonner le tocsin, on répandra les proclamations, et on prendra les dispositions suivantes :

« 1° S'emparer de la poste aux chevaux;
« 2° S'emparer de la douane;
« 3° S'emparer du sous-préfet;
« 4° S'emparer des caisses publiques;
« 5° S'emparer du télégraphe.

« La haute ville sera indiquée comme lieu de rassemblement.

« MM. le colonel Laborde et le capitaine Desjardins s'occuperont chacun de la formation immédiate d'un bataillon de volontaires qu'ils rassembleront sur la place d'Armes, devant l'Hôtel-de-Ville. A cet effet, ils nommeront des capitaines chargés de recruter chacun cent hommes. Ces capitaines nommeront leur sergent-major, et les volontaires choisiront leurs sous-officiers, ainsi qu'un sous-lieutenant et un lieutenant. Ces compagnies de volontaires auront un effectif de cent hommes, compris un sergent-major, quatre sergents, un fourrier et huit caporaux.

« Aussitôt qu'une compagnie sera formée, on la conduira sur la place des Tintelleries et on la fera monter sur les voitures.

FONCTIONS DIVERSES.

« Le sous-intendant Galvani se procurera les voitures, ainsi que le pain, la viande cuite et l'eau-de-vie pour un jour.

« Orsi saisira les caisses publiques, se faisant accompagner d'hommes du pays; il s'emparera aussi du sous-préfet.

« Le colonel Laborde, avec six hommes, s'emparera de la poste aux chevaux; il y laissera une sentinelle et rejoindra la troupe.

« Le colonel Nébru réorganisera l'administration civile et militaire et la garde nationale.

« M. Flandrin choisira huit hommes, pour aller en chaise de poste détruire le télégraphe de Saint-Tricat.

« Le colonel Montauban s'emparera du poste des douaniers et les rassemblera sur l'Esplanade. Il s'occupera de surveiller la réunion de trente chariots attelés de quatre chevaux et prendra de préférence les voitures de maréyeurs, qui peuvent contenir trente personnes. Ces voitures stationneront aux Tintelleries.

« M. le colonel Vaudrey réunira tous les anciens canonniers; il fera atteler une pièce ou deux, mettant, à défaut de caissons, ses munitions dans des voitures, ainsi que cinq bombes chargées pour servir de pétards. Il dirigera la distribution des armes et tout ce qui concerne le service de l'artillerie.

« Le colonel Parquin réunira tous les chevaux de selle; il en fera l'estimation, et les répartira entre les officiers de l'état-major et les volontaires à cheval. Il aura sous ses ordres M. Persigny.

« Le capitaine de Querelles commandera le noyau de la compagnie des guides, qui sera porté à cinquante hommes.

« Le lieutenant..... formera l'avant-garde avec le 42e. Cette avant-garde sera commandée en chef par le capitaine Desjardins.

« Le commandant Mésonan, chef d'état-major, enverra des courriers à Calais, Dunkerque, Montreuil, Hesdin, munis d'ordre et de proclamations. »

« Il serait possible de citer encore plusieurs autres pièces qui se rattachaient aux moyens d'exécution du plan d'insurrection et les décrets, proclamations, ordres du jour.....

« Il ne restait plus qu'à s'embarquer et à faire voile vers la France! Tout était prêt le 3 août [1840]. Un bateau à vapeur, *le Château d'Édimbourg*, avait été loué à la Compagnie commerciale de Londres, par l'intermédiaire d'un courtier nommé Rapallo, Italien d'origine et naturalisé Anglais; rien n'a donné lieu de croire que ni la compagnie, ni le capitaine, ni l'équipage, eussent aucune connaissance de la coupable destination qui lui était réservé.

« Dès le 3, tous les bagages avaient été chargés sur le bateau. Deux voitures et neuf chevaux en faisaient partie. Les hommes qui devait composer l'escorte du prince avaient été divisés par petits pelotons et embarqués en des lieux divers, afin de ne pas trop attirer l'attention. Les uns sont partis de Londres, les autres de Gravesend, où se trouva un pilote français, destiné à diriger le bâtiment lorsqu'il approcherait des côtes..... Les derniers embarqués furent pris à Margate; c'est de là que l'expédition se dirigea sur Wimereux, à sept kilomètres environ de Boulogne, le 5 août. Comme les conjurés ne voulaient pas arriver le jour, le bateau louvoya très-longtemps, des témoins ont déclaré l'avoir aperçu de Boulogne dès la veille. Mais le temps ne fut pas perdu sur le bâtiment; on l'employa à faire apporter et revêtir les uniformes, chacun suivant son grade; à distribuer les armes, à lire les proclamations, les ordonnances et arrêtés; à distribuer de l'argent, car nous avons omis de ranger parmi les objets embarqués environ 400,000 francs en billets de banque d'Angleterre, en or et en argent, appartenant à Louis Bonaparte et provenant, suivant sa déclaration, de la vente d'une partie des valeurs qu'il a recueillies dans l'héritage de

sa mère. Cet argent était sans doute destiné à satisfaire aux premiers besoins des conjurés; mais il devait aussi être répandu à l'appui des proclamations. C'était un moyen d'entraînement qui se recommandait de lui-même.

« Le matin du 6 août, vers les deux heures, le débarquement commença. La côte de Wimereux ne permettant pas au bateau d'approcher de terre, il fallut se servir du canot; les hommes n'arrivaient que par escouades, et les premiers faillirent être victimes de leur empressement. Si un poste de douaniers, qui accourut, ne s'était pas laissé tromper par l'uniforme, le numéro des boutons et le récit d'un événement de mer qui forçait les conjurés à prendre terre, ils pouvaient devenir prisonniers; mais, après le débarquement de toute la troupe, ce furent les douaniers qui durent, à leur tour, céder à la force. On les amena avec le cortége, mais sans pouvoir les corrompre; ils restèrent fidèles, malgré l'offre d'une pension de 1,200 francs que Louis Bonaparte fit faire à leur chef.

« Cet accueil, qui n'était guère en rapport avec l'enthousiasme universel auquel s'attendaient les conjurés, fut suivi d'une déception encore plus sensible. Les intrigues liées et suivies en France dans les deux dernières années leur avaient persuadé qu'ils pourraient compter sur le zèle et l'activité d'un grand nombre de partisans. Plusieurs émissaires, entre autres les inculpés Forestier et Bataille avaient pris les devants et apporté dans les jours précédents, à Boulogne même, la nouvelle du débarquement. Ils étaient de leur personne sur la plage au moment où il s'opérait; mais ils s'y trouvèrent à peu près seuls : ni soldats ni citoyens ne les avaient accompagnés. Tous les efforts de la conjuration n'avaient abouti qu'à séduire un jeune lieutenant du 42e, Aladenize, que l'exaltation de ses idées rendait facile à tromper.

« Les conjurés, en ne trouvant sur le port de Wimereux, avec Forestier et Bataille, que le lieutenant Aladenize, ne purent se rassurer que par la confiance qu'ils avaient dans

son influence sur les deux compagnies de son régiment en garnison à Boulogne.

« La troupe, conduite par Louis Bonaparte, se range autour du drapeau tricolore, surmonté d'un aigle, et rappelant par des inscriptions les grandes victoires de l'Empereur. C'était le nommé Lombard qui le portait. Elle se met en marche et arrive sans nouvel incident, dans la ville de Boulogne, rue d'Alton, où se trouvait un petit poste du 42e. Trompé par les épaulettes et les uniformes, ce poste avait pris les armes. Le commandant Parquin se détache et lui propose de suivre le mouvement. Son chef, le sergent Morange, lui répond sans hésiter qu'il ne marchera que sur un ordre du commandant de la place. Les conjurés passent outre. C'est à la caserne qu'ils croient triompher. Ils y arrivent à cinq heures du matin. Le lieutenant Aladenize les y avait précédés. Déjà il faisait battre le rappel. Les soldats prenaient les armes; ils se mettaient en bataille, surpris par les cris de *Vive l'Empereur!* et par la nouvelle inattendue que Louis-Philippe a cessé de régner. *A Paris!* leur crie-t-on, *à Paris!* Des proclamations leur sont jetées, et l'argent est distribué à pleines mains; le prince se fait reconnaître, il prodigue les promesses. Tous les sergents sont nommés capitaines, tous les soldats sont décorés.

« Que faisaient cependant les officiers pendant que leurs soldats étaient livrés aux plus dangereuses suggestions? Il n'y avait pas malheureusement de logement pour eux à la caserne, le lieutenant Ragou seul y demeurait. Aussitôt informé, et n'ayant pas assez de confiance dans son influence personnelle sur l'esprit des soldats, il avait couru au plus vite chez le capitaine Col-Puygellier. Le sous-lieutenant de Maussion venait de rencontrer les conjurés, et avait refusé de les suivre, malgré l'insistance du prince lui-même.

« Il s'était aussi rendu chez le capitaine; celui-ci volait aussitôt vers la caserne. Un grenadier portant le numéro du 40e veut l'arrêter; il l'écarte en disant que ce n'est pas le 40e

qui fait la police. Il arrive à quelques pas de la porte, obstruée plutôt que gardée par les nouveaux venus. Un homme portant l'uniforme et les insignes de chef de bataillon va droit à lui et s'écrie : « Capitaine, le prince Louis est ici : soyez des nôtres, votre fortune est faite. » Le capitaine lui répond en mettant le sabre à la main, et manifestant vivement par ses gestes et ses paroles la résolution d'arriver à sa troupe. Il est saisi de toutes parts ; plusieurs personnes s'emparent de son bras armé ; il pousse, il résiste de tous côtés pour se débarrasser des obstacles et arriver à ses soldats. Avant d'y parvenir, et tout en continuant ses valeureux efforts, il essaie d'éclairer les conjurés eux-mêmes. « On vous trompe, disait-il, apprenez qu'on vous porte à trahir. » Sa voix est étouffée par les cris de *vive le prince Louis!* « Où est-il donc? » s'écrie-t-il à son tour. Alors se présente à lui un homme de petite taille, blond et paraissant avoir trente ans, couvert d'un chapeau, portant des épaulettes d'officier supérieur et un crachat. Il lui dit : « Capitaine, me voilà, je suis le prince Louis ; soyez des nôtres, et vous aurez tout ce que vous voudrez. » Le capitaine l'interrompt : « Prince Louis ou non, je ne vous connais pas ; je ne vois en vous qu'un conspirateur... qu'on évacue la caserne. » Tout en s'exprimant ainsi, M. Col-Puygellier continuait ses efforts. Ne pouvant parvenir à ses soldats, il veut au moins essayer de se faire entendre : « Eh bien! assassinez-moi, ou je ferai mon devoir. » Sa voix parvient alors à Aladenize, qui accourt, et le couvrant de ses bras, s'écrie énergiquement : « Ne tirez pas, respectez le capitaine, je réponds de ses jours. »

« Cette brûlante et vive altercation attire enfin l'attention des deux compagnies du 42e. Les sous-officiers accourent à la voix de leur chef ; ils l'aident à se dégager des mains des conjurés, qui font un mouvement en arrière. M. le capitaine Puygellier, d'une voix forte, s'écrie : « On vous trompe, *vive* « *le Roi!* » Mais l'ennemi rentre à rangs serrés, Louis Bonaparte en tête. M. le capitaine Puygellier se porte vivement à

sa rencontre, lui signifie de se retirer, ajoute qu'il va employer la force, et, pour toute réponse, lorsqu'il est retourné vers sa troupe, il entend la détonation d'un pistolet que Louis Bonaparte tenait à la main, et dont la balle va frapper un des grenadiers à la figure.

« Soit que les conjurés aient été alors bien convaincus de la ferme résolution du capitaine d'employer la force dont il disposait, soit que le coup de pistolet, attribué d'abord au hasard, à un accident, à un mouvement involontaire plutôt qu'à la préméditation, eût changé leurs dispositions, ce coup de feu devint le signal de leur retraite de la caserne. Ils l'effectuèrent en ordre, sans être poursuivis, mais sans renoncer encore à leur projet. Après avoir échoué auprès de la garnison, ils osèrent compter sur la population, dont ils croyaient si follement avoir toutes les sympathies.

« C'est vers la haute ville que marchent les conjurés, semant des proclamations et de l'argent, aux cris de : *Vive l'Empereur!* Louis Bonaparte veut s'emparer du château et y prendre des armes pour les distribuer à la population. Le sous-préfet, prévenu à temps, marche à leur rencontre, et, au nom du roi, leur intime l'ordre de se séparer. Lombard lui répond par un coup de l'aigle qui surmontait le drapeau. Ils continuent leur marche, un instant interrompue, vers la haute ville. Les portes en avaient été fermées par les ordres du sous-préfet et du commandant de place. Les conjurés essaient de les enfoncer. Deux haches sont inutilement dirigées contre cette clôture. Il faut renoncer à cette autre partie du plan, et il ne reste plus aux conjurés qu'à fuir, qu'à regagner leur embarcation; mais, soit que, dans leur délire, ils gardent encore quelque espoir d'entraîner la population, soit que la confusion et le désespoir les égarent, soit qu'ils cherchent une mort que ce lieu aurait la puissance d'ennoblir, ils marchent à la colonne élevée sur le rivage à la gloire de la Grande-Armée.

« La distance est parcourue sans obstacle. Arrivés au pied

de la colonne, les conjurés veulent constater leur prise de possession par la plantation du drapeau sur le sommet. Celui qui le porte, Lombard, pénètre dans l'intérieur et se met en devoir d'en gravir les degrés; les autres font des dispositions pour se défendre contre la force publique, qu'ils voient arriver de toutes parts. En effet, le capitaine Col-Puygellier avait fait battre la générale, distribué des cartouches et mis sa troupe à la poursuite des rebelles. [Le sous-préfet, le maire, les adjoints, le colonel et les principaux officiers de la garde nationale s'étaient mis de la partie et amenaient les gardes nationaux de bonne volonté.]

« Mais les conjurés, à la vue de cet accord dans la défense entre la troupe et la population, n'avaient pas tardé à se débander. Ils laissèrent Lombard dans la colonne, où deux citoyens de Boulogne le firent prisonnier, et ils s'enfuirent, les uns vers le rivage, où ils essayèrent de gagner le bateau qui les avait portés, les autres vers la ville ou dans les campagnes.

« Les premiers, parmi lesquels étaient Louis Bonaparte, le colonel Voisin, Faure, Mésonan, Persigny, d'Hunin, parvinrent à entrer dans un canot, qu'ils s'efforcèrent de pousser au large. Ils ne voulurent pas s'arrêter, sur l'ordre qui leur en fut donné; on tira sur eux quelques coups de fusil, qui blessèrent le colonel Voisin et tuèrent le sieur Faure. Le mouvement qui s'opéra dans le canot le fit chavirer. D'Hunin se noya. Les autres se mirent en devoir de gagner à la nage le paquebot; mais le commandant du port, Pollet, qui avait été dépêché pour le saisir, les ayant aperçus, les retira de l'eau et les fit prisonniers. Presque tous ceux qui s'étaient sauvés dans les rues de la ville ou dans les campagnes éprouvèrent le même sort (1). »

Petits bourgeois, artisans et paysans s'employèrent de bon courage à cette battue, sur le bruit que les conspira-

(1) Extrait du rapport lu par M. Persil devant la Cour des pairs assemblée en chambre de conseil le 30 septembre.

teurs étaient envoyés par les Anglais. Envoyés! c'était trop dire ; mais il y avait bien une intrigue anglaise sous jeu, et même tout au fond quelque machination de la Russie. On en croit voir, du moins, l'indice dans certaines paroles des projets de proclamations saisies à Boulogne.

LIVRE V

LE PRÉTOIRE ET LA PRISON

1840-1846

Les conjurés s'étaient présentés à la caserne de Boulogne un peu avant six heures du matin ; vers huit heures ils étaient tous ou presque tous arrêtés au nombre de soixante-quinze. Louis Bonaparte, trempé jusqu'aux os, à peine vêtu, était transféré de la plage au château.

Le 8 août, une voiture de poste vint le prendre ; elle était accompagnée de gardes municipaux.

En descendant un escalier qui conduit dans la cour du château, il tourna ses regards vers les fenêtres où se montraient les visages des autres prisonniers. « Adieu, mes amis, s'écria-t-il, je proteste contre mon enlèvement. »

Ils répondirent : « Adieu, mon prince ! » L'un d'eux ajouta : « L'ombre de l'Empereur vous protégera. »

Ces derniers mots qui font sourire par leur naïveté furent cependant une prophétie. Le gouvernement du Roi, hébété par l'obsession de ce fantôme qui le hantait, allait imaginer cette fois, — au lieu de livrer le *prince* à la justice ordinaire du pays, — de le traduire devant la Chambre des pairs, transformée en haute-cour de justice.

N'était-ce pas dire que l'on se défiait de l'opinion publique, que l'on voulait un tribunal soumis directement à l'influence des ministres et de Louis-Philippe? Il était évident, d'autre part, que ce tribunal d'exception ne pousserait pas les choses à la rigueur; sans aucun doute ses juges, presque tous redevables de leurs titres nobiliaires à l'oncle de Louis-Napoléon, n'oseraient pas prononcer une sentence capitale contre lui, et chercheraient quelque compromis comme le Gouvernement leur en donnait l'exemple. En effet, Lous-Philippe avait rejeté les plans de conduite que l'occasion lui suggérait naturellement, savoir : une exécution par les armes, sur procédure sommaire, comme pour le duc d'Enghien, mais sans l'atrocité du guet-apens dressé par le premier des Bonaparte; le renvoi des agresseurs devant les tribunaux ordinaires; l'annulation dédaigneuse de l'acte de bannissement de 1816 et la pitié.

Tout était bien, excepté cette convocation de la Cour des pairs qui fut ordonnée le 9 août.

Le même jour, Louis Bonaparte était écroué au château de Ham; le 15, on le transférait à Paris et on le déposait provisoirement à la Préfecture de police.

Avant la fin du mois, des journaux publiaient cette lettre qui leur était communiquée on ne sait par qui :

« Florence, 24 août 1840.

« Monsieur,

« Permettez que je vous prie de recevoir la déclaration suivante :

« Je sais que c'est un singulier moyen et peu convenable que celui de recourir à la publicité; mais quand un père affligé, vieux, malade, légalement expatrié, ne peut venir

autrement au secours de son fils malheureux, un semblable moyen ne peut qu'être approuvé par tous ceux qui portent un cœur de père.

« Convaincu que mon fils, le seul qui me reste, est victime d'une infâme intrigue et séduit par de vils flatteurs, de faux amis et peut-être par des conseils insidieux, je ne saurais garder le silence sans manquer à mon devoir et m'exposer aux plus amers reproches.

« Je déclare donc que mon fils Napoléon-Louis est tombé pour la troisième fois dans un piége épouvantable, dans un effroyable guet-apens, puisqu'il est impossible qu'un homme qui n'est pas dépourvu de moyens et de bon sens, se soit jeté de gaieté de cœur dans un tel précipice. S'il est coupable, les plus coupables et les véritables sont ceux qui l'ont séduit et égaré.

« Je déclare surtout avec une sainte horreur que l'injure que l'on a faite à mon fils en l'enfermant dans la chambre d'un infâme assassin est une cruauté monstrueuse, anti-française, un outrage aussi vil qu'insidieux.

« Comme profondément affligé, comme bon Français éprouvé par trente années d'exil, comme frère, et, si j'ose le dire, élève de celui dont on redresse les statues, je recommande mon fils égaré et séduit à ses juges et à tous ceux qui portent un cœur français et de père.

« Louis de Saint-Leu. »

C'était là un morceau touchant, rédigé avec adresse pour émouvoir les âmes sensibles. Il offre pourtant quelques parties propres à en atténuer la valeur.

La première chose à dire, c'est qu'il est probablement supposé; car l'ex-roi se trouvait dès cette époque dans un état d'insanité morbide qui ne lui permettait ni d'écrire, ni même de dicter une pareille pièce. Il semble qu'elle doive être l'œuvre d'un autre des frères de Napo-

léon, peut-être de Jérôme, alors en instance pour obtenir une pension du gouvernement royal. La tentative de Boulogne pouvait faire rompre les négociations entamées au sujet de cette allocation d'argent; Jérôme avait donc intérêt à représenter son neveu comme un téméraire, un insensé, que des amis coupables venaient de conduire pour la troisième fois à sa ruine (campagne de 1831, affaire de Strasbourg, affaire de Boulogne). Tout en le dégageant avec une certaine habileté, on mettait hors de cause le reste des parents. Ce qui autorise enfin à prendre la lettre signée de Louis de Saint-Leu pour un document apocryphe, tout au moins dans une de ses parties, c'est d'y voir le signataire réclamant le titre d'*élève* de Napoléon. Or, il était notoire que l'ex-roi de Hollande avait conservé dans son faible cerveau de vieillard la haine la plus vive contre l'ancien chef de sa famille.

Mais quels étaient donc « les conseils insidieux » auxquels la lettre faisait allusion? Ou c'était une insinuation vague, uniquement destinée à faire naître la compassion dans le public, ou c'était une allusion positive, quoique à demi-voilée. Dans cette seconde interprétation, qui donc était désigné comme ayant conduit sciemment l'innocent prince à sa ruine? Il n'y a nul inconvénient, je pense, à répéter ce qui se disait alors. On crut voir que le signataire, quel qu'il soit, de la lettre du 24 août, indiquait M. de Persigny, et l'un des témoins appelés devant la Cour des pairs, le général Magnan. Bien des voix les accusaient tous deux : celui-ci d'avoir été un trop habile homme qui avait voulu se faire payer par le gouvernement royal le service d'attirer Louis-Napoléon dans un piége; celui-là, un agent provocateur soudoyé

par la police. La suite des faits a prouvé que Louis-Napoléon, mieux informé que personne à cet égard, jugeait autrement M. de Persigny, puisqu'il en a fait un des ministres de l'Empire; elle a prouvé aussi qu'il n'avait aucun grief sérieux contre le général Magnan. Ne l'a-t-il pas élevé plus tard à la plus haute dignité de l'armée?

Nous admettrons, par conséquent, que « les conseils insidieux » étaient dans la lettre un simple artifice de style. Suivant une autre version, quelques-uns des principaux conspirateurs auraient décidé le chef hésitant (et qui déjà gagnait le nord de l'Angleterre), non pas par des exhortations patelines, mais en osant le violenter. Ils l'avaient, disait-on, amené presque de force sur le pont de la *Cité d'Edimbourg*.

Le rédacteur de la lettre n'évoquait pas sans intention le souvenir d'une catastrophe dont Louis-Philippe aimait à parler, non sans un peu de vanité, mais en définitive de vanité permise, car il avait montré sous la pluie des balles de Fieschi un sang-froid qui honorait sa bravoure. Enfin on dénigrait finement le ministre qui présidait à la conduite du procès, et par là on plaisait encore au roi qui songeait dès lors à éloigner de lui un conseiller turbulent, trop familier et trop personnel.

Divers indices autorisèrent Louis-Napoléon à supposer que sa position devenait de moins en moins grave. Mis d'abord au secret, il n'avait pas tardé à pouvoir communiquer avec le dehors et à recevoir avec lui Bellier, son valet de chambre. Il sut, à n'en plus douter, qu'il garderait sa tête sur ses épaules. Cette persuasion lui permit d'arranger son rôle.

On ne sait guère ce qui se passa entre lui et M. Pas-

quier, président de la Cour des pairs, dans les premiers interrogatoires à huis-clos; mais alors on racontait plusieurs propos qu'il aurait échangés avec le vieux chancelier. Une fois, M. Pasquier ayant demandé : « Quels étaient vos complices? » le prince aurait répondu : « Les pairs eux-mêmes si j'avais réussi. » Prononcé ou non, ce n'était en tout cas qu'une redite de la parole hardie du général Mallet en 1812, aux juges qui le condamnèrent à mort. Ce qui paraît moins incertain, ce serait cet autre fragment de dialogue. « De quel droit, demanda M. Pasquier, vous êtes-vous paré de cette plaque de l'ordre de la Légion d'honneur? — Je l'ai trouvée dans mon berceau, » répliqua le fils d'Hortense.

Parler ainsi, c'était être conséquent avec soi-même; c'était réclamer avec habileté les droits de sa naissance, les priviléges si mollement contestés, ou mieux, si sottement admis par ses vainqueurs.

Dans le même sentiment il répondit à l'audience publique, lorsque, suivant l'usage de la procédure, on l'interrogea sur sa profession : « Prince français en exil. »

C'était sans doute la première fois qu'un homme avait allégué une telle profession; le mot ayant passé, tout était dit. L'aventurier devenait le représentant officiel d'une cause proscrite, mais semblable à la plus légitime et la plus authentiquement régulière.

La demi-connivence de la Cour put se remarquer encore dans ce fait : le prétendant avait fait raccoler à Paris, deux ou trois mois avant sa tentative, un certain nombre d'anciens militaires qu'on lui envoyait à Londres et qu'il engageait comme domestiques; mais provisoirement tout leur service consistait à vivre oisifs dans une grande maison qu'il avait louée près de Londres, et

même à vivre grassement. Dans Boulogne on avait fait prisonniers cinquante-trois de ses compagnons; quelques-uns, en outre, avaient pu s'esquiver. Cependant dix-huit accusés seulement comparurent devant la Cour. Sur leur déclaration qu'ils ne connaissaient pas le but de l'expédition à laquelle ils avaient fourni le moyen de transport, le capitaine et tous les marins de la *Cité d'Édimbourg* avaient été mis promptement hors de cause. On voulut sans doute ne pas mêler à l'affaire des sujets anglais, ce qui eût peut-être provoqué quelque conflit avec le cabinet de Londres. « Les domestiques déguisés en militaires ou les militaires déguisés en domestiques, » comme avait dit assez heureusement le procureur général, furent placés de même hors des débats. On les considéra comme ayant agi par ordre de leur maître, et pour ce motif on ne leur demanda plus compte de leur participation à l'attentat. Des domestiques d'un prince pouvaient-ils être regardés comme ses complices? Fi donc!

Cette pudeur et cette complaisance eurent pourtant un inconvénient; parmi les accusés que l'on retint, presque tous arguèrent pour leur excuse des ordres qu'ils avaient reçus du *prince*. On disait à l'un : « Vous aviez été chirurgien dans l'armée? Comment se fait-il que le *prince* vous ait donné la qualité de colonel? »— « J'étais son officier d'ordonnance, » répondait-il, et le greffier enregistrait paisiblement cette usurpation d'un grade sans que le président eût seulement l'idée de tancer cette métamorphose insolite, qui ferait pousser des clameurs si c'était le choix du peuple ou d'un gouvernement révolutionnaire qui venait à l'ordonner.

La seule réserve un peu remarquable qui fut faite par

M. Pasquier, porta sur le titre de vicomte que prenait M. de Persigny. L'arrêt le lui refusa : il porte « Jean-Gilbert-Victor Fialin (dit *de Persigny*).

On omit, d'ailleurs, de rappeler certains détails comiques de l'expédition; par exemple, il ne fut plus question d'un aigle vivant trouvé à bord de l'*Edinburg-Castle* (et que signalait le rapport de M. Gauja, préfet du Pas-de-Calais), oiseau pelé que le commandant Parquin avait acheté à la hâte sur le port de Londres, et qui, malgré son piteux état, n'était pas moins censé devoir figurer aux yeux des paysans « l'aigle impériale » prête à voler de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame. » On négligea également de rappeler que dans les quelques heures de traversée, les hommes du prince avaient bu déplorablement, et qu'ils étaient presque tous ivres en arrivant à la caserne du 42e. On le serait à moins : ils avaient absorbé seize douzaines de bouteilles de vin sans compter l'eau-de-vie et les liqueurs.

Nous ignorons pourquoi le procureur général ne reçut point communication d'un ordre en blanc trouvé dans les papiers du prince et qui était ainsi conçu :

« Quartier général de.... le....

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

« Monsieur e....

« Appelé en France par le vœu général, représentant d'une famille que la France entière a élue, j'agis au nom du peuple français. Désobéissance à mes ordres est un crime de lèse-nation.

« Je vous ordonne, dès que vous aurez reçu cette lettre, de faire arborer les aigles dans vos régiments, de les élever aux

cris de : Vive la France! Vive l'Empereur! et de me rejoindre sur la route de..... le plus tôt qu'il vous sera possible.

« Je vous rends responsable de tout ce qui pourrait arriver, si vous résistez au mouvement national qui doit assurer les destinées de la France. Mais je serai heureux, si vous contribuez au triomphe de la cause nationale, de pouvoir vous marquer ma reconnaissance, comme ayant bien mérité de la patrie.

« *A Monsieur le.....* »

On produisit seulement les pièces suivantes du portefeuille de l'accusé principal :

DÉCRET DU PRINCE NAPOLÉON-LOUIS.

« Le prince Napoléon, au nom du peuple français, décrète ce qui suit :

« La dynastie des Bourbons d'Orléans a cessé de régner.

« Le peuple français est rentré dans ses droits. Les troupes sont déliées du serment de fidélité. La Chambre des pairs et la Chambre des députés sont dissoutes.

« Un congrès national sera convoqué dès l'arrivée du prince Napoléon à Paris.

« M. Thiers, président du conseil [des ministres de Louis-Philippe], est nommé à Paris président du gouvernement provisoire.

« Le maréchal Clausel est nommé commandant en chef des troupes rassemblées à Paris.

« Le général Pajol conserve le commandement de la première division militaire.

« Tous les chefs de corps qui ne se conformeront pas sur-le-champ à ces ordres seront remplacés.

« Tous les officiers, sous-officiers et soldats qui montre-

ront énergiquement leur sympathie pour la cause nationale, seront récompensés d'une manière éclatante au nom de la patrie.

« Dieu protége la France!

« *Signé :* NAPOLÉON. »

AUTRE DÉCRET.

« Le prince Napoléon-Louis, au nom du peuple français, décrète ce qui suit :

« M..... (le nom en blanc) est nommé sous-préfet de la ville de Boulogne. Il présidera le Conseil municipal, et sera investi, jusqu'à nouvel ordre, de toute l'autorité civile et militaire.

« Les affaires commerciales ne seront pas interrompues.

« Les étrangers jouiront de la plus grande protection.

« La propriété sera respectée; l'ordre et la discipline seront rigoureusement maintenus. Tout ce qui sera requis pour le service de l'armée sera payé comptant par le payeur général.

« Ceux qui essayeront d'exciter des divisions dans la ville, l'armée ou les troupes, seront jugés suivant les lois militaires.

« Les gardes nationaux et les autres citoyens qui, animés de l'amour de leur pays, désirent se joindre à l'expédition comme volontaires, se rendront immédiatement à l'esplanade pour être armés et organisés.

« Chaque compagnie de volontaires nommera ses sous-officiers et officiers jusqu'au rang de capitaine inclusivement. La paie aura lieu dans les proportions suivantes : indemnité une fois payée, 50 francs; paie journalière, 1 franc et une ration de pain. Il y aura augmentation suivant les différents grades.

« Les anciens canonniers de l'armée, soit de terre, soit de

mer, se réuniront à l'Hôtel-de-Ville pour être organisés sous l'organisation du colonel d'artillerie V.....

« Tous les chevaux de selle seront mis en réquisition; leurs propriétaires devront les amener avec les selles et brides complètes sur la place des Tintelleries, à..... heures précises, pour être estimés et payés comptant par le lieutenant B..... Les cavaliers volontaires se réuniront sur la même place, sous les ordres du colonel Parquin.

« Cinquante chariots seront requis pour le transport des troupes. Ils seront attelés chacun de quatre chevaux, et pourvus de foin, de paille et d'avoine pour deux jours. Ces chariots seront livrés à raison de 10 francs par cheval, chaque jour, et on les conduira immédiatement à la place des Tintelleries.

« Tous les douaniers s'assembleront à l'instant à l'Hôtel-de-Ville.

« La gendarmerie s'assemblera aussi à l'Hôtel-de-Ville.

« Les gendarmes amèneront leurs chevaux, qui leur seront payés.

« Boulogne, le 1840.

« *Signé* : NAPOLÉON.

« Par ordre du prince,

« Le général MONTHOLON, le colonel VOISIN,

« Le comte MÉSONAN. »

PROCLAMATION DU PRINCE NAPOLÉON-LOUIS AU PEUPLE FRANÇAIS.

« Français !

« Les cendres de l'Empereur ne reviendront que dans une France régénérée! Les mânes du grand homme ne doivent pas être souillées par d'impurs et d'hypocrites hommages.

Il faut que la gloire et la liberté soient debout à côté du cercueil de Napoléon ! il faut que les traîtres à la patrie aient disparu !

« Banni de mon pays, si j'étais seul malheureux, je ne me plaindrais pas; mais la gloire et l'honneur du pays sont exilés comme moi; Français, nous rentrerons ensemble! Aujourd'hui, comme il y a trois ans, je viens me dévouer à la cause populaire. Si un hasard me fit échouer à Strasbourg, le jury alsacien m'a prouvé que je ne m'étais pas trompé !

« Qu'ont-ils fait ceux qui vous gouvernent pour avoir des droits à votre amour? Ils vous ont promis la paix, et ils ont amené la guerre civile et la guerre désastreuse d'Afrique; ils vous ont promis la diminution des impôts, et tout l'or que vous possédez n'assouvirait pas leur avidité. Ils vous ont promis une administration intègre, et ils ne règnent que par la corruption; ils vous ont promis la liberté, et ils ne protégent que priviléges et abus; ils s'opposent à toute réforme; ils n'enfantent qu'arbitraire et anarchie; ils ont promis la stabilité et depuis dix ans ils n'ont rien établi. Enfin, ils ont promis qu'ils défendraient avec conscience notre honneur, nos droits, nos intérêts, et ils ont partout vendu notre honneur, abandonné nos droits, trahi nos intérêts! Il est temps que tant d'iniquités aient leur terme; il est temps d'aller leur demander ce qu'ils ont fait de cette France si grande, si généreuse, si unanime de 1830 !

« Agriculteurs, ils vous ont laissé pendant la paix de plus forts impôts que ceux que Napoléon prélevait pendant la guerre.

« Industriels et commerçants, vos intérêts sont sacrifiés aux exigences étrangères; on emploie à corrompre l'argent dont l'Empereur se servait pour encourager vos efforts et vous enrichir.

« Enfin vous toutes, classes laborieuses et pauvres, qui êtes en France le refuge de tous les sentiments nobles, souvenez-

vous que c'est parmi vous que Napoléon choisissait ses lieutenants, ses maréchaux, ses ministres, ses princes, ses amis. Appuyez-moi de votre concours, et montrons au monde que ni vous ni moi n'avons dégénéré.

« J'espérais comme vous que sans révolution nous pourrions corriger les mauvaises influences du pouvoir; mais aujourd'hui plus d'espoir : depuis dix ans on a changé dix fois de ministère; on changerait dix fois encore, que les maux et les misères de la patrie seraient toujours les mêmes.

« Lorsqu'on a l'honneur d'être à la tête d'un peuple comme le peuple français, il y a un moyen infaillible de faire de grandes choses, c'est de le vouloir.

« Il n'y a en France aujourd'hui que violence d'un côté, que licence de l'autre; je veux rétablir l'ordre et la liberté. Je veux, en m'entourant de toutes les sommités du pays sans exception, et en m'appuyant uniquement sur la volonté et les intérêts des masses, fonder un édifice inébranlable.

« Je veux donner à la France des alliances véritables, une paix solide, et non la jeter dans les hasards d'une guerre générale.

« Français! je vois devant moi l'avenir brillant de la patrie. Je sens derrière moi l'ombre de l'Empereur qui me pousse en avant; je ne m'arrêterai que lorsque j'aurai repris l'épée d'Austerlitz, remis les aigles sur nos drapeaux et le peuple dans ses droits.

« Vive la France !

« *Signé :* NAPOLÉON.

« Boulogne, le 1840. »

PROCLAMATION DU PRINCE LOUIS-NAPOLÉON A L'ARMÉE.

« Soldats! la France est faite pour commander et elle obéit. Vous êtes l'élite du peuple, et on vous traite comme un vil troupeau. Ils voudraient, ceux qui vous gouvernent, avilir le noble métier de soldat. Vous vous êtes indignés et vous

avez cherché ce qu'étaient devenues les aigles d'Arcole, d'Austerlitz, de Iéna. Ces aigles! les voilà! Je vous les rapporte, reprenez-les; avec elles, vous aurez gloire, honneur, fortune, et, ce qui est plus que tout cela, la reconnaissance et l'estime de vos concitoyens.

« Soldats! entre vous et moi il y a des liens indissolubles : nous avons les mêmes haines et les mêmes amours, les mêmes intérêts et les mêmes ennemis.

« Soldats! la grande ombre de l'empereur Napoléon vous parle par ma voix.

« Soldats! aux armes! Vive la France!

« *Signé :* NAPOLÉON.

« Boulogne, le 1840. »

PROCLAMATION DU PRINCE NAPOLÉON-LOUIS AUX HABITANTS DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

« Habitants du département du Pas-de-Calais et de Boulogne!

« Suivi d'un petit nombre de braves, j'ai débarqué sur le sol français dont une loi injuste m'interdisait l'entrée. Ne craignez point ma témérité, je viens assurer les destinées de la France et non les compromettre. J'ai des amis puissants à l'extérieur comme à l'intérieur, qui m'ont promis de me soutenir. Le signal est donné, et bientôt toute la France, et Paris la première, se lèveront en masse pour fouler aux pieds dix ans de mensonge, d'usurpation et d'ignominie; car toutes les villes, comme tous les hameaux, ont à demander compte au gouvernement des intérêts particuliers qu'il a trahis.

« Voyez vos ports presque déserts; voyez vos barques qui languissent sur la grève; voyez votre population laborieuse qui n'a pas de quoi nourrir ses enfants, parce que le gou-

vernement n'a pas osé protéger son commerce, et écriez-vous avec moi : Traîtres, disparaissez; l'esprit napoléonien, qui ne s'occupe que du bien du peuple, s'avance pour vous confondre.

« Habitants du Pas-de-Calais! ne craignez point que les liens qui vous attachent à vos voisins d'outre-mer soient rompus. Les dépouilles mortelles de l'Empereur et l'aigle impériale ne reviennent de l'exil qu'avec des sentiments d'amour et de réconciliation. Deux grands peuples sont faits pour s'entendre, et la glorieuse colonne qui s'avance fièrement sur le rivage, comme un souvenir de guerre, deviendra un monument expiatoire de toutes nos haines passées!

« Ville de Boulogne! que Napoléon aimait tant, vous allez être le premier anneau d'une chaîne qui réunira tous les peuples civilisés : votre gloire sera impérissable, et la France votera des actions de grâces à ces hommes généreux qui les premiers ont salué de leurs acclamations notre drapeau d'Austerlitz.

« Habitants de Boulogne! venez à moi et ayez confiance dans la mission providentielle que m'a léguée le martyr de Sainte-Hélène. Du haut de la colonne de la grande armée, le génie de l'Empereur veille sur nous, et applaudit à nos efforts, parce qu'ils n'ont qu'un but, le bonheur de la France.

« *Signé :* NAPOLÉON.

« Le général MONTHOLON, faisant fonctions de major-général;

« Le colonel VOISIN, faisant fonctions d'aide-major-général;

« Le commandant MÉSONAN, chef-d'état-major.

« Boulogne, le 1840. »

La première audience eut lieu le 18 septembre. Le

prince portait un col noir militaire, un gilet blanc croisé, un habit noir; sur le côté gauche de sa poitrine brillait le large crachat de grand-aigle de la Légion d'honneur. Chacun fut frappé de l'immensité de sa moustache châtain foncé qui contrastait avec le teint blanc et l'air jouvenceau de sa figure. Bien qu'âgé de trente-deux ans, il en paraissait à peine vingt-cinq ou vingt-six. Une des choses qui frappa le plus l'esprit des personnes admises à ce spectacle, ce fut de voir combien les traits de Louis-Napoléon rappelaient peu le galbe italien de sa famille paternelle. On en oublia cette vérité physiologique que le véritable fils d'une famille est l'homme qui en a le mieux reçu la tradition et les pensées.

Les autres accusés, tous vêtus avec élégance et gantés de blanc, déclarèrent ainsi leurs nom, prénoms et qualités :

Charles Tristan, comte de Montholon, âgé de cinquante-huit ans, maréchal de camp en disponibilité, né à Paris, demeurant à Londres.

Jean-Baptiste Voisin, âgé de soixante ans, colonel de cavalerie en retraite, né à Dieppe, domicilié à Paris.

Séverin-Louis Le Duff de Mésonan, âgé de cinquante-sept ans, chef d'escadron d'état-major en retraite, né à Quimper, demeurant à Paris.

Denis-Charles Parquin, âgé de cinquante-trois ans, né à Paris, officier supérieur de cavalerie, démissionnaire de sa propre volonté, demeurant à Londres, chez le prince Napoléon.

Hippolyte-François-Athale-Sébastien Bouffet-Montauban, âgé de quarante-six ans, ancien colonel au service de Colombie, né à Verneuil, domicilié à Richmond-Green, près de Londres.

Jules-Barthélemy Lombard, âgé de trente-et-un ans, né à Reuilhac (Gironde), officier d'ordonnance de S. A. I. le prince Napoléon, demeurant à Paris.

Jean-Gilbert Victor Fialin de Persigny, âgé de trente ans, attaché au prince Napoléon, demeurant à Londres auprès de sa personne.

Jean-Baptiste-Théodore Forestier, âgé de vingt-cinq ans, négociant, demeurant à Paris.

Martial-Eugène Bataille, âgé de vingt-cinq ans, ingénieur civil, né à Kingston (Jamaïque), de parents français, demeurant à Paris.

Jean-Baptiste-Charles Aladenize, âgé de vingt-sept ans, lieutenant de voltigeurs au 42e de ligne, né à Issoudun.

Etienne Laborde, âgé de cinquante-huit ans, lieutenant-colonel en retraite, né à Carcassonne, demeurant à Paris.

Prosper-Alexandre Desjardins, âgé de cinquante-et-un ans, capitaine en retraite, né à Paris, y demeurant, rue Saint-Honoré.

Henri Conneau, âgé de trente-trois ans, né à Milan, de parents français, médecin, demeurant à Londres.

Napoléon Ornano, âgé de trente-quatre ans, né à Ajaccio, ancien officier de cavalerie, demeurant à Londres.

Mathieu Galvani, âgé de cinquante-quatre ans, sous-intendant militaire en réforme, né à Sainte-Lucie-en-Corse.

Alfred d'Almbert, âgé de vingt-sept ans, secrétaire du prince Napoléon, né à Nancy.

Joseph Orsi, âgé de trente-deux ans, né à Florence, demeurant à Londres.

Pierre-Jean-François Bure, âgé de trente-trois ans, commis de commerce, demeurant à Paris.

Dès qu'il obtint la parole, le prince développa un papier et lut le discours, ou, selon l'expression de M. Pasquier, « l'opinion » qu'il avait concertée avec M. Berryer, son défenseur, et que voici :

« Pour la première fois de ma vie, il m'est enfin permis d'élever la voix en France, et de parler librement à des Français.

« Malgré les gardes qui m'entourent, malgré les accusations que je viens d'entendre, plein des souvenirs de ma première enfance, en me trouvant dans ces murs du Sénat, au milieu de vous que je connais, messieurs, je ne peux croire que j'aie ici besoin de me justifier, ni que vous puissiez être mes juges. Une occasion solennelle m'est offerte d'expliquer à mes concitoyens ma conduite, mes intentions, mes projets, ce que je pense, ce que je veux.

« Sans orgueil comme sans faiblesse, si je rappelle les droits déposés par la nation dans les mains de ma famille, c'est uniquement pour expliquer les devoirs que ces droits nous ont imposés à tous.

« Depuis cinquante ans que le principe de la souveraineté du peuple a été consacré en France par la plus puissante révolution qui se soit faite dans le monde, jamais la volonté nationale n'a été proclamée aussi solennellement, n'a été constatée par des suffrages aussi nombreux et aussi libres que pour l'adoption des constitutions de l'Empire.

« La nation n'a jamais révoqué ce grand acte de sa souveraineté, et l'Empereur l'a dit : « Tout ce qui a été fait sans « elle est illégitime. »

« Aussi gardez-vous de croire que, me laissant aller aux mouvements d'une ambition personnelle, j'aie voulu tenter en France, malgré le pays, une restauration impériale. J'ai

été formé par de plus hautes leçons, et j'ai vécu sous de plus nobles exemples.

« Je suis né d'un père qui descendit du trône, sans regret, le jour où il ne jugea plus possible de concilier, avec les intérêts de la France, les intérêts du peuple qu'il avait été appelé à gouverner.

« L'Empereur, mon oncle, aima mieux abdiquer l'Empire qué d'accepter par des traités les frontières restreintes qui devaient exposer la France à subir les dédains et les menaces que l'étranger se permet aujourd'hui. Je n'ai pas respiré un jour dans l'oubli de tels enseignements. La proscription imméritée et cruelle qui pendant vingt-cinq ans a traîné ma vie des marches du trône sur lequel je suis né jusqu'à la prison d'où je sors en ce moment, a été impuissante à irriter comme à fatiguer mon cœur; elle n'a pu me rendre étranger un seul jour à la dignité, à la gloire, aux droits, aux intérêts de la France. Ma conduite, mes convictions s'expliquent.

« Lorsqu'en 1830 le peuple a reconquis sa souveraineté, j'avais cru que le lendemain de la conquête serait loyal, comme la conquête elle-même, et que les destinées de la France étaient à jamais fixées; mais le pays a fait la triste expérience des dix dernières années. J'ai pensé que le vote de quatre millions de citoyens qui avaient élevé ma famille, nous imposait au moins le devoir de faire appel à la nation, et d'interroger sa volonté; j'ai cru même que si au sein du congrès national que je voulais convoquer, quelques prétentions pouvaient se faire jour, j'aurais le droit d'y réveiller les souvenirs éclatants de l'Empire, d'y parler du frère aîné de l'Empereur, de cet homme vertueux qui, avant moi, en est le digne héritier, et de placer en face de la France aujourd'hui affaiblie, passée sous silence dans le congrès des rois, la France d'alors si forte au dedans, au dehors si puissante et si respectée. La nation eût répondu : « République ou monarchie, empire ou royauté. » De sa libre décision dépend la fin de nos maux, le terme de nos discussions.

« Quant à mon entreprise, je le répète, je n'ai point eu de complices. Seul j'ai tout résolu; personne n'a connu à l'avance ni mes projets, ni mes ressources, ni mes espérances. Si je suis coupable envers quelqu'un, c'est envers mes amis seuls. Toutefois, qu'ils ne m'accusent pas d'avoir abusé légèrement de courages et de dévouements comme les leurs. Ils comprendront les motifs d'honneur et de prudence qui ne me permettent pas de révéler à eux-mêmes combien étaient étendues et puissantes mes raisons d'espérer un succès.

« Un dernier mot, messieurs. Je représente devant vous un principe, une cause, une défaite. Le principe, c'est la souveraineté du peuple; la cause, celle de l'Empire; la défaite, Waterloo. Le principe, vous l'avez reconnu; la cause, vous l'avez servie; la défaite, vous voulez la venger. Non, il n'y a pas de désaccord entre vous et moi, et je ne veux pas croire que je puisse être dévoué à porter la peine des défections d'autrui.

« Représentant d'une cause politique, je ne puis accepter comme juge de mes volontés et de mes actes une juridiction politique. Vos formes n'abusent personne. Dans la lutte qui s'ouvre, il n'y a qu'un vainqueur et un vaincu. Si vous êtes les hommes du vainqueur, je n'ai pas de justice à attendre de vous, et je ne veux pas de votre générosité. »

C'était le prendre d'un peu haut, avec des juges qui n'avaient pas envie de lui faire beaucoup de mal et qui, à moitié ses complices, abusaient, au contraire, le public par des formes de procédure plus sérieuses en apparence qu'en réalité. Tous savaient, et lui avec eux, que la condamnation mitigée qu'ils prononceraient serait un jour levée par le roi. Le ton théâtral du discours prononcé par le prétendant était donc du drame pour rire, bien qu'on pût relever çà et là des énormités qui eussent mérité

une rectification sévère. Ainsi le prétendant osait dire : « L'Empereur, mon oncle, aima mieux abdiquer l'Empire que d'accepter par des traités les frontières restreintes qui devaient exposer la France à subir les dédains et les menaces que l'étranger se permet aujourd'hui. »

La vérité est que l'Empereur aurait accepté toutes les conditions en 1814, si on avait voulu lui laisser le trône ; qu'en mars 1815, il ne demandait d'abord aux Puissances qu'à vivre à l'intérieur des « frontières restreintes, » et que s'il rejeta, en juin, l'invitation que lui adressait Lucien de risquer une guerre civile pour se maintenir, ce fut pour deux raisons uniques : la première, qu'il eut peur d'être assassiné ; la seconde, qu'il craignit d'être enlevé et fusillé par Fouché.

Quant au projet annoncé par Louis-Napoléon de convoquer un congrès, M. Pasquier fit remarquer beaucoup trop timidement le sans-gêne d'un défenseur de la souveraineté du peuple, qui, de sa propre autorité, commence par renverser le gouvernement existant pour se mettre à sa place, sans donner aucune garantie de la sincérité de ses promesses. Nous avons vu depuis un gouvernement provisoire proclamer la déchéance d'une maison régnante, mais c'était la conclusion logique et non le prélude d'une révolution. Le peuple a toujours le droit de reprendre sa souveraineté ; nul prince n'a qualité, semble-t-il, pour devancer et surtout pour diriger cette revendication.

On peut se demander pourquoi, sur ces questions comme sur d'autres analogues, un homme d'esprit tel que M. Pasquier se montrait si faible ; mais il est facile de voir que son hésitation résultait de l'irrégularité des origines du gouvernement de Juillet. Louis-Philippe pou-

vait-il oublier comment il était lui-même arrivé au trône? Une chambre tronquée lui avait donné le pouvoir.

C'était donc seulement une royauté de fait qui se défendait tant bien que mal contre une prétention hostile, dont le droit ne valait pas mieux : usurpation des deux parts, c'était le fond du débat. Et ce qui le rendait plus illogique, plus fâcheux encore, c'était la présence des avocats choisis par les accusés. Le prince avait pour défenseur un légitimiste, qui mêlait à ses efforts en faveur de son client des répétitions mélancoliques et nuageuses au profit de la branche aînée. Un autre, républicain déjà, mais avocat, le défenseur du lieutenant Aladenize, versait dans l'erreur commune à presque tous les membres du barreau, et qui est devenue presque la loi de cette profession éloquente, de subordonner les principes politiques au besoin de blanchir un client. Or, il importe beaucoup moins de faire acquitter un accusé que de ne jamais fausser l'esprit public. Plaider, dans un procès politique, les circonstances atténuantes, en accordant pour les besoins du moment la thèse de son adversaire, c'est amollir l'esprit public. Aux intérêts passagers d'un homme on sacrifie la plus noble des clientes : la liberté!

Que dire encore de la pesanteur d'intelligence et de la courte vue d'un procureur général de Louis-Philippe rappelant sans cesse et jusqu'au dégoût en une telle cause, « les grandeurs de l'Empire » et « l'épée d'Austerlitz? » N'y a-t-il pas des jours où la passion du clinquant oratoire fait douter du bon sens des magistrats portant la parole? On se demande où ils ont appris à raisonner et avec quels yeux ils ont lu l'histoire.

Les hommes sensés, les seuls du moins qui, dans l'affaire de Boulogne, se montrèrent des philippistes conséquents,

ce furent ces braves gens : le capitaine Col-Puygellier, qui arracha ses deux compagnies des mains du prince, et le marin Pollet, qui, après avoir conquis l'*Edinburg-Castle*, et coupé, par conséquent, la retraite aux assaillants, eut l'humanité de s'exposer aux balles des gardes nationaux de Boulogne pour sauver des fugitifs qui allaient être noyés ou tués. Assurément, ce n'étaient pas de grands politiques; mais, au moins, ils comprenaient qu'un gouvernement à peu près régulier ne doit pas être abandonné aux coups d'une bande insurrectionnelle qui vient faire invasion dans une ville paisible pour y planter le drapeau factieux d'une prétendue légitimité sans titre et sans avenir. Un gouvernement républicain s'honorerait d'accueillir des hommes d'honneur comme ces deux hommes de courage, et donnerait à leur ingénuité loyale le point d'appui du seul principe irrécusable, la vraie souveraineté populaire. Dans les discordes nationales, il est souvent plus difficile de connaître son devoir que de le suivre; mais la probité civile consiste à ne jamais faiblir devant la force, là où n'éclate point la vérité lumineuse du droit. Ainsi, encore un sergent de la ligne, Morange, qui commandait un poste de quelques hommes sur la place d'Alton, avait refusé d'obéir aux instances de gens en épaulettes qui lui intimaient un ordre incompatible avec sa consigne.

Tous ces honnêtes témoins furent écoutés avec indifférence par la Cour. Qu'importaient maintenant aux pairs de France d'obscurs défenseurs de la légalité, qui, peut-être, dans la candide probité de leur conduite, avaient déjoué plus d'un calcul ou éveillé plus d'un remords chez quelques-uns de leurs juges!

L'assemblée montra, au contraire, une attention ex-

trême à écouter les explications du général Magnan, appelé comme témoin, et qui se trouvait mêlé aux débats comme révélateur de faits d'embauchage. Il assurait que le commandant Mésonan, avec lequel il avait quelques anciennes liaisons de confraternité militaire, lui aurait remis une lettre, adressée à lui, Mésonan, et qui portait ceci : « Mon cher commandant, il est de la plus grande nécessité que vous voyiez de suite le général en question; vous savez que c'est un homme d'exécution et sur qui on peut compter; vous savez aussi que c'est un homme que j'ai noté pour être un jour maréchal de France. Vous lui offrirez cent mille francs de ma part, et vous lui demanderez chez quel banquier ou chez quel notaire il veut que je lui fasse compter trois cent mille francs dans le cas où il perdrait son commandement. »

Dans un interrogatoire à huis clos, Mésonan avait faiblement contesté la communication de cette lettre. A cette heure, il la niait de toutes ses forces. Lequel disait vrai du dénonciateur ou de l'accusé? C'est un point accessoire que nous négligeons; mais il se contait alors qu'entre ces deux officiers, le point de divergence était dans une équivoque facile à lever. On voulait croire que la lettre avait été, non pas mise entre les mains du général, mais placée sous ses yeux, ou récitée de mémoire devant lui, ou communiquée à un tiers pour lui. Le mauvais état des affaires du général, notoirement obéré à l'excès, donnait prétexte aux conjectures les plus défavorables, même à celle qui le représentait comme recevant à la fois de l'argent de Louis-Philippe, ce qui est improbable (le roi était si peu donnant), et du prince, ce qui n'est pas plus assuré. Celui-ci n'aurait guère pu compter de si

grosses sommes pour un seul achat; il n'aurait guère été en état que de les promettre.

Ce n'était pas qu'il fût venu à Boulogne absolument sans ressources; non, il avait apporté ses derniers écus. Un témoin déposa qu'il avait observé, à la porte de la caserne, un officier « tenant un chapeau rempli de pièces de cinq francs qu'il jetait en disant aux bourgeois de crier *vive l'Empereur!* et les bourgeois criaient *vive l'Empereur!* »

Le prince lui-même, après l'insuccès de la caserne, et lorsqu'il se mit à parcourir les rues à la tête de sa troupe, en faisant tournoyer son chapeau à la pointe de son épée, poussait ce même cri, dont le sens était dans sa bouche à ce moment : *Vive moi!* Cette naïveté, comme le coup de pistolet absolument inconsidéré qu'il avait tiré sur le capitaine Col-Puygellier et qui, atteignant un soldat, mit ce pauvre garçon pour un mois à l'hôpital, d'autres circonstances encore prouvent qu'il n'était pas plus maître de lui que de l'univers. En effet, il n'avait pu sortir d'un discours commencé devant le front des deux compagnies avant la venue du capitaine; et comme Aladenize lui présentait, outre un nommé Chapolard, le sous-officier Clément, en lui disant : « Mon prince, voilà un sergent-major qui mérite d'être avancé, » Louis-Napoléon, les yeux fixés sur Clément : « Je vous nomme capitaine, dit-il, et je vous donne la croix que j'ai portée moi-même; » mais voulant défaire cette croix, il ne pouvait y parvenir. Un officier lui dit : « Vous allez déchirer votre uniforme. » Le prince reprit : « Vous n'êtes pas moins chevalier de la Légion d'honneur; » et il garda sa croix, qu'il continua de porter lui-même.

Le 6 octobre, l'arrêt fut prononcé. Il condamnait :

« Le prince Charles-Louis-Napoléon Bonaparte à l'emprisonnement perpétuel dans une forteresse située sur le territoire continental du royaume ;

« Jean-Baptiste-Charles Aladenize à la peine de la déportation ;

« Charles-Tristan, comte de Montholon,

« Denis-Charles Parquin,

« Jules-Barthélemy Lombard,

« Jean-Gilbert-Victor Fialin, dit *de Persigny*,

« Chacun à vingt années de détention ;

« Séverin-Louis Le Duff de Mésonan à quinze années de détention ;

« Jean-Baptiste Voisin,

« Jean-Baptiste-Théodore Forestier,

« Napoléon Ornano,

« Chacun à dix années de détention ;

« Hippolyte-François-Athale-Sébastien Bouffet-Montauban, Martial-Eugène Bataille, Joseph Orsi,

« Chacun à cinq années de détention ;

« Henri Conneau à cinq années d'emprisonnement ;

« Etienne Laborde à deux années d'emprisonnement. »

Les autres accusés étaient absous.

La condamnation du prince était, dans les termes du moins, une singularité juridique : la peine prononcée contre lui, c'est-à-dire « l'emprisonnement perpétuel dans une forteresse » n'était pas prévue par le Code pénal.

Quant aux vieux officiers mêlés à cette triste intrigue, le public les prit en compassion et plaignit ces vétérans qu'il eût fallu envoyer non pas en prison, mais à la campagne. Ne les avait-on pas vus à Boulogne souffler péni-

blement pour gravir les pentes de la ville et traîner la jambe comme il est naturel à des podagres? Aussi furent-ils pris pour la plupart isolément, à l'endroit où, vaincu par la fatigue, chacun avait dû s'asseoir. Le colonel Voisin, plus ingambe, avait rejoint le canot qui devait remporter les fugitifs à bord de leur navire; il avait malheureusement été blessé de trois balles que les gardes nationaux de Boulogne eussent mieux fait de conserver pour en garnir le fond d'un de leurs filets de pêche.

Aussitôt après les débats, le prétendant fut réintégré à Ham où le général Montholon et le docteur Conneau obtinrent de le suivre.

La police fut d'ailleurs assez bienveillante envers tous les condamnés. Ainsi M. de Persigny, enfermé d'abord dans la forteresse de Doullens, obtint sans peine sa translation à l'hôpital militaire de Versailles; bientôt il n'eut pour prison que l'enceinte de la ville, et encore ne l'y surveillait-on guère. C'est alors qu'il composa un volumineux mémoire destiné à l'Institut, et que l'Académie des inscriptions et belles-lettres dut recevoir avec un certain ébahissement. Cet in-octavo, publié en 1844, s'intitulait : « *De l'utilité des pyramides d'Egypte.* »

Le général Montholon avait été, selon l'expression consacrée, « un des plus brillants généraux de l'Empire; » mais ce qui devait le recommander surtout au choix du prince qui l'emmenait avec lui à Ham, c'était la résidence qu'il avait faite à Sainte-Hélène auprès de Napoléon. Il avait été l'un des secrétaires de cet impitoyable dicteur; avec le général Gourgaud, il avait publié, en 1823 et dans les années suivantes, ce fatras apologétique que l'on connaît, « *les Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon, écrits à Sainte-Hélène sous sa*

dictée, etc.; » il avait recueilli et, sans doute il pouvait redire, une foule de particularités que Napoléon aimait à conter aux amis qui partageaient son internement. Dans ces dernières années de sa vie, Napoléon, très-loquace comme toujours, recouvra un peu de cet esprit méridional si fécond en saillies dont quelques-unes étaient bonnes à retenir; mais dans l'espèce de repos mental que les circonstances lui avaient donné, il trouva surtout le loisir d'arranger, avec une incroyable malice, toute l'histoire de sa vie. Le général avait été un confident, un témoin subjugué des mises en scène de cette prodigieuse mystification. Le prétendant, battu, décontenancé, mais non corrigé, eut donc sous la main un dépositaire utile des artifices, stratagèmes et menus propos de son oncle. Il l'interrogeait sans doute, et tirait de ce répertoire tout ce que sa propre intelligence lui permettait d'y puiser. Mais il s'efforça, en outre, d'employer ses loisirs à se mettre au courant des choses actuelles de la France. Avant la fin de l'hiver de 1840-1841, sa captivité s'était de beaucoup adoucie : on le laissa communiquer à peu près librement avec qui bon lui sembla. Ce fut pour lui un moyen facile de s'instruire directement d'une foule de choses utiles à son éducation de Français, et aussi de se recommander au souvenir de bien des gens.

Le château de Ham, d'étendue médiocre, a des cachots anciens d'un aspect lugubre qui rappellent l'horreur barbare et raffinée de l'époque féodale; mais leur voisinage attriste plutôt qu'il n'effraie un homme dont le nom est trop connu pour qu'il puisse être question de plonger sa personne dans les oubliettes. Le logement où le prince fut installé est, du reste, de construction moderne et ressemble, dans son économique simplicité, à

quelque maison bourgeoise un peu froide, un peu sombre, très-peu à une prison du genre classique. M. de Polignac, qui avait fait autrefois connaissance avec les cachots de l'Empire, s'était trouvé là presque bien en 1831. Il y a, d'ailleurs, une cour passablement spacieuse et qui, en recevant l'air et le soleil, prend une apparence de cour de collége. Presqu'en entrant le prisonnier déclara que l'habitude de l'équitation rendait cet exercice nécessaire à sa santé. Le commandant du fort, un Hudson Lowe peu farouche, mit un cheval à sa disposition, l'autorisant à cavalcader aux heures qu'il voudrait sur cette esplanade intérieure. Assez naturellement les soldats qui habitaient dans les chambres sur la cour, surpris par la nouveauté du spectacle (on ne voyait pas de cavalier dans le fort), oisifs comme des troupiers casernés dans une petite place, se tinrent aux fenêtres pour regarder ce manége, et peut-être laissèrent-ils échapper à mi-voix, contre le prince, quelques-uns des lazzis familiers aux corps-de-garde. Si cette fadaise mérite un souvenir, il paraît qu'ils lui donnaient entre eux le nom de *Badinguet* : or ce mot, en picard et en wallon, signifie quelque chose d'intermédiaire entre « étourdi » et « badaud. » Louis-Napoléon montra de l'humeur, se piqua, se plaignit, renonça enfin au cheval.

Un antique donjon, baigné par les eaux paisibles de la Somme, ferme l'un des angles du château et se relie à une autre tour par une courtine où l'on a planté un jardin d'une soixantaine de pas, où le prince eut la permission de cultiver des fleurs. De cette élévation, l'œil découvre la plaine que des collines boisées environnent au loin : cette terre picarde nourrit une population laborieuse, énergique, colère même; mais ceci tient sans doute à la

race plus qu'au sol. Du moins un étranger, qui s'installe dans ce pays, y éprouve d'abord comme une détente de l'âme, une prédisposition dolente à l'ennui. Cette influence est peut-être ce qui a pénétré d'une vague senteur de moisissure les pages assez nombreuses que Louis-Napoléon a datées de Ham; mais sous ces feuillets en quelque sorte humides et jaunis ont germé des pensées qu'il est nécessaire de soumettre à l'examen.

LIVRE VI

LES LOISIRS DE HAM

1841-1846

Il ne faudrait pas croire que les fragments de différents genres qui passent pour avoir été composés à Ham soient tous d'une même main; il y a ordinairement à rabattre, comme on sait, dans l'œuvre littéraire d'un prince. Ainsi les Anglais possèdent, sous le titre d'*Eikôn basilikè* (Image d'un roi), un livre de réflexions morales et politiques auquel ne manquent ni la majesté, ni la touchante mélancolie. Ce volume, publié peu de jours après l'exécution de Charles Ier, était, disait-on d'abord, le recueil des méditations du prince pendant sa captivité. L'effet en fut tel que l'on a pu dire : « Si ce livre avait paru deux semaines plus tôt, il aurait fait le salut du roi : on n'aurait plus eu la possibilité de le tuer. » Après vérification, il se trouva que c'était l'œuvre d'un évêque nommé Gauden.

En ce qui concerne la forme, les écrits du prisonnier de Ham portent la trace de bien des retouches faites par des plumes meilleures que la sienne; l'érudition, sans y être de grande valeur, y dépasse également celle qu'on lui connaît. Mais le fond est à lui, et c'est au fond seul

qu'il y a lieu ici de s'attacher. Nous serions suspect de railler en disant que cette nouvelle *Eikón basilikè* nous ait frappé d'admiration ; mais pour notre but, elle était si miraculeusement utile, que nous l'avons scrutée en tout sens et décalquée aussi exactement que possible, — comme on le verra tout à l'heure.

La plupart de ces élucubrations parurent dans un journal très-vaillant, très-hostile au gouvernement de Louis-Philippe, *le Progrès du Pas-de-Calais*, vingt-neuf fois poursuivi durant ce règne. Le rédacteur en chef était M. Frédéric Degeorge, républicain énergique, homme de conviction profonde, et qui, dans la suite, désespéré d'avoir soutenu la candidature de Louis-Napoléon à la présidence, éperdu, humilié, outré de voir réussir le coup d'Etat de 1851, perdit la raison : suivant une parole éloquente prononcée sur sa tombe, il mourut, comme Caton, du coup qui avait tué la Liberté. M. Degeorge, vers 1840, rédigeait aussi *l'Almanach populaire de la France;* il fit plusieurs fois accueil, en ce lieu aussi, à des écrits du prince. Comme *le Progrès*, une autre feuille républicaine de département, *le Journal de Maine-et-Loire*, dirigé par M. Peauger, reçut les confidences de Ham. Le temps amena, en outre, une familiarité presque quotidienne entre Louis-Napoléon et M. Calixte Souplet, rédacteur en chef du *Guetteur de Saint-Quentin.*

Ces journaux possédaient leur importance locale, et même ils avaient, en dehors de leur département, une bonne renommée : leurs articles étaient cités un peu partout, même à Paris. L'hospitalité qu'ils offraient à la prose de Louis-Napoléon le dédommageait amplement de la déconfiture du ruineux *Capitole* qui, faute de subsides,

disparut le 3 décembre 1840 en publiant pour adieux ces paroles : « Selon nous, le parti napoléonien était dédaigné parce qu'il était incompris, parce qu'on le jugeait mal. Nous le prîmes à l'état d'émeute à Strasbourg et nous l'élevâmes à la hauteur d'un parti politique... Notre tâche est remplie [on allait faire entrer dans Paris les illustres cendres, et le journal expirant se flattait d'y avoir contribué]. Le grand nom de Napoléon va retentir d'un bout de la France à l'autre, et l'on verra ceux qui outrageaient jadis le grand homme obligés de feindre l'admiration et l'enthousiasme. Que la France ne soit pourtant pas dupe de leur hypocrisie... Quand le nom d'un jeune prince plus imprudent que coupable se retrouvera dans leurs discours, que l'on songe à cette captivité qu'on lui a faite éternelle, au sein de laquelle des rigueurs inutiles et cruelles lui sont chaque jour prodiguées. »

Au *Commerce*, on ne mourut pas, mais on changea de ligne.

Le Progrès, *le Journal de Maine-et-Loire* et *le Guetteur*, eux, ne coutèrent rien a leur collaborateur. Ils lui prêtaient charitablement et gratuitement leurs colonnes. Cela dut lui paraître une nouveauté surprenante.

Ici, là ou ailleurs, — par exemple dans *la Revue de l'Empire* (1), — furent donc insérés les articles qui for-

(1) Recueil fondé en 1842 (par M. Ch.-Ed. Tremblaire) pour être « l'interprète de cette grande époque du Consulat et de l'Empire si riche de faits patriotiques et de grandeur nationale. » La *Revue* se disait « heureuse d'annoncer que le roi lui-même s'était fait inscrire en tête de la liste de ses souscripteurs. » Il faut avouer que Louis-Philippe était bien servi par les commis dispensateurs des grâces de sa Liste civile.

ment, dans les deux premiers volumes des *OEuvres de Napoléon III*, un amas passablement confus. Pour s'y reconnaître, il faut les distribuer par ordre.

La première pièce à citer porte pour titre *l'Idéal;* elle est imitée de ce Schiller, le poëte des révoltés, qui, en un jour de mysticisme apocalyptique, interpellait durement les rois et leur disait : « Jusque dans le domaine des muettes pensées, vos agents, — s'ils pouvaient franchir ces limites, — insinueraient leurs replis tortueux : apprenez donc que, pour découvrir vos pensées, à vous, il est des yeux qui percent même les masques des pharisiens. Vous imprimez, il est vrai, votre image sur des métaux menteurs; fi de leur faux son, vous changez un vil cuivre en or pur, et vos juifs brocantent avec votre monnaie... mais comme elle sonne tout autrement là où oscille la balance de la justice. Vous payez la banqueroute de votre jeunesse avec des vœux, avec des actes de risible vertu que Paillasse imagina. Couvrez toujours votre auguste honte du nocturne manteau de votre droit de majesté! exercez vos infamies à l'abri du trône! mais tremblez à la voix du poëte : le trait de la vengeance traverse hardiment la pourpre et glace le cœur des monarques. »

Ce n'est pas le morceau qu'il plut à Louis-Napoléon de traduire; non, il avait préféré une autre pièce toute remplie de regrets acrimonieux d'un jeune homme désabusé par l'expérience : « Jadis, mon étroite poitrine se dilatait par un effort tout-puissant dans un cercle immense, et je voulais entrer dans la vie en paroles et en actions par les illusions comme par le bruit. Comme il était grand, ce monde, tant qu'il ne fut pas éclos à mes yeux! mais

comme j'ai vu peu de choses s'épanouir; et ce peu, comme il était petit et mesquin! »

Cette amertume et cette tristesse étaient appropriées à la situation personnelle du prétendant. Mais sans doute il bannit promptement ces pensées de désespérance; car on lui voit donner un autre cours à son imagination.

Tantôt il proclame que l'*union fait la force* (c'est le sujet d'un autre de ses articles) et dépeint les partis opprimés en 1685 par la royauté hypocrite et arbitraire de Jacques II, se coalisant pour le renverser. Appel déguisé, mais intelligible, à la révolte solidaire de tous les mécontents contre Louis-Philippe.

Tantôt, prenant la lyre, il adresse *aux Mânes de l'Empereur* une effusion dithyrambique, datée du 15 décembre 1840. C'était le jour de l'entrée du cercueil de Sainte-Hélène dans Paris : — « Sire, dit-il, vous revenez dans votre capitale, et le peuple en foule salue votre retour; mais moi, du fond de mon cachot, je ne puis apercevoir qu'un rayon du soleil qui éclaire vos funérailles.... Sire, le 15 décembre est un grand jour pour la France et pour moi. Du milieu de votre somptueux cortége, dédaignant certains hommages, vous avez jeté vos regards sur ma sombre demeure, et, vous souvenant des caresses que vous prodiguiez à mon enfance, vous m'avez dit : « Tu souffres pour moi, ami, je suis content de toi. »

Dans une autre page, intitulée : *A quoi tiennent les destinées des empires*, il nous livre ingénuement la recette d'un des ingrédients de cette grandeur impériale qu'il célébrait tout à l'heure en termes pompeux. Le morceau est curieux; c'est une anecdote qui dépeint au

naturel la diplomatie pratique usitée sous le premier Empire. On y voit Napoléon et Joseph, le 25 mars 1815, aux Tuileries, causant, seuls dans un cabinet, des moyens de se créer quelque alliance au dehors. Ils arrivent à se confier que la ressource unique serait de détacher la Russie de l'alliance européenne.

« L'homme dont l'influence vous serait, je crois, le plus profitable, suggéra Joseph, c'est Pozzo di Borgo. J'ai été autrefois très-lié avec lui ; nous avons même encore un ami commun, L..., qui se chargerait, j'en suis sûr, d'un message pour lui. — Mais, répliqua l'Empereur, qu'offrir à Pozzo pour sa médiation? — Je connais les Corses mieux que vous, et quelque ambition qu'ils aient, rien ne vaut, aux yeux des hommes des pays de montagnes, une grande position dans les lieux où ils sont nés. Offrez-lui la première place en Corse et cinq millions comptant, je ne doute pas du succès. Je lui écrirai, je lui rappellerai des souvenirs d'enfance, c'est une corde toujours facile à faire vibrer. — Mais tu crois donc, ajouta l'Empereur (qui dans l'intimité tutoyait son frère), qu'aujourd'hui où j'ai à organiser la défense de la France, ce qui m'oblige même à diminuer de moitié vos apanages comme princes français, j'ai cinq millions à donner à un diplomate? — Eh bien! moi, dit Joseph, je m'en charge, et, si vous approuvez cette négociation, je saurai me les procurer. »

Ce projet fut donc arrêté. M. L... consentit à se charger de cette mission, et il partit avec les cinq millions dans sa voiture. Des difficultés dont notre mémoire ne saurait nous retracer la nature retardèrent plusieurs fois le voyage de M. L..., qui n'arriva à Vienne que le 12 mai. Il se fit conduire sur-le-champ au logement du comte de Pozzo di Borgo. Celui-ci n'étant pas chez lui, M. L... se fit connaître, insista pour être admis, et fut introduit dans un salon d'attente. Il y resta quelques heures. Vers le soir, Pozzo di Borgo rentra ; il était

pâle, défait, et paraissait exténué de fatigue, comme un homme qui vient d'avoir une longue lutte à soutenir. Etonné de rencontrer M. L..., il lui demanda le but de son voyage; celui-ci le lui ayant appris, Pozzo di Borgo relut à deux fois la lettre du roi Joseph, parut en proie à la plus vive agitation, se laissa tomber dans un fauteuil et s'écria : « Ah! mon cher L..., que n'êtes-vous arrivé quelques heures plus tôt! je sors à l'instant du Congrès, les avis étaient très-partagés, et si vous me voyez si fatigué, c'est qu'il m'a fallu employer tout ce que Dieu m'a donné de force, de persuasion et d'intelligence pour décider la Russie et l'Autriche à ne point se retirer de la coalition, à ne point désavouer le manifeste du 25 mars. Si vous étiez venu hier, ce matin même, je vous jure que j'aurais pris le parti de Napoléon et que je l'aurais emporté... » Et puis il se leva, se promena à grands pas dans la chambre, parut en butte à plusieurs sentiments contraires, et ajouta : « Si je pouvais revenir sur ce que j'ai dit...; mais quelle raison donner à un changement si subit?... Ce n'est pas possible; que penserait-on de moi? Je viens d'épuiser toutes les ressources de mon éloquence pour prouver qu'avec Bonaparte il ne peut y avoir ni paix ni trève. Enfin, je verrai, revenez demain; aujourd'hui je suis anéanti et par la discussion et par votre proposition. » Le lendemain, à huit heures du matin, M. L... était rendu dans la chambre du comte Pozzo di Borgo. « Eh bien! lui dit-il en entrant, êtes-vous décidé? — Ah! mon cher, c'est impossible, je me perdrais sans sauver l'Empereur; je n'avais qu'un dard, je l'ai employé contre lui. Tenez, lisez; voilà l'extrait du procès-verbal des conférences du Congrès, qui confirme la déclaration du 25 mars, et réunit l'Europe contre Bonaparte. »

Ainsi, l'une des ressources les plus honnêtes de Napoléon, après sa restauration aux Tuileries, était d'acheter à beaux deniers le ministre d'un autre Empereur. La connaissance certaine d'un tel procédé n'empêche pas

notre publiciste de vanter bien haut « l'évangile » napoléonien et le régime « intègre » de l'Empire.

Dans la *Réponse à M. de Lamartine* (essai de réplique à la juste invective citée précédemment), il regrette « cette politique puissante et fière de Napoléon, qui nous avait rendus la première nation du monde. » Il oublie, naturellement, qu'elle nous a donné deux fois l'invasion ou plutôt il s'en souvient, il avoue que les Cosaques sont entrés itérativement à Paris en 1815; mais il ajoute : « Ces résultats désastreux sont venus, non du triomphe, mais *de la chute* de l'Empire. » Ne riez pas de cette explication, qui, au premier abord, semble niaiser autour du fait. Vue de plus près, elle signifie que les Bonaparte ne sont jamais responsables, suivant eux, d'aucun désastre; en revanche, leur triomphe n'appartient jamais qu'à eux seuls. Cependant Louis-Napoléon n'ose défendre directement « le *principe* de la Révolution du 18 brumaire, ni la manière brutale dont elle s'est opérée. Une insurrection contre un pouvoir établi peut être, dit-il, une nécessité, jamais un exemple qu'on puisse convertir en principe. » Mais il réclame pour cet attentat les circonstances atténuantes : « La Constitution de l'an III avait été déjà trois fois audacieusement enfreinte. » Ce n'était pas une raison pour la violer une quatrième. De plus, au 18 fructidor, c'est-à-dire dans la première atteinte à la Constitution, Bonaparte avait été l'un des moteurs du coup d'Etat; en sorte que le 18 brumaire se justifierait par ce qui précisément le condamne le plus, par un dessein systématique, prémédité depuis longtemps, essayé une fois déjà sous l'inspiration directe du général factieux. Tout le reste est de même une contre-vérité perpétuelle. « La France périssait par la corruption et le

désordre, dont il fallait la sauver. » A supposer, ce qui est faux, qu'il fût nécessaire de l'asservir pour son bien, d'où venait surtout cette crise dont elle souffrait? De Bonaparte et de son frère Lucien. Semblables aux mariniers qui jettent à l'eau un passant pour le retirer ensuite et réclamer une prime de sauvetage, ils avaient organisé, de concert, une manœuvre dont ils se partagèrent le bénéfice. Toutefois il arriva un jour où l'un des deux confisqua la part de l'autre et s'éleva seul sur l'abaissement de tous.

Le nom de l'Empereur reparaît bien des fois dans les pages écrites à Ham; mais elles ne sont pas uniquement destinées à louer le passé : leur objet est encore d'attaquer le régime de Juillet, le roi tout spécialement, et de montrer le prétendant sous le jour le plus favorable.

A ces titres, elles méritent d'être exhumées, par ce qu'elles révèlent. Leur valeur intrinsèque est mince; leur signification extraordinaire, pour l'analyse du caractère et des desseins de l'homme qui s'y manifeste. Louis-Napoléon l'a dit lui-même : « Plus le corps est étroitement resserré, plus l'esprit est disposé à se lancer dans les espaces imaginaires et à agiter la possibilité d'exécution de projets auxquels une existence plus active ne lui aurait peut-être pas laissé le loisir de songer. » La captivité fut pour lui une inspiration; c'est sa seconde hégire. Là se sont rédigés un assez bon nombre de chapitres de son Coran. On vient d'en voir quelques-uns : il est nécessaire et légitime de donner un aperçu des autres, sinon de tous, au moins de ceux qu'il a lui-même fait recueillir dans l'édition impériale de ses œuvres. Examinons-les, au défilé.

L'Exil. — C'est la paraphrase d'une page célèbre de Lamennais. Du reste, on y trouve quelques observations de fait dont une foule de citoyens irréprochables, mais bannis en 1851, 1852, 1858, ont pu vérifier la justesse. Louis-Napoléon leur fait le loisir d'expérimenter ces paroles de son ancienne lamentation :

« Prends garde à chaque pas que tu fais, à chaque mot que tu prononces, à chaque soupir qui s'échappe de ta poitrine, car il y a des gens payés pour dénaturer tes actions, pour défigurer tes paroles, pour donner un sens à tes soupirs!

« Si l'on te calomnie, ne réponds pas; si l'on t'offense, garde le silence, car les organes de la publicité sont fermés pour toi; ils n'accueillent pas les réclamations des hommes qui sont bannis. L'exilé doit être calomnié sans répondre, il doit souffrir sans se plaindre; la justice n'existe pas pour lui. »

Quelques mots sur Joseph-Napoléon Bonaparte. — Le comte de Survilliers venait de mourir à Florence, le 28 juillet 1844. Son neveu lui consacre une notice apologétique, et « gémit sans en être étonné, » de voir mourir en exil un de « ces rois plébéiens, qui ont porté sur des trônes étrangers le flambeau des idées françaises. Mais, ajoute-t-il, il n'y a que deux partis en France, les vaincus et les vainqueurs de Waterloo; les vainqueurs sont au pouvoir, et tout ce qui est national porte encore le poids de la défaite. »

« Rois plébéiens » est un mot que nous avons déjà rencontré sous la plume d'Hortense.

Fragments historiques, 1688 et 1830. — Quelles ont été la cause de la Révolution qui, vers la fin du dix-septième

siècle, a remplacé les Stuarts par une autre dynastie et quels ont été les profits de ce changement pour la nation anglaise? Une révolution analogue, opérée en France au dix-neuvième siècle, nous aurait-elle procuré des avantages analogues?

L'examen de la première question permet à l'auteur de se livrer à une foule d'allusions sarcastiques contre la branche cadette de la maison de Bourbon; l'examen de la seconde le mène à faire sa propre apologie.

Ce double objet, il l'avoue : « En livrant à la publicité cet extrait de mes études historiques, j'obéis au désir de repousser d'injustes attaques par le simple exposé de mes convictions et de mes pensées... Il me suffit, pour venger mon honneur, de prouver que si je me suis embarqué audacieusement sur une mer orageuse, ce n'est pas sans avoir d'avance médité profondément sur les causes et les effets des révolutions, sur les écueils de la réussite comme sur les gouffres du naufrage. Pendant qu'à Paris on déifie les restes mortels de l'Empereur, moi, son neveu, je suis enterré vivant dans une étroite enceinte; mais je me ris de l'inconséquence des hommes... Soutenu par une foi ardente et une conscience pure, je m'enveloppe dans mon malheur avec résignation, et je me console du présent en voyant l'avenir de mes ennemis écrit en caractères ineffaçables dans l'histoire de tous les peuples. »

Ces lignes de préambule sont datées du 10 mai 1841. Le prince qui les traçait ne semble pas accepter sa pénitence avec la douceur de Louis le Débonnaire. Loin de là; on y trouve une aigreur que l'ensemble du travail ne dément pas du tout. L'histoire y figure, au contraire, uniquement comme enveloppe du pamphlet, malgré l'effort visible pour s'élever à des maximes générales.

Toutes celles qu'on y rencontre sont empruntées ou imitées plus ou moins subrepticement de quelque auteur connu : Montesquieu, Daunou, Ancillon, Benjamin Constant. L'originalité leur manque à toutes; mais plusieurs sont bonnes à transcrire, la forme d'apopthegme y couvrant des intentions très-particulières et très-personnelles ; ainsi les suivantes :

* « Un gouvernement peut souvent violer impunément la légalité, et même la liberté; mais, s'il ne se met pas franchement à la tête des grands intérêts de la civilisation, il n'a qu'une durée éphémère; et cette simple raison philosophique, qui est la cause de sa mort, est appelée *fatalité*, lorsqu'on ne veut pas s'en rendre compte. »

* « Dans tous les pays, les besoins et les griefs du peuple se formulent en idées, en principes, et forment les partis.

* « Ces associations d'individus qui naissent d'un mouvement commun, mais d'esprits différents, ont chacune leurs défauts et leurs passions, comme elles ont aussi chacune leur vérité. Pressées d'agir par la fermentation sociale, elles se heurtent, se détruisent réciproquement, jusqu'à ce que la vérité nationale, se formant de toutes ces vérités partielles, se soit élevée, d'un commun accord, au-dessus des passions politiques. »

* « Rarement les grandes entreprises réussissent du premier coup; on dirait qu'il faut qu'elles s'aiguisent d'abord contre les obstacles de tout genre. »

* « ... Les maux de la société étaient patents, et cependant il existait dans la nation un désir vague et indéfini d'un meilleur état de choses.

* « Des années s'écoulent avant qu'un peuple mette la main sur l'endroit de ses blessures. »

* « Il y a des gouvernements frappés de mort dès leur naissance, et dont les mesures les plus nationales n'inspirent que la défiance et le mécontentement. »

* « Les pouvoirs faibles et imprévoyants croient qu'ils ont tout fait quand, après avoir lutté longtemps contre l'opinion publique, ils sont obligés de céder.

« Ils n'ont montré cependant que leur mauvais vouloir et leur faiblesse. »

* « Combien il est regrettable que les hommes qui ont dans le cœur un grand amour pour la patrie, un grand désir de la voir puissante et respectée, consentent à servir un gouvernement qui les fait les instruments de ses projets honteux. Fiers de leur capacité et de la pureté de leurs intentions, ils croient, en entrant dans les affaires, pouvoir imprimer une nouvelle marche à la politique; mais leur volonté se brise contre une résistance plus forte. Ils ne sauvent pas le pouvoir qu'ils servent, et en le servant, ils trahissent, contre leur gré, la cause qu'ils voudraient faire triompher. »

* « Rien ne signale mieux l'état de malaise d'une société que lorsqu'un incident imprévu et léger en lui-même vient tout à coup éveiller tous les esprits, exalter toutes les passions et amener des résultats que, dans des temps ordinaires, les plus grands événements seuls seraient capables de produire. »

* « Il n'y a jamais eu, chez les peuples libres, de gouvernement assez fort pour réprimer longtemps la liberté à l'intérieur sans donner de gloire au dehors. »

* « Ici-bas, tous les hommes sont plus ou moins acteurs; mais chacun choisit son théâtre et son auditoire, et met tous ses efforts comme toute son ambition à obtenir le suffrage de ce parterre de son adoption; semblables à Alexandre, qui, sur les bords de l'Indus, pensait à l'approbation des Athéniens comme à la plus belle récompense de ses travaux. »

* « L'histoire d'Angleterre dit hautement aux rois :

« Marchez à la tête des idées de votre siècle, ces idées vous suivent et vous soutiennent.

« Marchez à leur suite, elles vous entraînent.

« Marchez contre elles, elles vous renversent. »

Quatre personnages, Charles et Jacques II, le duc de Monmouth et Guillaume de Hollande, dominent deux par deux dans la pensée de l'auteur des *Fragments historiques*. Suivant un procédé commun à ceux qui cherchent à plier l'histoire aux allusions dont ils ont besoin, des traits épars se rapportent cependant à un même caractère et appartiennent en réalité à une même figure. C'est de la sorte que Charles et Jacques représentent ensemble le seul Louis-Philippe dans ces pages :

« Par caractère, Charles II ne pouvait adopter un système de conciliation et de grandeur. Toutes les scènes qui avaient agité sa vie depuis son enfance, au lieu de créer en lui des convictions profondes, n'avaient produit que le doute dans son cœur. Il méprisait les hommes et le destin ; les hommes, parce qu'il voyait autour de lui des champions de tous les gouvernements, adulateurs successifs de la république de Cromwell et de la royauté ; il méprisait le destin, parce qu'il ne voyait dans la suite de tant d'événements contraires qu'un jeu de la fortune. Pénétré de cet athéisme politique, il crut qu'une habile dissimulation suffirait pour tromper les hommes ; et le sort, pour conjurer tous les dangers. Il crut qu'en remplaçant les idées d'honneur et de gloire par le développement des intérêts matériels, en détruisant la foi par l'astuce, et les consciences par la corruption, il sortirait du dédale des passions politiques ; quant à la nation, peu lui importait qu'elle s'y perdît. »

« ... Il aura toujours une double politique et un double conseil. Il combattra en dessous les mesures prises ostensiblement par ses ministres, fera tomber sur eux toute la responsabilité des embarras qu'il aura lui-même suscités, et rendra nulles à l'extérieur toutes les négociations de ses ambassadeurs, en s'arrangeant directement, par des agents secrets, avec les ennemis de son pays. Par le charme décevant

de ses paroles, il obtiendra le concours d'hommes nationaux à ses vues antinationales, ce qui lui donnera le double avantage de cacher la perfidie de ses projets par l'instrument dont il se servira, et de dépopulariser les hommes qui, dans l'opposition, seraient de dangereux chefs de parti. »

« Charles II maintint pendant vingt-cinq ans un pouvoir qui avait commencé au milieu des acclamations bruyantes de la joie, et qui finit au milieu du silence d'une morne douleur. Elle est triste, l'histoire d'un règne qui ne laisse après lui au peuple qu'un germe de révolution, et aux rois qu'un exemple déshonorant. »

« On se demande, dit M. Boulay (de la Meurthe), comment un règne aussi honteux que celui de Charles put durer si longtemps? C'est, ajoute-t-il, que le souvenir de l'époque précédente était encore trop général et trop vif, et que le parti royaliste, d'ailleurs peu nombreux, puissant et bien uni, en profitait habilement; c'est que les amis de la liberté, quoique bien plus nombreux, ne furent jamais d'accord ni sur les moyens à employer ni sur le but de leurs efforts; c'est que les transactions les plus odieuses de Charles furent ignorées de son vivant; c'est que sa fausseté couvrait la perfidie de ses vues; c'est que la lâcheté le fit reculer plus d'une fois à propos devant l'orage prêt à l'écraser. »

« Le propre de tout gouvernement est de communiquer à ceux qui le servent son reflet et sa couleur; aussi Charles II rapetissait tous les hommes, et flétrissait par ses missions des caractères qui, mieux employés, eussent fait de grands citoyens. »

« Charles néglige le vertueux Ormond, abuse du dévouement de Temple, et, vers la fin de son règne, c'est à Jeffries qu'il donne avec affection des marques de sa confiance, parce que ce chef de justice possédait l'utile talent de plier et de torturer les lois à toutes les iniquités. »

« La connaissance de ce traité irrita profondément la nation anglaise. Elle se disait : Voilà donc le résultat de tous nos

sacrifices depuis dix-huit ans! Les sommes immenses que nous avons votées pour l'équipement de nos flottes et pour le maintien d'une aussi grande armée de terre n'ont servi qu'à notre déshonneur et à la perte de notre influence en Europe. »

« Charles II mourut en 1685. « Il y a eu, dit Boulay (de la « Meurthe), des princes plus méchants et plus sanguinaires « que lui, sans doute; mais aucun, peut-être, qui ait porté « plus loin le mépris de ses devoirs et de sa dignité. Au dehors « il aurait pu remplir un rôle important et glorieux; il lui « suffisait, pour cela, de profiter des circonstances et de ré- « pondre au noble élan de la nation. Au dedans, il se trouva « souvent, il est vrai, dans une position si embarrassante que, « quoi qu'il fît, il lui était difficile de ne pas exciter beaucoup « de mécontentement; mais la difficulté de cette position était « en grande partie son propre ouvrage. » Il ne faut pas oublier que, rappelé par l'immense majorité de la nation et sans le secours d'aucune force étrangère, il se trouvait, à son retour, investi d'une confiance et d'un pouvoir plus que suffisants pour calmer ce qu'il y avait encore d'aigreur et réconcilier tous les esprits. Il ne lui fallait pour cela qu'un peu de sagesse dans les vues, un peu de générosité dans le caractère, un peu de franchise et de fermeté dans la conduite. »

« Personne, dit Temple dans ses *Mémoires*, n'était plus aimable et d'un accès plus facile; loin d'être imposant ou réservé, il n'avait pas le moindre levain d'orgueil ni de vanité. C'était le plus affable et le plus civil des hommes. Il traitait moins ses sujets comme des vassaux et des tenanciers que comme autant de seigneurs, de gentilshommes et de particuliers libres. Le tour de ses compliments était plausible et toutes ses manières engageantes. Il prenait de l'empire sur les cœurs dans le temps même qu'il perdait l'estime de ses sujets, et souvent il les mettait dans l'incertitude entre leur jugement et leur inclination. »

« Mais M. de Chateaubriand peint plus philosophiquement que tout autre, dans ses *Mélanges historiques*, le règne de

Charles II. « Ce prince, dit ce grand écrivain, fut un de ces « hommes qui se placent quelquefois entre deux périodes « historiques, pour finir l'une et commencer l'autre, pour « amortir les ressentiments, sans être assez forts pour étouffer « les principes; un de ces princes dont le règne sert comme « de passage ou de transition aux grands changements d'ins- « titutions, de mœurs et d'idées chez les peuples; un de ces « princes tout exprès créés pour remplir des espaces vides, « qui, dans l'ordre politique, séparent souvent la cause de « l'effet. »

« Jacques II voulut régner comme on combat, en faisant tantôt de fausses attaques, tantôt de fausses retraites, pour tomber sur ses ennemis qui étaient ses sujets, quand il croyait être parvenu à les diviser.

« Pour accomplir ses coupables projets, il appelait tour à tour à son aide l'arbitraire ou la liberté; mais l'opinion publique ne le suivant jamais dans ses entreprises, il ne pouvait faire croire ni à sa force, ni à sa tolérance. L'opposition se manifesta bientôt dans les Chambres, dans la noblesse, dans le clergé. Comme tous les pouvoirs qui s'en vont, il voulut remplacer la force morale, qui l'abandonnait, par la force matérielle, et il ne s'appuya plus que sur les conseils d'un ambassadeur étranger et sur son armée permanente qu'il avait portée au chiffre, immense pour l'Angleterre, de quarante mille hommes.

« Mais l'armée est une épée qui a la gloire pour poignée; Jacques II ne pouvait la manier. L'Angleterre voyait avec anxiété la marche imprudente du roi, qui foulait aux pieds ses libertés, sa religion, ses privilèges municipaux et universitaires, et qui abandonnait en même temps sa gloire et sa prépondérance au dehors. Cependant tout restait dans l'ordre, tant est grande dans les sociétés malades cette force d'inertie qui résiste aux changements. Le peuple avait bien des larmes pour ceux qui échouaient dans leurs entreprises contre le gouvernement; il avait bien des applaudissements et des cris

d'allégresse pour ceux qui échappaient par l'acquittement du jury aux vengeances du pouvoir; mais il était trop fatigué et trop divisé pour se secourir lui-même.

« L'Angleterre allait donc périr! Tant de sang répandu pour la liberté, tant de généreux efforts pour assurer les progrès de la civilisation ne devaient-ils aboutir qu'au despotisme et à la honte? On sentait qu'un tel résultat était impossible, sans cependant deviner de quel côté viendrait le salut. On ne resta pas longtemps sans l'apercevoir. Il existait en Hollande un homme..... »

Ce libérateur est Guillaume, incarnation nouvelle du duc de Monmouth, qui ensemble figurent apocalyptiquement, à eux deux, Louis-Napoléon. Commençons par le duc.

« Monmouth, fils naturel de Charles II, connaissait l'esprit public et était aimé du peuple; un parti considérable avait même voulu le faire reconnaître héritier de la Couronne au détriment du duc d'Yorck.

« Exilé dans les Pays-Bas, le duc de Monmouth crut qu'il ne fallait pas laisser à Jacques II le temps d'accomplir ses projets liberticides, et résolut de le renverser dès la première année de son règne.

« Confiant dans son courage et dans la bonté de sa cause, il débarqua à Lime, dans le Dorsetshire, suivi seulement de quatre-vingt-deux hommes. Dès que le peuple eut connaissance de ses proclamations, il accourut en foule sous ses drapeaux, et déjà son armée montait à plusieurs milliers d'hommes lorsqu'elle fut mise en déroute à Segmoore; lui-même fut fait prisonnier, conduit à Londres et exécuté.

« Jacques II, effrayé du danger d'une expédition qui avait manqué de soulever tout le pays contre lui, ne se contenta pas de frapper les vaincus avec toute la sévérité des lois; il voulut encore se venger en répandant sur le malheureux duc

les bruits qui pouvaient le plus entacher sa mémoire. C'était trop cependant de lui arracher à la fois et la vie et l'honneur; mais rien n'irrite plus un pouvoir impopulaire que de voir qu'un ennemi vaincu soit encore un danger.

« L'entreprise du duc de Monmouth flattait tous les intérêts du peuple anglais; pourquoi donc ne réussit-elle pas? Etait-il donc irrévocablement écrit, dans les destinées de l'Angleterre, qu'il fallait que vingt-huit ans s'écoulassent après la Restauration avant qu'un gouvernement national pût s'établir? Vingt-cinq ans n'avaient-ils pas suffi pour raffermir les croyances et retremper les courages? Cependant la mort du duc de Monmouth ne fut pas inutile; il avait frayé le chemin par où, trois ans plus tard, Guillaume devait marcher. La répression de cette révolte et de la tentative du comte d'Argyle, qui avait eu lieu quelque temps auparavant en Ecosse, ne firent qu'augmenter l'aveuglement et la jactance de Jacques. Le don le plus funeste que la Providence puisse faire à un gouvernement qui lutte contre l'esprit national, c'est de lui accorder les faciles victoires; son triomphe l'enivre, et il prend pour un symptôme de force ce qui n'est qu'une faveur passagère de la fortune. »

« Guillaume, pénétré de cette conviction profonde, qui seule inspire les grandes choses, résolut de faire une descente dans ce pays et de le délivrer du joug qui l'opprimait.

« Quelles furent, dans d'aussi graves circonstances, les raisons qui le décidèrent à tenter une entreprise si périlleuse pour sa gloire si elle n'eût pas réussi? L'ambition personnelle, répondront ceux qui veulent sans cesse rabaisser les grands dévouements, en ne prêtant aux hommes que des sentiments vulgaires et des passions sordides. Non, de plus hautes pensées président aux grandes actions. Guillaume dut se dire : Je représente sur le continent la cause protestante qui s'appuie sur la liberté; cette cause a pour elle la majorité de la nation anglaise. Opprimé, j'irai la défendre. A la tête

de quelques troupes, je passerai le détroit en dépit des flottes de Louis XIV, et je me présenterai à l'Angleterre comme libérateur. La révolution que j'opérerai au moyen de mon armée aura cet avantage que, sans danger pour le repos du pays, la volonté nationale pourra se manifester librement; car j'aurai la force de contenir toutes les mauvaises passions qui surgissent toujours dans les convulsions politiques. Je renverserai un gouvernement en gardant intact le prestige de l'autorité; j'établirai la liberté sans désordre et le pouvoir sans violence. Pour justifier mon initiative et mon intervention personnelle dans une lutte si grave, je ferai valoir, pour les uns, mon droit héréditaire; pour les autres mes principes; pour tous, les intérêts communs du protestantisme et le besoin de s'opposer à l'agrandissement de la France; mais je n'accepterai rien que du vote libre de la nation, car on n'impose jamais sa volonté ni sa personne à un grand peuple! »

« Plein de réserve et de dignité, il était resté impassible au milieu des passions qui s'agitaient, et n'était entré dans aucune intrigue avec les électeurs ni avec les membres du Parlement; on lui reprochait même des manières sèches et peu prévenantes envers ceux dont il pouvait espérer l'appui; mais la grande âme de Guillaume dédaignait une popularité qui ne s'acquiert que par des bassesses. »

« Si le Parlement veut rechercher quelles sont les causes qui font échouer des entreprises importantes, s'il veut acquérir plus d'indépendance, s'il veut qu'on lui soumette les traités ou les négociations diplomatiques, s'il accuse les ministres, s'il blâme les nominations, s'il dispute au roi la disposition des biens confisqués en Irlande, s'il veut même, par jalousie du pouvoir militaire, que Guillaume se sépare de ses vieux bataillons qui l'ont assisté dans tous ses combats, le roi cède; mais à son tour le chef politique est inébranlable lorsqu'il s'agit de l'honneur national ou de quelque grande mesure de justice. »

Chateaubriand reçut en *ex dono* un exemplaire des *Fragments historiques* où il était cité. Il remercia par un compliment plus que poli, disant : « Votre amour pour les libertés publiques, votre courage et vos malheurs mettraient, à mes yeux, tous les droits de votre côté si, pour conserver votre estime, je ne sentais que mon devoir est de rester fidèle à Henri V, comme je le suis à la gloire de Napoléon. » 15 juin 1841. — Nous supposons, du moins, que cette lettre, publiée par Louis-Napoléon, est authentique quoique étrange de la part de l'auteur des *Mémoires d'Outre-Tombe*, qui habillent si bien le grand Napoléon et sa gloire.

Il ne manquerait plus pour achever le tableau des inconséquences humaines que de retrouver quelque lettre de congratulation ou d'encouragement adressée au *prince* par un ministre de Louis-Philippe. Qui sait s'il n'en existe pas? On voit, du moins, l'impérialisme toujours et encore célébré, exalté à cette époque par le gouvernement même. En 1841, on inaugure solennellement la restauration de la colonne de Boulogne ; et de 1840 à 1848, les représentations populaires du Cirque, à Paris, sont uniquement défrayées par des pièces dont Napoléon est le héros. Il est vrai qu'on interdisait ce personnage sur les autres scènes.

Le Parti conservateur. — En Angleterre, il existe un grand parti, riche en souvenirs de son courage, qui a le droit de porter fièrement le nom de conservateur. Mais en France ! n'est-il pas ridicule de s'appeler ainsi dans un pays où rien n'est à sa place, et où tout doit être changé?

« Vous, conservateurs français, (c'est Louis-Napoléon qui

parle), de quoi pouvez-vous être fiers, vous qui n'avez, comme parti, aucun glorieux antécédent, et qui voulez aujourd'hui conserver ce qu'hier encore vous aidiez à renverser? Quelles sont les bases de cet édifice, sur lequel vous tremblez qu'un impie porte la main? que voulez-vous protéger contre l'esprit d'amélioration et de changement?

« Est-ce le trône? Mais il n'a ni fondation solide, ni prestige, ni influence.....

« Est-ce l'état matériel de la France, que vous trouvez si prospère que vous vouliez le conserver? Mais regardez autour de vous, et vous ne verrez que langueur dans les transactions commerciales, que stagnation de l'industrie, que misère chez le peuple, que corruption dans les hautes classes.

« Est-ce l'état moral qui vous plaît? Mais ne voyez-vous pas que nous marchons à une dissolution complète, et que le gain et la rapine sont les seules passions du jour?

« Est-ce la paix intérieure qui sourit à votre esprit de conservation? Mais à chaque instant, cette paix est troublée; demain comme hier, comme il y a dix ans, l'émeute grondera dans les rues : vous êtes incapables de protéger la propriété et la vie des citoyens contre la révolte qui renaît sans cesse. Et quand l'esprit révolutionnaire sommeille, c'est votre esprit craintif qu'il faut redouter; votre police va jeter le trouble dans nos familles, et votre violence outrage à chaque instant le foyer domestique.

« Quant à nos relations avec l'étranger, c'est là que le système de conservation peut encore moins s'expliquer. Nos représentants ne sont que tolérés dans les cours du Nord; dans les cours du Midi ils sont sans influence. Au Nord comme au Sud, notre politique est aussi louche qu'incertaine; en Orient comme en Occident, on ignore ce que nous voulons, et l'on doute même que nous puissions vouloir. Enfin, nulle part nous ne commandons le respect, nulle part nous n'inspirons de sympathie; nous serions la risée de l'Europe, et les puissances

voisines nous mépriseraient, si elles pouvaient oublier ce que nous avons été.

« Appelez-vous donc conservateurs tant que vous voudrez, hommes d'État à petite vue et à petite portée, nous rirons de pitié; car prêcher le maintien d'un état fébrile et maladif, au lieu de rechercher le remède efficace, c'est le propre de l'ineptie et de la sottise. »

L'Opposition. — Elle n'a présentement ni système, ni passion, ni but, et les hommes qui veulent représenter la démocratie française « s'étonnent que le pays ne les suive pas dans leur marche nébuleuse, que leur drapeau sans couleur soit impuissant pour rallier les âmes généreuses! Sachez-le : comme le corps humain, une société ne prospère qu'autant que les parties dont elle est composée remplissent chacune régulièrement leurs fonctions ; l'immobilité d'une seule enchaîne la ruine de toutes les autres. » Donc l'opposition devrait être plus énergique et plus pratique. — *Progrès du Pas-de-Calais*, 1er avril 1843.

Du Système électoral. — Celui de la Charte de 1830 paraît, non sans raison, vicieux à l'auteur. Le sien est l'élection des députés à deux degrés ou, pour mieux dire, à trois degrés : le système imaginé par Napoléon, consul à vie. « Tous les Français sont électeurs et éligibles ; assemblés par canton, ils nomment, parmi les citoyens les plus imposés, les membres de la Légion d'honneur et les hommes qui ont rendu des services, les membres des colléges électoraux d'arrondissement qui choisissent les candidats députés, et ceux des colléges de département qui choisissent les candidats sénateurs. A son tour, le gouvernement choisit dans ces listes d'arrondissement et de

département les députés et les sénateurs qui lui agréent. Il va sans dire que tous les fonctionnaires sont éligibles. »

Une triste expérience a prouvé, sous le Consulat et le premier Empire, quelles chambres pouvaient sortir d'élections pareilles. L'élève du grand Napoléon trouve, au contraire, que c'était une organisation excellente, il n'en veut pas d'autre, et condamne particulièrement le suffrage universel direct.

« Lorsque le peuple vote en masse sur la place publique, et donne directement son suffrage, c'est pour ainsi dire tout le sang d'un corps qui afflue vers la tête ; il y a malaise, congestion, étourdissement. Les intérêts mêmes du peuple y sont mal représentés, parce que ce n'est plus la réflexion et le jugement qui élisent, mais la passion et l'entraînement du moment qui décident du choix. »

Louis-Napoléon ne prévoyait pas alors ce qu'il devrait au suffrage universel ; mais les soins qu'il a pris depuis pour le diriger et le réglementer prouvent qu'il ne croit pas moins que jadis au danger de laisser le peuple à sa propre inspiration.

Un éloge qu'il donne au chef de sa dynastie mérite d'être remarqué : « Napoléon, dit-il, établit dans ses institutions cette élasticité qui permet de modifier, de resserrer ou d'étendre le réseau politique, sans changer la base fondamentale..... Il en était pour le système électoral comme pour le système des finances. Pour ce dernier, Napoléon avait inventé les centimes additionnels, qui permettaient d'élever ou d'abaisser le taux des impositions, suivant les besoins du Trésor, sans créer de nouveaux impôts, dont l'établissement est toujours difficile. »

Cette élasticité dans le jeu du système est en effet bien précieuse ; c'est elle qui permit plus tard à Louis-Napoléon, président de la République, de faire supprimer, par la loi du 31 mai, les électeurs par centaines de mille, et de se faire un titre de leur réinstallation, le 2 décembre 1851, pour justifier le coup d'État.

Améliorations à introduire dans nos mœurs et nos habitudes parlementaires. — Elles se ramenaient aux cinq points suivants : 1° Réclamer le droit d'association ; 2° mettre plus de promptitude dans l'installation du Parlement et dans la discussion de l'adresse ; 3° exiger, de crainte de surprise, qu'un projet de loi ne soit valable qu'autant qu'il a été lu trois fois devant les chambres ; 4° obliger un député qui veut s'absenter à s'arranger avec un député de l'opinion opposée, afin que les absences n'influent pas sur la force des partis ; 5° enfin abolir la tribune et obliger chaque député à parler de sa place. »

Les Spécialités. — C'est une recommandation de prendre pour chaque ministère l'homme que désignent ses études et ses connaissances techniques. Il ne faut pas qu'on mette « un avocat à la tête des travaux publics, » ni que brusquement « le ministre du commerce passe à l'intérieur, etc. Il résulte de cette anarchie que les bureaux seuls décident les questions importantes ; ce sont eux qui réellement administrent le pays. » Et c'est un mal. En conséquence, « la politique doit avoir son orateur (devant les chambres) ; mais les affaires doivent avoir leur ministre. » — On reconnaît dans cette dernière phrase le germe de l'institution « du ministre de la parole, » que nous avons vu fonctionner et qui n'a pas

donné de trop beaux fruits. Il est hors de propos d'ajouter que nous avons vu, en 1869, un avocat devenant ministre des travaux publics (M. Gressier) ; un ministre du commerce passant à l'intérieur (M. de Forcade).

De la Liberté individuelle en Angleterre. — O noble *Britania*, que tes institutions sont belles. Du moins, chez les Anglais, l'individu est assuré de ne point pourrir administrativement en prison.

« Toutes les prisons et toutes les maisons de fous sont visitées régulièrement par des personnes dont le devoir est de rechercher les abus et de recueillir les plaintes. La personne qui détient les prisonniers, et à laquelle on adresse le mandat *d'habeas corpus*, doit faire ce que l'on appelle un *return*, c'est-à-dire un exposé par écrit des motifs de détention, afin que le juge ou la Cour décide la question. Le *return* du geôlier est lu en pleine Cour, et les motifs de l'emprisonnement sont discutés publiquement. C'est là, en effet, une garantie; bien que le public puisse être exclu de l'enquête préliminaire qu'on fait subir au prisonnier, cela n'arrive jamais, à moins qu'ils n'y ait des raisons importantes pour que les débats aient lieu à huis clos : et comme dans cette enquête on permet aux amis et à l'avocat de l'accusé de l'assister de leurs conseils, on peut dire que le prévenu subit devant le public un premier procès pour savoir s'il y a des motifs assez graves pour le mettre ou non en accusation. »

Mais que seraient ces garanties, si les maximes de la politique anglaise n'autorisaient l'opinion publique à contrôler sans cesse les actes du pouvoir ? « Il faut l'avouer, quelque bien faites que soient les lois, le pouvoir pourra les enfreindre ou les faire tourner à son profit, si l'opinion publique n'est pas toujours prête à l'arrêter

lorsqu'il s'écarte de la justice. En effet, une loi ou une charte, privée de l'appui général de l'opinion, n'est qu'un chiffon de papier. Mais elle devient une arche sainte lorsque l'intérêt public en garantit tous les mots, et qu'en effacer un, ou ne pas les exécuter tous, est pour le pouvoir un arrêt de mort. »

Malheusement, l'opinion publique, chez nous, est trop accommodante sur les questions relatives à la liberté. « Qu'on trouble la tranquillité des citoyens, qu'on viole leur domicile, qu'on leur fasse subir pendant des mois entiers un emprisonnement préventif, enfin qu'on méprise les garanties individuelles, quelques hommes généreux élèveront la voix, mais l'opinion publique restera calme et impassible..... Là gît la plus grande raison de la violence du pouvoir : il peut être arbitraire parce qu'il ne trouve pas de frein qui l'arrête. »

« Par un jour d'été, l'Empereur Napoléon, s'étant levé de plus grand matin qu'à l'ordinaire, traversa un des grands salons de réception des Tuileries, et fut très-étonné de trouver, en entrant, un immense feu allumé dans la cheminée et un enfant occupé à accumuler sur le foyer de grande bûches de hêtre. L'Empereur s'arrêta, interpella l'enfant sur le motif qui le portait à faire un si grand feu, au milieu de l'été, dans une salle qui n'était occupée que dans les jours de réception ; mais celui-ci lui répondit avec une grande naïveté sans le reconnaître : *Monsieur, je fais des cendres pour mon père dont c'est le profit.* Et bien ! la conduite de nos gouvernants, depuis 1830, est en tout point semblable à celle de cet employé du palais des Tuileries, qui pour augmenter ses bénéfices, faisait brûler inutilement le bois confié à sa garde : eux aussi dilapident toutes les ressources de la France, dans toutes leurs entreprises; un intérêt sordide dominant toujours les inté-

rêts généraux, il ne reste de leur politique de quatorze ans que feu et fumée. »

Vieille Histoire toujours nouvelle. — Le publiciste part de bon pour demander au gouvernement de Juillet un compte sévère de ses *consommations inutiles*. « Tous ses actes peuvent être compris sous ce titre : dilapidation des revenus publics et de l'honneur de la France. » Le ministère de la guerre et celui de la marine ont engouffré des millions sans pouvoir mettre une armée sur pied, sans que la flotte soit en état de rien entreprendre de sérieux. On a fait une expédition au Mexique. Qu'en est-il résulté ? « Un nouvel affaiblissement de notre influence dans ce pays, et la preuve, c'est que peu de temps après, le Mexique persécuta de nouveau nos compatriotes et expulsa de ses marchés les produits français. » Ce factum se termine par cette fière prise à partie du gouvernement royal : « De toutes vos expéditions si pompeusement annoncées et si piteusement terminées, il ne reste pour le pays que fumée, et pour vous que cendres, que vous vendez au poids. »

Il est presque oiseux de noter qu'en cherchant partout la place pour des allusions qui lui fussent favorables, Louis-Napoléon a complétement faussé le caractère de la Révolution de 1688 ; il a tiraillé les faits, il les a forcés à dire ce qu'il lui plaisait. La révolution qu'il rêve et celle qu'il décrit ne se ressemblent pas plus qu'il n'est lui-même l'image de Guillaume d'Orange. En effet, celui-ci débarqua, il est vrai, en armes, mais pour délivrer le pays et inaugurer le régime des lois. Il n'eut pas une heure de dictature ; il laissa la nation entièrement libre du choix d'un nouveau gouvernement, et, sur le trône,

ne se réserva pas même les pouvoirs d'un stathouder de la république de Hollande.

J'allais oublier de remarquer, à l'usage des lecteurs curieux de rapprochements bibliographiques, que M. Barchou de Penhoën, devançant Louis-Napoléon, avait écrit en 1835 un livre intitulé : *Guillaume d'Orange et Louis-Philippe*. Entre les deux ouvrages il y a bien quelques analogies, mais pas trop ; celui de M. de Penhoën ne manque ni d'esprit, ni de justesse, ni même de profondeur.

Reprenons l'examen des écrits de Ham.

Le Clergé et l'État. — Exhortation aux prêtres de se montrer tolérants et libéraux ; mais le Gouvernement doit avoir la haute main sur l'enseignement universitaire « en donnant l'impulsion à la vraie philosophie. » L'idée de cette impulsion-là fait sourire tout philosophe sincère qui sait ce qu'est la philosophie commandée, celle qu'on a vu enseigner depuis 1851 au nom de l'Etat.

Les Nobles. — A propos de la collation du titre de duc au chancelier Pasquier. « Combien de temps les hommes courront-ils après le reflet d'une chose disparue? De l'ancienne noblesse, riche en terres, riche en autorité, il ne subsiste qu'une lueur. Cependant le souverain s'est encore conservé le droit de donner des grades dans cette armée nobiliaire qui a disparu. Or, il est aussi illogique de créer des ducs sans duchés que de nommer des colonels sans régiments. Napoléon avait su prendre, lui, toutes les mesures pour reconstituer sérieusement la noblesse ; mauvaise idée, mais qui du moins n'était pas vaine : avec le baptême de la gloire, les vastes propriétés attribuées aux anoblis, avec les majorats, son plan se

comprenait. Aajourd'hui il faut anoblir les trente-cinq millions de Français en leur donnant l'instruction, la morale, l'aisance. »

Études mathématiques de Napoléon.—Le grand homme aimait les mathématiques; il en aimait le langage, qui lui servait aisément pour des comparaisons saisissantes. Une fois, formulant les règles de notre conduite, il disait: « Dans tout ce qu'on entreprend, il faut donner les deux tiers à la raison et l'autre tiers au hasard. Augmentez la première fraction! vous serez pusillanime. Augmentez la seconde! vous serez téméraire. » A Sainte-Hélène, il rêvait avec des chiffres comme un poëte avec des vers. En résumé, il avait bien appris les mathématiques et mettait cette science au-dessus de toutes les autres. Secouant le préjugé d'antiques habitudes, il sut préférer aux langues mortes les sciences physiques et mathématiques qui « doivent être le but de notre société actuelle; car elles forment des travailleurs au lieu de créer des oisifs. En politique, comme en éducation, remplacer l'édifice de Charlemagne, telle était la mission de l'Empereur; mais le temps lui a manqué en cela comme en toute chose. » — *Progrès du Pas-de-Calais*, 6 décembre 1842.

Pour joindre la pratique à la théorie, pour montrer qu'à l'exemple du premier Napoléon, il s'était rendu apte aux études scientifiques, le prince entra, un jour, en communication avec une compagnie éminemment savante. Une note de moins de deux pages, il est vrai, fut adressée du fort de Ham à l'Académie des sciences et insérée obligeamment dans les *Comptes rendus*. L'auteur y expose qu'il a construit une pile composée d'éléments

à un seul métal, dont les effets donnent raison à la théorie chimique. Mais, suivant la remarque d'Arago, cela avait déjà été fait, et cela avait déjà été dit par M. Becquerel. La note du prince Louis Bonaparte n'apprenait donc rien aux physiciens. Mais ici la pile était peu de chose; l'effet moral importait beaucoup plus.

Analyse de la question des sucres.—Ce travail est plus qu'un article de journal; c'est une assez grosse brochure, composée en 1842, avec l'aide des volumes de M. Lestiboudois, de M. Molroguier et autres sur cette question alors agitée dans les Chambres et dans le pays : « Comment faut-il régler la concurrence entre la production coloniale et la production continentale de la France? Quel droit faut-il imposer sur les sucres étrangers? » Visité fréquemment par des industriels de nos départements du Nord, désireux de leur plaire et de se ménager des amis parmi eux, le prisonnier de Ham inclina du côté de la betterave et dit des choses dures à la canne à sucre. Mais que celle-ci le sache bien, le publiciste ne cède pas, en la morigénant, à d'autre passion que celle de l'impartialité. « La prospérité des colonies, s'écrie-t-il, ne m'est pas moins à cœur que le développement de l'industrie indigène, et si d'un côté la fabrication du sucre a droit à toutes mes sympathies comme création impériale, d'un autre côté je ne puis oublier que ma grand'mère l'Impératrice Joséphine est née dans les îles où retentissent aujourd'hui les plaintes contre la concurrence des produits de la métropole... Si je croyais l'invention d'Achard contraire au bien-être du plus grand nombre, je l'attaquerais malgré son origine impériale; je suis citoyen avant d'être Bonaparte. » Sa conviction est que l'indus-

trie sucrière, « fille de l'Empereur, » se trouva contrainte en 1815 d'avoir l'air de se dérober aux regards, et de subir le sort du drapeau d'Austerlitz qui, comme elle, obligé de se cacher, conservait cependant tout un avenir de gloire. » Il est temps de la relever, de la défendre contre un système qui, depuis 1830, prépare la destruction des fabriques indigènes aussi bien que la ruine des colonies, « système arrêté, conçu avec machiavélisme, poursuivi avec persévérance. » Le gouvernement de Juillet fait mine de vouloir favoriser les colonies en déprimant la betterave ; de fait, il prépare sciemment l'invasion de nos marchés par les sucres exotiques : il est là, comme en tout, du parti de l'étranger. En général, l'agriculture est préférable à l'industrie qu'il ne faut pourtant pas mépriser, bien qu'elle ait l'inconvénient de faire la fortune de fabricants hauts-barons qui tiennent à leur merci des centaines d'ouvriers artisans de la fortune de ces patrons cupides. Mais la fabrication du sucre indigène a le mérite de représenter tout ensemble, de réunir le travail agricole et le travail manufacturier. C'est en conséquence un intérêt majeur qui commande de la protéger. L'écrivain n'hésite pas à se déclarer le partisan des doctrines protectionnistes. A l'ombre de la protection peuvent vivre heureusement près de deux millions d'ouvriers. La prohibition avec ses droits prohibitifs a doté la France d'une foule d'industries ; mais le gouvernement actuel est tout prêt à les égorger sur l'autel de l'alliance anglaise. Du reste, ses théories sont dénuées, comme celles de la majorité du public, de toute certitude : il manque à la France les lumières de ce Conseil d'Etat de Napoléon, de cette assemblée qui préparait mûrement tant de sages lois maintenant méconnues ou abolies. Conclusion :

il est impossible d'augmenter l'impôt actuellement payé par l'industrie sucrière continentale; mais pour que les colonies ne puissent crier qu'on les opprime, pour leur fournir un avantage qui les apaise, n'y a-t-il rien à faire? Si, vraiment. On doit frapper d'une surtaxe les sucres étrangers; mais surtout assurer chez elles l'avenir de la production en déclarant le maintien de l'esclavage.

La Traite des nègres. — La vouloir abolir est la folle pensée de philanthropes à théories plus brillantes que justifiables. Tout devrait se réduire en ceci : veiller que la traite se fasse avec humanité. — *Progrès du Pas-de-Calais*, 4 février 1843.

Opinion de l'Empereur sur les rapports de la France avec les puissances de l'Europe. — Laquelle vaut mieux de l'alliance anglaise ou de l'alliance russe? Question presque oiseuse. La France n'a presque besoin de personne et peut résister à toute l'Europe. « Ni l'occupation de Paris en 1814, ni la bataille de Waterloo ne condamnaient la France à passer sous les fourches caudines. Le général Bonaparte l'aurait sauvée, l'Empereur la perdit en abdiquant. » — *Progrès du Pas-de-Calais*, 22 mars 1843.

La Paix. — « Le gouvernement de Juillet assure-t-il la paix et la rend-il profitable au pays? Voilà ce qu'il est important d'examiner, » Louis-Philippe ne sait ni garder la paix ni faire la guerre. Or, rien ne contribue davantage à envenimer les questions, à aggraver les situations, à fausser les esprits qu'une politique bâtarde, sans dignité et sans suite, qui ne sait pas ce qu'elle veut parce qu'elle n'ose jamais vouloir. » Le but de la poli-

tique française devrait être de reprendre la politique imaginée par Henri IV ; à savoir : d'établir l'équilibre européen. Il faut que toutes les nations soient égales en puissance. Voilà un dessein qu'il serait noble de poursuivre, et que Louis-Napoléon a lui-même essayé d'accomplir à plusieurs reprises en mettant sur le tapis son projet de Congrès européen ; mais les puissances ont toujours mal répondu à ses ouvertures sur ce sujet. Quelque jour peut-être on les verra plus accommodantes. Quoi qu'il en arrive, il disait, lui, au roi Louis-Philippe : « Vous avez compromis l'avenir de la France, en la laissant isolée en Europe, et en épuisant le pays par des travaux de guerre, qui n'ont pas même la guerre pour objet ; à l'intérieur, vous nous avez divisés ; à l'extérieur, vous avez réuni tous nos ennemis dans un même sentiment de défiance et de haine. »

De l'Organisation militaire en France. — Elle est détestable, elle ruine le pays : il nous faut le système prussien, c'est-à-dire l'armement de toute la jeunesse valide, sans excepter personne. On ne doit permettre le remplacement sous aucune forme. « Je suis intraitable pour les exemptions, disait Napoléon, elles seraient des crimes ; comment charger sa conscience d'avoir fait tuer l'un au détriment de l'autre? Je ne sais même pas si j'exempterais mon fils! »

L'armée active ne devrait avoir que de jeunes officiers. Dès qu'un militaire vieillit, il conviendrait de lui trouver un poste dans la garde nationale.

Ce qu'on vient de lire représente la substance d'un premier article sur ce sujet ; mais il y en a quatre autres. Tous réunis, ils contiennent à peu près les idées qui ont

présidé depuis à l'organisation de la garde mobile. L'Empereur, comme jadis le publiciste, a copié le régime prussien. Mais le théoricien affirmait qu'avec 239 millions de francs on aurait, toujours disponibles, quinze cent mille hommes. Dans la pratique, il en coûtera quelques deniers de plus. Louis-Napoléon reprochait, en ce temps-là, au gouvernement de n'oser confier des armes à toutes les localités indistinctement. Il voudra sans doute se montrer plus hardi et faire voir « qu'il est assez sûr de l'assentiment général » pour confier des fusils à toute la jeunesse.

Des gouvernements et de leurs soutiens. — Il faut à tout édifice des bases solides. Un gouvernement doit puiser sa force morale dans un principe, et sa force physique dans une organisation. Celle-ci en France doit être démocratique, combattre l'individualisme, c'est-à-dire l'isolement de l'individu, enrégimenter tout le peuple dans un vaste système précis et régulier. Le premier Consul disait un jour au Conseil d'Etat : « Je vois bien un pouvoir législatif et administratif; mais le reste de la nation, qu'est-ce? Des grains de sable..... » Et ces grains de sable qui, dispersés, ne sont que poussière, il pensait qu'en les réunissant on formerait un roc inébranlable. C'est à une pareille œuvre qu'il est urgent de s'appliquer en conquérant le droit d'association.

Cette idée, contenue dans un article imprimé le 4 octobre 1843 par *le Progrès du Pas-de-Calais*, était le premier germe ou la première annonce d'une innovation sociale qui fut ensuite crayonnée dans une brochure en date du mois de mai 1844. L'opuscule eut pour titre : *l'Extinction du paupérisme*. Sous un mince format,

œuvre importante. Que l'on veuille bien ne pas s'y tromper : c'est ici non le compliment d'un adulateur, mais la constatation d'un fait. Aucun écrit composé sous le nom et suivant la pensée de Louis-Napoléon n'a mieux servi sa cause. De plus, il est là presque tout entier. Si l'on pouvait commenter chaque mot de cette brochure devant des moralistes, ils y apercevraient toute l'intensité d'une ambition suraiguë et cette multiplicité de moyens qu'elle donne à celui qui en est atteint.

D'abord le choix du sujet annonce que l'auteur a saisi un des côtés les plus faibles du gouvernement de Juillet. Louis-Philippe et ses conseillers n'ont jamais su le premier mot du problème capital de leur époque, celui de l'organisation industrielle. Par ignorance, préjugé, défiance absurde, ils ont méconnu l'occasion unique offerte à leur médiocrité d'esprit par la fortune complaisante qui leur mettait en main un instrument de règne très-commode, très-assuré. Rien n'était plus aisé pour eux que de lier à leur durée politique l'existence même du peuple. Ils pouvaient, par deux ou trois articles de loi, se ménager la plus longue vie qu'une dynastie moderne doive espérer; cela consistait, je ne dis pas à donner, mais à promettre au peuple son avénement graduel au bien-être. Sur la simple assurance que le gouvernement ne s'opposerait point au progrès matériel et empêcherait qu'on n'y mît obstacle, les fondations durables de la nouvelle monarchie se seraient élevées et consolidées d'elles-mêmes. Les pauvres sont crédules, lorsque c'est un prince qui leur parle; ils lui tiennent compte des apparences de la bonne volonté comme d'un acte positif en leur faveur. Si donc le roi avait annoncé, du haut de son trône, qu'il connaissait les souffrances du peuple, on

l'aurait béni pour cette seule parole. Mais que, joignant à l'expression d'un sentiment de sympathie, l'annonce qu'il allait faire ouvrir une enquête sociale où tout citoyen serait admis à déposer, la reconnaissance eût été de l'enthousiasme. Si surtout il avait laissé entendre qu'il s'était fait lui-même des vues réalisables, un plan pour l'amélioration de l'état du plus grand nombre, il devenait un Dieu.

En m'exprimant ainsi, je n'oublie pas ce qu'il y avait d'énergie, de fierté, de grandeur chez beaucoup de patriotes et que la bienveillance du roi leur eût paru suspecte, intéressée. Mais les républicains d'alors eussent été désarmés par la foule, noyés dans le flot de la satisfaction commune le jour où le roi eût dit : « La France pâtit; il convient que je cherche de bonne foi avec elle les causes et le remède de ses douleurs. » L'affamé, en attendant un repas substantiel, s'amuserait même avec quelque viande creuse; l'espoir trompe l'appétit. En outre, ne l'oubliez pas, les masses populaires avaient été dès longtemps habituées à croire que tout progrès vient d'en haut.

Pourquoi Louis-Philippe n'eut-il jamais (on peut le conjecturer) la moindre velléité d'une manifestation de ce genre? Homme d'expérience, parfois spirituel, désireux de popularité, il avait ces deux infirmités dangereuses : ne vouloir rien lire de ce qui s'imprimait de son temps, excepté les journaux purement politiques; ne croire à rien, en matière d'économie politique, qu'à la conservation : tout changement apporté aux bases de l'ordre social consacré par les Codes lui semblait un funeste ébranlement de l'édifice. Ce conspirateur arrivé n'avait foi que dans l'habileté, secondaire chez un homme d'Etat,

qui consiste à se faire des amis personnels. Autour de lui régnait l'habitude, qu'il avait également, de jouer avec les mots et de ne se servir que des idées les plus banales. Faut-il dire ce gros mot trop vrai : Louis-Philippe, ses ministres, son parlement, tout était « borné » en matière de science sociale. Nulle entente, nulle prévoyance, nul pressentiment. J'ajouterai même que, dans les rangs de l'opposition, personne, même les plus habiles, n'en savait plus que le Roi. Heureux encore ceux des opposants qui, à la différence du prince, avaient le sentiment de leur ignorance et cherchaient la lumière! Même en courant à l'étourdie vers de fausses lueurs, même en inventant de toutes pièces des systèmes capricieux et d'une ingénuité barbare, ils montraient au moins quelque philanthropie. Si j'ai tort, qu'un seul homme de cette époque, un seul témoin survivant se lève et me contredise par une seule preuve, et je me rétracte.

Toujours est-il que, grâce à l'apathie, à l'indifférence ou à l'aveuglement des philippistes, il existait une chance d'obtenir l'amitié du peuple : c'était d'annoncer un système quelconque d'amélioration sociale.

Cette chance, plusieurs citoyens l'avaient rencontrée, et leur crédit y avait gagné. Louis-Napoléon s'en aperçut ou on l'en avertit. L'exemple lui parut encourageant. De là cette plaquette sur *l'Extinction du paupérisme*.

« Il est naturel dans le malheur, disait le préambule, de songer à ceux qui souffrent. » Le prétendant liait donc immédiatement sa cause à celle du peuple, qu'il allait essayer d'éblouir par un projet de loi agraire.

Passant en revue rapidement l'agriculture, l'industrie, le commerce intérieur, le commerce extérieur, l'impôt, il faisait le procès à toutes choses, et s'écriait : « La

classe ouvrière ne possède rien, il faut la rendre propriétaire. »

Si vous ou moi, nous écrivions ces mots, nul n'y prendrait garde; si ce n'est peut-être quelque agent du parquet. Venant d'un prince, ce poncif s'appelle un programme et devient un miroir aux alouettes.

Mais ce n'est pas tout de dire : « Il faut... » Comment ferez-vous? Un prétendant ne peut répondre autre chose que ceci : « Si j'étais le maître, je promulguerais une loi. »

Quel devait être l'objet de la loi, suivant Louis-Napoléon? Se saisir de toutes les terres incultes, formant au bas mot six millions d'hectares, d'après son calcul, et les livrer, en échange d'une rente moyenne de 8 francs par hectare, à une immense association populaire, tout ensemble agricole et industrielle, qui recevrait de l'Etat un prêt de 300 millions. Elle s'organiserait en sections, sur le modèle des régiments de l'armée, des prud'hommes remplissant le rôle de sous-officiers ; elle engloberait dans cette vaste organisation vingt-cinq millions d'ouvriers et de cultivateurs. Son point d'appui et son réservoir se trouveraient dans des colonies agricoles, qui seraient chargées de pourvoir à l'alimentation de tous les associés comme elles serviraient de refuge à tout ouvrier industriel momentanément sans emploi. Ces colonies « produiraient, d'après l'hypothèse, le même effet bienfaisant que ces monastères, qui vinrent, au Moyen Age, planter au milieu des forêts, des gens de guerre et des serfs, des germes de lumière, de paix, de civilisation. »

« Mais, — objectez-vous, — ces colonies agricoles qui sont en même temps des ouvroirs, des régiments, des monastères, des asiles, écraseront à la longue les petits

propriétaires, comme l'association, en tant que productrice industrielle, écrasera les petits fabricants. Je ne dis pas non, et j'avoue qu'il y a même dans le projet du prince un article inquiétant, que voici : « Tout chef de fabrique ou de ferme, tout entrepreneur quelconque, serait obligé par une loi, dès qu'il emploierait plus de dix ouvriers, d'avoir un prud'homme pour les diriger, et de lui donner un salaire double de celui des simples ouvriers. » Ainsi l'expropriation entrait, sous la figure du prud'homme, dans tous les ateliers non soumis directement à l'association. Du moment qu'un chef de fabrique ne dirige plus et résigne l'autorité à un gérant qui lui est imposé, que devient sa propriété?

On dira : « Peu importe, si c'est l'intérêt du plus grand nombre. » Je dirai à mon tour : « Le premier intérêt du plus grand nombre est que l'Etat n'attire pas à lui la direction totale de l'industrie; parce que l'Etat, c'est la bureaucratie, et que la bureaucratie, c'est le fonctionnement chinois. » Dans l'Empire du Milieu, le chef du peuple est supposé fils du Ciel, vice-roi de la Cour céleste délégué à l'administration de la terre. Bref, à côté du droit au pain pour le peuple, ce qui est un droit incontestable, il y aurait le droit au règne pour l'inventeur de l'association. Chef unique de l'armée, chef de tous les producteurs, ce mécanicien tiendrait les manivelles régulatrices, ici et là; il mènerait tout. Merci.

La force des choses a opposé depuis une résistance invincible à l'application intégrale de ce projet d'asservissement universel, sous couleur d'universel bien-être; mais cette brochure n'en a pas moins en partie fait l'Empire. Peu de gens la connurent dans son texte; beaucoup en entendirent raconter quelque chose, et des milliers d'hommes

la commentant, sur le peu qu'ils en savaient, accommodèrent l'idée au tour personnel de leur imagination. Moins on la lisait, plus on lui supposait de valeur humanitaire. C'est le propre des Evangiles destinés à agir sur la foule de n'être point fixés dans leur texte, et les hommes ne se passionnent bien que pour une idée dont ils ignorent le trait précis et le contour exact.

L'Extinction du paupérisme n'a rien éteint, mais elle a mis en feu notre pays. Tel fut le meilleur engin de guerre, forgé pendant les heures de captivité. L'ingénieur avait, sans doute, la main grossière, mais le cheval de Troie n'était pas non plus, je suppose, un chef-d'œuvre de mécanique. Il suffisait que les Troyens, le voyant, fussent assotés. Eh ! bonnes gens, quelles sont donc vos lunettes ? La misère et l'ignorance seront-elles toujours chargées de les tailler pour vos yeux, et ne verrez-vous jamais qu'*un* homme n'invente pas un ordre social ? C'est à la société de se faire elle-même et par elle-même. L'État ne peut remplir d'autre fonction que celle de justicier. Si vous lui demandez plus, vous vendez vos droits pour un plat de pommes de terre, et c'est lui qui mange la chair succulente de vos troupeaux.

Mais d'autres que les simples s'y sont trompés en ce temps-là, et depuis. Louis-Napoléon, interrogé par le rédacteur du *Journal du Loiret* sur ce qu'il fallait croire de ses prétentions impérialistes, avait répondu en ces termes :

« Fort de Ham, 21 octobre 1843.

« Monsieur,

« Je réponds sans hésiter à la bienveillante interpellation que vous m'adressez dans votre numéro du 8.

« Je n'ai jamais cru, je ne croirai jamais que la France soit l'apanage d'un homme ou d'une famille, je n'ai jamais revendiqué d'autres droits que ceux de citoyen français, et je n'aurai jamais d'autre désir que celui de voir le peuple entier choisir en toute liberté la forme de gouvernement qui lui convient.

« Issu d'une famille qui doit son élévation à la volonté nationale, je mentirais à mon origine, à ma nature et presque au bon sens, si je ne reconnaissais pas la souveraineté du peuple comme la base de toute organisation politique.

« Jusqu'ici mes actions et mes prétentions s'accordent avec cette manière de voir. Si l'on ne m'a pas compris, c'est qu'on ne cherche pas à expliquer les défaites, mais plutôt à les dénaturer.

« C'est vrai, j'ai recherché une haute position, mais publiquement. J'avais une haute ambition, mais je la pouvais avouer : L'ambition de réunir autour de mon nom populaire tous les partisans de la souveraineté du peuple, tous ceux qui voulaient la gloire et la liberté. Si je me suis trompé, l'opinion publique doit-elle m'en vouloir? La France peut-elle m'en punir? Croyez bien, monsieur, que, quel que soit le sort que me réserve la destinée, on ne pourra jamais dire de moi que, dans l'exil ou dans ma prison, je n'ai rien appris et rien oublié.

« Agréez l'assurance de ma considération.

« Louis-Napoléon Bonaparte. »

On accepta pour bonne cette déclaration ambiguë. Après l'apparition de l'essai sur l'*Extinction du paupérisme*, M. Degeorge écrivit dans *le Progrès :* « Louis-Napoléon n'est plus à nos yeux un prétendant, mais un membre de notre parti, un soldat de notre drapeau. » Parmi ceux qui restaient en défiance contre le système préconisé par Louis-Napoléon, bien peu découvrirent

l'autocratie future, qui s'y annonçait pourtant avec peu de réserve. Nous sommes tous aujourd'hui si pressés d'affaires que nous ne prenons plus le temps de lire ou d'observer avec profit. On parle, on écrivaille ensuite avec la même légèreté. Béranger envoya ses félicitations pour une œuvre si fortement appuyée, disait-il, « d'arguments irrésistibles. » Une femme du plus grand talent et qui souvent à cette époque fut la pythie éloquente du socialisme mystique, écrivait au prince, le 26 novembre 1844, en parlant de Napoléon : « Son règne illustre n'est plus de ce monde, et l'héritier de son nom, penché sur les livres, médite attendri sur le sort des prolétaires !... »

« Attendri ! » Ai-je besoin de dire que ces lignes sont de George Sand, qui a rêvé tant de romans ?

La lettre se terminait par ces mots : « Parlez-nous donc souvent de délivrance et d'affranchissement, noble captif ! Le peuple est, comme vous, dans les fers : le Napoléon d'aujourd'hui est celui qui personnifie les douleurs du peuple, comme l'autre personnifiait ses gloires. »

L'auteur de l'*Extinction du paupérisme* n'avait pas perdu son encre, ou le prix de l'encre qu'on avait employée à écrire pour lui sa brochure. Si l'auteur de *Lélia* s'exprimait ainsi, ne fût-ce que par commisération et complaisance, comment le plébéien illettré n'aurait-il pas cru que le *prince* tenait dans la poche de son gilet la clef d'or de la vérité? Il devait se servir d'abord de la clef des champs, comme on va voir.

LIVRE VII

L'ÉVASION — LE CANAL DE NICARAGUA — LA FRANCE EN RÉPUBLIQUE — DÉCLARATIONS ET SERMENT — LE CITOYEN PRINCE PRÉSIDENT.

1846-1848

1846. — Louis-Napoléon, entre autres travaux, avait commencé un ouvrage particulièrement historique, dont une partie a été publiée en deux volumes sous ce titre : *Du passé et de l'avenir de l'artillerie*. Le point de départ de l'auteur, c'est l'année 1328 et la composition des armées à l'époque de la première apparition des armes à feu. L'œuvre s'arrête à 1638, en pleine guerre de Trente ans; la suite a été annoncée, mais non donnée, bien que plusieurs personnes aient eu commission, — par exemple, feu M. Reinaud, de l'Institut, et, sauf erreur, M. Favé (1), — de fournir des matériaux pour les dernières parties. A cause de son caractère spécial, technique, ce livre fournit peu de chose à nos réflexions. Toutefois, en le composant par amour de la science et « pour adoucir l'amertume de sa captivité, » l'écrivain ne négligeait pas à cette occasion et sous un prétexte plausible, de nouer

(1) Cet officier a fait paraître en 1851 un écrit sous ce titre : *Nouveau système d'artillerie de campagne du prince Louis-Napoléon Bonaparte.*

quelques nouveaux rapports, soit avec des gens de lettres, soit avec des officiers. « J'ai, dit-il, trouvé quelques cœurs secs qui ne m'ont pas répondu; » mais de belles âmes se montrèrent plus sympathiques. Quant au gouvernement du roi, il ne mit nul obstacle au va-et-vient de visites et de correspondances que paraissait nécessiter la préparation de l'ouvrage. M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, fit même envoyer à Ham tous les manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal qu'il plut au prince de demander en communication.

L'introduction présente, dans le cours de la dernière page, une ligne de points suspensifs après lesquels on lit :

« J'ai écrit cet avant-propos il y a un an; alors je comptais terminer mon ouvrage dans ma prison; mais un devoir sacré m'appelle hors de France. »

Puis, au-dessous de la signature, ces mots : « Fort de Ham, le 24 mai 1846. »

Cette date et ce préambule pourraient bien avoir été imaginés, comme certains miracles, après coup. Car le 24 mai Louis-Napoléon avait autre chose à faire que de penser à son livre. Il préparait une évasion qui eut lieu le lendemain.

En août 1842, il avait écrit ces paroles sentimentales : « Je remercie tous les jours le ciel de me laisser sur ce sol français, objet de mon amour, et que je ne veux quitter à aucun prix, pas même pour la liberté. » Ce sont là des mots que le papier, qui souffre tout, ne refuse pas de laisser écrire, mais que le vent emporte à la première occasion.

Dès 1844, plusieurs amis du roi avaient conseillé une amnistie générale que Louis-Philippe ne repoussait pas

en principe; mais avec la lenteur propre aux vieillards, il ajournait continuellement sa résolution.

Vers le milieu d'août 1845, plusieurs ministres ou conseillers du roi recevaient la visite d'un Italien, M. Poggioli, qui se disait l'envoyé de l'ex-roi Louis pour solliciter la mise en liberté du captif de Ham. Sans vérifier bien à fond la qualité prise par M. Poggioli, les destinataires des lettres qu'il apportait firent entendre que le roi céderait probablement si on lui donnait quelques garanties. Ce fut alors que Louis-Napoléon écrivit en ces termes pour M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, une demande de vacances :

« Monsieur,

« Mon père, dont l'âge et les infirmités réclament mes soins, a demandé au gouvernement de m'autoriser à aller les lui rendre. Sa démarche n'a pas été suivie de résultat; d'après ce que j'entends dire, on exige de moi des garanties formelles. En pareille circonstance, ma détermination ne saurait être douteuse, et je suis prêt à faire tout ce qui sera compatible avec mon honneur, pour parvenir à offrir à mon père les consolations auxquelles il a droit de ma part.

« Je vous déclare donc, Monsieur, que, si le gouvernement français consent à me permettre le voyage de Florence pour y remplir ce devoir sacré, je promets, sur l'honneur, de revenir et de me remettre à sa disposition aussitôt qu'il m'en exprimera le désir.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

« Napoléon-Louis Bonaparte. »

La requête ne pouvait être, sous cette forme, légalement accueillie. « Quelles attaques, disaient les ministres, n'aurions-nous pas à subir de la part d'un député d'op-

position, si nous nous mettions ainsi à donner des congés temporaires à un prisonnier de distinction? Et si, pour un motif quelconque le prince ne revenait pas, quelle confusion ne serait-ce pas pour nous devant le public? Mais il y a un moyen de tout arranger; que Louis-Napoléon adresse une requête au souverain. Le roi possède le droit constitutionnel de faire grâce; nous l'exhorterions sans doute à en user. »

M. Poggioli se rendit alors au château de Ham et fit part de l'état des choses au prince qui, le 14 janvier, écrivit à Louis-Philippe :

« Sire,

« Ce n'est pas sans une vive émotion que je viens m'adresser à Votre Majesté pour lui demander, comme une faveur, la permission de quitter la France, même pour un temps très-court. Depuis cinq ans, le bonheur de respirer l'air de ma prtrie a compensé, pour moi, les tourments de la captivité ; mais l'âge et les infirmités de mon père réclament impérieusement mes soins. Il a fait appel au concours de personnes bien connues par leur attachement à Votre Majesté, et il est de mon devoir de joindre mes efforts aux siens.

« Le conseil des ministres n'a pas pensé que la question fût de sa compétence. Je m'adresse donc à Votre Majesté, plein de confiance dans l'humanité de ses sentiments, et je soumets ma requête à sa haute et généreuse appréciation.

« Votre Majesté, j'en suis convaincu, comprendra une démarche qui, d'avance, engage ma gratitude, et touchée de l'isolement d'un proscrit qui a su gagner sur le trône l'estime de toute l'Europe, elle exaucera les vœux de mon père et les miens.

« Je prie Votre Majesté d'agréer l'expression de mon profond respect.

« Napoléon-Louis Bonaparte. »

Ainsi le postulant ne tenait aucun compte des observations qui lui avaient été transmises ; il demandait tout juste au roi ce que le ministère avait considéré comme une faveur extra-constitutionnelle. Personnellement Louis-Philippe inclinait à passer par dessus cette irrégularité de forme; il avait même parlé en ce sens au prince de la Moskowa, que l'on avait fait agir près de lui. Ses conseillers furent d'une autre opinion, et le commandant du fort reçut ordre de M. Duchâtel, d'avoir à répondre qu'accéder à la demande, « ce serait une grâce indirecte, et que pour maintenir l'exercice propre et spontané de la clémence royale, on voulait que cette grâce fût méritée et franchement avouée. »

Louis-Napoléon éprouva une vive contrariété de cette réponse, qui, pour parler familièrement, le mettait au pied du mur. Il voulut essayer encore d'une autre voie de traverse : ce fut d'intéresser plusieurs députés à son désir de s'en aller sur parole. MM. de Las Cases et Vatry, des conservateurs, se firent ses patrons. Dupont de l'Eure, Lamartine, Odilon Barrot et d'autres plaidèrent une cause qui ne méritait pas des défenseurs si haut placés dans l'opinion. Soit commisération, soit simple dessein de contre-carrer le ministère, ils firent la faute de patronner, — eux, des libéraux, — un homme qui refusait évidemment de leur offrir pour premier titre à leur secours l'abandon de ses ambitions de prétendant. M. Thiers, dans une lettre qui sous la mesure des termes, était ou une preuve de légèreté ou une trahison envers Louis-Philippe, osa dire que « dans son opinion un ministre pouvait, sans engager sa responsabilité, se prêter à un arrangement du genre marqué par le prince. »

Louis-Napoléon protesta « qu'il ne pouvait demander

davantage, » et rejetant sur les ministres seuls la responsabilité du refus, suivant lui injurieux, qu'on lui opposait, il annonça la volonté « d'attendre, sans autre démarche, la décision du roi, dont il ignorait la résolution personnelle. M'en remettant à la destinée, ajoutait-il, je me résigne d'avance à ses arrêts. »

Il se trouva trente-trois députés pour inviter M. Odilon Barot à demander une audience au roi en vue d'exhorter ce prince à faire une niaiserie. L'entretien fut accordé, et le roi consentit à libérer le prétendant pourvu qu'il donnât « une garantie *explicite*. »

Mais justement c'était le point contentieux. On ne put aboutir. Une autre démarche tentée par un membre de la chambre des lords ne réussit pas davantage. A l'extrême limite Lous-Napoléon promettait de ne rester en Italie qu'une année et de s'embarquer ensuite pour l'Amérique ; mais il refusait de se lier par un acte exprès : le tout devait se traiter en propos de conversation. On eût voulu la parole écrite : *scripta manent*..... Il disposa tout pour lever le pied.

L'histoire possède des détails suffisants pour suivre les péripéties de cette disparition. C'est toute une comédie d'intrigue. Les scènes en ont été racontées dans une publication faite en Angleterre et en anglais (1846), d'après les documents communiqués au public, par l'intermédiaire de M. Fr. Briffault, — qui n'était, a-t-on dit, qu'un prête-nom du général Montholon.

Ce petit volume commence par une lettre de Louis-Napoléon, qu'il a datée de Londres, le 20 juillet 1846. Elle figure également en *fac simile* dans l'édition française donnée à Paris, en 1849, sous ce titre : *le Prisonnier de Ham*. Voici donc les confidences de l'évadé,

telles qu'il les écrivit, dans son français d'alors, peu de semaines après l'aventure, mais non sans prendre le loisir d'arranger certaines circonstances :

« Il s'agissait d'abord d'arrêter un plan, et la première chose à faire était d'accoutumer graduellement l'esprit du gouverneur à l'idée d'une amnistie prochaine, afin de le rendre moins empressé à la surveillance des projets du prisonnier. Il ne fut pas difficile, à l'aide de lettres écrites de Paris, de lui persuader que la grande mesure de clémence était fixée au mois de juin, un peu avant les élections, comme cela s'était déjà vu dans plusieurs circonstances.

« Parmi tous les plans qui s'offrirent à l'espoir du prince, il choisit et arrêta le plus simple, qui consistait à trouver un prétexte pour introduire des ouvriers dans la prison, de sorte à pouvoir s'habiller comme eux, et, à l'aide de ce déguisement, franchir les portes de la citadelle. Le hasard servit merveilleusement ce projet, car au moment où l'on cherchait un motif de travaux urgents à réclamer, le commandant vint lui-même annoncer que des ordres, arrivés de Paris, prescrivaient la réparation immédiate de l'escalier et des corridors. A cette époque, les cinq années d'emprisonnement auxquelles avait été condamné le docteur Conneau venaient d'expirer; il était donc légalement libre, et pouvait, ainsi que le valet de chambre Thélin, aller à la ville quand il lui plaisait.

« Malgré la longue habitude des précautions de surveillance et leur apparente inutilité, le commandant ne les avait pas laissées tomber en désuétude. La garde était toujours doublée à la nuit, et au premier coup d'horloge sonnant dix heures, le whist cessait invariablement. Deux gardiens étaient au bas de l'escalier; le commandant s'assurait de leur présence, fermait lui-même la porte du dehors, et en mettait la clef dans sa poche avec la régularité de lady Douglas au château de Lochleven.

« Le prince avait remarqué que l'un des deux gardiens, à certains jours de la semaine, s'absentait pour aller chercher les journaux, et laissait son camarade seul pendant près d'un quart d'heure. C'était ce court instant qu'il fallait mettre à profit en détournant l'attention de l'homme qui restait là livré à l'ennui de l'isolement. Quant aux sentinelles, il y avait peu de chose à en craindre. Personne d'ailleurs ne paraissait croire qu'une entreprise d'évasion pût s'exécuter autrement que par un secours extérieur. C'est dans ce sens que les consignes étaient données, et l'on empêchait avec un soin sévère l'approche de la forteresse. Toute personne qui entrait était strictement examinée; mais on laissait sortir sans soupçon.

« Voici quelles furent les dispositions prises : Charles Thélin, comme il l'avait déjà fait plusieurs fois, demanda la permission de se rendre à Saint-Quentin; au moment où il devait sortir, comme pour aller louer un cabriolet, le prince sortirait aussi lui-même, sous son déguisement d'ouvrier. Cette combinaison avait deux avantages : elle laissait à Thélin la faculté d'attirer seul les regards des gardiens et des soldats en jouant avec Ham, le chien du prince, auquel les gardiens et la garnison étaient fort gaiement accoutumés; et, de plus, elle lui permettait d'adresser utilement la parole à ceux qui seraient tentés de parler au prétendu ouvrier, lorsqu'il traverserait la cour.

« Il y avait déjà huit jours que duraient les travaux intérieurs, et ce laps de temps avait suffi pour que le prince se rendît bien compte du degré de surveillance exercé à l'égard des ouvriers. Il avait observé que les précautions étaient grandes à leur entrée ou à leur sortie en corps. Dans le premier cas, ils étaient examinés un à un par le sergent de garde et par un geôlier spécial. Le soir, à leur sortie, cet examen se faisait en présence du commandant lui-même. On suivait avec vigilance chacun de ceux qui se rendaient seuls dans quelque partie retirée de la citadelle; mais on ne faisait nulle

attention à ceux qui, prenant la route directe de la porte extérieure, sortaient pour aller chercher des outils ou des matériaux. C'est donc à ce procédé net et hardi que le prince crut devoir se fixer :

« Il fut convenu que l'on choisirait un matin pour l'exécution du projet, non-seulement parce que le commandant, dont toutes les préoccupations se concentraient sur la soirée, ne se levait pas de très-bonne heure, mais aussi parce que, en outre de l'avantage de n'avoir affaire qu'à un seul gardien, on se donnait encore la possibilité de gagner Valenciennes assez à temps pour prendre le convoi de quatre heures, au chemin de fer de Belgique.

« Tout fut disposé pour le samedi 23 mai. Par un contre-temps qui parut d'abord fâcheux, le prince reçut, ce jour même, la visite de plusieurs personnes qu'il avait connues en Angleterre et qu'il avait attendues plus tôt.

[Les permissions de voir le prisonnier étaient données par le ministre de l'intérieur, qui les accordait aisément. M. Louis Blanc a raconté, dans ses *Révélations politiques*, qu'il put avoir, trois jours de suite, des conférences réglées avec Louis-Napoléon au fort de Ham. Ces entretiens ont été racontés par le visiteur lui-même, qui mérita, par son voyage et quelques preuves de sympathie, un exemplaire de *l'Extinction du paupérisme*, avec ces mots autographes : « A Louis Blanc, souvenir d'estime et d'amitié, de la part de l'auteur. — N.-L. B. »]

« Il fallut donc remettre le départ au mardi 25, quoiqu'on ne fût pas bien sûr qu'il restât alors assez d'ouvriers pour masquer la fuite, ni qu'un des deux gardiens du bas de l'escalier s'absentât. Le prince, cependant, pour tirer au moins quelque avantage de cette visite malencontreuse, pria ses amis de prêter leurs passe-ports à son valet de chambre qui allait demander des chevaux pour un petit voyage, ce qui fut fait avec empressement. Le dimanche se passa dans des anxiétés que l'on peut comprendre. Charles Thélin pria les ouvriers de placer quelques planches dans un recoin qui ser-

vait de cellier. La difficulté n'était pas seulement de passer sain et sauf à travers les soldats et les gardiens, il fallait encore éviter d'être vu par les ouvriers eux-mêmes, qui montaient et descendaient sans cesse, et que dirigeaient un entrepreneur et un officier du génie.

« De son côté, l'excellent et noble docteur Conneau se préparait au rôle qui devait favoriser l'évasion et en retarder la découverte.

« Enfin, le mardi 25, de grand matin, lorsque tout était encore calme et silence dans l'intérieur du fort, le prince, le docteur Conneau et Charles Thélin, placés derrière les rideaux d'une fenêtre, attendirent, sans faire le moindre bruit, l'arrivée des ouvriers dans la citadelle. Un détestable hasard voulait que le seul soldat de la garnison qu'on eût peut-être intérêt à éviter se trouvât justement en faction à la porte du corps de logis. Cet homme, qui avait fait longtemps le service de planton près du commandant, avait contracté l'habitude d'une active surveillance, et il ne manquait jamais d'examiner les ouvriers dans leurs allées et venues, les questionnant parfois sur ce qu'ils allaient faire. C'était là un véritable danger. Très-heureusement, à l'occasion d'une revue, les gardes avaient été changées, et le grenadier fut relevé à six heures.

« Les ouvriers arrivèrent et subirent l'inspection accoutumée, en défilant au milieu d'une haie de soldats. Ils étaient moins nombreux que de coutume, et mieux mis que d'ordinaire, en raison du *lundi*. Comme le temps était superbe, ils n'avaient pas de sabots. C'étaient tous des maçons et des peintres, tandis que le prince s'était préparé à se vêtir comme un menuisier, et de la manière la moins élégante. C'étaient autant de contrariétés; mais les minutes s'écoulaient et elles étaient précieuses.

« Le prince se hâta de couper ses moustaches, afin de produire un changement notable dans sa figure; et, quoiqu'il ne redoutât pas que les soldats, s'ils le reconnaissaient, fissent usage de leurs armes, comme l'ordre en était donné, il se

munit d'un poignard. Malgré l'imprudence qu'il y avait à garder sur lui des papiers qui pouvaient le faire reconnaître à la frontière, il ne voulut pas se séparer de deux lettres, l'une de sa mère et l'autre de l'Empereur, qu'il avait toujours gardées comme un talisman sacré. Celle de l'Empereur est adressée à la reine Hortense et contient ce passage relatif à son neveu : « J'espère qu'il grandira pour se rendre digne des « destinées qui l'attendent. »

« Le prince s'était habillé comme de coutume; il portait des bottes et un pantalon gris. Il passa par dessus son gilet un grosse chemise de toile coupée à la ceinture, une cravate bleue, une blouse non-seulement propre, mais d'une coupe assez recherchée, et mit aussi un pantalon bleu sali et usé en apparence par le travail. Par dessus la première blouse, il en mit une en aussi mauvais état, après avoir rentré le bas de la première. Le reste du costume se composait d'un vieux tablier de toile bleue, d'une perruque noire à cheveux longs et d'une mauvaise casquette. Ainsi vêtu, les mains et le visage brunis par de la peinture, il se hâta de prendre une tasse de café, chaussa ses sabots, plaça dans sa bouche une pipe de terre, et, l'épaule chargée d'un planche, il se mit en mesure de sortir.

« A sept heures moins un quart, Thélin appela tous les ouvriers qui se trouvaient sur l'escalier et les invita à venir prendre le *coup du matin*, disant à Laplace, son homme de peine, de placer les verres et les bouteilles sur la table de la salle à manger. Il accourut, aussitôt après, pour annoncer au prince que c'était le moment décisif, et descendit jusqu'aux deux gardiens Dupin et Issali, auprès desquels se trouvait encore un ouvrier qui réparait la rampe. On se dit bonjour, et comme Thélin portait un paletot sur son bras, les gardiens lui souhaitèrent un bon voyage. Il prétendit avoir quelque chose à dire à Issali, le tira à part hors du passage, et se plaça de manière à ce que son interlocuteur, pour l'entendre, fût obligé de tourner le dos au prince.

« Pendant ce temps, le docteur Conneau s'était empressé d'arrêter quelques ouvriers qui, après le petit régal servi par Laplace, regagnaient l'escalier où ils n'auraient pas manqué de rencontrer le prince. Lorsque celui-ci fut au bas de la dernière marche, il se trouva face à face avec le gardien Dupin, qui se retira vivement pour éviter la planche dont la saillie en avant masquait le profil de Napoléon-Louis et s'opposait à ce qu'on le vît de ce côté. Le prince passa donc inaperçu et entra dans la cour où un ouvrier, qui était descendu derrière lui, le suivit de très-près, paraissant disposé à lui adresser la parole. C'était un garçon serrurier; Thélin se hâta de l'appeler et trouva un prétexte pour le faire remonter dans l'appartement.

« Lorsque le prince passa devant la première sentinelle, il laissa tomber la pipe de sa bouche et se baissa pour la ramasser. Le soldat le regarda machinalement et continua ses pas monotones. A la porte de la cantine, le prince passa tout près de l'officier de garde qui lisait une lettre. L'officier du génie et l'entrepreneur des travaux étaient à peu de distance examinant des papiers. Plus loin, un groupe de soldats se tenait au soleil devant le poste. Le tambour jeta un regard railleur sur l'homme à la planche, mais le factionnaire ne lui accorda pas la moindre attention. Le portier était à l'entrée de sa loge, mais il ne regarda que Thélin, qui suivait de très-près, tenant en laisse le chien du prince. Le sergent qui était à l'entrée du passage tourna vivement les yeux sur le faux ouvrier, mais un mouvement de la planche le força à se rejeter en arrière. Il ouvrit la porte et le prince franchit le seuil; Thélin sortit à son tour en disant bonjour au portier.

« Entre les deux ponts-levis, le prince rencontra deux ouvriers venant droit à lui du côté où la planche laissait son visage découvert. Ils le regardèrent de loin avec attention et exprimèrent à haute voix leur surprise de ne pas le connaître. Le prince alors, comme un homme fatigué de porter un poids sur l'épaule droite, fit passer la planche à gauche;

les deux hommes cependant paraissaient animés d'une telle curiosité qu'il crut un moment tout à fait impossible d'éviter leur examen; mais à quelques pas d'eux et lorsqu'il s'attendait à une question, il eut le plaisir d'en entendre un qui disait à l'autre : « Ah! c'est Berthou! »

« Le succès était dès lors complet. Le prince se trouvait enfin libre, hors de ces murailles détestées dans l'enceinte desquelles il avait langui cinq ans et neuf mois. Quoiqu'il ne connût les environs que par la carte de la ville, ce n'était pas le moment d'hésiter sur le chemin à suivre. Il prit celui qui côtoie les remparts et aboutit sur la grande route de Saint-Quentin. Thélin s'était hâté d'aller prendre à Ham le cabriolet qu'il avait retenu la veille au soir, et qu'il devait conduire lui-même.

« Nous n'entreprendrons pas de décrire les pensées tumultueuses qui se pressaient alors dans le cœur du fugitif. Il faut pour les comprendre avoir traversé ces grandes crises de la vie. Bornons-nous à dire qu'il précipita le pas, la tête en feu, et qu'il ne s'arrêta qu'à l'aspect d'un cimetière où la vue d'une croix vint lui rappeler la source ineffable de tout bonheur. Il se prosterna devant l'emblème de l'éternelle rédemption, et offrit ses vives actions de grâces au Tout-Puissant, dont la main l'avait guidé au milieu de tant de périls.

« Le roulement d'une voiture qui s'approchait vint tirer le prince de son recueillement, et il reconnut Charles Thélin. Au moment de jeter sa planche, il en fut empêché par un autre cabriolet venant de Saint-Quentin, et qu'il voulut laisser passer de peur de remarque fâcheuse. Enfin, lorsque la route fut libre, il s'élança dans la voiture, secoua la poussière qui le couvrait, lança ses sabots dans un fossé, et, pour avoir l'air d'un cocher, prit le fouet et les rênes. Les deux voyageurs furent un instant émus à l'aspect de deux gendarmes à cheval, débouchant du village de Saint-Sulpice; mais heureusement

ces dangereux voisins prirent la route de Péronne avant d'être à portée du cabriolet.

« On parcourut rapidement les cinq lieues qui séparent Saint-Quentin de Ham. Chaque fois qu'on changeait de cheval, Thélin cachait le mieux possible sa figure sous son mouchoir. On a cependant assuré depuis qu'il avait été reconnu par plusieurs personnes, et entre autres par le commissaire de police, qui revenait de Saint-Quentin, et qu'une vieille femme avait témoigné tout haut son étonnement de voir le valet de chambre du prince en compagnie d'un homme aussi mal vêtu.

« A l'entrée de la ville, le prince ôta ses grossiers vêtements de dessus en ayant soin de conserver sa perruque, et mit pied à terre pour faire le tour des murs et attendre Thélin sur la route de Cambrai. Celui-ci se rendit à la poste où le maître, M. Abric, ne se trouvait pas; mais comme il était bien connu de Mme Abric, il la pria de lui faire apprêter une chaise de poste avec deux chevaux et d'y mettre de la promptitude, parce qu'il avait grande hâte d'arriver à Cambrai pour en revenir de bonne heure. Il devait laisser, disait-il, le cabriolet et le cheval qu'il reprendrait au retour. La bonne Mme Abric mit à tout cela le plus grand empressement, et fit préparer la petite voiture de son mari. Il fallut, bon gré mal gré, que Thélin acceptât une tranche de pâté pendant que les postillons étaient à l'œuvre; il s'excusa pourtant de le manger et l'enveloppa soigneusement, ce qui fit, quelques minutes après, un excellent déjeûner pour le prince, qui en avait grand besoin.

« La prudence conseillait à Thélin de ne pas trop presser les gens de la poste de peur d'éveiller les soupçons : de sorte que le prince avait depuis longtemps contourné la ville et restait sur la route à attendre la voiture lorsqu'il en rencontra une qui se dirigeait vers lui. Craignant d'être en arrière de Thélin, dont il ne prévoyait pas les retards, il demanda au voyageur s'il ne s'était pas croisé avec une chaise de poste.

Celui-ci répondit que non et continua sa route. C'était le procureur du roi de Saint-Quentin.

« La petite voiture de M. Abric, attelée de deux vigoureux chevaux, se montra enfin, annoncée par les joyeux aboiements du chien *Ham*. On prit le galop, et, depuis ce moment, tout danger disparut. Il n'était encore que neuf heures; en supposant l'évasion déjà connue dans la forteresse, les premières mesures à prendre devaient entraîner, dans leur inévitable désordre, une perte de temps suffisante pour que les voyageurs fussent déjà hors d'atteinte. On n'en pressait pas moins le postillon qui, à bout de ressources nouvelles de fouet et d'éperon, finit par se fâcher et répondit une grossière apostrophe peu en rapport avec la situation historique à laquelle il se trouvait mêlé : « *Vous m'embêtez.* »

« On entra dans Valenciennes à deux heures moins un quart. Là seulement on devait demander les passe-ports, et Charles Thélin exhiba celui qu'avait donné le voyageur anglais.

« Comme le convoi de Bruxelles ne partait qu'à quatre heures, le prince eut un moment l'idée de prendre des chevaux de poste pour gagner la frontière; mais cette façon de voyager étant devenue si rare qu'elle pouvait donner lieu à des remarques, il y renonça et attendit patiemment à la station. Les yeux de Thélin étaient constamment tournés vers le côté d'où pouvaient venir des gendarmes. Tout à coup il s'entend nommer et en reconnaît un de Ham, habillé en bourgeois. Sans se déconcerter, il lui témoigna grand plaisir à le voir, et apprit de lui qu'il avait quitté le service pour prendre un petit emploi dans l'administration du chemin de fer du Nord. Cet homme demanda des nouvelles du prince, qu'il ne croyait pas si près de lui.

« Le fugitif arriva enfin à Bruxelles, à Ostende et en Angleterre. »

Le récit de cette évasion serait incomplet si nous

n'ajoutions ce qui se passait à Ham depuis le départ du prince.

« Le docteur Conneau commença par fermer la porte de la chambre qui donnait dans le salon, où il alluma un grand feu malgré la chaleur du jour, prenant pour prétexte une indisposition du prince. Il en parla à l'homme de peine, qui put voir une cafetière placée dans l'âtre. Vers huit heures, un paquet de plants de violettes arriva par la diligence; le docteur pria le gardien de préparer plusieurs pots à fleurs, d'y mettre de la terre, et l'éloigna ainsi du salon. A huit heures et demie, l'on vint demander où le déjeûner devait être servi. Le docteur répondit que ce serait dans sa propre chambre et qu'il n'y aurait pas besoin de prendre la grande table, attendu que le général Montholon gardait aussi le lit. Il ajouta que le prince avait pris médecine, et, pour qu'on n'eût pas à en douter, il en prit une lui-même; mais l'effet en ayant été nul, il inventa un mélange de café et de croûtes de pain brûlé qu'il étendit d'acide nitrique, et l'odorat des gardiens suffit à les persuader sans qu'ils songeassent à concevoir le moindre soupçon de cette chimie.

« Bientôt après le commandant s'informa des nouvelles du prince, et Conneau lui répondit qu'il se trouvait mieux et fut forcé d'accepter un domestique pour suppléer Thélin qu'on savait absent. Cet homme fut chargé de faire le lit du prince, qui était supposé étendu sur un sofa dans le salon.

« Tout alla bien jusqu'à sept heures et quart du soir. A ce moment le commandant se présenta quelque peu rembruni : « Le prince est un peu mieux, lui dit Conneau. » — « S'il est « mieux, répliqua le commandant, je peux lui parler; il faut « que je lui parle. »

« Un mannequin était dans le lit avec l'apparence de la tête tournée du côté du mur. Le docteur appela le prince qui, l'on peut bien se l'imaginer, ne répondit pas. Alors, faisant un signe, le docteur indiqua que le malade était endormi.

Peu satisfait par cette pantomime, le commandant s'assit dans le salon en disant que ce sommeil ne durerait pas toujours et qu'il allait en attendre la fin. En même temps il remarqua que l'heure d'arrivée de la diligence était passée et qu'il était singulier que Thélin ne parût pas. A quoi le docteur répondit que celui-ci avait pris un cabriolet et s'en servait, sans doute, pour revenir. Le commandant se leva tout d'un coup et dit : « Le prince a remué ; le voilà qui s'éveille ! » Conneau assura n'avoir rien entendu et demanda que le repos du malade ne fût pas troublé. Mais le commandant était déjà dans la chambre et s'était approché du lit où il découvrit la ruse. « Ah ! mon Dieu, s'écria-t-il, le prince est parti !... » Puis il sortit précipitamment après avoir demandé quels étaient les hommes de garde dans la matinée.

« Ce pauvre commandant fut arrêté, ainsi que les gardiens et le docteur, au premier moment de la nouvelle.

« Le docteur fut condamné par le tribunal correctionnel à trois mois de prison, et Thélin à six mois par coutumace. »

Le prince est loin d'avoir tout dit par la plume de M. Fr. Briffault, et même il a changé ou ajouté certaines particularités; il ne serait pas impossible de trouver des témoins encore vivants qui modifieraient un peu cette relation. Si on voulait, au surplus, l'opposer à lui-même, on signalerait aisément quelques discordances du récit précédent et de celui qu'il avait plus anciennement envoyé à M. Degeorge. Dans la lettre bien connue au rédacteur en chef du *Progrès*, l'on ne voit pas l'action de grâces au Tout-Puissant; Berthou s'appelle Bernard; le fugitif ne contourne pas Saint-Quentin, mais il traverse cette ville; du commissaire de police, des gendarmes, du procureur du roi, pas un mot; le passe-port n'est pas anglais, mais belge. Il y a bien d'autres contrariétés historiques, mais cela n'est pas si grave qu'il faille s'y arrêter.

Nous n'insisterons pas davantage sur les singularités de cette prison d'Etat où l'on peut dire des sentinelles : « Il y a peu de chose à en craindre; » d'où on laisse sortir sans soupçon. L'étonnante geôle! On y relève de faction tout à point le seul soldat qui pourrait remplir sa consigne; les prisonniers y ont à discrétion poignard, perruque, costumes de travestissement, tout ce qu'il faut pour une évasion de théâtre. Le tambour de garde rit en voyant le prisonnier qui part; l'officier de surveillance lit une lettre quand il faudrait inspecter; le portier évite de regarder le fugitif! Quels sont donc ces mystères? Cela ne rappelle-t-il pás quelque opéra bouffe où l'on se moque des verrous et des grilles? Seulement Bartholo se nomme ici Louis-Philippe. Y aurait-il eu aussi une Rosine de Ham?... Ma foi, je ne sais et je ne le cherche point. J'aime mieux dire l'immixtion, oubliée par le livre de M. Fr. Briffault, de M. Calixte Souplet, le rédacteur en chef du *Guetteur*, dans les agencements de la fuite. On s'explique que des raisons de prudence aient empêché de rapporter en 1846, dans l'édition anglaise, ce qui concernait cet honorable écrivain : il était venu avec son cabriolet attendre le prince aux abords du château, et ce fut sa voiture qui brûla le pavé de la route jusqu'à Saint-Quentin. Mais pourquoi la traduction française, de 1849, ne mentionne-t-elle pas cette aide généreuse, alors qu'elle ne pouvait plus attirer à M. Souplet des démêlés avec la justice locale? C'est qu'en 1849 déjà, le loyal journaliste était revenu de son erreur sur le compte du prisonnier de Ham; instruit par l'expérience de la valeur des principes égalitaires que le prince lui avait jadis montrés, il venait de rompre avec lui toute liaison. Refusant le prix de son ancienne complaisance, il s'écartait systématiquement

du prétendant, et vingt fois prié de venir près de lui, répondait par un silence opiniâtre à cette tentative d'embauchage. Le voile que la pitié lui avait autrefois mis sur les yeux se déchirait : lui, républicain, il ne consentait plus à serrer la main de l'homme qui l'aurait voulu pour comparse dans la troupe de ses courtisans. M. Souplet se vit ôter son journal, mais ne fut pas pour cela subjugué. Il n'implora aucune grâce, et ne pouvant plus se servir de la plume que l'on brisait entre ses doigts, il se mit à travailler obscurément dans l'industrie. Obscurément? j'ai tort; l'estime de sa ville tout entière lui formait comme une éclatante couronne qui valait mieux que le laurier impérial gravé par le burin sur la monnaie française. Toi, le sage, toi qui n'es plus, toi le modèle du citoyen libre, il ne sera pas dit que j'aie laissé passer ton nom sans le recommander au souvenir de toutes les âmes fières. Honnête homme, les honnêtes gens saluent ta mémoire!

A peine arrivé en Angleterre, Louis-Napoléon s'empressa de notifier son retour à des gens qui ne s'en souciaient guère, sir Robert Peel, lord Aberdeen et quelques autres. Les journaux du temps ont publié cette lettre qu'il écrivit à l'ambassadeur de France, M. de Saint-Aulaire :

« Londres, 28 mai 1846.

« Monsieur,

« Je viens déclarer avec franchise à l'homme qui a été l'ami de ma mère qu'en m'échappant de ma prison je n'ai cédé à aucun projet de renouveler, contre le gouvernement français, des tentatives qui m'ont été si désastreuses. Ma seule idée a été de revoir mon vieux père.

« Avant de me résoudre à cet extrême parti de la fuite,

j'ai épuisé tous les moyens de sollicitations pour obtenir la permission d'aller à Florence, en offrant toutes les garanties compatibles avec mon honneur. Mes démarches ayant été repoussées, j'ai fait ce que firent les ducs de Guise et de Nemours, sous le règne de Henri IV, dans des circonstances semblables.

« Je vous prie, Monsieur, d'informer le gouvernement français de mes intentions pacifiques, et j'espère que cette déclaration toute spontanée pourra servir à abréger la captivité de mes amis qui sont encore en prison.

« Je suis, etc.

« N.-L. Bonaparte. »

Un fonds de lecture se manifeste dans tous les écrits de Louis-Napoléon; les noms de Guise et de Nemours arrivent là pour preuve; mais tout ce qu'il retient de l'histoire se rapporte essentiellement à des analogies de situation entre les hommes qu'il mentionne et lui-même. La sienne rappelait sans doute de loin celle de Charles-Emmanuel, duc de Nemours, qui parvint à s'échapper des mains non d'Henri IV, mais de Henri III, et plus tard essaya de se faire nommer roi de France par les États-Généraux. Est-ce à ces deux endroits de la vie du prince qu'il faisait allusion, ou voulait-il rappeler qu'en 1593 Nemours, s'étant esquivé du château de Pierre-en-Scise où Henri IV l'assiégeait, se confina et mourut paisiblement à Anneci. Ce nom de Nemours avait donc une signification équivoque et disait sous voile aussi bien : « Je lutterai, » que « je désarme et je renonce. » Quant au duc de Guise, après avoir pris les armes contre Henri IV, il fit son accommodement, et reçut, pour prix de sa soumission, le gouvernement de Provence. Le mentionner, était-ce insinuer qu'il était prêt à entrer en arrangement? Louis-Phi-

lippe n'était pas moins curieux que Louis-Napoléon de ces anecdotes princières; peut-être, sous couleur d'histoire, celui-ci proposait-il à celui-là une soumission raisonnée et compensée.

A ce moment si peu distant de sa chute, le roi de Juillet se croyait en pleine prospérité. Loin d'être fâché de l'évasion du prétendant, il n'en fit que rire et grâcia presque aussitôt le général Montholon. Bientôt aussi M. Conneau fut hors d'affaire.

On a dit depuis, — mais que ne dit-on pas? — on a assuré qu'un peu après son élévation à la présidence, Louis-Napoléon s'était fait remettre les feuilles de son dossier judiciaire, et qu'il y aurait vu, par des pièces probantes, non pas seulement que le gouvernement royal savait comme lui-même les rivalités existant autour de sa personne (quelques-uns de ses amis le maintenaient dans la direction de l'Empire, d'autres voulaient l'attraire à la République), mais encore qu'il était trompé par plusieurs de ses confidents. On prétend que cette évasion, objet pour lui de transes si émouvantes, était prévue, réglée, ménagée minute à minute par la police de Louis-Philippe. D'autres affirment que ce récit a été répandu par la police elle-même pour faire croire qu'elle tient partout le fil des actions humaines en France.

Louis-Napoléon était sorti de prison, disait-il, pour obéir à l'impérieux devoir de se rendre auprès d'un père mourant qui le réclamait avec instances. On eût pu s'attendre, par conséquent, à ce qu'il se rendît sur-le-champ à Florence; mais comment se rendre, grand Dieu! jusqu'en Italie? Comment avoir des passe-ports?

A d'autres époques, le prince en avait toujours trois ou

quatre de rechange dans sa poche et de tout pays ; à cette heure, il en manquait. Funeste contre-temps!

Mais il semble que la difficulté de s'en procurer un, même à son nom, ne fût pas si considérable.

Il y avait un premier moyen. C'était de l'aller prendre, tout simplement, à l'ambassade française. Un banni n'a pas perdu, par le fait de son bannissement, tous les droits du citoyen. Nul ministre de la France à l'étranger ne pouvait lui refuser cette pancarte. Alla-t-il l'exiger? Pas que je sache.

S'il en avait demandé un à l'Angleterre ou au représentant des Etats-Unis, on ne le lui eût pas davantage marchandé.

Au lieu de suivre l'une ou l'autre de ces voies, le prince s'en vint trouver directement l'ambassadeur d'Autriche à Londres, qui représentait en même temps la cour de Toscane. Ce fut de ce ministre qu'il prétendit obtenir un passe-port. On lui répondit avec assez de raison : « Vous n'êtes ni sujet autrichien, ni sujet toscan ; vous nous êtes étranger, ou plutôt suspect, comme ancien *carbonaro;* ce n'est pas à nous que votre requête doit s'adresser. » La plupart des ambassades ne délivrent, en effet, de pareilles pièces qu'à des régnicoles; aux étrangers elles n'accordent que le *visa.*

Les amis du prince ont prétendu que Léopold de Toscane, sollicité, avait excipé de sa peur de déplaire au gouvernement français et répondu qu'il ne laisserait pas Louis-Napoléon pendant vingt-quatre heures à Florence. Nous n'en croyons pas un mot, et notre incrédulité à cet égard provient de ce que, sur un autre, ils se sont moqués du public en imprimant une bourde. « Le gouvernement belge, ont-ils osé dire, inscrivait alors le nom du prince

parmi ceux des fugitifs que les traités soumettaient à l'extradition. » Quels traités? La loi belge ne permettait pas une telle rigueur, et Léopold Ier ne l'eût pas inconstitutionnellement ordonnée. Aucun de ses ministres ne se serait permis alors un acte si extraordinaire.

Le 25 juillet, Louis de Hollande achevait paisiblement de mourir, sans réclamer un fils qui avait été de tout temps étranger à sa vie.

Sans doute, Louis-Napoléon dut se plonger dans une amère douleur; mais il en sortit bientôt pour entreprendre une affaire.

Quelques années auparavant, un faiseur de projets qui n'était pas un sot, avait exhumé le vieux projet, réalisable ou non, mais séduisant, de construire un canal de communication entre l'océan Atlantique et le Pacifique. Pour donner quelque consistance à ce projet, dont la mise en train exigeait des capitaux considérables, on chercha quel nom connu il serait à propos d'inscrire en tête du prospectus de l'entreprise. Comme il était grandement question d'une amnistie en France, on jeta les yeux sur le Napoléon de Ham, et des pourparlers s'ouvrirent, en 1844, à ce sujet. M. Castellan, agent des Etats de Guatimala, San Salvador et Honduras, obtint des ministres de Louis-Philippe l'autorisation de venir conférer à Ham avec Louis-Napoléon. Celui-ci accepta, en principe, l'idée de ce canal qui se serait formé au moyen des eaux du lac de Léon et du lac de Nicaragua; il accepta, en outre, d'être le directeur des travaux. Un décret du gouvernement des Etats, daté du 8 janvier 1846, ordonna, en conséquence, la construction du canal Napoléon; un nouvel agent fut expédié à Ham pour signer avec le prince un traité définitif.

Peu après son installation à Londres, Louis-Napoléon fit donc un appel public à tous les capitalistes des deux mondes. « Tout en prenant part à une entreprise glorieuse, — disait-il dans le mémoire destiné à lancer l'affaire, — ils ont la certitude d'en recueillir de grands avantages pécuniaires. » Mais s'il invoquait l'appui des hommes d'argent, il demandait également l'appui de tous les hommes d'État, et encore de « tous les hommes intelligents et religieux. » Religieux?

Hélas! ceux-ci même n'eurent pas la charité de boursiller. Le canal fut noyé sous l'indifférence générale. Il s'est bien vengé depuis; c'est ce maudit canal en projet qui fit naître chez Louis-Napoléon l'idée de quelques études sur l'Amérique centrale; c'est le Nicaragua qui le mit en rapports avec plusieurs *caballeros* de ces pays lointains et devint ainsi la cause première de l'expédition impériale du Mexique. A près de vingt ans de date, l'isthme de Panama ou son voisinage furent encore visés et manqués; mais la seconde fois il devait nous en coûter plus que la première.

Malgré ses desseins de recommencer, dans une autre hémisphère, des travaux pareils à ceux qui ont rendu célèbres en Egypte les noms de Mœris et de Thoutmosis, Louis-Napoléon avait l'œil à son autre et constant objet : la couronne impériale.

Il fit paraître, avons-nous dit, *le Prisonnier de Ham* à la fin de 1846. Une des dernières pages de cette apologie est consacrée à établir qu'il ne devait rien à Louis-Philippe. Voici quelle fut l'occasion.

Dans un volume qui venait d'être publié de son *Histoire de l'Europe depuis l'avénement de Louis-Philippe*, M. Capefigue avait dit : « On se rappelle qu'après l'ar-

restation des conjurés de Strasbourg, une décision souveraine avait été prise à l'égard de Louis Bonaparte, qui consentait à un exil aux Etats-Unis en échange d'un jugement et d'une longue captivité... Il donnait sa parole de ne pas rompre son ban (1). »

Le 10 novembre, la rectification ci-dessous lui fut adressée de Londres :

« Londres, 10 novembre 1846.

« Monsieur,

« La grave accusation formulée contre moi dans le deuxième volume de votre *Histoire de l'Europe* me force à m'adresser à vous pour réfuter une calomnie déjà vieille, que je ne m'attendais pas à voir remettre en lumière par l'historien de Charlemagne à qui je devais le souvenir de quelques mots flatteurs.

« Vous croyez que, lorsqu'en 1836 je fus expulsé de France, malgré mes protestations, j'ai donné ma parole de rester perpétuellement exilé en Amérique, et que cette parole a été violée par mon retour en Europe. Je renouvelle ici le démenti formel que j'ai si souvent donné à cette fausse allégation.

« En 1836, le gouvernement français n'a pas même cherché à prendre ses sûretés avec moi, parce qu'il savait trop bien que je préférais de beaucoup un jugement solennel à ma mise en liberté. Il n'a donc rien exigé de moi, parce qu'il ne pouvait le faire, et je n'ai rien promis, parce que je n'ai rien demandé.

« En 1840, veuillez vous en souvenir, M. Franck-Carré, remplissant les fonctions de procureur général près la Cour des Pairs, fut forcé de déclarer lui-même que j'avais été mis

(1) Ailleurs, il a été déjà parlé du problème relatif à cette parole donnée.

en liberté *sans conditions*. Vous trouverez ces propres paroles dans *le Moniteur* du mois de septembre. Vous vous en rapporterez, je l'espère, à un homme qui s'exprimait ainsi en lisant mon acte d'accusation. Je pus donc avec une conscience très-libre repartir pour l'Europe en 1837, et y venir fermer les yeux de ma mère.

« Si la préoccupation de ce pieux devoir m'avait fait oublier une promesse jurée, le gouvernement français n'aurait pas eu besoin, après la mort de ma mère, de réunir un corps d'armée sur la frontière de Suisse pour décider mon expulsion; il n'aurait eu besoin que de me rappeler ma parole. Si, d'ailleurs, j'y avais manqué une première fois, on ne me l'eût pas demandée une seconde, comme on l'a fait pendant mon séjour à Ham, lorsque l'on discutait les conditions de mon élargissement. Si je m'étais fait, comme vous semblez le croire, un jeu de ma parole, j'aurais souscrit à cette exigence, tandis que j'ai mieux aimé rester six ans captif et courir les risques d'une évasion que de me soumettre à des conditions que mon honneur repoussait.

« Permis à vous, Monsieur, de blâmer ma conduite politique, de torturer mes actes et de fausser mes intentions; je ne m'en plaindrai pas : vous usez de votre droit de juge, mais je ne permettrai jamais à personne d'attaquer ma loyauté, que j'ai su, grâce à Dieu, garder intacte au milieu de tant de cruelles épreuves.

« J'attends avec confiance, Monsieur, que vous donniez à cette lettre une aussi grande publicité qu'à vos propres écrits.

« Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

« Napoléon-Louis. »

Ce plaidoyer a pour contre-partie naturelle les articles insérés jadis au *Moniteur*, sous Louis-Philippe, et qui affirmaient l'engagement pris par Louis Bonaparte, de ne

pas revenir en Europe. Où est la vérité? Ailleurs que dans les dires des deux parties.

Lorsque la reine Hortense, arrivée précipitamment à Paris, eut obtenu une audience de Louis-Philippe, l'entretien qui s'engagea entre elle et le roi laissa voir bientôt à l'adroite solliciteuse que Louis-Philippe, très-soucieux à cause de cette échauffourée, n'avait nulle envie de pousser les choses aux dernières rigueurs. Assurée de ce point et voyant bien que le roi ferait peut-être procéder au jugement de la conspiration par la Cour des Pairs, mais sans y réclamer la mort d'aucun des conjurés, la mère, tout en gardant son rôle de suppliante, évita de rien promettre de positif au nom de son fils; elle se borna, évidemment, à l'engagement de le morigéner, de le pénétrer de reconnaissance pour la bonté du roi. Celui-ci ne pouvait prescrire aucune condition. Il sentait que, dans l'occurrence présente, une première concession entraînait tout, et qu'il fallait se contenter de prendre avantage, devant l'opinion publique, d'un acte de clémence. Au bénéficiaire, qui sauvait sa tête du jeu, restait le soin de ne pas se donner un jour l'apparence de l'ingratitude, c'est-à-dire d'une bassesse. D'après les calculs du roi, une seconde entreprise déshonorerait son jeune adversaire.

Il n'y eut donc pas effectivement de condition fixée au départ du prisonnier. Lui, de son côté, ne se jugea engagé à rien, du moment qu'on ne le faisait pas fusiller et qu'il ne s'agissait plus que de vivre en prison. Il y a si peu de prisons perpétuelles!

Son profit aurait été plutôt de comparaître solennellement devant des juges, et (la vie sauve) de poser haute-

ment devant la Cour des Pairs, la France et l'Europe, sa candidature au trône de France.

Enlevé administrativement, déporté, mais libre, il gagnait encore de pouvoir dire ce qu'il a dit ensuite : « Quels juges m'ont condamné? »

Plus tard, après l'affaire de Boulogne, suivie, celle-là, d'un procès solennel, après l'arrêt de la Cour des Pairs, une autre ressource lui fut offerte ; c'était de se prétendre frappé par un tribunal d'exception, et d'assurer qu'il ne l'aurait pas été par des juges du droit commun. A son estime, ni des pairs de France, ni une Haute Cour quelconque, ni des magistrats, n'avaient de droits sur lui. Des jurés seuls auraient pu prononcer sur son entreprise..... à condition pourtant de l'absoudre et de la couronner. En effet, des princes sont des personnes à part; le droit commun n'est fait pour eux que s'il leur est favorable.

Princes, les Bonaparte le sont évidemment, et des plus sacrés. C'est une abomination de leur refuser ce caractère. N'ont-ils pas eu des couronnes dans la famille? Des rois d'antique souche ne les ont-ils pas nommés leurs frères? Louis-Philippe, moins que tout autre, pouvait leur refuser les immunités princières. Est-ce que sa propre mère n'avait pas baisé la main de Napoléon et celle d'Hortense?

Dans cette façon de raisonner, il y avait bien quelque chose de vrai; on ne saurait nier que la duchesse douairière d'Orléans n'eût reconnu l'Empereur comme un souverain légitime. Louis-Napoléon en possédait une preuve, qu'il avait longtemps tenue en réserve. Mais à la fin il la livra au public, pour bien faire voir ce que le roi de Juillet devait aux Bonaparte. Le quatorzième chapitre du *Prisonnier de Ham* renouvela une confidence écrite déjà

dans les mémoires de l'ex-reine publiés en 1833, et qui n'avait pas été alors très-remarquée. En mars 1815, au moment de la fuite précipitée des Bourbons, Mme d'Orléans n'avait pu faire ses paquets assez vite pour s'éloigner comme ses parents; elle s'était trouvée surprise à Paris par la rentrée de l'Empereur. Au lieu de se dissimuler, de se dérober en secret, s'il était possible, la douairière prit son parti d'une démarche auprès de Napoléon; bien plus, elle sollicita des *secours* du Trésor. Les trois lettres suivantes en font foi. Elles étaient adressées à la reine Hortense.

PREMIÈRE LETTRE

« Madame,

« La gracieuse bienveillance que Votre Majesté m'a témoignée me donne l'espoir que vos bons offices obtiendront de l'Empereur une décision qui est devenue si nécessaire et si urgente dans la cruelle position où je me trouve. Je craindrais de fatiguer Sa Majesté l'Empereur par le détail des raisons qui me paraissent de nature à pouvoir influencer sa magnanimité. Je me plais à croire que votre bonté y suppléera, et que vous voudrez bien rendre justice à la gratitude de celle qui est, Madame, votre obéissante servante,

« Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon,
« Douairière d'Orléans.

« 28 mars 1815. »

DEUXIÈME LETTRE

« Madame,

« L'intérêt dont Votre Majesté a bien voulu me réitérer le témoignage dans son aimable lettre du 29 mars, me con-

firme l'espoir que l'Empereur adoucira bientôt ma si cruelle position. Le ministre des finances l'ayant mise sous ses yeux, il sera bien consolant pour moi de devoir à la générosité de l'Empereur et à votre obligeante entremise d'obtenir ce que ma position, *dont je ne pourrais assez vous exprimer la gêne*, sollicite si instamment.

« Agréez encore une fois, Madame, l'expression des sentiments qu'offre à Votre Majesté sa servante

« Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre,
« D.-D. d'Orléans.

« Ce 2 avril 1815. »

TROISIEME LETTRE

« Madame,

« Je suis vraiment peinée que le mauvais état de ma santé me mette dans l'impuissance d'exprimer à Votre Majesté, comme je le voudrais, les profonds sentiments que m'inspire l'intérêt dont vous avez entouré ma position. Elle est toujours pénible; ma jambe n'est encore susceptible d'aucun mouvement. Je ne veux cependant pas différer d'exprimer à Votre Majesté et à Sa Majesté l'Empereur, près de qui j'ose vous prier d'être mon interprète, tous les sentiments de gratitude que conserve, Madame, votre servante

Louise-Marie-Adelaïde de Bourbon-Penthièvre
« Douairière d'Orléans.

« 19 avril 1815. »

Qu'une princesse âgée, impotente, se résigne, avec le consentement du vainqueur de sa famille, à vivre sur le territoire qu'il occupe, cette nécessité physique est une excuse : que voulez-vous ? « Sa jambe n'est encore susceptible d'aucun mouvement. » Mais aller tendre la main à celui

qu'elle doit regarder comme un usurpateur, est-ce correct? Notez que Napoléon, charmé de l'occurrence, donna plus qu'un subside à cette quémandeuse; il lui alloua une pension de 400,000 francs.

Une mendiante ne vient jamais seule. La duchesse de Bourbon, la propre mère du fusillé de Vincennes, du duc d'Enghien, négocia de même pour que la *reine* Hortense lui fît obtenir une faveur analogue, non pas seulement pour elle, mais encore pour ses frères naturels. Voici ses lettres.

PREMIÈRE LETTRE

« Madame,

« Vous avez été extrêmement aimable en offrant votre médiation près de Sa Majesté l'Empereur pour obtenir, en ma faveur, l'autorisation de rester en France et *une allocation suffisante pour m'y mettre à même d'y vivre d'une manière convenable à mon rang.*

« Je sais, Madame, ce que vous avez déjà fait, et que c'est en grande partie à vos démarches que je suis redevable des 200,000 francs par an que Sa Majesté a eu la bonté de m'accorder.

« Cependant, le ministre m'informe qu'il me faudra, sur cette somme, prélever 50,000 francs pour mes frères naturels, reconnus par mon père, ce qui réduira mon revenu annuel à 150,000 francs.

« Vous trouverez certainement, Madame, *que cela sera très-modique en regard de mes obligations, et dans la nécessité où je suis de former un établissement tout nouveau, manquant de meubles, de linge, etc.*

« J'ai, en effet, prié Sa Majesté d'accorder à chacun de ces deux messieurs une pension de 25,000 francs, comme la seule dette que j'aie moralement contractée. Mais je n'avais

pas l'idée que ce dût être déduit de ma propre pension. Je croyais important qu'ils fussent mis à l'abri de toute perte, en cas où je vinsse à mourir avant eux. C'est pourquoi je vous prie, Madame, d'employer vos bons offices près de l'Empereur en appuyant cette requête, qui, je l'espère, ne sera pas regardée comme déraisonnable.

« Ce sera une nouvelle obligation à ajouter à celles que je vous ai déjà. Je joins ici une copie de la lettre que j'ai adressée à Sa Majesté et qui a dû être mise sous ses yeux par le ministre de la police.

« Agréez, Madame, l'assurance de mes sentiments respectueux.

« L.-M.-I.-I. d'Orléans-Bourbon.

« 2 avril 1815. »

DEUXIÈME LETTRE

« Madame,

« Je suis profondément touchée de votre obligeance, et me confie pleinement à l'espoir que vous manifestez. Il me paraîtrait difficile que l'Empereur refusât une si juste requête, si j'ose me servir de cette expression, et surtout lorsqu'elle est appuyée par vous. Soyez assurée, Madame, que ma reconnaissance égalera les sentiments dont je vous prie, par avance, de recevoir la sincère expression.

« L.-M.-I.-I. d'Orléans-Bourbon.

« 29 avril 1815. »

Elle réclamait celle-là, un bon sur le Trésor de la main qui avait fait tuer son fils! C'est plus fort que Priam aux pieds d'Achille. Quels êtres épiques!

Louis-Napoléon, en livrant ces documents à l'histoire, se vengeait de Louis-Philippe; il le frappait sur les

coiffes de sa mère et de sa tante. Quelque autre, vous ou moi, nous eussions brûlé ces papiers qui déshonoreraient des familles ordinaires : mais entre princes qui guerroient !.....

1847. — Une année s'écoula sans incident remarquable dans le sort de Louis-Napoléon. Peut-être était-il sur le point de désespérer. Le seul survivant de ses oncles, Jérôme, l'ancien roi de Westphalie, n'attendait, lui, rien de l'Empire : au moins, il fit sa cour au gouvernement de Juillet et négocia si bien qu'on lui promit la dignité de pair de France avec une pension de 100,000 francs.

1848. — La Révolution de Février éclata le jour où Louis-Philippe allait signer ce marché.

Mais comme tout est contradictoire dans la vie, au moment où Jérôme capitulait, son fils Napoléon Bonaparte, — le prince Napoléon, — venait d'ouvrir des pourparlers avec quelques députés de la gauche. Il s'agissait, dit-on, de faire effort pour soulever l'armée, dans un délai assez prochain. C'était un amant de la République, — en ce temps-là, — un homme qui offrait l'avantage de n'avoir été ni à Strasbourg, ni à Boulogne, et de posséder sur ses traits le galbe d'un vrai Bonaparte. Ceci se passait dans les premiers jours de février; mais les amis de Louis-Napoléon, informés de ces conciliabules, y pénétrèrent vivement, jurèrent qu'il était *corrigé*, qu'il ne voulait plus être prince, mais citoyen, obtinrent enfin qu'on le préférerait. « Fils adoptif de l'Empereur, disaient-ils, il avait plus de chances d'agir sur le moral des officiers et des sous-officiers. »

Ces devis et menus propos nous sont attestés par une

Histoire de la Révolution de Février, qui n'a pas été démentie. On assure que M. Marie était présent à ces colloques ; il rendrait service à l'histoire s'il voulait bien attester ou infirmer ces anecdotes.

Ce qui semble hors de doute, c'est que Louis-Napoléon partit secrètement de Londres, le 22 février. Le 23, logé à Paris, rue du Sentier, chez M. Vieillard, il envoyait, par M. de Persigny, à l'Hôtel-de-Ville, cette lettre pour le Gouvernement provisoire.

« Messieurs,

« Le peuple de Paris ayant détruit, par son héroïsme, les derniers vestiges de l'invasion étrangère, j'accours de l'exil pour me ranger sous le drapeau de la République qu'on vient de proclamer.

« Sans autre ambition que celle de servir mon pays, je viens annoncer mon arrivée aux membres du Gouvernement provisoire, et les assurer de mon dévouement à la cause qu'ils représentent, comme de ma sympathie pour leurs personnes.

« Agréez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Cette lettre fut remise à minuit et demi. A quatre heures du matin un convoi spécial remmenait le prince à Boulogne. Le gouvernement provisoire l'avait engagé à repartir. Ce conseil de se tenir en dehors des événements, jusqu'à ce qu'ils eussent pris tournure, donnait vacance au prétendant pour quelques semaines encore. Il laissa en partant la lettre suivante pour le Gouvernement provisoire :

« Messieurs,

« Après trente-trois années d'exil et de persécution, je

croyais avoir acquis le droit de retrouver un foyer sur le sol de la patrie.

« Vous pensez que ma présence à Paris est maintenant un sujet d'embarras : je m'éloigne donc momentanément. Vous verrez dans ce sacrifice la pureté de mes intentions et de mon patriotisme.

« Recevez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments de haute estime et de sympathie.

« Louis-Napoléon Bonaparte. »

Revenu à Londres, il put méditer sur la situation nouvelle qui allait se présenter et rencontra bientôt un moyen de se recommander au parti de l'ordre, qui, tout en acclamant la République, allait évidemment tâcher de la détruire.

La révolution française du 24 février avait eu son contre coup en Angleterre. Les chartistes, excités par le triomphe de la démocratie parisienne, s'organisèrent pour tenir à Londres des assemblées régulières, et sous le nom de Convention nationale, ils formèrent un parlement à côté de la législature. Le 6 avril, le gouvernement interdit une grande procession chartiste qui devait se faire le 10 dans les rues de Londres et porter à la Chambre des communes une pétition revêtue de plus de cinq millions de signatures. Que demandait le peuple? Les six points suivants : suffrage universel, vote secret, abolition du cens d'éligibilité, salaire des députés, parlement annuel, division du royaume en districts sur la base de la population. Tant de réformes d'un coup, c'était trop pour le tempérament de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie anglaises, qui veulent bien céder quelques pouces de réforme une fois tous les dix ou quinze

ans. Le gouvernement, pour résister à la grande démonstration annoncée, fit appel à la bonne volonté de tous les conservateurs en état de s'armer d'un bâton et de s'en servir : sous le nom de *constables spéciaux*, on organisa ainsi des troupes d'assommeurs prêtes à barrer le chemin du Parlement. Louis-Napoléon entra dans une de ces bandes de bâtonnistes volontaires, ornés d'un brassard. C'était pour lui une singulière fonction que celle-là, en une pareille cause, dans un débat solennel de la liberté contre le conservatisme. Mais elle lui donnait un faux air de garde national *in partibus*, au moment où la garde nationale parisienne semblait représenter l'ordre contre l'anarchie. Parlons-en mieux. La république est naturellement la mort de la démocratie autoritaire, — c'est-à-dire, en fin de compte, du nouvel impérialisme. Combattre le chartisme à Londres, c'était lutter contre le républicanisme français et offrir aux réactionnaires français la figure d'un prince capable de mater par la force la démocratie radicale. Tel était l'aspect sous lequel il plaisait au prince de se montrer le 10 avril 1848; bientôt il allait s'accommoder de manière à ressembler au vieux Janus *bifrons :* autoritaire d'un côté, démocrate de l'autre. Sous cette face, il se présentait comme l'auteur du travail sur l'*Extinction du paupérisme.*

A ce moment aussi un bruit commençait à se répandre en France parmi le peuple; c'est que l'Empereur de Russie, prévenu d'admiration pour Louis-Napoléon, lui prêtait des millions de millions pour organiser les associations ouvrières et se faire déclarer le chef de la nation française. L'absurdité de cette nouvelle n'empêchait pas qu'une foule de citoyens pauvres n'y ajoutassent créance; et, le prêt mis à part, il y avait une certaine vérité dans

cette rumeur d'un appui donné par Nicolas au prince. Lorsque Louis-Philippe était debout, l'Empereur de Russie, qui le haïssait, n'avait pas refusé sa sympathie au prétendant. Au moment actuel, Louis-Napoléon pouvait encore se flatter de l'agrément du czar, s'il entreprenait d'arriver au pouvoir.

Il s'agit maintenant de tracer une à une les étapes qui l'y conduisirent. Nous les marquerons, du reste, d'un simple trait, ne nous arrêtant qu'aux endroits où Louis-Napoléon se manifesta plus particulièrement par des paroles publiques.

Vers le temps où Londres voyait se calmer l'agitation chartiste, la France allait procéder aux élections pour l'Assemblée nationale. Deux Bonaparte furent élus, mais Louis-Napoléon ne reçut pas cette fois le mandat de représentant, ce qui ne signifie point qu'il n'y eût pas déjà des menées actives en sa faveur. Une lettre de lui expliqua pourquoi il ne s'était présenté nulle part et se réservait.

« Londres, le 11 mai 1848.

« Mon cher monsieur Vieillard,

« Je n'ai pas encore répondu à la lettre que vous m'avez adressée de Saint-Lô, parce que j'attendais votre retour à Paris et l'occasion de vous expliquer ma conduite.

« Je n'ai pas voulu me présenter comme candidat aux élections, parce que je suis convaincu que ma position à l'Assemblée eût été extrêmement embarrassante. Mon nom, mes antécédents ont fait de moi, bon gré mal gré, non un chef de parti, mais un homme sur lequel s'attachent les regards de tous les mécontents. Tant que la société française ne sera pas rassise, tant que la Constitution ne sera pas fixée, je

sens que ma position en France sera très-difficile, très-ennuyeuse et même très-dangereuse pour moi.

« J'ai donc pris la ferme résolution de me tenir à l'écart et de résister à toutes les séductions que peut avoir pour moi le séjour de mon pays.

« Si la France avait besoin de moi, si mon rôle était tout tracé, si enfin je pouvais croire être utile à mon pays, je n'hésiterais pas à passer sur toutes ces questions secondaires pour remplir un devoir ; mais, dans les circonstances actuelles, je ne puis être bon à rien : je ne serais, tout au plus, qu'un embarras.

« D'un autre côté, j'ai des intérêts personnels graves à surveiller en Angleterre : j'attendrai donc encore quelques mois ici que les affaires prennent en France une tournure plus calme et plus dessinée.

« J'ignore si vous me blâmerez de cette résolution ; mais si vous saviez combien de propositions ridicules me surviennent, même ici, vous comprendriez combien davantage à Paris je serais en butte à toutes sortes d'intrigues.

« Je ne veux me mêler de rien ; je désire voir la République se fortifier en sagesse et en droits, et, en attendant, l'exil volontaire m'est très-doux, parce que je sais qu'il est volontaire.

« Recevez, etc.

« Louis-Napoléon Bonaparte. »

M. de Persigny se présentant aux électeurs de la Loire,—qui ne le nommèrent pas,—leur déclarait « que la République régulièrement constituée pourrait compter sur son dévouement le plus absolu. » Il paraît qu'elle ne fut pas « constituée régulièrement, » car il conspirait dès le lendemain de son échec.

Bientôt après des élections complémentaires durent

avoir lieu. La propagande bonapartiste, cette fois, alla grand train (1).

Le 3 juin Louis-Napoléon fut élu par la Seine, l'Yonne, la Charente-Inférieure et la Corse. A Paris, il arriva septième entre Victor Hugo et Proudhon, avec 84,420 suffrages.

A la nouvelle de son élection, il envoie à ses électeurs ce remercîment :

« Citoyens,

« Vos suffrages me pénètrent de reconnaissance. Cette marque de sympathie, d'autant plus flatteuse que je ne l'avais point sollicitée, vient me trouver au moment où je regrettais de rester inactif, alors que la patrie a besoin du concours de tous ses enfants pour sortir des circonstances difficiles où elle se trouve placée.

« Votre confiance m'impose des devoirs que je saurai remplir; nos intérêts, nos sentiments, nos vœux sont les mêmes, Enfant de Paris, aujourd'hui représentant du peuple, je joindrai mes efforts à ceux de mes collègues pour rétablir l'ordre, le crédit, le travail, pour assurer la paix extérieure, pour consolider les institutions démocratiques et concilier entre eux des intérêts qui semblent hostiles aujourd'hui, parce qu'ils se soupçonnent et se heurtent au lieu de marcher ensemble vers un but unique : la prospérité et la grandeur du pays.

« Le peuple est libre depuis le 24 février; il peut tout obtenir sans avoir recours à la force brutale.

« Rallions-nous donc autour de l'autel de la patrie sous le

(1) L'éditeur E. Picard publie un recueil de pièces intitulé : **1848**, *Avril, Mai, Juin;* on y trouve p. 11 et 67 des échantillons du style adopté dans les affiches qui recommandaient à ce moment la candidature de Louis-Napoléon.

drapeau de la République, et donnons au monde ce grand spectacle d'un peuple qui se régénère sans violence, sans guerre civile, sans anarchie.

« Recevez, mes chers concitoyens, l'assurance de mon dévouement et de mes sympathies.

« Louis-Napoléon Bonaparte.

« Londres, le 11 mai 1848. »

Le 12 juin la Commission exécutive demandait à l'Assemblée nationale de maintenir contre Louis Bonaparte la loi de 1816, et d'annuler sa quadruple élection. Il envoya aussitôt cette protestation :

« Citoyens représentants,

« J'apprends, par les journaux, qu'on a proposé, dans les bureaux de l'Assemblée, de maintenir contre moi seul la loi d'exil qui frappe ma famille depuis 1816; je viens demander aux représentants du peuple pourquoi je mériterais une semblable peine.

« Serait-ce pour avoir toujours publiquement déclaré que, dans mes opinions, la France n'était l'apanage ni d'un homme, ni d'une famille, ni d'un parti?

[L'équivoque consistait ici en ce qu'un *apanage* est une institution féodale; tandis que le droit héréditaire des Bonaparte a sa source dans l'élection de 1804.]

« Serait-ce parce que, désirant faire triompher sans anarchie ni licence le principe de la souveraineté nationale, qui seul pouvait mettre un terme à nos dissensions, j'ai deux fois été victime de mon hostilité contre le gouvernement que vous avez renversé?

« Serait-ce pour avoir consenti, par déférence pour le Gouvernement provisoire, à retourner à l'étranger après être accouru à Paris au bruit de la Révolution?

« Serait-ce pour avoir refusé, par désintéressement [et autres motifs; voir ci-dessus la fin du 2e § de la lettre du 11 mai], les candidatures à l'Assemblée qui m'étaient proposées, résolu de ne retourner en France que lorsque la nouvelle Constitution serait établie et la République affermie?

« Les mêmes raisons qui m'ont fait prendre les armes contre le gouvernement de Louis-Philippe me porteraient, si on réclamait mes services, à me dévouer à l'Assemblée, résultat du suffrage universel.

« En présence d'un roi élu par deux cents députés, je pouvais me souvenir que j'étais l'héritier d'un Empire fondé par quatre millions de Français.

« En présence de la souveraineté nationale, je ne peux et ne veux revendiquer que mes droits de citoyen français [oui, mais il existe entre la souveraineté nationale et les Bonaparte un contrat bilatéral, à remettre quelque jour sur le bureau]; mais ceux-là, je les réclamerai sans cesse, avec l'énergie que donne à un cœur honnête le sentiment de n'avoir jamais démérité de la patrie.

« Recevez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments de haute estime.

« Louis-Napoléon Bonaparte. »

L'Assemblée refusa de bannir le citoyen Louis-Napoléon Bonaparte. Mais la lettre suivante, qui fut lue après la séance du vote, fit voir qu'on s'était un peu hâté de croire que le prétendant fût venu à résipiscence.

« Londres, 14 juin 1848.

« Monsieur le Président,

« Je partais pour me rendre à mon poste, quand j'apprends que mon élection sert de prétexte à des troubles déplorables et à des erreurs. Je n'ai pas cherché l'honneur d'être représentant du peuple, parce que je savais les soupçons injurieux

dont j'étais l'objet. Je rechercherais encore moins le pouvoir. Si le peuple m'imposait des devoirs, je saurais les remplir.

« Mais je désavoue tous ceux qui me prêtent des intentions ambitieuses que je n'ai pas. Mon nom est un symbole d'ordre, de nationalité, de gloire, et ce serait avec la plus vive douleur que je le verrais servir à augmenter les troubles et les déchirements de la patrie. Pour éviter un tel malheur, je resterais plutôt en exil.

« Je suis prêt à tous les sacrifices pour le bonheur de la France.

« Ayez la bonté, Monsieur le Président, de donner communication de ma lettre à l'Assemblée. Je vous envoie une copie de mes remercîments aux électeurs.

« Recevez l'assurance de mes sentiments distingués.

« Louis-Napoléon Bonaparte. »

Cette lettre du 14 juin, lue par le président à l'Assemblée, avait été si mal accueillie que Louis-Napoléon jugea prudent, pour édulcorer les passions, d'écrire ceci :

« Londres, le 15 juin 1848.

« Monsieur le Président,

« J'étais fier d'avoir été élu représentant à Paris et dans trois autres départements ; c'était, à mes yeux, une ample réparation pour trente années d'exil et six ans de captivité ; mais les soupçons injurieux qu'a fait naître mon élection, mais les troubles dont elle a été le prétexte, mais l'hostilité du Pouvoir exécutif, m'imposent le devoir de refuser un honneur qu'on croit avoir été obtenu par l'intrigue.

« Je désire l'ordre et le maintien d'une République sage, grande, intelligente ; et puisque involontairement je favorise le désordre, je dépose, non sans de vifs regrets, ma démission entre vos mains.

« Bientôt, je l'espère, le calme renaîtra en France et me permettra de rentrer en France, comme le plus simple des citoyens, et aussi comme un des plus dévoués au repos et à la prospérité de son pays.

« Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

« Louis-Napoléon Bonaparte. »

L'élection de Corse ne fut connue officiellement à Paris qu'après la démission contenue dans la lettre du 15 juin. Pour prévenir le rapport qui serait fait sur cette élection, le prince envoya une nouvelle pièce, confirmant la précédente, et dont voici le passage essentiel :

« Sans renoncer à l'honneur d'être un jour représentant du peuple, je crois devoir attendre, pour rentrer dans le sein de ma patrie, que ma présence en France ne puisse, en aucune manière, servir de prétexte aux ennemis de la République. Je veux que mon désintéressement prouve la sincérité de mon patriotisme; je veux que ceux qui m'accusent d'ambition soient convaincus de leur erreur. »

Vinrent les batailles de juin. Le bonapartisme y eut sa part considérable; le meurtrier du général de Bréa, Lahr, était, par exemple, en plein un adepte de Louis-Napoléon. Le prince lui-même résidait sans doute à Londres de sa personne: mais son esprit et ses ordres circulaient dans Paris. Sur ce point, le temps approche où l'histoire saura et dira tout sur la combinaison des matières inflammables qui mirent notre pays en feu; ou plutôt, elle le sait déjà; mais la liberté manque pour exprimer la vérité complète (1).

(1) Du 11 au 25 juin parut *le Napoléon républicain;* du 12 au

De nouvelles élections partielles se préparaient. Un vieux général retraité, M. Piat, veut organiser un comité dont l'objet sera de faire nommer le prince. Mais celui-ci accepte-t-il d'être candidat? M. Piat s'en informe auprès de Louis-Napoléon, qui envoie cette réponse :

« Général,

« Vous me demandez si j'accepterais le mandat de représentant du peuple dans le cas où je serais réélu; je vous réponds oui, sans hésiter.

« Aujourd'hui qu'il a été démontré sans réplique que mon élection dans quatre départements (non compris la Corse) n'a pas été le résultat d'une intrigue, et que je suis resté étranger à toute manifestation, à toute manœuvre politique, je croirais manquer à mon devoir si je ne répondais pas à l'appel de mes concitoyens.

« Mon nom ne peut plus être un prétexte de désordres. Il me tarde donc de rentrer en France et de m'asseoir au milieu des représentants du peuple qui veulent organiser la République sur des bases larges et solides. Pour rendre le retour des gouvernements passés impossible, il n'y a qu'un moyen, c'est de faire mieux qu'eux; car, vous le savez, général, « on ne détruit réellement que ce qu'on remplace (1). »

« Recevez, général, la nouvelle assurance de mes sentiments d'estime et d'amitié.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Les mêmes promesses républicaines se lisent dans une

24 juin, *le Napoléonien*. Voir un spécimen de cette deuxième feuille à la page 12 du recueil déjà mentionné de l'éditeur E. Picard.

(1) Le général, comme Louis-Napoléon lui-même, savait peut-être en effet cet apophthegme du premier Napoléon pour l'avoir lu dans un des articles datés de Ham.

lettre publique que le candidat adressait à son oncle Jérôme et qu'il datait de Londres, 27 août 1848.

Louis-Napoléon est itérativement nommé par les suffrages de ses fidèles, qu'il remercie, — ou laisse remercier en son nom, — dans une proclamation toute débordante de républicanisme : « La République démocratique (y est-il dit) sera l'objet de mon culte, j'en serai le prêtre. »

Il vient prendre sa place à l'Assemblée nationale le 26 septembre 1848. Son admission prononcée, il s'exprime en ces termes :

« Citoyens représentants,

« Il ne m'est pas permis de garder le silence après les calomnies dont j'ai été l'objet.

« J'ai besoin d'exprimer ici hautement, et dès le premier jour où il m'est permis de siéger parmi vous, les vrais sentiments qui m'animent et qui m'ont toujours animé.

« Après trente-trois années de proscription et d'exil, je retrouve enfin ma patrie et tous mes droits de citoyen!

« La République m'a fait ce bonheur; que la République reçoive mon serment de reconnaissance, mon serment de dévouement, et que les généreux compatriotes qui m'ont porté dans cette enceinte soient certains que je m'efforcerai de justifier leurs suffrages en travaillant avec vous au maintien de la tranquillité, ce premier besoin du pays, et au développement des institutions démocratiques que le peuple a droit de réclamer.

« Longtemps je n'ai pu consacrer à la France que les méditations de l'exil et de la captivité. Aujourd'hui la carrière où vous marchez m'est ouverte : recevez-moi dans vos rangs, mes chers collègues, avec le même sentiment d'affectueuse confiance que j'y apporte.

« Ma conduite, toujours inspirée par le devoir, toujours

animée par le respect de la loi, ma conduite prouvera, à l'encontre des passions qui ont essayé de me noircir pour me proscrire encore, que nul ici plus que moi n'est résolu à se dévouer à la défense de l'ordre et à l'affermissement de la République. »

On lit dans *le Moniteur*, à la suite de ce discours, qu'un membre anonyme s'écria : *Vive la République!* et qu'une agitation s'ensuivit. Un augure de Rome eût prononcé, en pareille occurrence, la parole des victimes au pied de la tribune impériale, dans le Cirque : *Ave, Cæsar! morituri te salutant.* Le lendemain du discours de Louis-Napoléon, un incident de discussion faisait connaître que, dans la Charente-Inférieure, on avait promis en son nom le remboursement de l'impôt des 45 centimes et la suspension de tout impôt pendant trois ans.

Le 11 octobre, l'Assemblée rendit le décret suivant : « L'article 6 de la loi du 8 avril 1832, relative au bannissement de la famille Bonaparte, est abrogé. » Il put être nécessaire, ce semble, de pourvoir à cette réhabilitation si expressément, puisque des Bonaparte avaient été admis comme représentants; mais leurs amis pensèrent que ce qui abonde ne vicie pas, et que deux absolutions valent mieux qu'une. Le 25 octobre, il y eut quelque grabuge à l'Assemblée au sujet de la candidature annoncée de Louis-Napoléon pour la Présidence du pays. Un représentant, M. Clément Thomas, demanda quelques explications sur les titres de ce « citoyen » à une aussi haute dignité. (Il devait plus tard expier cette question par l'exil.) Louis-Napoléon était absent; c'était sa manière de remplir les fonctions de représentant. Mais son cousin Jérôme, soutenu par M. Pierre Bonaparte, répondit en

son nom avec une vivacité qui fit dégénérer le débat en violente altercation. Le lendemain, Louis-Napoléon demanda la parole sur le procès-verbal et dit :

« Citoyens représentants,

« L'incident regrettable qui s'est élevé hier à mon sujet, ne me permet pas de me taire. Je déplore profondément d'être obligé de parler encore de moi, car il me répugne de voir porter sans cesse devant l'Assemblée des questions personnelles, alors que nous n'avons pas un moment à perdre pour nous occuper des graves intérêts de la patrie.

« Je ne parlerai point de mes sentiments ni de mes opinions; je les ai déjà manifestés devant vous, et jamais personne n'a pu encore douter de ma parole.

« Quant à ma conduite parlementaire, de même que je ne me permettrai jamais de demander à aucun de mes collègues compte de celle qu'il croira devoir tenir, de même je ne reconnais à aucun d'eux le droit de m'interpeller sur la mienne; ce compte, je ne le dois qu'à mes commettants.

« De quoi m'accuse-t-on? D'accepter, avec des sentiments populaires, une candidature que je n'ai pas réclamée?

« Eh bien! oui, je l'accepte, cette candidature qui m'honore. Je l'accepte, parce que trois élections successives et le décret unanime de l'Assemblée nationale, contre la proscription de ma famille, m'autorisent à croire que la France regarde le nom que je porte comme pouvant servir à la consolidation de la société ébranlée jusque dans ses fondements, à l'affermissement et à la prospérité de la République.

« Que ceux qui m'accusent d'ambition connaissent peu mon cœur! Si un devoir impérieux ne me retenait pas ici, si la sympathie de mes concitoyens ne me consolait pas de l'animosité de quelques attaques et de l'impétuosité même de quelques défenses, il y a longtemps que j'aurais regretté l'exil.

« On me reproche mon silence! il n'est donné qu'à peu de personnes d'apporter ici une parole éloquente au service d'idées justes et saines.

« N'y a-t-il donc qu'un seul moyen de servir son pays? Ce qu'il lui faut surtout, ce sont des actes; ce qu'il lui faut, c'est un gouvernement ferme, intelligent et sage qui pense plus à guérir les maux de la société qu'à les venger; un gouvernement qui se mette franchement à la tête des idées vraies pour repousser ainsi, mille fois mieux que par les baïonnettes, les théories qui ne sont pas fondées sur l'expérience et la raison.

« Je sais qu'on veut semer mon chemin d'écueils et d'embûches, je n'y tomberai pas. Je suivrai toujours comme je l'entends la ligne que je me suis tracée, sans m'inquiéter, sans m'arrêter. Rien ne m'ôtera mon calme, rien ne me fera oublier mes devoirs.

« Je n'ai qu'un but, c'est de mériter l'estime de l'Assemblée, et, avec cette estime, celle de tous les hommes de bien et la confiance de ce peuple magnanime qu'on a si légèrement traité hier. »

Deux ou trois semaines après parut ce manifeste :

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE A SES CONCITOYENS.

« Pour me rappeler de l'exil, vous m'avez nommé représentant du peuple. A la veille d'élire le premier magistrat de la République, mon nom se présente à vous comme symbole d'ordre et de sécurité.

« Ces témoignages d'une confiance si honorable s'adressent, je le sais, bien plus à mon nom qu'à moi-même, qui n'ai rien fait encore pour mon pays; mais plus la mémoire de l'Empereur me protége et inspire vos suffrages, plus je me sens obligé de vous faire connaître mes sentiments et mes

principes. Il ne faut pas qu'il y ait d'équivoque entre vous et moi.

« Je ne suis pas un ambitieux qui rêve tantôt l'Empire et la guerre, tantôt l'application de théories subversives. Elevé dans les pays libres, à l'école du malheur, je resterai toujours fidèle aux devoirs que m'imposent vos suffrages et les volontés de l'Assemblée.

« Si j'étais nommé président, je ne reculerais devant aucun danger, devant aucun sacrifice pour défendre la société si audacieusement attaquée; je me dévouerais tout entier, sans arrière-pensée, à l'affermissement d'une République sage par ses lois, honnête par ses intentions, grande et forte par ses actes.

« Je mettrais mon honneur à laisser, au bout de quatre ans, à mon successeur, le pouvoir affermi, la liberté intacte, un progrès réel accompli.

« Quel que soit le résultat de l'élection, je m'inclinerai devant la volonté du peuple, et mon concours est acquis d'avance à tout gouvernement juste et ferme qui rétablisse l'ordre dans les esprits comme dans les choses; qui protége efficacement la religion, la famille, la propriété, bases éternelles de tout état social; qui provoque les réformes possibles, calme les haines, reconcilie les partis et permette ainsi à la patrie inquiète de compter sur un lendemain.

« Rétablir l'ordre, c'est ramener la confiance, pourvoir par le crédit à l'insuffisance passagère des ressources, restaurer les finances.

« Protéger la religion et la famille, c'est assurer la liberté des cultes et la liberté de l'enseignement.

« Protéger la propriété, c'est maintenir l'inviolabilité des produits de tous les travaux; c'est garantir l'indépendance et la sécurité de la possession, fondements indispensables de la liberté civile.

« Quant aux réformes possibles, voici celles qui me paraissent les plus urgentes :

« Admettre toutes les économies qui, sans désorganiser les services publics, permettent la diminution des impôts les plus onéreux au peuple; encourager les entreprises qui, en développant les richesses de l'agriculture, peuvent en France et en Algérie donner du travail aux bras inoccupés; pourvoir à la vieillesse des travailleurs par des institutions de prévoyance; introduire dans nos lois industrielles les améliorations qui tendent, non à ruiner le riche au profit du pauvre, mais à fonder le bien-être de chacun sur la propriété de tous;

« Restreindre dans de justes limites le nombre des emplois qui dépendent du Pouvoir et qui, souvent, font d'un peuple libre un peuple de solliciteurs;

« Eviter cette tendance funeste qui entraîne l'Etat à exécuter lui-même ce que les particuliers peuvent faire aussi bien et mieux que lui. La centralisation des intérêts et des entreprises est dans la nature du despotisme. La nature de la République repousse le monopole;

« Enfin, préserver la liberté de la presse des deux excès qui la compromettent toujours : l'arbitraire et sa propre licence.

« Avec la guerre, point de soulagement à nos maux. La paix serait donc le plus cher de mes désirs. La France, lors de sa première révolution, a été guerrière, parce qu'on l'avait forcée de l'être. A l'invasion, elle répondit par la conquête. Aujourd'hui qu'elle n'est pas provoquée, elle peut consacrer ses ressources aux améliorations pacifiques sans renoncer à une politique loyale et résolue. Une grande nation doit se taire ou ne jamais parler en vain.

« Songer à la dignité nationale, c'est songer à l'armée, dont le patriotisme si noble et si désintéressé a été souvent méconnu. Il faut, tout en maintenant les lois fondamentales qui font la force de notre organisation militaire, alléger et non aggraver le fardeau de la conscription. Il faut veiller au présent et à l'avenir, non-seulement des officiers, mais aussi

des sous-officiers et des soldats, et préparer aux hommes qui ont servi longtemps sous les drapeaux une existence assurée.

« La République doit être généreuse et avoir foi dans son avenir ; aussi, moi qui ai connu l'exil et la captivité, j'appelle de tous mes vœux le jour où la patrie pourra, sans danger, faire cesser toutes les proscriptions et effacer les dernières traces de nos discordes civiles.

« Telles sont, mes chers concitoyens, les idées que j'apporterais dans l'exercice du Pouvoir, si vous m'appeliez à la présidence de la République.

« La tâche est difficile, la mission immense, je le sais! Mais je ne désespérerais pas de l'accomplir en conviant à l'œuvre, sans distinction de parti, les hommes que recommandent à l'opinion publique leur haute intelligence et leur probité.

« D'ailleurs, quand on a l'honneur d'être à la tête du peuple français, il y a un moyen infaillible de faire le bien: c'est de le vouloir.

« Louis-Napoléon Bonaparte. »

Élu président le 10 décembre, Louis-Napoléon prêta, le 20 du même mois, le serment constitutionnel : « En présence de Dieu et devant le peuple français représenté par l'Assemblée nationale, je jure de rester fidèle à la République démocratique, une et indivisible, et de remplir tous les devoirs que m'impose la Constitution. » Puis il prononçait, du haut de la tribune, ces paroles qui semblèrent à la foule une simple continuation de son serment républicain :

« Citoyens représentants,

« Les suffrages de la nation et le serment que je viens de

prêter commandent ma conduite future. Mon devoir est tracé; je le remplirai en homme d'honneur.

« Je verrai des ennemis de la patrie dans tous ceux qui tenteraient de changer, par des voies illégales, ce que la France entière a établi.

« Entre vous et moi, citoyens représentants, il ne saurait y avoir de véritables dissentiments. Nos volontés, nos désirs sont les mêmes.

« Je veux, comme vous, rasseoir la société sur ses bases, affermir les institutions démocratiques et rechercher tous les moyens propres à soulager les maux de ce peuple généreux et intelligent qui vient de me donner un témoignage si éclatant de sa confiance.

« La majorité que j'ai obtenue, non-seulement me pénètre de reconnaissance, mais elle donnera au gouvernement nouveau la force morale sans laquelle il n'y a pas d'autorité.

« Avec la paix et l'ordre, notre pays peut se relever, guérir ses plaies, ramener les hommes égarés et calmer les passions.

« Animé de cet esprit de conciliation, j'ai appelé près de moi des hommes honnêtes, capables et dévoués au pays, assuré que, malgré les diversités d'origine politique, ils sont d'accord pour concourir avec vous à l'application de la Constitution, au perfectionnement des lois, à la gloire de la République.

« La nouvelle administration, en entrant aux affaires, doit remercier celle qui la précède des efforts qu'elle a faits pour transmettre le pouvoir intact, pour maintenir la tranquillité publique.

» La conduite de l'honorable général Cavaignac a été digne de la loyauté de son caractère et de ce sentiment du devoir qui est la première qualité du chef d'un Etat.

« Nous avons, citoyens représentants, une grande mission à remplir; c'est de fonder une République dans l'intérêt de tous, et un gouvernement juste, ferme, qui soit animé d'un

sincère amour du progrès sans être réactionnaire ou utopiste.

« Soyons les hommes du pays, non les hommes d'un parti, et, Dieu aidant, nous ferons du moins le bien, si nous ne pouvons faire de grandes choses. »

Le bien qui se fit, les deux grandes choses, ce furent le coup d'État de 1851 et l'Empire.

LIVRE VIII

L'ÉLYSÉE — LE COUP D'ÉTAT — LES TUILERIES — L'HOMME PROVIDENTIEL

1848-1869

L'emploi de l'observation et de l'analyse nous a fourni assez de lumières pour qu'il soit possible, dès ce moment, de préjuger ce que sera la présidence de Louis-Napoléon. Si nous fermions maintenant tous les livres, si nous négligions tous les textes, si nous effacions de notre souvenir tous les événements bien connus qui suivirent l'élection présidentielle, la vraisemblance suffirait pour nous faire conjecturer ce qui devait arriver, ce qui arriva.

Le prince était âgé d'un peu plus de quarante ans lorsqu'il vint, chef reconnu du pouvoir exécutif, s'établir à l'Élysée. Dans ce même palais où Napoléon Ier, en 1815, avait signé sa seconde abdication, Louis-Napoléon reprenait, avec un titre légal, mais insuffisant encore, la suite interrompue des affaires de la dynastie. C'est là que commençaient pour lui la fortune et la domination. Aussi vrai que la logique devrait un jour, en supposant qu'il vécût valide durant quelques années encore, le conduire aux alentours de Mont-Saint-Jean pour y chercher la revanche

de Waterloo, les pratiques qu'il allait suivre étaient tout indiquées après son élection présidentielle de 1848.

La Constituante, cette naïve assemblée qui l'avait laissé libre d'obtenir le premier poste de la République, devait être avant tout congédiée. Si faible qu'elle fût, elle conservait une certaine puissance morale, un dernier reste de crédit sur l'opinion. Il fallait qu'elle disparût.

L'assemblée qui viendrait ensuite serait ou hostile ou favorable au rétablissement de l'Empire. Favorable, elle serait doucement conduite à proclamer cette restauration ; hostile, on la briserait.

Dans le pays on exploiterait les souvenirs, les passions, les craintes, pour organiser sur de larges bases un grand parti napoléonien.

Autour de soi on rallierait les fonctionnaires de tout ordre ; ce qui serait facile. La Constitution, imprévoyante, avait par avance livré au Président la bureaucratie, la magistrature, le clergé, l'armée, la clef du Trésor public, la police. C'était plus qu'il n'était nécessaire pour qu'un Coup d'État devînt facile.

Le parti républicain certainement était nombreux et énergique ; mais divisé, déjà décimé par ses propres mains, affaibli par des récriminations intestines, comptant peu d'hommes clairvoyants, souvent timoré dans sa conduite lorsqu'il était hasardeux dans ses paroles, il devait succomber après un temps assez court, pourvu que le prince ne négligeât pas ses propres avantages.

Le nombre en était considérable.

Une partie de la France était, en effet, gagnée déjà au bonapartisme. C'était, sans doute, la masse brute de la nation qui donnait son cœur et son enthousiasme ; mais

les simples sont un excellent point d'appui. Avec un entêtement tenace, les gens de campagne, la plupart des petits commerçants, les artisans des petites villes, étaient décidés à tout, même à la violence, pour conduire leur Napoléon jusqu'au suprême pouvoir. A peine investis par la République du droit de suffrage, ils en usaient pour la tuer, comme si leur émancipation et le règne de l'égalité leur paraissaient un vol fait à quelque représentant du ciel. On leur avait fabriqué une légende napoléonienne dont ils étaient les dupes et les apôtres : fanatiques dévôts d'un culte pareil à celui du vieux Teutatès, ils se croyaient sacriléges tant qu'ils n'auraient point rétabli une idole sur l'autel, deux fois détruit par la guerre, maintenant relevé par leurs bras.

Une foule d'ambitieux subalternes ne demandaient d'ailleurs qu'à seconder ce zèle et à former dans les grandes villes des cohortes d'impérialistes.

Enfin les bourgeois ignorants et pesamment frivoles, loin d'être remis de leurs longues alarmes, voyaient plus que jamais sur l'horizon assombri gambader un spectre rouge qui les frappait de terreur. N'est-ce pas une singularité de notre temps qu'en ce pays de France où nulle fortune patrimoniale ne se soutient pendant trois générations consécutives, où sans cesse les petits-fils sont forcés, soit de mourir misérables, soit de refaire la fortune laissée par le grand-père, anéantie par le fils, une foule de gens soient en politique et théoriquement des conservateurs farouches, eux qui, même en l'absence de toute révolution, ne sauraient rien conserver ?

L'homme qui n'a qu'une idée, mais profondément fixée dans son cœur, mais liée à un système, sera toujours en France apte au succès. La mobilité commune

lui est une garantie de puissance. Cette idée, Louis-Napoléon se l'était faite ; il la possédait, il en était possédé. Toutes les chances étaient pour lui, sauf une seule. Il pouvait être tenté d'aller trop vite ; il pouvait manquer de sang-froid, de tact, de conduite. En réalité, il en manquait. Avec des adversaires plus adroits, plus persévérants, plus décidés, plus attentifs que les siens, il eût sombré au bout de six semaines. Dès le 29 janvier 1849, il avait donné barre sur lui par un essai prématuré.

La compassion des uns, la connivence des autres, le vain respect de l'Assemblée pour les sots, la politique complexe et mal calculée de quelques chefs du parti réactionnaire, tout le sauva, presque malgré lui. Ses imprudences furent palliées tant bien que mal, moins par lui que par ceux qui craignirent de le voir tomber si tôt.

Nécessairement, il reprit ses menées et les appels à l'affection de ses amis.

La parole est, chez lui comme chez tous les hommes qui ont souffert, l'indicateur inexact de la pensée. Un ambitieux souvent déçu prend l'habitude des propos incertains : il faut savoir deviner sous les mots la direction d'intention. Son langage est semblable à celui du négociant longtemps gagne-petit et liardeur, qui vous propose un contrat : le style est à double fond. Un peu d'expérience donne aisément la clef de ces clauses à compartiments, de ces paragraphes retors. Les novices, et surtout les gens vifs, y sont pris.

Mais la meilleure proie de l'ambitieux, ce sont ses victimes volontaires. De même que les espions les plus dévoués sont, au dire d'un ancien préfet de police, ceux qui recherchent cette fonction occulte par simple plaisir de nuire à autrui et d'acquérir une sorte d'importance à

leurs propres yeux, toute conspiration monarchique acquiert une foule d'amis décidés à la soutenir uniquement pour empêcher le règne des lois d'égalité. Ils n'ont rien à gagner, rien à prétendre ; l'honneur d'avoir poignardé la patrie est le seul contentement auquel ils aspirent.

Supposons, du reste, qu'il ne s'agit plus ici de la France ni de notre siècle. Oublions pour un instant la présidence de Louis-Napoléon, et rappelons, d'après des observations très-anciennes, mais exactes, comment une république est sans cesse exposée à voir se dresser contre elle une foule de ses citoyens, dès que le peuple, par mollesse ou par légèreté, hésite à frapper de la vindicte des lois les ennemis de sa liberté.

L'historien politique est comme le médecin : il lui arrive souvent de frémir devant l'aspect hideux du mal qu'il observe dans la société, et la rigueur des traitements que la nature prescrit le trouble au plus profond de son cœur. Mais il est trop certain que les germes de la guerre civile existent en grand nombre dans un pays où la république succède à la monarchie ; les intérêts froissés, le désespoir des privilégiés que la loi ramène au droit commun, le regret amer des prérogatives perdues, tout concourt à menacer l'ordre nouveau.

Assurément il est vrai, selon mon humble estime, que le régime pénal doit progressivement s'adoucir et qu'il faut épargner surtout le spectacle des exécutions sanglantes et de tous les châtiments sinistres. Dans une démocratie, aucun acte peut-être n'est absolument irrémissible, sauf un seul : le renversement de la souveraineté populaire. Même pacifique, cette subversion engendre des misères infinies, dont la plus redoutable est

l'abaissement des âmes. C'est donc la fatalité, mais c'est le salut des nations démocratisées d'être impitoyables au royalisme, sous toutes les formes qu'il revêt. Plus il se déguise, plus il affecte de vouloir se rapprocher de la démocratie et de la flatter, plus il est dangereux. Pisistrate est d'abord un démagogue; Auguste attire à soi tous les pouvoirs en se réclamant sans cesse le double rôle de père des soldats et de représentant officiel de la plèbe.

L'époque de jeunesse est forcément la plus dangereuse pour une république. C'est alors qu'il faut un régime austère et rigoureux, une surveillance jalouse exercée par le peuple. S'il ne veut pas en prendre lui-même la charge, s'il la délègue à ses favoris, si en un mot il ne veut pas avoir la gravité, l'active sollicitude du vrai citoyen pour la chose publique, s'il se contente de railler les prétendants au lieu de les mettre hors d'état de nuire, c'est qu'il ne sait pas à quelle condition un peuple se rend ou se maintient libre.

Il est traditionnel de se moquer du paysan athénien qui se lassait d'entendre appeler Aristide « le juste, » et sur ce seul grief donnait son vote pour l'exiler. Aristide, au contraire, en meilleur juge des choses, attestait par sa résignation que ce villageois ignorant, mais avisé, était digne de prononcer sur le sort de l'État. Toute jeune démocratie se perd lorsqu'elle cesse d'être défiante. Un chef qu'elle élève doit être incessamment tenu pour suspect, et comme cet état de suspicion continue est pour l'âme la mieux trempée un malaise redoutable, comme il est impossible que les forces humaines y résistent longtemps, les pouvoirs supérieurs ne doivent être déférés

qu'à courte date, et même pour une brève mission strictement définie.

Sinon, qu'arrive-t-il? Des hommes de plus de tempérament que de conduite souhaitent entre eux un prompt retour à la monarchie. « Un prince, disent-ils, est un homme de qui l'on peut obtenir quelque chose, par droit, ou, s'il le faut, par faveur; il est une source de grâces et de bienfaits. S'il est capable de colère, il l'est aussi de pardon. Il fait une différence entre son ami et son ennemi. La loi est, à l'inverse, une chose sourde, inexorable, plus propice au vulgaire qu'à l'élite dans la nation; elle n'a ni laisser-aller ni clémence pour le moindre excès. Il est dangereux, quand on est homme, de ne pouvoir s'assurer que sur sa propre retenue. »

L'ordre républicain a de plus une foule d'ennemis, dans ces époques de crise, dont l'étude est devenue le lieu commun de la philosophie politique. Cicéron esquissait déjà la figure de leurs diverses catégories.

« Ce sont d'abord, disait-il, les riches malaisés, qui ne peuvent se décider à régler leurs dépenses sur leurs ressources, et à liquider leurs dettes en se séparant d'un domaine. Il leur faut un château à la campagne, un hôtel à la ville, des mobiliers précieux, des valets, des chevaux, des voitures et le reste. Qui leur assurera toutes ces satisfactions de la vanité ? Une courte guerre civile suivie de l'avénement d'un prince.

« Viennent ces autres ambitieux, qui, moins esclaves des jouissances sensuelles, mais désireux d'un pouvoir qui souvent excède leurs talents, ont besoin de voir l'État troublé pour acquérir des honneurs : ils ont des services et croient avoir de l'esprit à vendre. La monarchie les leur achètera.

« D'autres ont de la bravoure et se sont acquis par la profession des armes une fortune qui dépasse de beaucoup leurs biens héréditaires; nés pauvres, ils ont mal supporté une élévation rapide ; comme l'aristocratie qu'ils hantent, ils ont besoin de luxe. L'abîme de leurs dettes est si profond qu'il leur faut pour n'y pas périr ou des provinces ennemies à pressurer, ou le trésor public à vider. Ils traînent avec eux une tourbe de demi-paysans, dépensiers comme leurs chefs, mais subalternes dans leurs appétits comme dans leurs rêves de rapine, et qui se contentent d'aspirer à la licence du maraudage pendant une semaine de guerre civile ou une campagne de quelques mois à l'extérieur. Le prince leur donnera, pensent-ils, l'une et l'autre.

« Une quatrième classe est un mélange confus de misérables, que l'oisiveté, le jeu, la débauche, ont chargés du poids des assignations et des sentences judiciaires : naufragés de la vie, leur asile, c'est le suicide ou le renversement de l'État. Il leur plaît mieux de se risquer dans l'entreprise chanceuse d'un attentat que de mourir seuls dans un taudis. Prince, ils sont à vous. Employez leur poignard, ou, s'ils sont frottés de littérature, leur plume furieuse.

« Dirai-je encore qu'il est des naturels féroces, des êtres chargés de crimes, spadassins et sicaires, voués par instinct à toute œuvre infâme qui peut donner cours à leurs âpres violences?

« Est-ce tout? J'allais oublier ces jolis hommes d'une élégance exquise, d'une complaisance infatigable dans les plaisirs, maris temporaires de toutes les impures de la haute galanterie, aimables autant qu'aimés, les poupons du boudoir, le charme et l'âme du cercle le plus

joueur et le plus sceptique. Ne croyez pas qu'ils ne puissent tour à tour nuire ou servir ; nuire à la nation, servir un prétendant. Ces beaux-fils, quand ils frôlent la quarantaine, sont capables de tout pour devenir quelque chose. Leurs nuits galantes seront suivies maintenant, — il le faut, s'il se peut, — d'une nuit d'audace (1). »

Ainsi un prince, quelque peu connu, ne manque pas d'épaules pour le soutenir sur le pavois dès qu'il lui convient d'y monter.

Devenu l'espoir de tous ces quêteurs d'aventures, il peut désirer encore quelques autres appuis : des avocats indifférents à toute cause, et capables de louer leur faconde ou leurs talents de procéduriers au parti qui les paie ; des hommes à système qui le regardent, lui, comme le pivot d'une heureuse évolution sociale ; enfin des ennemis secrets, dévoués à un autre prince, mais dissimulant leur véritable but et essayant d'entrer dans les conseils de celui qui, d'après eux, doit faire la planche à leur propre chef. Ceux-ci sont excellents pour soutenir provisoirement sur la scène l'homme qu'ils se flattent de rejeter ensuite dans la coulisse. Ils usent follement à le servir une réputation qu'ils

(1) Napoléon III lui-même a dépeint ainsi ceux qui se louent comme serviteurs à la force s'emparant du pouvoir : « Aux époques de transition, dit-il, et c'est là l'écueil, lorsqu'il faut choisir entre un passé glorieux et un avenir inconnu, les hommes audacieux et sans scrupules se mettent seuls en avant... Des gens, souvent sans aveu, s'emparent des passions bonnes ou mauvaises de la foule... Pour constituer son parti, César recourut quelquefois, il est vrai, à des agents peu estimables ; le meilleur architecte ne peut bâtir qu'avec les matériaux qu'il a sous la main. » (*Histoire de Jules César*, II, p. 9.)

comptaient accroître en le conduisant au précipice par un chemin semé d'agréments. Comme il a sur eux la main sans qu'ils y pensent ou s'en inquiètent, il peut, dès qu'il lui plaît, les envoyer rouler dans l'abîme.

La politique du prince, en pareil cas, est une comédie journalière dont le *scenario* est facile à remplir jusqu'à ce qu'on arrive au dénouement. On peut même n'y point faire entrer de sel et d'esprit. Aussi n'en met-on guère ordinairement à la jouer; je dirais même que l'on n'en met pas. Plus l'art est simple, banal, trivial, mieux il vaut.

Il faut moins d'adresse à un prince pour se saisir d'un trône que n'en montrent tous les jours à Paris trente ou quarante mille personnes pour conquérir un dîner sans le payer. Son procédé est d'une naïveté abécédaire; il consiste exclusivement à vouloir. Le reste lui viendra d'abondance.

On le voit, j'avais renoncé pour quelques instants à suivre les pas de Louis-Napoléon, et je me contentais de raisonner *in abstracto*. Maintenant je retourne à mon dessein.

Une fois président de la République, Louis-Napoléon a vécu intellectuellement et moralement sur le fonds qu'il s'était fait avant 1848. Tous ses actes, même les moins prévus, semble-t-il, ne sont que la déduction de ses idées anciennes. Quand il paraît y contredire, il y est réellement fidèle. Il sacrifie, sans doute, tantôt l'une, tantôt l'autre, en apparence; mais il ne les rejette que pour un temps. Si par hasard il en est une qu'il abandonne sans retour, c'est qu'elle était un simple appendice dans son système. Ainsi protectioniste à Ham, il est aujourd'hui libre échangiste; mais la variation n'est qu'extérieure. Au

fond il voulait en 1843 ce qu'il veut encore en 1869 : déplacer la fortune industrielle, la faire passer au besoin de la bourgeoisie philippiste à une bourgeoisie nouvelle, qui soit sienne et lui doive tout. Il espérait y réussir jadis en combattant la doctrine des économistes, parce que la liberté de l'importation et de l'exportation semblait alors le vœu des riches producteurs. Comme ils ont changé d'avis, il en change lui-même, supposant à cette heure que son intérêt réel est de voir les hauts industriels, qui lui sont imparfaitement dévoués ou même hostiles, se fatiguer de la lutte contre les producteurs étrangers et se contenter de leur richesse acquise. S'ils liquident, ou leurs ouvriers, mourant de faim, se jetteront dans les bras de l'Empereur, ou d'autres établissements se formeront et dateront du règne actuel ; grande chose pour rompre la tradition en rattachant des intérêts nouveaux à la fortune de l'Empire !

Toute la politique présidentielle et impériale de Louis-Napoléon ressemble donc à un fleuve qui suit sa pente, quelquefois se replie, quelquefois avance jusqu'à une partie plus déclive et se précipite avec un surcroît de vivacité. Mais tout provient d'une même source et d'un même système. Il me suffit donc, pour caractériser l'ensemble de cette marche continue, quoique sinueuse, de choisir quelques points saillants qui servent de repère.

Je les prends plus volontiers dans les paroles du prince lui-même, qui tour à tour disent : *oui*, *non*, *peut-être*, jusqu'au moment où un acte décisif fait saillir la pensée intime, la volonté finale. Mais aux discours et aux actes s'ajoute çà et là une page, qui, écrite de la même main, forme une espèce de commentaire doctrinal pour l'intelligence du système entier.

Essayons de retrouver des exemples.
Voici d'abord quelques extraits de discours :

Au 25 février 1849, le Président de la République assiste à l'inauguration du chemin de fer de Compiègne à Noyon. Il répond ainsi au discours ambigu du maire de cette dernière ville :

« Je vous remercie, Monsieur le Maire, des paroles que vous venez de me faire entendre et de l'accueil que me fait avec vous la ville de Noyon

« Les espérances qu'a fait concevoir au pays mon élection ne seront point trompées ; je partage ses vœux pour l'affermissement de la République ; j'espère que tous les partis qui ont divisé le pays depuis quarante ans y trouveront un terrain neutre, où ils pourront se donner la main pour la grandeur et la prospérité de la France. »

Il partage les vœux qu'on exprime ; mais sous la signification extérieure des mots subsiste le doute intime. Quelques-uns réclament une épreuve peu utile, il est vrai, mais qui doit être permise dans une certaine mesure. Le résultat n'en est pourtant pas bien voilé. La République n'est qu'une ébauche, un essai.

Le prince Napoléon-Jérôme, nommé ambassadeur à Madrid, avait dit publiquement, lors de son passage à Bordeaux, que Louis-Napoléon était las de porter le joug des chefs du parti modéré, et qu'il fallait, en conséquence, envoyer, par les élections nouvelles, un renfort de députés plus ardents. Le 10 avril 1849, Louis-Napoléon, par lettre, gourmande son cousin et lui exprime, entre autres vues, cette espérance :

« Les élections prohaines avanceront, je n'en doute pas,

l'époque des réformes possibles, en affermissant la République par l'ordre et la modération. »

Ici, une concession est faite, sous réserve, à des utopistes qu'il ne convient pas de heurter. Dans un autre moment, on prononcera froidement le mot nécessaire, le *dictum amarum*, puis on se hâtera d'en faire entendre un autre, d'un sens beaucoup moins précis, mais que l'on accentuera chaudement.

Au 4 mai 1849, le Président de la République assiste au banquet donné par la ville de Paris à l'occasion du premier anniversaire de la proclamation de la République. Le Préfet de la Seine porte un toast à la République et au Président de la République. Celui-ci répond :

« Je suis heureux d'entendre à l'Hôtel-de-Ville Monsieur le Préfet de la Seine associer mon nom à la prospérité de la République.

« Je remercie les membres du corps municipal de m'avoir appelé au milieu d'eux pour fêter en commun un grand anniversaire. C'est qu'ils sont convaincus, comme le peuple qui m'a élu, de mon dévouement aux grands principes de notre Révolution, principes que l'ordre, la loyauté et la fermeté du gouvernement peuvent seuls consolider. Que la ville de Paris reçoive donc ici mes remercîments et l'hommage de mon sincère attachement.

« *A la ville de Paris !* »

Au 22 juillet 1849, le Président de la République se rend à Ham pour visiter la forteresse, son ancien séjour. La ville lui offre un banquet. Louis-Napoléon répond en ces termes au toast du maire :

« Monsieur le Maire,

« Je suis profondément ému de la réception affectueuse que je reçois de vos concitoyens. Mais, croyez-le, si je suis venu à Ham, ce n'est pas par orgueil, c'est par reconnaissance. J'avais à cœur de remercier les habitants de cette ville et des environs de toutes les marques de sympathie qu'ils n'ont cessé de me donner pendant mes malheurs.

« Aujourd'hui, qu'élu par la France entière, je suis devenu le chef légitime de cette grande nation, je ne saurais me glorifier d'une captivité qui avait pour cause l'attaque contre un gouvernement régulier. Quand on a vu combien les révolutions les plus justes entraînent de maux après elles, on comprend à peine l'audace d'avoir voulu assumer sur soi la terrible responsabilité d'un changement. Je ne me plains donc pas d'avoir expié ici, par un emprisonnement de six années, ma témérité contre les lois de ma patrie, et c'est avec bonheur que, dans les lieux mêmes où j'ai souffert, je vous propose un toast en l'honneur des hommes qui sont déterminés, malgré leurs convictions, à respecter les institutions de leur pays. »

Cette humilité, cette repentance, correspond à quelque menace, à quelque murmure des républicains : il s'agit de les ménager et de calmer l'impatience des autres.

31 juillet 1849. — Aux élèves de l'École de Saumur :

« ..... Faisons donc tous nos efforts pour garder intact, pour développer encore cet esprit militaire ; car, croyez-le, si les produits des arts et des sciences méritent toute notre admiration, il y a quelque chose qui la mérite encore davantage, c'est la religion du devoir, c'est la fidélité du drapeau. »

1er août 1849. — Le Président de la République se

rend à Tours et assiste au banquet qui lui est offert par la ville. Il répond au toast du maire :

« Je dois remercier d'abord la ville de Tours de l'aimable accueil qu'elle m'a fait ; mais je dois dire aussi que les acclamations dont je suis l'objet me touchent bien plus qu'elles m'enorgueillissent. J'ai trop bien connu le malheur pour ne pas être à l'abri des entraînements de la prospérité. Je ne suis pas venu au milieu de vous avec une arrière-pensée, mais pour me montrer tel que je suis, et non tel que la calomnie veut me faire. On a prétendu, on prétend encore aujourd'hui à Paris, que le gouvernement médite quelque entreprise semblable au 18 brumaire. Mais sommes-nous donc dans les mêmes circonstances ? Les armées étrangères ont-elles envahi notre territoire ? La France est-elle déchirée par la guerre civile ! Y a-t-il quatre-vingt mille familles en émigration ? Y a-t-il cent mille familles mises hors la loi par la loi des suspects ? Enfin, la loi est-elle sans vigueur et l'autorité sans force ? Non, nous ne sommes pas dans des conditions qui nécessitent de si héroïques remèdes. A mes yeux, la France peut être comparée à un vaisseau qui, après avoir été ballotté par les tempêtes, a enfin trouvé une rade plus ou moins bonne, mais où il a jeté l'ancre. Eh bien ! dans ce cas, il faut radouber le navire, refaire son lest, rétablir ses mâts et sa voilure, avant de se hasarder encore dans la pleine mer. Les lois que nous avons peuvent être plus ou moins défectueuses ; mais elles sont susceptibles de perfectionnement. Confiez-vous donc à l'avenir, sans songer ni aux coups d'État, ni aux insurrections. Les coups d'État n'ont aucun prétexte. »

Non, le cours d'une progression régulière vaut mieux qu'un mouvement brusque.

Si, dans une certaine direction, on a paru s'aventurer trop loin, il est nécessaire de compenser, par des décla-

rations en sens inverse, l'excès qui semble s'accuser trop ouvertement.

18 août 1849. — Le Président de la République adresse au lieutenant-colonel Edgard Ney, son officier d'ordonnance envoyé à Rome, la lettre suivante :

« Mon cher Ney,

« La République française n'a pas envoyé une armée à Rome pour y étouffer la liberté italienne, mais, au contraire, pour la régler, en la préservant contre ses propres excès, et pour lui donner une base solide, en remettant sur le trône pontifical le prince qui, le premier, s'était placé hardiment à la tête de toutes les réformes utiles.

« J'apprends avec peine que les intentions bienveillantes du Saint-Père, comme notre propre action, restent stériles, en présence de passions et d'influences hostiles. On voudrait donner comme base à la rentrée du Pape la proscription et la tyrannie. Dites, de ma part, au général Rostolan qu'il ne doit pas permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore on commette aucun acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention.

« Je résume ainsi le rétablissement du pouvoir temporel du Pape : *Amnistie générale, sécularisation de l'administration, Code Napoléon, et gouvernement libéral.*

« J'ai été personnellement blessé, en lisant la proclamation des trois cardinaux, qu'il n'était pas même fait mention du nom de la France, ni des souffrances de nos braves soldats.

« Toute insulte faite à notre drapeau ou à notre uniforme me va droit au cœur, et je vous prie de bien faire savoir que si la France ne vend pas ses services, elle exige au moins qu'on lui sache gré de ses sacrifices et de son abnégation.

« Lorsque nos armées firent le tour de l'Europe, elles laissèrent partout, comme trace de leur passage, la destruc-

tion des abus de la féodalité et les germes de la liberté : il ne sera pas dit qu'en 1849 une armée française ait pu agir dans un autre sens et amener d'autres résultats.

« Dites au général de remercier, en mon nom, l'armée de sa noble conduite. J'ai appris avec peine que, physiquement même, elle n'était pas traitée comme elle devait l'être; rien ne doit être négligé pour établir convenablement nos troupes.

« Recevez, mon cher Ney, l'assurance de ma sincère amitié.

« Louis-Napoléon Bonaparte. »

Pour la France, cette lettre suffisait : on semblait, sans renoncer à couvrir la papauté contre ses ennemis, vouloir l'ajuster à l'esprit moderne. Toutefois, lorsque ce document fut connu à Rome, le pape et les cardinaux se regardèrent sans doute en souriant de ce dessein d'exercer sur eux une pression dont par avance ils connaissaient l'inutilité. N'étaient-ils pas assez instruits du besoin que Louis-Napoléon avait et devait avoir toujours du clergé français, pour deviner qu'après cette déclaration publique, le Président rabattrait bien des choses dans l'intimité des négociations diplomatiques? Ils se disaient, en outre, que cette lettre n'était qu'une concession faite politiquement par l'ancien carbonaro aux inquiétudes que lui inspiraient encore ses complices d'autrefois. Le programme qu'elle traçait pour le Saint-Siége, qu'était-ce, en effet, sinon le manifeste même de la *Jeune Italie*, tel qu'ils le publiaient en 1845, après l'insurrection avortée de Rimini. Le Saint-Siége a bonne mémoire de ce qui l'intéresse. Il ne se trompait donc pas sur la coïncidence remarquable des conseils du Président et de ces formules adoptées par les novateurs italiens même depuis 1831. Mais qu'avait-il à craindre? Le temps et la nécessité lui

ramèneraient, allié plus doux, ce conseiller hautain. Personne n'excelle autant que l'Église à tirer avantage des positions incertaines où un homme est tiraillé par deux intérêts contraires : elle peut à la fois exploiter son aide et lui en refuser tout le prix. Les papes sont en général plus forts que les empereurs.

31 octobre 1849. — Message à l'Assemblée nationale :

« . . . . Je veux être digne de la confiance de la nation en maintenant la Constitution que j'ai jurée. Je veux inspirer au pays par ma loyauté, ma persévérance et ma fermeté, une confiance telle, que les affaires reprennent et qu'on ait foi dans l'avenir. La lettre d'une constitution a sans doute une grande influence sur les destinées d'un pays; mais la manière dont elle est exécutée en exerce peut-être une plus grande encore. Le plus ou moins de durée du pouvoir contribue puissamment à la stabilité des choses, mais c'est aussi par les idées et les principes, que le gouvernement sait faire prévaloir, que la société se rassure. »

3 novembre 1849. — A la magistrature, le jour de son institution au Palais-de-Justice :

« . . . . Honorons ce qui est immuable, mais honorons aussi ce qu'il peut y avoir de bon dans les changements introduits. Aujourd'hui par exemple, qu'accourus de tous les points de la France, vous venez devant le premier magistrat de la République prêter un serment, ce n'est pas à un homme que vous jurez fidelité, mais à la loi. Vous venez ici, en présence de Dieu et des grands pouvoirs de l'État, jurer de remplir religieusement un mandat, dont l'accomplissement austère a toujours distingué la magistrature française. Il est consolant de songer qu'en dehors des passions politiques et des agitations de la société, il existe un corps d'hommes

n'ayant d'autre guide que leur conscience, d'autre passion que le bien, d'autre but que de faire régner la justice. »

« . . . . Il est temps, comme je l'ai dit naguère, que ceux qui veulent le bien se rassurent et que ceux-là se résignent qui tentent de mettre leurs opinions et leurs passions à la place de la volonté nationale. »

La volonté nationale! L'heure arriva de l'expliquer enfin aux récalcitrants qui s'obstinaient à la méconnaître. Ce fut l'œuvre de la journée du 2 décembre 1851.

Les Bonaparte ne sont pas seulement des princes du dix-neuvième siècle; une découverte héraldique contemporaine du premier Empire les avait rattachés à la noblesse florentine. Un conseiller à la Cour de Bastia, M. Nasica, révisant les travaux des d'Hozier du grand Napoléon, a trouvé dernièrement que les Bonaparte sont bien plus gentilshommes encore et qu'ils comptent parmi leurs ancêtres du quinzième siècle des Grecs. Il les rattache, par une série continue, à Emmanuel II Paléologue, souverain de Constantinople au quatorzième siècle. La monarchie byzantine donne ainsi la main à l'Empire français.

M. Nasica, chercheur sagace, exhume ses preuves dans les papiers de la famille Canari, conservés par le docteur Santini.

Mais si je constate, avec le respect que leur doit l'histoire, les témoignages généalogiques relatifs à la race napoléonienne, ce n'est pas que j'y sois poussé par le seul désir de relier Napoléon III à Arcadius, et par celui-ci à César, qui remontait à Jule, petit-fils de Vénus, arrière-petit-fils de Jupiter. Non, de moindres préoccupations me dirigent.

Il se trouve qu'un aïeul prétendu du prince actuel, un

Jacques Bonaparte, Florentin, mort en 1541, est l'auteur supposé d'une relation du *Sac de Rome* par les impériaux, en 1527. Cette relation avait été déjà traduite de l'italien en français, lorsqu'en 1830, Napoléon-Louis, le frère, l'aîné de Napoléon III, publia une autre version du même ouvrage. Mais ce deuxième décalque de l'original n'était pas complet; Louis-Napoléon le refit, en 1836. Nous avons donc *le Sac de Rome*, raconté d'original par un Bonaparte ou sous sa garantie et finalement historiographié par Napoléon III (1).

C'est là que le prince avait pû prendre, par l'imagination, une vue de ce qui se fait lorsqu'une armée tombe

(1) Nos réserves de langage sur les questions relatives à ce *Sac de Rome* proviennent de ce que : 1° Jacques Bonaparte n'avait pas composé lui-même cette relation, mais qu'il en acheta le manuscrit, moyennant quelque argent donné à un auteur nécessiteux; 2° il n'est rien de moins prouvé que la parenté de Jacques Bonaparte et des Bonaparte de Florence. Le nom de Bonaparte, avant d'être un nom de famille, était un nom commun, une qualification prise au temps des Guelfes et des Gibelins, et depuis, dans les républiques italiennes, par des hommes de tel ou tel parti. Ainsi on était Bonaparte comme on a été chez nous Armagnac ou Bourguignon. Ce nom n'en était pas un; il avait la valeur d'un simple sobriquet.

Qu'importe, du reste, que Jacques Bonaparte soit ou ne soit pas un ancêtre napoléonien, qu'il ait composé ou simplement acheté le manuscrit du *Sac de Rome?* Est-ce que la reine Hortense a composé les paroles ou l'air de la célèbre romance de Dunois *partant pour la Syrie?* La propriété ne lui en est pas moins acquise, par le consentement tacite des véritables auteurs, du poëte et du musicien.

Quant à la noblesse originelle des Bonaparte, c'est article de foi dans la religion napoléonienne. Aucune preuve n'est donc recevable à l'encontre, surtout si l'on voulait montrer (et on le pourrait) qu'au delà du grand-père de Napoléon Ier, tout est chimère et fiction dans cette pancarte nobiliaire.

sur une ville pour forcer la soumission des habitants. Historiquement donc, il le savait. N'en avait-il pas copié le tableau d'après cette peinture d'un auteur du seizième siècle? Revoyons-là, observons-en à notre tour la vivante réalité.

D'abord les dispositions pour la lutte. L'armée est prévenue, préparée à tout. Son chef reconnaît que le moment est décisif, qu'il faut agir enfin.

« ..... Il comprit que, pour cette foule empressée d'en venir aux mains, chaque heure de retard était un siècle d'attente. Satisfait de leurs excellentes dispositions, il recommanda à ses soldats de se hâter de prendre du repos, car il fallait que la première aurore les trouvât prêts à monter à l'assaut. Il conféra de nouveau, pendant une grande partie de la nuit, avec les colonels et autres chefs supérieurs, sur le plan de bataille, sur l'instant et les lieux où elle devait commencer...»

Le coup de main a réussi; les agresseurs sont les maîtres.

« Là on apercevait sur le pavé grand nombre d'habitants étendus sans vie, couverts de fange et de sang. Ils s'étaient fait tuer en voulant résister aux vainqueurs. Parmi eux, on découvrait plusieurs blessés qui respiraient encore, mais qui, oubliés et négligés de tout le monde, étaient condamnés à périr faute de secours.

« Au milieu du désordre, on voyait souvent un homme, une femme ou un enfant se précipiter du haut de leur maison dans la rue, préférant mourir mutilé sur le pavé que de tomber au pouvoir de ces troupes féroces. Quelquefois, c'étaient les soldats eux-mêmes qui les lançaient par la fenêtre. Si quelque malheureux pouvait parvenir à s'enfuir, il était aussitôt poursuivi, atteint et égorgé : spectacle d'horreur qu'on ne saurait raconter sans tressaillir!

« Le peuple était glacé de frayeur; tous les hommes courageux qu'on aurait pu opposer avec succès à la fureur des barbares, avaient disparu; et il n'espérait plus rien du dehors; éperdu, il croyait toucher à sa dernière heure et se résignait d'avance au traitement que lui réservaient ces furieux; il enviait le sort de ceux qui avaient eu le bonheur de mourir en combattant vaillamment pour leur patrie. Un grand nombre d'habitants, comme détachés des biens de ce monde, s'estimaient heureux de pouvoir, au prix de toute leur fortune, désarmer la colère du vainqueur. En effet, l'horreur de leur destin devait répondre aux terreurs que s'était forgées leur imagination.

« L'armée se divisa en plusieurs corps et se porta sur différents quartiers. Elle apercevait à son passage les pères et les mères de famille, placés au seuil des palais ou à l'entrée de leurs maisons, désolés de la perte de leurs enfants tués dans le combat et consternés des malheurs qui menaçaient encore leur misérable cité. Ces infortunés, vêtus de leurs habits de deuil, offraient aux ennemis leurs maisons, leurs meubles, tous leurs biens, et fondant en larmes, demandaient d'une voix suppliante qu'on leur fît grâce de la vie. Ces prières touchantes ne pouvaient fléchir le cœur de ces féroces soldats; comme si le son des tambours et des trompettes les eût animés au carnage, ils se jetèrent le fer à la main sur ces malheureux, en firent un massacre horrible, et, sans distinction d'âge, de sexe ni de lieu, égorgèrent tout ce qui s'offrait à leur vue. Les étrangers ne furent pas plus épargnés que les citoyens, parce que les meurtriers tiraient indifféremment sur les uns ou les autres, sans autre motif que la soif du sang..... »

Quel spectacle!... A parler, d'après la vraisemblance commune, il serait impossible que Louis-Napoléon ne s'en fût pas souvenu en 1851 et depuis. Cette page d'histoire a dû lui revenir à la pensée; aussi, croyons-le, un

jour, dans une lettre qui se retrouvera, dans un fragment de note, dans un document quelconque, émané de lui, on le verra expliquant quelles mesures il prit pour que le Sac de Rome, de 1527, ne fût pas la figure anticipée, une sorte de vision apocalyptique de la conquête du Paris républicain de 1851?

Ce qu'il faudrait maintenant, ce serait, moins de raconter l'histoire du coup d'État dans les événements tragiques qu'il a produits (cette histoire est déjà faite par d'autres qui l'ont rendue notoire), que de m'introduire, s'il se pouvait, dans la conscience même du prince. J'aurais besoin, pour mon étude, de retrouver une image des mouvements de son âme à ces heures, où Paris maté laissait libre l'avenue des Tuileries.

Mais cette résurrection psychologique, que j'avais tentée, je l'avoue, et qui paraissait vraisemblable, je renonce à la présenter aux yeux du lecteur. Afin de rester dans le domaine de la réalité incontestable, il me faudrait au moins une page écrite par Louis-Napoléon et dans laquelle se trouverait quelque indice de l'état vrai de ses sentiments d'alors. Lui-même aujourd'hui les ignore peut-être. Mettons, en conséquence, que c'est une chambre fermée, dont la clef est provisoirement perdue.

On voudra bien m'excuser si l'observation aboutit en cet endroit à une sorte d'impasse obscure. Le jour s'y fera sans doute plus tard, soit que le prince ouvre lui-même une entrée à la lumière d'une façon inopinée, soit qu'un des familiers admis auprès de lui en ce temps-là doive communiquer au public des clartés suffisantes. Quant aux divers propos qui auraient été tenus dans le salon de l'Elysée, on en cite plusieurs qui ne manquent pas de cachet, mais nous n'avons pu vérifier s'ils sont

authentiques. Le seul dédommagement, ce sont donc les proclamations de cette époque, les textes connus, que des publications récentes ont remis sous les yeux de tout le monde. Nous sommes dispensé par là d'en rien citer. L'interprétation morale y est très-facile pour quiconque aura l'habitude de lire entre les lignes d'un document napoléonien; au lieu d'insister sur des points déjà congrûment établis pour l'histoire, cherchons plutôt si quelque observateur sérieux n'aurait pas consigné par écrit des remarques sur ces faits de politique et de guerre civile, dont l'événement de décembre 1851 est un échantillon plus ou moins particulier.

Il existe du savant Gabriel Naudé, trois volumes, datés de 1639 et intitulés : « *Science des Princes*... Considérations politiques sur les Coups d'État. »

Faute d'un mémoire offert par Louis-Napoléon à notre curiosité, contentons-nous de l'analyse du livre de Naudé. Chacun sera libre de voir jusqu'à quel point les théories de l'auteur conviennent ou non au jugement du Coup d'État de 1851. Naudé était, je l'avoue, partisan de la monarchie absolue. Cette partialité le rendrait peut-être suspect, s'il ne protestait qu'il veut parler en contemplatif, en observateur placide. Comme il était, d'ailleurs, un homme d'esprit, on aura toujours plaisir à voir le résultat de ses réflexions, même si elles ne s'appliquent point spécialement au sujet propre et déterminé que nous aurions à peindre. Faute d'offrir une utilité plus positive, ce sera toujours un document qui servira de point de comparaison conjecturale entre la politique abstraite et les réalités morales dont les murs du palais de l'Elysée ont gardé jusqu'à présent le secret.

L'avis de Naudé est d'abord qu'il y a des coups d'État

légitimes; ceux qui ont pour objet le bien et le repos de la nation. Un mandataire, dirions-nous en langage moderne, est infidèle à sa mission, il trahit évidemment : la nécessité jointe à la raison veut qu'on lui ôte le pouvoir de nuire. Voilà les coups d'Etat légitimes, et les exemples n'en sont pas rares dans les pays monarchiques; les républiques en présentent aussi quelques-uns; mais, en général, elles peuvent s'en passer, si le peuple exerce régulièrement le droit d'élire ses chefs. Au contraire, c'est une ressource indispensable à tout prince qui, né pour les grandes choses, mais ruiné, ne possédant plus ni sou ni maille, n'a d'autre perspective que l'abaissement et l'indigence, s'il demeure dans l'entrave des lois.

Du moment qu'il a conçu l'idée de s'affranchir, il n'est pas tenu en conscience de résister à son ambition. Eût-il prêté les serments les plus solennels et les plus épouvantables, il peut en rire et les violer hardiment. La morale vulgaire n'est point faite pour lui. Naudé, à ce propos, répète les paroles de Charron : « Il faut savoir que la justice, vertu et probité du souverain, chemine un peu autrement que celle des particuliers. Elle a ses allures plus larges et plus libres à cause de la grande, pesante et dangereuse charge qu'il porte; c'est pourquoi il lui convient de marcher d'un pas qui peut sembler aux autres détraqué et déréglé, mais qui lui est nécessaire, loyal et légitime. Il lui faut quelquefois esquiver et gauchir. »

Représentant d'un droit divin, il doit l'imposer à ceux qui le contestent, et pour y arriver tous les moyens sont bons. Naudé invoque comme preuve l'autorité explicite de saint Thomas, à laquelle il conviendrait de joindre celle de Machiavel, de Cardan et de Chapmarius, l'auteur

grave qui a traité des mystères du gouvernement (*De arcanis imperii*).

Un coup d'Etat n'est presque jamais dommageable au prince qui l'exécute, pour peu qu'il ait la prudence de jeter des sujets de division parmi ses adversaires et de s'assurer des agents dévoués à sa fortune. Les hommes ordinaires se figurent volontiers qu'il faut une espèce de grandeur d'âme chez un prince qui tente de changer la constitution du pays où il a été placé comme chef, et, pour ainsi dire, comme magistrat. On imagine qu'il y court des risques personnels à se faire conspirateur. Pur préjugé !

Ni avant, ni pendant, ni après le coup, un prince n'est en péril extraordinaire. Avant, il peut machiner tranquillement ; si on le surprend à l'heure de ses préparatifs, il a toujours moyen de les nier ; et comme le peuple est habituellement simple et de bonne foi, on donne aux choses qui se seraient découvertes le tour et la couleur que l'on veut pour évaporer les soupçons. Pendant, on a ses gardes ; après, la séduction du succès si l'on a réussi ; l'impudence ou la retraite, si l'on a échoué.

La réussite est la chance la plus probable ; au titre de prince est ajouté un prestige qui, de soi-même, conquiert des amitiés ardentes, des dévouements empressés. Les coureurs d'aventures sont nécessairement favorables au prince ; n'ayant pas plus de scrupules que lui-même, ils ne mollissent pas au moment décisif.

La masse des citoyens qui, en tout temps, aspire surtout à voir régner l'ordre matériel, sera d'autant plus disposée à laisser le coup d'Etat s'accomplir qu'il s'annonce comme la panacée des maux politiques ; c'est son approche ; ce sont ses préparatifs qui troublent tout, et

cependant on en attend le salut et la pacification universelle.

Quant aux ennemis, leur résistance n'est jamais unanime, jamais prête à l'heure, jamais organisée sérieusement d'avance. Les hommes qui font obstacle au coup d'Etat sont presque toujours retenus dans une certaine modération qui les empêche de pousser leurs avantages, quand ils en obtiennent, et de prendre des précautions en cas de revers; a-t-on jamais vu, par exemple, les opposants concentrer leurs efforts sur un quartier de la ville, s'y saisir des amis du prince et prendre ceux-ci pour otages? Non, les citoyens résisteront peut-être bravement, mais sans se couvrir par des stratagèmes dont la combinaison suppose moins d'emportement que le simple et loyal usage des armes. Or, si le prince a des troupes bien pourvues, bien aguerries, bien payées, il triomphera vraisemblablement par elles d'un soulèvement tumultuaire, où la vaillance ne saurait remplacer la discipline et l'unité de plan.

Ainsi, les braves qui résistent seront dispersés, tués ou pris. Ces derniers, il est vrai, peuvent encombrer le camp du prince. Lorsque le nombre en est si grand « qu'on ne les peut facilement garder, nourrir et mettre en lieu de sûreté, il est permis de les *mettre tous bas*, — par maxime, — d'autant qu'ils pourraient affamer une armée, la tenir en défiance, favoriser les entreprises de leurs compagnons et causer mille autres difficultés. S'il s'agissait de captifs comme on en a en son pouvoir dans une guerre étrangère, cette conduite serait une offense à la coutume usitée entre nations; mais un coup d'Etat, c'est la conquête à l'intérieur, et celle-ci n'est pas soumise aux règles strictes de la guerre extérieure.

Avec un peu d'entregent le prince et ses amis arriveront à leurs fins; ils termineront en quelques jours la lutte dont ils auront choisi le terrain et l'heure.

A ce sujet, Naudé se demande s'il faut que le prince agisse par lui-même ou qu'il se tienne à distance du combat, s'en remettant à ses amis du soin de faire triompher sa cause. Il cherche en outre s'il est besoin qu'il s'ouvre préalablement de ses desseins à un seul ou à plusieurs. Sur ces questions et sur beaucoup d'autres on ne peut donner aucune réponse absolue. Si le prince, par exemple, était courageux et d'esprit ouvert, il pourrait conduire seul tout le drame et se montrer soudainement et audacieusement lui-même à ses ennemis, comme par un coup de théâtre. S'il est un peu contraint au milieu des alarmes guerrières, s'il est gauche de sa personne, il fera bien de s'en rapporter pour l'exécution à de plus décidés que lui, mais en choisissant ses plus intimes confidents parmi les hommes dont la fidélité à son dessein est l'unique chance de salut et de fortune.

Après le succès obtenu, ne pas oublier de remercier publiquement la Providence du concours qu'elle a prêté à la bonne cause; ne pas oublier non plus de récompenser largement tous les complices de l'opération; gagner enfin quelques apologistes bien disants ou capables d'écrire. « Je tiens, dit Naudé, que le discours est tout-puissant, » et si un prince, d'après lui, pouvait réunir douze hommes assez habiles pour le défendre et pour le louer avec assurance, leur aide lui vaudrait autant que deux grandes armées. Par malheur, il est plus facile de trouver des soldats que des orateurs et des écrivains, de bons s'entend, car de mauvais, il en est assez à vendre.

Une fois l'affaire terminée et parachevée, il est expé-

dient d'interdire pendant plusieurs années la faculté d'en discourir, sinon par manière d'éloge. « On peut, ajoute-t-il, établir un beau parallèle entre le fleuve du Nil et les coups d'Etat, car tout ainsi que les peuples les plus voisins de sa source en tiraient mille commodités, sans avoir aucune connaissance de son origine; ainsi faut-il que le peuple admire ces coups de maître, sans pourtant rien connaître de leurs causes et divers ressorts. » Avec le temps tout se sait, « par le moyen de tant de relations, mémoires, discours, libelles, manifestes, pasquins et semblables pièces secrètes » qu'il est impossible d'arrêter indéfiniment. On doit se résigner alors à laisser naître une sorte de liberté d'écrire, qui, en s'exerçant sous les yeux du prince, n'outre-passe point les bornes convenables. Ainsi mitigées par la peur du châtiment, les relations données publiquement peuvent bien « déniaiser et dégourdir un peu les esprits, » mais sans leur communiquer ce feu violent qui cause les incendies et les ravages dans les âmes.

Voilà en bref les observations de Gabriel Naudé. Il est fâcheux qu'un auteur aussi pénétrant ait arrêté son travail à mi-chemin; mais peut-être a-t-il dédaigné de redire en français ce que Juste-Lipse, un tiers de siècle avant lui, avait écrit en très-bon latin. C'est dans le quatrième livre des *Politicorum libri sex* (1605) que celui-ci traite des moyens de gouvernement à employer après le coup d'Etat. Le premier de tous ces moyens est d'agir sans pitié au moyen de tribunaux fidèles et d'un vaste corps de police. Mais Juste-Lipse, pas plus que Naudé, ne nous enseigne les conséquences finales des coups d'État.

Monarchistes tous deux, ils ont supposé peut-être qu'elles devaient être assurément favorables.

Cette hypothèse mériterait discussion ; mais ici notre soin doit être plutôt d'établir à quels principes Louis-Napoléon se réfère pour absoudre et autoriser théoriquement la strangulation de la République française en 1851.

Sur ce point nous sommes édifié.

Dans la *Vie de César* qu'il a publiée en son nom, mais avec la collaboration de divers savants (ce n'est, je pense, ni un mystère d'État ni une révélation bibliographique bien indiscrète), l'érudition proprement dite manque de profondeur, comme il arrive toujours d'une œuvre faite de plusieurs mains. On est même surpris que le livre donne une idée si imparfaite de la Constitution ancienne de Rome, en particulier de la loi de Servius et des progrès de la plèbe. Il y avait là, pourtant, de quoi montrer l'intelligence d'un politique. En revanche, sur le fond banal de la narration se détache une théorie dont voici les traits principaux.

« Si les Romains, après avoir donné au monde l'exemple d'un peuple se constituant et grandissant par la liberté, ont semblé, depuis César, se précipiter aveuglément dans la servitude, c'est qu'il existait une raison générale qui empêchait fatalement la République de revenir à la pureté de ses anciennes institutions; c'est que les besoins et les intérêts nouveaux d'une société en travail exigeaient d'autres moyens pour être satisfaits. De même que la logique nous démontre dans les événements importants leur raison d'être impérieuse, de même il faut reconnaître et dans la longue durée d'une institution la preuve de sa bonté, et dans l'influence incontestable d'un homme sur son siècle la preuve de son génie.

« Ce n'est pas non plus le récit détaillé des moindres actions d'un homme supérieur qui nous révélera le secret de son

ascendant, mais la recherche attentive des mobiles de sa conduite.

« Lorsque des faits extraordinaires attestent un génie éminent, quoi de plus contraire au bon sens que de lui prêter toutes les passions et tous les sentiments de la médiocrité? Quoi de plus faux que de ne pas reconnaître la prééminence de ces êtres privilégiés qui apparaissent de temps à autre dans l'histoire comme des phares lumineux, dissipant les ténèbres de leur époque et éclairant l'avenir? Nier cette prééminence serait d'ailleurs faire injure à l'humanité en la croyant capable de subir, à la longue et volontairement, une domination qui ne reposerait pas sur une grandeur véritable et sur une incontestable utilité. Soyons logiques, et nous serons justes.

« Trop d'historiens trouvent plus facile d'abaisser les hommes de génie que de s'élever, par une généreuse inspiration, à leur hauteur en pénétrant leurs vastes desseins. Ainsi, pour César, au lieu de nous montrer Rome déchirée par les guerres civiles, corrompue par les richesses, foulant aux pieds ses anciennes institutions, menacée par des peuples puissants, les Gaulois, les Germains et les Parthes, incapable de se soutenir sans un pouvoir central plus fort, plus stable et plus juste; au lieu, dis-je, de tracer ce tableau fidèle, on nous représente César, dès son jeune âge, méditant déjà le pouvoir suprême. S'il résiste à Sylla, s'il est en désaccord avec Cicéron, s'il se lie avec Pompée, c'est par l'effet de cette astuce prévoyante qui a tout deviné pour tout asservir; s'il s'élance dans les Gaules, c'est pour acquérir des richesses par le pillage ou des soldats dévoués à ses projets; s'il traverse la mer pour porter les aigles romaines dans un pays inconnu, mais dont la conquête affermira celles des Gaules, c'est pour y chercher des perles qu'on croyait exister dans les mers de la Grande-Bretagne. Si, après avoir vaincu les redoutables ennemis de l'Italie au delà des Alpes, il médite une expédition contre les Parthes pour venger la défaite de Crassus, c'est, disent certains historiens, que l'activité

convenait à sa nature et qu'en campagne sa santé était meilleure; s'il accepte du Sénat avec reconnaissance une couronne de lauriers et qu'il la porte avec fierté, c'est pour cacher sa tête chauve; si, enfin, il a été assassiné par ceux qu'il avait comblés de ses bienfaits, c'est parce qu'il voulait se faire roi; comme s'il n'était pas pour ses contemporains ainsi que pour la postérité plus grand que tous les rois! Depuis Suétone et Plutarque, telles sont les mesquines interprétations qu'on se plaît à donner aux choses les plus nobles. Mais à quels signes reconnaître la grandeur d'un homme? A l'empire de ses idées, lorsque ses principes et son système triomphent en dépit de sa mort ou de sa défaite. N'est-ce pas, en effet, le propre du génie de survivre au néant et d'étendre son empire sur les générations futures? César disparaît, et son influence prédomine plus encore que pendant sa vie. Cicéron, son adversaire, est contraint de s'écrier : « Toutes les actions de César, ses écrits, ses paroles, ses promesses, ses pensées, ont plus de force après sa mort que s'il vivait encore. » Pendant des siècles, il a suffi de dire au monde que telle avait été la volonté de César pour que le monde obéît.

« Ce qui précède montre assez le but que je me propose en écrivant cette histoire. Ce but est de prouver que, lorsque la Providence suscite des hommes tels que César, Charlemagne, Napoléon, c'est pour tracer aux peuples la voie qu'ils doivent suivre, marquer du sceau de leur génie une ère nouvelle, et accomplir en quelques années le travail de plusieurs siècles. Heureux les peuples qui les comprennent et les suivent! Malheur à ceux qui les méconnaissent et les combattent! Ils font comme les juifs, ils crucifient leur Messie; ils sont aveugles et coupables : aveugles, car ils ne voient pas l'impuissance de leurs efforts à suspendre le triomphe définitif du bien; coupables, car ils ne font que retarder le progrès en entravant sa prompte et féconde application.

« En effet, ni le meurtre de César, ni la captivité de Sainte-Hélène, n'ont pu détruire sans retour deux causes populaires

renversées par une ligue se couvrant du masque de la Liberté. Brutus, en tuant César, a plongé Rome dans les horreurs de la guerre civile; il n'a pas empêché le règne d'Auguste, mais il a rendu possibles ceux de Néron et de Caligula. L'ostracisme de Napoléon par l'Europe conjurée n'a pas non plus empêché l'Empire de ressusciter, et cependant que nous sommes loin des grandes questions résolues, des passions apaisées, des satisfactions légitimes données aux peuples par le premier Empire!

« Aussi se vérifie-t-elle tous les jours, depuis 1815, cette prophétie du captif de Sainte-Hélène :

« Combien de luttes, de sang, d'années ne faudra-t-il pas encore pour que le bien que je voulais faire à l'humanité puisse se réaliser! »

Toutes les révélations morales que nous pouvions attendre sont contenues dans cet extrait.

Le prince est autre qu'un homme. Il est l'élu de Dieu, le dépositaire de la Grâce, le vicaire de la Providence; en un sens, il est le Christ. Cette idée sacerdotale et mystique, c'est le titre de légitimité des dynasties. C'est aussi la lumière qui éclaire au dedans l'intelligence du prince, pareille en ceci à la chapelle mystérieuse d'un temple saint.

Voilà le principe du césarisme et des gouvernements dans le mode chinois. Dynastes héréditaires ou dynastes parvenus sont des dieux visibles, des génies rédempteurs. Les lois humaines ne sont pas faites pour eux. « Monseigneur, disait l'évêque de Nancy à Louis-Napoléon au lendemain du Coup d'État de 1851, vous êtes sorti de la légalité pour rentrer dans le droit. » C'était parler canoniquement.

CONCLUSION

Elle n'est pas un vain simulacre, cette image de bronze que l'on a plaquée sur la paroi, dans une niche de pierre, à l'extérieur des bâtiments nouveaux du Carrousel, dominant le cours de la Seine.

Vêtu du costume de guerre, la tête laurée, le sceptre en main, un César dirige lentement son cheval vers les Tuileries reconquises et prêtes à le recevoir.

« Guerrier vainqueur, mandataire perpétuel et tribun unique du peuple, censeur des mœurs, arbitre du droit, prêtre de la fortune, Napoléon III, ô Père! ô Empereur! salut! » Ainsi l'acclame, dans la cantonade, le peuple que l'on ne voit pas, mais que l'on devine.

L'artiste a compris, il a rendu la pensée du prince et du règne. C'est bien.

Mais il n'est rien de tel que la plume pour fouiller et pour représenter les détails d'une physionomie. La littérature impérialiste nous fournit ce portrait que les amateurs connaissent pour l'avoir vu dans *le Constitutionnel* et qu'il faut accrocher ici :

« Le front est élevé et large, soigneusement modelé : comme dans un palais c'est le fronton qui est le plus étudié et le plus significatif...

« Sous son apparence unie, les facultés en sont aussi nombreuses et aussi inexplicables pour l'ignorance que les rouages et les cylindres à l'intérieur d'un chronomètre...

« Il n'a pas de hâte avec les événements qu'un peuple impatient voudrait précipiter. C'est à ceux qui attendent le Messie d'être pressés; le Messie était calme et radieux. Il voit les célébrités dépliées à ses pieds et n'en choisit aucune qui pourrait lui faire envie...

« Sans vanité, il laisse attribuer aux autres l'action qu'il a dirigée et laisse complimenter l'armure par ceux qui n'ont pas reconnu le bras. Il permet aux nombreux wagons qui le suivent à la file de faire tout le bruit et toute la poussière possibles sur la voie, il se contente d'être la machine qui les mène...

« L'œil est petit et grand à la fois; c'est à n'y rien comprendre. Le regard n'y est pas; c'est comme le jour sans soleil des belles matinées d'hiver. Cet œil est le puits de science qui sait tout et ne dit rien, de cette grande figure diplomatique.

« Le nez a la courbure d'un bec d'aigle; il est un peu long, comme il devrait être chez tous ceux qui doivent se mêler des affaires des autres. La lèvre, discrète aux coins, s'abaisse comme un pont-levis pour laisser passer, comme de la forteresse d'une intelligence bien gardée et bien approvisionnée, l'éloquence la plus brave et la mieux armée.

« Le buste est long, droit et fier; les jambes semblent attendre que le cheval vienne exhausser le cavalier.

« Les pieds, bien écartés en dehors, divergent leurs pointes élégamment. D'un geste hardi, il a chargé César sur ses épaules comme Enée portait Anchise, ce qui témoignait autant en faveur de sa piété filiale que de sa force réelle... »

Ceci est l'œuvre d'une main savante, n'est-ce pas? la représentation du prince *arrivé*, tel qu'on l'invite à se voir sans doute dans les miroirs de son palais, quand il s'arrange pour poser devant ses peintres.

Notre longue et lente étude a permis peut-être d'apprendre comment un prince *arrive*. Les ressorts-moteurs

de son mouvement ascensionnel ont été, du moins, tous vérifiés autant qu'il nous était possible, avec l'aide de l'histoire et par l'observation morale.

Un physiologiste anonyme vient de livrer à l'attention publique un travail d'un genre spécial qui ajoute un trait nouveau, certain, expressif, à ce que nous avions appris d'autre part. Par une suite d'inductions savantes, ce maître raisonneur a pu deviner les moindres particularités, congéniales et acquises, de l'être physique chez Napoléon III.

Nous ne voulons prendre de ses conclusions qu'un point : le tempérament de l'Empereur est lymphatico-nerveux. Il le tient de sa mère.

Les nerfs et la lymphe se mêlent donc chez lui, comme il arrive souvent chez les femmes de notre Occident européen; ce qui éclaire un mot connu de Mme Gordon. On lui demandait, par manière de plaisanter, si elle aimait Louis-Napoléon : « Je l'aime politiquement, » répondit-elle avec un sourire. Et elle ajouta : « A dire vrai, il me fait l'effet d'une femme. »

Là où les nerfs dominent, l'intelligence est facile, compréhensive, féconde en projets, l'imagination portée au plaisir.

Si c'est la lymphe, l'esprit est lent, les sens sont obtus, et, comme on l'a dit, il faut les écorcher pour les chatouiller.

Supposez unis ces éléments : de leur fusion naît un nouveau caractère qui participe des deux principes et les modifie l'un par l'autre. Alors un homme est tout ensemble intelligent et gourd, téméraire et calculateur, modeste et fastueux, preste et tardif, voluptueux et insensible, mystique et sceptique, curieux et indifférent, mobile et tenace,

indiscret et secret, crédule et méprisant, affable et hautain, résistant et blet, balbutiant et verbeux, glorieux et insouciant; il peut vous tenir et vous lâcher; on le tient, et il vous échappe; on le noie, et il surnage; on le domine, et il domine. Au total, une personnalité qui serait confuse, sans une idée, qui ramasse toutes ses propriétés divergentes en un objet unique : vivre.

Ajoutez à cette idée celle d'une place, d'un rang, d'une élévation, où la vie lui semble commode et flatteuse, vous avez le personnage au complet.

Ce n'est pas notre faute si l'homme que nous avions à décrire se trouve ainsi complexe. Il est tel et le voilà.

Dès lors, vous avez l'explication de tout son règne, qui, pareil à la manière d'opérer de certains négociants, paie l'arriéré ou le néglige, solde à temps ou prend des délais, laisse protester ou conteste l'obligation.

Veut-on un aperçu de ces promesses rétractées ou laissées en souffrance, de ces paroles, dont la confirmation pratique n'est pas venue?

La République. — « En présence de Dieu et devant le peuple français, représenté par l'Assemblée nationale, je jure de rester fidèle à la République démocratique, une et indivisible, et de remplir tous les devoirs que m'impose la Constitution. » — *Serment de Louis-Napoléon Bonaparte*, le 20 décembre 1848.

Souveraineté nationale. — « L'harmonie entre le gouvernement et les gouvernés ne peut exister que de deux manières : lorsque le peuple se laisse gouverner par la volonté d'un seul, ou lorsque le chef gouverne *d'après* la volonté de tous. Dans le premier cas, c'est le despotisme; dans le second, c'est la liberté. La tranquillité de l'un est le silence des tom-

beaux ; la tranquillité de l'autre est la sérénité d'un ciel pur. » — Arenenberg, 1832.

Limitation des droits du prince. — *Bases d'un projet de Constitution* : « Les trois pouvoirs de l'État seraient le Peuple, le Corps législatif et l'Empereur. — Le Peuple aurait le pouvoir électif et de sanction. — Le Corps législatif aurait le pouvoir délibératif. — L'Empereur le pouvoir exécutif. » — Arenenberg, 1832.

Modestie du prince. — « L'idée napoléonienne est comme l'idée évangélique : elle fuit le luxe et n'a besoin ni de pompe ni d'éclat. » — 1840.

Hérédité impériale, sous réserve. — « A l'avénement de chaque nouvel empereur, la sanction du peuple sera demandée. » — Arenenberg, 1832.

Gouvernement. — « L'idée napoléonienne ne suit ni la marche incertaine d'un parti ni les passions de la foule ; elle commande par la raison..... Ayant la conscience de sa force, elle repousse loin d'elle la corruption, la flatterie et le mensonge..... Elle en appelle plus volontiers à la raison qu'à la force. » — 1840.

Principes de gouvernement. — « L'idée napoléonienne, voulant fonder solidement, appuie son système sur des principes d'éternelle justice, et brise sous ses pieds les théories réactionnaires. » — 1840.

Moralité. — « Le parti qui ne sait triompher que par des équivoques est bien impuissant. » — Ham, 1843.

Soldat, mais citoyen. — « Un des généraux qui contribuèrent le plus à l'organisation de la Prusse, exprima un jour cette pensée : « Que dans un État bien organisé on ne « devait pas savoir où commence le soldat et où finit le ci- « toyen. » — Ham, vers 1841.

Exhumation de vieilles lois pénales — « On sait tout

le bien que produisit l'introduction du Code Napoléon; il avait mis plusieurs parties de la législation en harmonie avec les principes de la Révolution, et il avait considérablement diminué les procès en mettant une foule de causes à la portée de chacun. Mais ce Code ne répondait pas encore à tous les désirs de l'Empereur; il projetait un code universel, afin qu'il n'y eût plus d'autres lois que celles inscrites dans ce seul code, et qu'on pût proclamer, une fois pour toutes, nul et non avenu tout ce qui n'y serait pas compris : « Car, ajou-« tait-il, avec quelques édits de Chilpéric ou de Pharamond, « déterrés au besoin, il n'y a personne qui puisse se dire à « l'abri d'être dûment et légalement pendu. » — Londres, 1839.

Servage des propriétaires. — « Pourquoi n'y a-t-il pas d'esprit public en France? C'est qu'un propriétaire est obligé de faire sa cour à l'administration. S'il est mal avec elle, il peut être ruiné. Le jugement des réclamations est arbitraire. C'est ce qui fait que chez aucune autre nation on n'est aussi servilement attaché au gouvernement qu'en France, parce que la propriété y est dans la dépendance. » — Londres, 1839; Ham, 1841.

La Constitution du 14 janvier 1852 déclare (art. 1er) qu'elle « reconnaît, confirme et garantit les grands principes proclamés en 1789, et qui sont la base du droit public des Français. »

Or, ces principes sont de deux ordres : les uns se rapportent à la condition du citoyen dans un État libre, les autres à l'organisation politique des pouvoirs dans l'État. Il m'est nécessaire, comme il m'est permis, de les rappeler, pour que l'on considère ensuite mentalement ce qu'ils sont devenus sous la législation impériale.

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux

en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

— « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation.

— « La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

— « La loi, expression de la volonté générale, doit être la même pour tous, soit qu'elle protége, soit qu'elle punisse. »

Ces principes sont, il est vrai, bien fiers et bien nobles pour une nation qui n'aurait que des velléités d'indépendance. Ils mènent plus loin que le simple libéralisme; mais il fut un temps où Louis-Napoléon admirait les caractères virils que ces axiomes peuvent former. On a de lui cette définition :

Républicains. — « ..... La partie la plus énergique de la France, cette portion qui ne se laisse jamais corrompre par le pouvoir et qui envoie à la tribune nationale, ou au champ d'honneur, des héros ou des hommes d'État, suivant les dangers de la patrie. Cette grande portion de la nation, ce sont les patriotes, et les patriotes d'aujourd'hui sont en grande partie républicains. » — 1832.

En théorie, du reste, — à diverses reprises il s'est déclaré partisan des idées que réclamait la France émancipée, ennemi des abus qu'elle proscrivait. Exemples :

Création de nobles. — « Le but de l'homme d'État doit être de détruire autant que faire se peut l'esprit de caste. » — Ham, 1843.

« Faire à la sourdine quelques petits ducs, quelques petits

comtes, qui seront sans autorité et sans prestige, c'est froisser sans but et sans résultat les sentiments démocratiques de la majorité des Français; c'est condamner des vieillards à jouer à la poupée. » — Ham, 1844.

Liberté de la presse. — « La presse, qu'on prétend libre, est dans l'esclavage le plus absolu; et même ce n'est pas le ministre qui juge, il est obligé de s'en rapporter à ses bureaux. Rien de plus irrégulier, de plus arbitraire que ce régime. » — Londres, 1839.

Réunions publiques. — « Ne devons-nous pas rougir en songeant que même l'Irlande, la malheureuse Irlande, jouit, sous certains rapports, d'une plus grande liberté que la France? Ici, par exemple, vingt personnes ne peuvent se réunir sans l'autorisation de la police; tandis que, dans la patrie d'O'Connell, des milliers d'hommes se rassemblent, discutent leurs intérêts, menacent les fondements de l'empire britannique, sans qu'un ministre ose violer la loi qui protége, en Angleterre, le droit d'association. » — Ham, 1843.

Liberté absolue des réunions. — « En Angleterre, la plupart des questions importantes, avant d'être portées au Parlement, ont été préalablement approfondies et discutées dans une foule de réunions publiques ou privées, qui sont comme autant de rouages qui épluchent, broient et pétrissent la matière politique avant qu'elle ne passe sous le grand laminoir parlementaire. » — Ham, 1843.

Liberté des votes. — « Je n'ai jamais cru, je ne croirai jamais que la France soit l'apanage d'un homme ou d'une famille; je n'ai jamais revendiqué d'autres droits que ceux de citoyen français, et je n'aurai jamais d'autre désir que celui de voir le peuple entier choisir *en toute liberté* la forme de gouvernement qui lui convient. » — Ham, 21 octobre 1843, lettre au *Journal du Loiret*.

Liberté de l'histoire. — « J'accepte tout ce que, depuis cinquante ans, l'histoire nous transmet avec son inflexible autorité. » — Discours aux grands corps de l'État, 1er décembre 1852.

Liberté. — « ..... J'aime la liberté! » — 1839.
« L'idée napoléonienne trouve un élément de force dans la liberté. » — 1840.

Liberté de la presse. — « L'idée napoléonienne, humble sans bassesse, frappe à toutes les portes, reçoit les injures sans haine et sans rancune. » — 1840.

La routine. — « Non-seulement la routine conserve scrupuleusement comme un dépôt sacré les vieilles erreurs, mais elle s'oppose encore de toutes ses forces aux améliorations les plus légitimes et les plus évidentes. » — 1836.

En 1839, Louis Napoléon datait de Londres ces questions au Roi :

Apaisement des partis. — ... « Avez-vous apaisé les discordes, réuni les partis autour de l'autel de la patrie? »

Influence morale des pouvoirs publics. — « Avez-vous acquis aux différents pouvoirs de l'État la prépondérance morale que la loi leur concède, et qui est un gage de stabilité? »

Légion d'honneur. — « Avez-vous conservé à l'institution de la Légion d'honneur la pureté et le prestige de sa première organisation? »

Système électoral. — « Avez-vous donné à votre système électoral la base démocratique des assemblées de canton?

Probité dans l'administration. — « Avez-vous récompensé tous les mérites, réprimé la corruption et introduit

dans l'administration cette morale sévère et pure qui rend l'autorité respectable? »

Progrès des mœurs. — « Avez-vous fait servir l'influence du pouvoir à l'amélioration des mœurs? Les crimes, au lieu de diminuer, n'ont-ils pas suivi une augmentation croissante? »

Le cadastre. — « Avez-vous assuré la propriété en terminant l'opération du cadastre? »

Finances. — « Avez-vous employé tous les revenus de la France dans le seul but de sa prospérité? »

Clergé. — Avez-vous contenu le clergé dans ses attributions religieuses, loin du pouvoir politique? »

Influence française. — « Le drapeau tricolore, le nom de Français, ont-ils conservé ce prestige et cette influence qui les faisaient respecter de tout l'univers? »

Alliances. — Avez-vous assuré à la France des alliés sur lesquels elle puisse compter au jour du danger? »

Impôts. — « Avez-vous diminué les charges du peuple? »

En divers temps il a écrit ce qui suit :

Sénat. — « On ne pourra être sénateur que lorsqu'on aura rendu un service éminent à la patrie. Ces services reconnus par l'Assemblée nationale, les hommes choisis par les collèges électoraux, il ne sera rien laissé au caprice d'un seul. » — Arenenberg, 1832.

Chambre des députés. — « La tête, siége de l'intelligence, doit conduire le reste du corps, ou si elle manque à sa mission, elle meurt avec lui. Vous, messieurs les députés, vous êtes la tête de la nation; celle-ci ne recevant de vous ni

impulsion ni direction, devrait donc périr. » — Ham, 1er avril 1843.

Candidats de cour. — « Au lieu d'influencer les élections, on vit Napoléon recommander souvent aux hommes qui l'entouraient de ne pas se porter candidats. » — 1839.

Liberté des élections. — « Au 22 floréal, par un décret sacrilége, le gouvernement et le Corps législatif attentèrent à la souveraineté du peuple en cassant les élections faites par lui. » — Ham, 1843.

L'article 75, protecteur des fonctionnaires. — « J'avoue que je ne m'accoutume pas à voir l'arbitraire se glisser partout, et un si vaste État avoir des magistrats sans qu'on puisse leur adresser des plaintes. » — Londres, 1839.

Liste civile. — « Un grand nombre d'esprits élevés regrettent ce gouvernement créateur et organisateur (le premier Empire), composé de deux Chambres électives, d'un Conseil d'État et d'un chef responsable avec deux millions de liste civile. » — Ham, 1843.

Initiative remise au parlement seul. — « L'impulsion politique donnée à tous les intérêts est éminemment changeable de sa nature; c'est la Chambre qui doit la lui donner : que cette impulsion soit donc représentée par un homme amovible. » — Ham, 1843.

Charlatanerie politique. — « Il y a quelques années, il existait aux États-Unis un homme nommé Sampatck, qui faisait le métier suivant : il construisait, avec beaucoup d'art un échafaudage au-dessus de la chute du Niagara, et, après avoir prélevé une forte contribution sur la foule immense accourue pour le voir de tous les environs, il montait majestueusement au haut de son tréteau, et, de là, se précipitait dans les flots bouillonnants au pied de la cataracte. Il recom-

mença plusieurs fois cette expérience périlleuse, jusqu'à ce qu'enfin il fût englouti par un tourbillon. Eh bien, il y a des gouvernements dont l'apparition sur la scène du monde est en tout point semblable à celle du jongleur américain ; leur histoire se résume en ces mots : *échafaudage pénible, chute effroyable.*

« Sur quelques pieux plantés en terre, ils élèvent une bâtisse informe, composée de pièces et de morceaux enlevés aux ruines du passé, et lorsque leur tâche est terminée, leur construction bâtarde, sans utilité comme sans fondements, n'a servi qu'à les précipiter de plus haut dans l'abîme. » — Ham, 1843.

Bureaucratie ministérielle. — « *Au roi :* Avez-vous affaibli la centralisation administrative? » — Londres, 1839.

Modération de la dette publique. — « La France doit se féliciter de ce que le système d'emprunt, qui écrase aujourd'hui l'Angleterre, n'ait pas été mis en vigueur sous l'Empire. Napoléon avait posé les principes contraires, en fixant, par une loi spéciale, le montant de la dette publique à 80 millions de rentes. » — Londres, 1839.

Budgets économiques. — « L'Empire [le premier Empire] cette administration intègre, économe, avec un budget de sept cents millions, répandait partout la prospérité. » — Ham, 1843.

Industrie nationale. — « Si, en France, les partisans de la liberté du commerce osaient mettre en pratique leurs funestes théories, la France perdrait en richesse une valeur de deux milliards; deux millions d'ouvriers resteraient sans travail, et notre commerce serait privé du bénéfice qu'il tire de l'immense quantité de matières premières qui sont importées pour alimenter nos manufactures... Le premier intérêt d'un pays ne consiste pas dans le bon marché des objets manufac-

turés, mais dans l'alimentation du travail... Protéger le consommateur aux dépens du travail intérieur, c'est, en général, favoriser la classe aisée au détriment de la classe indigente, car la production c'est la vie du pauvre, le pain de l'ouvrier, la richesse du pays. » — Ham, 1842, *Analyse de la question des sucres.*

Suppression de la police des Tuileries. — « Dans le temps que l'Empereur était à Vienne, il n'y avait que douze cents hommes de garnison à Paris. L'Empereur se promenait au milieu de la foule qui couvrait le Carrousel, ou dans le parc de Saint-Cloud, dans une calèche à quatre chevaux, au pas, avec l'Impératrice et un seul page, au milieu de cent cinquante mille spectateurs environnant sa voiture. Les contemporains l'ont vu. » — Londres, 1839.

Les prisons. — « Les prisons d'État du premier Empire, si décriées dans l'opinion, étaient établies sur un système plus humain, plus légal et moins arbitraire que les prisons de la Restauration, que les prisons de Doullens et du Mont-Saint-Michel du régime actuel. Sous la Restauration, les prisonniers politiques étaient confondus avec les galériens; aujourd'hui, ils ne peuvent faire valoir leurs plaintes que devant des inspecteurs ou des préfets, hommes trop dépendants pour oser prendre la défense d'ennemis du gouvernement. Sous l'Empire, les prisons d'État étaient visitées par des conseillers d'État en missions extraordinaires, fonctionnaires publics les plus haut placés après les ministres, et qui, par leur caractère politique, pouvaient faire prévaloir sans crainte la justice et l'humanité » — Ham, 1843.

Arrestations. — La guerre empêcha Napoléon de réaliser complétement tous ses grands projets, et arrêta l'exécution d'une foule d'améliorations philanthropiques, parmi lesquelles nous citerons le désir de faire cesser les inconvénients existants à la maison de dépôt de la Préfecture de po-

lice à Paris, où l'on voit les plus honnêtes gens exposés à passer la nuit confondus avec des voleurs et des scélérats. » — Londres, 1839.

La Cour de cassation. — « Afin que la route fût ouverte à toutes les améliorations, la Cour de cassation était chargée de faire pour les lois ce que l'Institut accomplissait pour les sciences. Tous les ans elle devait présenter un compte rendu des améliorations dont les diverses parties de la législation étaient susceptibles, et faire connaître les vices et les défauts que l'expérience avait constatés. » — Londres, 1839.

Visites domiciliaires. — « En Angleterre, ce ne sont pas seulement les lois qui protégent les citoyens, c'est aussi la manière dont elles sont exécutées, c'est la manière dont le gouvernement exerce le pouvoir. En Angleterre, l'autorité n'est jamais passionnée : ses allures sont modérées et toujours légales; aussi n'y connaît-on pas les violations du domicile d'un citoyen, auxquelles on est si sujet en France sous le nom de visites domiciliaires; on respecte le secret des familles en laissant intactes les correspondances. » — Ham, vers 1841.

Budget de la guerre. — « Aucun État du monde ne pourrait, sans s'épuiser, maintenir constamment en activité des centaines de mille hommes... En temps ordinaire, l'armée française ne devrait avoir que deux cent mille hommes sous les armes. » — Ham, vers 1841.

Réduction de l'armée. — « A la paix, disait l'Empereur, j'aurais amené tous les souverains à n'avoir plus que leur simple garde. » — Londres, 1839.

La paix sincère. — « Le pouvoir se vante du repos qui existe; mais tuer un peuple en le plongeant dans un sommeil léthargique, l'envelopper dans sa gloire passée comme

dans un linceul, le désorganiser par la corruption, et encore rendre ce sommeil si factice, cette désorganisation si hideuse que tous entrevoient avec crainte, mais avec certitude, le moment du réveil, ce n'est pas fonder la paix, c'est établir momentanément dans le pays la tranquillité du cimetière!

« A nos yeux, la paix c'est l'accord résultant de difficultés aplanies, d'intérêts opposés satisfaits, c'est la sécurité la plus complète régnant dans la société.

« Rien de semblable n'existe aujourd'hui. Le gouvernement n'a pas vaincu les difficultés lorsqu'elles se présentaient : il les a mises de côté, les amoncelant sans cesse les unes sur les autres, de sorte qu'aucune question n'étant résolue, il arrivera un jour où toute cette réserve d'embarras et d'obstacles, rompant les digues qui la retiennent, inondera la politique inhabile du cabinet français.

« Pour asseoir solidement la paix, il faut avoir un système équitable et élevé, oser l'avouer franchement et le défendre avec vigueur; il faut donner à l'étranger une grande idée de la bonne foi et de la force de la France, tout en prouvant par les faits qu'elle n'a aucune velléité de conquêtes.

« Or, le gouvernement, depuis quatorze ans, a suivi une marche tout à fait opposée. Au lieu de se montrer inflexible et inébranlable dans le maintien de ses droits, il les a abandonnés toutes les fois qu'ils ont été mis en question; au lieu de rassurer l'Europe par sa conduite, il l'a sans cesse inquiétée en entreprenant quelques conquêtes ou quelques expéditions qui troublaient l'harmonie générale sans augmenter l'influence de notre patrie.

« Par cette fausse politique, le cabinet français s'est attiré, à juste titre, la méfiance de la France et celle des étrangers, il a réveillé des jalousies et des haines qui étaient éteintes. » — Ham, 1843.

Fin de la guerre. — « L'empire, c'est la paix. » — Bordeaux, 1852.

Guerres illégitimes. — « Si l'humanité permet qu'on hasarde la vie de millions d'hommes sur les champs de bataille pour défendre sa nationalité et son indépendance, elle flétrit et condamne ces guerres immorales qui font tuer des hommes dans le seul but d'influencer l'opinion publique, et de soutenir, par quelque expédient, un pouvoir toujours dans l'embarras. » — Ham, 1844.

Expéditions lointaines. — « Dans l'état actuel de l'Europe, la France ne peut pas étendre, sans inconvénient, sa domination sur des points isolés, situés au bout du monde. Au lieu d'éparpiller ses forces, il faut qu'elle les concentre ; au lieu de protéger ses trésors, il faut qu'elle les ménage, car le jour peut arriver où elle ait besoin de tous ses enfants et de toutes ses ressources ; or, ces possessions lointaines, onéreuses en temps de paix, désastreuses en temps de guerre, sont une cause d'affaiblissement au lieu d'être un germe de prospérité. » — Ham, 1841.

Politique a l'extérieur. — « L'égoïsme ne profite ni aux individus ni aux peuples, et c'est une mauvaise politique que celle qui fait abandonner ses amis de peur de déplaire à ses ennemis. » — 1833.

Assistance au droit, hors de France. — « Eh ! pourquoi un peuple libre resterait-il spectateur indifférent, s'il s'élevait une lutte opiniâtre entre la cause de la liberté et celle de l'esclavage? » — 1834.

Le Danemark, de tout temps notre allié, peut dire, maintenant que la Prusse l'a démembré, si l'empereur Napoléon III a bien observé ces maximes qu'il affirmait en 1833 et 1834. On inviterait de même la Pologne à répondre, sans une difficulté qui l'empêche de parler : elle est morte. L'abandon que nous avons fait d'elle, après

l'avoir encouragée à l'insurrection, a perdu cette héroïque et crédule amie de la France.

Il y a bien d'autres engagements délaissés ou qui sont ajournés sans terme fixe. Que sont devenues tant de promesses de l'Empire à ses débuts? comment les tiendrait-on? La malice des choses et l'ironie des hommes fournissent ici la réponse. Cependant plusieurs personnes ne veulent pas douter encore que tout cela ne soit soldé. Elles s'obstinent à faire crédit au règne, et ne peuvent imaginer qu'il finisse par une faillite.

La vieillesse commençante et la maladie arrivent néanmoins pour jeter de l'incertitude, du trouble même, dans les espérances des derniers optimistes. Ils sont conduits à demander au ciel, pour le maintien de l'Empire, un miracle rassurant.

La vie et la mort ont leurs secrets. Napoléon III a-t-il déjà senti quelque atteinte de l'aiguillon fatal? Vivra-t-il enfermé longtemps et seul dans son palais? Retrouvera-t-il quelque moyen d'agir sur les destinées de la France? Devons-nous voir, sous un chef sexagénaire, recommencer une campagne de conquête et de large répression à l'intérieur? Verrons-nous des crises où, suivant une des paroles d'Hortense, « des intrigues et des complots supposés, pour se donner le mérite de les déjouer ensuite, sont de ces moyens qu'ont les ambitieux subalternes de toutes les espèces pour se rendre plus nécessaires au pouvoir? » La démocratie sera-t-elle comme l'arbre que les mains d'un vieillard essayaient jadis de diviser violemment, et qui se rejoignit pour les emprisonner dans un étau victorieux? Est-ce un renouveau, une fin, un commencement qui s'annonce? Toutes ces questions sont hors de notre appréciation présente, bien qu'elles

se posent forcément. Devant le monde, l'Empire de Napoléon III se dessine comme un vaste point d'interrogation, rougeâtre et jaunissant, inscrit sur un fond de brume.

On a dit bien des choses pour et contre la vieillesse. Aux yeux de quelques-uns elle est la saison de la plus haute expérience, le temps où l'esprit voit le plus clair et s'élève davantage. L'infirmité du corps donne-t-elle, en effet, la sagesse de l'intelligence? Cela s'est vu, mais n'est pas ordinaire; et le plus habituel, c'est que la Fortune regarde la vieillesse avec dédain. En outre, dans le continuel rajeunissement d'une nation, il peut être vrai de dire avec le poète Ménandre : « Parmi les jeunes gens un vieillard n'est plus à sa place. » Mais ce point mis à part, on doit, selon la maxime ancienne, ne pas dire d'un homme qu'il est heureux avant d'avoir vu comment il aura fini sa carrière. La vie politique surtout est pleine de piéges pour les dynastes. Le gouvernement d'un homme est toujours aléatoire.

Autre, et plus sûr, et plus radieux, est l'empire des Lois. Celui-ci ne suppose point de miracles et n'en demande pas; mais arrivera-t-il pour la France?

Il y a parmi nous encore tant de milliers d'hommes qui n'aiment que l'incroyable et ne rêvent que du surnaturel!

Cette disposition mentale peut se nommer d'un nom générique et poli, la *foi*. Des esprits, d'ailleurs ouverts, sont atteints, par accident ou par transmission héréditaire, de cette manie, qui affecte autant de formes qu'il existe d'objets où elle puisse se prendre et s'attacher. Elle est dans presque toutes les classes, s'applique à tout, et dérive universellement, parmi nous, de l'éducation et de

l'habitude. Depuis des siècles, l'usage est de l'inculquer dans les organes intellectuels de l'enfant par ce que l'on nomme l'instruction religieuse, de l'entretenir chez l'adolescent par l'enseignement des écoles toutes fondées sur l'autorité, de l'asseoir plus profondément encore par l'obéissance passive du régiment, de la bureaucratie et de la légalité civile. De là vient que la France est la plus crédule des nations et celle qui accepte le plus facilement les mystifications de tout genre. Étant posé, Dieu sait comment et par qui ! un principe, un dogme quelconque, la foi y adhère, et, si on l'invite à en chercher la vérification, permet qu'on le prouve par lui-même. C'est le tour particulier qui convient à la foi. Lorsque le principe est établi sur de si bonnes bases, on en dérive à l'infini les conséquences les plus surprenantes. Cela mène à tout, et particulièrement où l'on a le goût d'aller. La foi, c'est la vraie merveille des alchimistes, le secret du grand œuvre, l'agent universel, et rien n'est plus facile que d'en être touché : elle nous assiége, on la respire mêlée à l'air vital. Du reste, celui qui l'a est aisément reconnaissable : dans l'ordre d'idées où il la fait servir, il ne manque pas d'attester gravement que 1 et 2 font un, ou encore que 1 moins 1 est un. L'absurdité est son code.

Pour mon compte, j'espère, malgré tout, vivre assez de temps pour voir en France cette révolution qui, au dix-huitième siècle, parut un instant opérée; j'espère qu'avant quelques années, il sera permis d'avancer publiquement que 1 et 2 font trois et que 1 moins 1 fait zéro. Le jour où cette vérité sera l'opinion de la majorité, l'esprit de critique et de justice sera triomphant parmi nous, et toutes les sectes religieuses et politiques n'auront plus d'adeptes et de fanatiques que chez les gens

visiblement infirmes de tête et de cœur. La nation, mise en possession plénière du bon sens, commencera de s'ébranler et de se mettre en marche sur la bonne grande route du progrès, où l'on avance, non sous un bâton mystique, mais environnés de lumière, libres, heureux, sans peur, avec l'espérance infinie pour compagne et pour joyeuse conseillère.

En ce temps-là, un avis final se détachera de l'histoire de tout prince, dictateur, tyran ou autre meneur d'hommes, et la résumera pour l'instruction commune à peu près en ces termes : « Peuple, il faut être libre; citoyens, soyez justes et vivez égaux dans la loi de l'humanité. »

FIN

TABLE

PAGES

INTRODUCTION..... I

LIVRE Ier — Origine et première enfance. — La mère.... 1

LIVRE II. — L'éducation d'un prince. — Le jeune Carbonaro..... 44

LIVRE III. — Les débuts d'un prince auteur. — La plume et l'épée. — L'aventure de Strasbourg. — 1832-1836..... 121

LIVRE IV. — Hégire en Amérique et en Angleterre. — Les idées napoléoniennes. — L'expédition de Boulogne. — 1837-1840..... 178

LIVRE V. — Le prétoire et la prison (1840-1846)..... 218

LIVRE VI. — Les loisirs de Ham (1841-1846)..... 248

LIVRE VII. — L'évasion. — Le canal de Nicaragua, — La France en république. — Déclaration et serment. — Le citoyen Prince-Président (1846-1848)..... 291

LIVRE VIII. L'Élysée. — Le Coup d'État. — Les Tuileries. — L'homme providentiel (1848-1869)..... 344

CONCLUSION..... 377

ERRATA

Page 2, ligne 18, au lieu de : *seulement pas*, lisez : *pas seulement.*

Page 63, ligne 13, au lieu de : *espèce bizarre*, lisez : *espèce bizarre pourtant.*

Page 111, ligne 12, au lieu de : *sérieux*, lisez : *curieux.*

EXTRAIT DU CATALOGUE

DE LA LIBRAIRIE

ARMAND LE CHEVALIER

Rue de Richelieu, 61, Paris

Grand et nouvel Atlas universel, physique, historique et politique de géographie ancienne et moderne, composé et dressé par M. H. Dufour, comprenant 40 cartes, d'une superficie gravée de 0^m77 sur 0^m55.

Édition de luxe. L'Atlas complet, composé de 40 cartes coloriées, montées sur onglets et reliées, dos et coins maroquin..... 135 »

Avec le volume de notices format in-4, relié à part. 140 »

Édition usuelle du même atlas. Les 40 cartes tirées sur les mêmes aciers, coloriées à plat, avec demi-reliure veau, 55 fr. au lieu de 140 fr.

Histoire des Girondins, par A. de Lamartine. Édition illustrée de 366 gravures d'après les dessins de MM. Godefroy-Durand, Eustache Lorsay, Crepon, Worms, etc. 3 vol. grand in-8, brochés..... 19 50

Histoire de la Révolution de 1848, par Daniel Stern, illustrée de 66 gravures sur bois d'après les dessins de MM. de Neuville, Gerlier, Lix, Crepon, Gustave Janet, E. Lorsay, etc. 1 vol. grand in-8, broché..... 7 50

Campagne de Russie (1812-1813), par M. Alfred Assollant. Fascicule grand in-8 illustré de 40 gravures, d'après les dessins de M. Worms, composés sur les documents les plus authentiques, 1 fr. 60; par la poste. 2 »

Le même, édition primitive. 1 vol. in-18, sans gravures. 2 »

Romans de Voltaire, illustrés de 140 gravures sur bois, d'après les dessins de MM. Godefroy-Durand, Eustache Lorsay, Crepon, Montaud, Worms. 1 vol. grand in-8, vélin..... 6 »

Jolies Filles (les) de Grovehill, scènes de la vie privée en Angleterre, par M. Justin Améro. 1 vol. in-18..... 1 »

Femmes (des), par Velnac. 1 vol. in-32, impression elzévirienne, papier vélin..... 2 »

Paris en décembre 1851, étude historique sur le Coup d'État, par M. Eugène Ténot. 1 vol. in-8..... 6 »

Le même, édition populaire. 1 vol. in-18..... 1 50

La Province en décembre 1851, étude historique sur le Coup d'État, par M. Eugène Ténot. 1 vol. in-8..... 6 »

Le même, édition populaire. 1 vol. in-18..... 1 50

Suspects (les) en 1858, étude historique sur l'application de la loi de sûreté générale : emprisonnements, transportations, par MM. Eugène Ténot et Antonin Dubost, avocat. 1 vol. in-8..... 6 »

Le même, édition populaire. 1 vol. in-18..... 1 50

Bonaparte, — Commediante, Tragediante, par Mario Proth. 1 vol. in-18..... 3 50

Le Coup d'État de brumaire, par Paschal Grousset. 1 vol. in-18..... 3 50

De Paris à Cayenne, journal d'un transporté, par Ch. Delescluze. 1 vol. in-18..... 3 »

Insurrection du Var (Histoire de l') en décembre 1851, par Noël Blache, avocat. 1 vol. in-18..... 2 50

République (la) et le Coup d'État dans le département de l'Eure, par M. A. Papon. 1 vol. in-18..... 1 50

Souscription Baudin (affaire de la) en première instance, seul compte rendu complet, recueilli par la sténographie et revu par les défenseurs. 1 vol. in-8, 3e édition..... 1 50

Souscription Baudin (affaire de la) en appel, plaidoiries de MM. J. Favre et Gambetta. Broch. in-8. 1 50

Souscription Baudin (affaire de la), plaidoiries de MM. Dufaure et Weiss. Brochure in-8..... » 75

Article (l') 75 de la Constitution de l'an VIII, sous le régime de la Constitution de 1852, par M. Casimir Perier. 1 vol. in-18..... 2 »

Censure (la) et le régime correctionnel, étude sur la presse contemporaine, par M. Édouard Laferrière, 2e édition, précédée d'une lettre de M. Pelletan à M. Ernest Picard sur la liberté de la presse. 1 vol. in-18..... 2 »

Huit années de politique impériale (1860-1868), par M. Henri Merlin. Brochure in-8..... 1 »

Manuel des réunions publiques, non politiques, publiques électorales, électorales privées, par MM. André Rousselle, avocat, et Charles Limousin, rédacteur du *Siècle*. 1 vol. in-32..... 1 »

Presse (la), l'imprimerie, la librairie, le colportage, guide légal de l'écrivain, du journalisme, de l'imprimeur et du libraire, par M. Hipp. Dnboy, avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'État. 1 vol. in-18. 2 50

Revendication (la), par E. Laferrière, 2e édition. Brochure in-8..... » 50

Souveraineté nationale (de la), par M. le comte de Gardane. 1 vol. in-8..... 2 »

Histoire du Droit de guerre et paix, de 1798 à 1815, par M. Marc Dufraisse. — 2e édition, 1 très-fort vol. in-18..... 3 50

Armée (l') et la Révolution. — La paix et la Guerre. — L'Enrôlement volontaire. — La levée en masse. — La Conscription, par M. Ch.-L. Chassin. 1 vol. in-18..... 3 50

Guerre (la), l'Organisation de l'armée et l'Équité, par M. d'Escayrac de Lauture. 1 vol. in-8. 3 »

Loi militaire (la) de 1868, expliquée par demandes et par réponses (**Catéchisme des familles**), par MM. Isambert et Coffinhal-Laprade. 12e édition. Brochure in-32, 40 c.; par la poste..... » 50

Aux maires des 38,000 communes de France, par MM. Prévost-Paradol et Georges Coulon. Brochure in-18, 25 c.; par la poste..... » 30

Campagnes électorales (les) de 1851 à 1869, par Jean Albiot. 1 fort volume in-18..... 2 50

Candidatures (des) officielles et de leurs conséquences, par M. Édouard Ordinaire. Brochure in-18, 25 c.; par la poste..... » 30

Guide pratique de l'électeur, par M. Georges Coulon, précédé d'une lettre de M. J. Favre. 1 vol. in-18. 1 »

Où nous mènent les candidats officiels, par Henri Merlin. Feuille in-4, 10 c.; par la poste..... » 15

Paysan (le) : ce qu'il est, — ce qu'il devrait être, petite étude morale et politique, par M. Ferdinand de Lasteyrie. Brochure in-18..... 1 »

Rastell (le) électoral, par M. Pierre Lefranc, ancien représentant. Brochure in-8, 30 c.; par la poste.... » 40

Réponse d'un électeur à la lettre d'un ancien constituant, par M. A. Gaulier. Brochure in-8..... 1 »

Réveil (le) d'un grand peuple, par M. Edgar Quinet. Brochure in-18, 15 c.; par la poste..... » 20

Révolution (la) par le suffrage universel, par M. Alphonse Lecanu. 1 vol. in-18..... 2 »

Vos députés et leurs votes, par Louis Herbette, avocat à la Cour de Paris. Brochure in-32, contenant le tableau des votes de tous les députés, 40 c.; par la poste..... » 45

Volonté du peuple (la), résultat des élections générales des 23 et 24 mai 1869, par Jules Claretie. Brochure in-18, 25 c.; par la poste..... » 30

Bilan (le) de l'Empire, par M. Horn, 5e édition. Brochure in-18, 40 c.; par la poste..... » 45

Budgets de l'État (progression comparée des) sous le second Empire : 1853-1866, par M. Henri Merlin. 1 vol. in-4..... 7 50

Chemins de fer (une question de), par M. A. Gaulier. Brochure in-8..... 1 »

Comptes fantastiques d'Haussmann, p. M. Jules Ferry. 2e édition. Brochure in-8..... 1 50

Coopération (la) et la politique aux ouvriers, par M. P. Malardier, ancien représentant du peuple. Broch. in-8, 50 c.; par la poste..... » 60

Crédit foncier (où en est le)? Lettre à MM. les députés au Corps législatif, à propos du traité provisoire passé

entre la ville de Paris et le Crédit foncier. Brochure in-8, 50 c.; par la poste..... » 60

Crédit mobilier (le) et ses actionnaires, I. Création. — II. Opérations. — III. Résultats. — IV. Situation. — V. Démission de MM. Pereire et Salvador. Brochure in-8..... 1 »

Déficits (les) 1852-1868, par M. Allain Targé. Brochure in-8..... 1 »

Fin des grèves (la), par J. Palle. Broch. in-8.. » 50

Haute finance et l'Empire (la), par Maurice Hess. Brochure in-8..... 1 »

Impôt (l') et son emploi, expliqués par demandes et par réponses (**Catéchisme du contribuable**), p. E. Isambert. 3e édition. Br. in-32, 40 c.; p. la poste. » 50

Libre-Échange (la production, la consommation et le) par M. Raoul Boudon. Brochure in-8, 50 c.; par la poste..... » 60

Manuel des assurances sur la vie : Exposé pratique de toutes les combinaisons en usage, par Miégeville. 1 vol. in-18, broché..... 2 50

Marée (la) montante. Étude budgétaire, d'après les documents du livre bleu, par M. Achille Mercier. 4e édition. Broch. in-8, 50 c.; par la poste..... » 60

Politique du grand-livre (aux 1,100,000 rentiers. — Le nouvel Emprunt et la), par M. Achille Mercier. 3e édition. Broch. in-8..... 1 »

Démocratie (la) et M. Renan, réponse à la préface des *Questions contemporaines*, par M. Jules Labbé, de *l'Opinion nationale*. Broch. in-8..... 1 »

Éducation (l') du peuple, discours prononcé à la Chambre des communes d'Angleterre, par lord Macaulay, traduit par M. le comte de Gardane. Broch. in-18, 40 c.; par la poste..... » 45

Inventeur (l'), par Yves Guyot. 1 vol. in-8..... 6 »

Manuel de morale et de politique, par M. Goudounèche. Brochure in-18..... 1 »

Pamphlets d'un franc parleur, par M. Édouard Siebecker. 1 vol. in-18..... 3 50

Questions politiques et sociales, par M. Ernest Hendlé, avocat à la Cour de Paris. 1 vol. in-8..... 3 »

Révolutions (les), caractères et maximes politiques, par M. Pascal Duprat, ancien représentant. 1 vol. 18..... 3 50

Science de l'homme, 1re partie, t. Ier, 2e édition, par M. Gustave Flourens. 1 vol. in-18..... 3 »

Calvaire (le) des femmes, par M. L. Gagneur, 3e édition populaire. 1re partie, les Pécheresses; 2e partie, les Réprouvées. 2 vol. in-18..... 4 »

Discours (deux) sur le travail des femmes, prononcés aux réunions de la salle du Vauxhall, et suivis de quelques réflexions sur le même sujet, par Mlle Maxime Breuil. Broch. in-8, 50 c.; par la poste..... » 60

Roman (le) des ouvrières, par M. Émile Bosquet. 2e édition. 1 vol. in-18..... 3 »

Travail des femmes (question du), rapport de la commission du 12 septembre 1868. Brochure in-8, 25 c.; par la poste..... » 30

États-Unis (les), le Self-Government et le Césarisme, par M. Édouard Portalis. 1 vol. in-18. 2 »

Europe (l') sauvée et la Fédération, par M. Strada. Dilemme : Ou la Fédération ou des centres militaires despotiques, voilà l'Europe de l'avenir. Qu'en faut-il faire? 1 vol. in-18, 2e édition..... 3 »

France (la) et les États-Unis comparés. 3e édition. Brochure in-18, 30 c.; par la poste..... » 40

Sadowa (les Prussiens en campagne), détails historiques et anecdotiques sur la guerre de 1866, par M. Paul de Katow. 1 vol. in-18..... 2 »

Victimes (les) d'Isabelle II la Catholique, ex-reine d'Espagne, par M. Benjamin Gastineau. Brochure in-8, 50 c.; par la poste..... » 60

Agonie (l') de la papauté, par M. Odysse Barrot. Brochure in-8..... 1 »

Apologie d'un incrédule, par M. Louis Viardot. Brochure in-8..... 1 50

Au feu les libres penseurs!!! 3e édition, contenant, outre les trois premières lettres à M. Dupanloup, deux nouvelles lettres à M. de Bonnechose, suivies d'une épître à son ami Giraud, par le docteur Flavius. Broch. in-8. 1 »

Croisade (la) noire, par M. L. Gagneur. 3e édition populaire. 1 vol. in-18..... 2 »

Discours de M. Jules Favre sur la seconde expédition romaine, prononcé le 2 décembre 1867. Brochure in-8..... 1 »

Lettres d'un libre penseur à un curé de campagne, par M. Léon Richer, précédées d'une introduction par M. Ad. Guéroult, rédacteur en chef de *l'Opinion nationale.* 1 vol. in-18..... 3 »

Liberté (la) de penser, fin du pouvoir spi-

rituel, par M. Victor Guichard, ancien représentant. 1 très-fort vol. in-18, 3 fr. 50; par la poste..... 4 »

Loyola et les jésuites, par MM. Roland et Armand Landrin, 50 c.; par la poste..... » 60

Notre-Dame de Fourvières, par MM. Roland et Landrin, 50 c.; par la poste..... » 60

Question romaine (la) devant l'histoire, 1848 à 1867; actes officiels, documents, débats parlementaires, précédée de *France et Italie*, par M. Edgar Quinet. 1 vol. in-18..... 3 50

Lettres de Paris écrites par Alceste dans *l'Universel* :

I. *Les Élections de* 1869. 1 vol. 18..... 1 »

II. *Le Gouvernement personnel*. 1 vol. in-18..... 1 »

Les autres lettres se succéderont :

Le Bilan de l'année 1868 : *l'Histoire*, *les Livres*, *le Théâtre*, *les Sciences*, *les Arts*, par MM. Castagnary, Grousset, Ranc et Francisque Sarcey. Volume in-18 fort de 200 pages. 2e édition..... 3 50

Grands procès politiques (les) :

Strasbourg, par M. Albert Fermé (1836). 3e édition. 1 vol. in-18..... 1 50

Boulogne, par le même (1840). 3e édition, 1 volume in-18..... 1 50

Conspiration Malet, par M. Paschal Grousset (1812). 1 vol. in-18..... 1 50

Le duc d'Enghien, par M. L. Constant. 1 volume in-18..... 1 50

Louis XVI, par M. L. Constant. 1 vol. in-18. 1 50

Gracchus Babeuf et la conjuration des égaux, par Philippe Buonarotti, préface et notes par M. A.

Ranc. 1 vol. in-18..... 1 50

Les Accusés du 15 mai 1848, par Ernest Duquai. 1 vol. in-18..... 1 50

Le maréchal Ney, par George d'Heylli. 1 volume in-18..... 1 50

Contemporains (les) par Ferragus (L. Ulbach). Série de portraits composés de huit pages de texte, avec portraits dessinés par Gilbert, gravés sur bois par Robert, tirés à part sur papier teinté. Chaque livraison sous couverture in-4, 40 c.; par la poste..... » 50

Ont déjà paru : Napoléon III, — Lamartine, — Rouher, — duc d'Aumale, — Victor Hugo, — Ledru-Rollin, — Haussmann.

Pour suivre sans interruption :

L. Blanc, — Le prince Napoléon, — George Sand, — Thiers, — Veuillot, — Émile Ollivier, etc., etc.

Les Députés de la Seine, portraits intimes, par Fulbert-Dumonteil. 1 joli vol. in-18..... 1 »

Les Régentes de France, par Jules Labbé. Brochure in-18..... » 75

La Cloche, par Ferragus (L. Ulbach). Recueil hebdomadaire à 40 c. le numéro. Abonnement trimestriel... 5 »

La deuxième année commence avec le nº 53.

La collection des 52 numéros de la première année..... 16 »

Paris. — Imp. Émile Voitelain et Cᵉ, 61, rue J.-J.-Rousseau.

Bibliothèque
-sité d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

03 AVR. 1995

17 AVR. 1995

21 AVR. 1995

07 JAN. 1997

20 jan 97

FEV 05 1997

JAN 31 2006

UOO 31 JAN. 2006

UOO OCT 05 2006

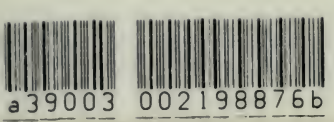
a39003 002198876b

CE DC 0230
.M75 1870
COO MOREL, AUGUS NAPOLEON I
ACC# 1337052